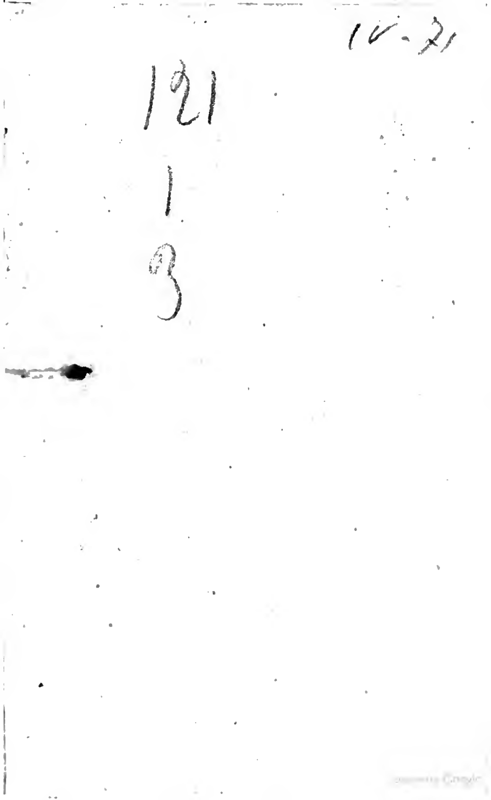



IV-21
121
1
3

LES

FASTES

DE

LOUIS XV.

SECONDE PARTIE.

LES FASTES DE LOUIS XV, DE SES MINISTRES, MAÎTRESSES, GÉNÉRAUX, ET AUTRES NOTABLES PERSONNAGES DE SON REGNE.

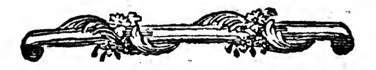
SECONDE PARTIE.



A VILLE-FRANCHE,

Chez la Veuve LIBERTÉ.

MDCC. LXXXII.



LES FASTES DE LOUIS XV.



CHAPITRE XXIX.

La cronique du tems marque l'époque de la paix de 1748, comme l'époque honteuſe où commença à ſe manifeſter pour Louis XV, le mépris général qui ne fit que s'accroître juſqu'à la fin. En dépoſant ſa cuiraſſe, le Roi parut renoncer à la gloire, & même à l'amour de ſes peuples, en laiſſant les rênes de ſon Empire à ſa maîtreſſe, dont le regne odieux ne devoit plus diſcontinuer juſqu'à ſa mort. CHAP. XXIX.

La belle Madame d'Etioles, s'étant fait ſéparer de ſon mari, n'en portoit plus le nom. Le Roi l'avoit harnachée du beau titre de Marquiſe ſous le nom de *Pompadour*. C'étoit celui d'une ancienne

CHAP. XXIX.

maison éteinte. Son frere Poisson avoit été créé Marquis de *Vandieres*. Les plaisans l'appelloient par dérision le Marquis d'*Avant-hier*.

La maîtresse prenoit cependant de jour en jour plus d'ascendant sur l'esprit de son royal amant. Madame de Pompadour aimoit naturellement les lettres & les arts : elle jouoit parfaitement la comédie : elle avoit le talent admirable d'amuser & de plaire : elle sçut consommer & perpétuer l'enchantement du Roi, & regner à sa place. Le ministere se vit bientôt rempli des créatures de la Marquise. A l'économe Contrôleur-Général Orry, ce protégé du vieux Cardinal, elle avoit fait succéder Machault d'Arnouville, fils d'un autre Machault, surnommé *Machault coupe-tête*, à raison de la sévérité qu'il avoit exercée dans ses commissions de Magistrature. Le Comte de Maurepas, Ministre de la Marine, avoit été remplacé par un M. Rouillé, qui ne connoissoit rien des ports ; ce qui fit dire, en jouant sur le mot, *qu'on donnoit la marine à conduire à un roulier*.

On attribuoit la démission du Contrôleur à son inflexible répugnance de consacrer aux superfluités, les trésors de l'Etat, destinés à sa défense. L'exil du Ministre de la Marine, l'ami du Roi, prenoit sa source dans la vengeance de la Marquise. Le Comte de Maurepas s'étoit déja permis quelques plaisanteries sur son compte, & le Roi en avoit ri. Un jour, elle trouva sous sa serviette ce quatrain :

La Marquise a bien des appas,
Ses traits sont vifs, ses graces franches,
Et les fleurs naissent sous ses pas:
Mais, hélas! ce sont des fleurs blanches.

L'insulte étoit sans doute sanglante, comme le remarque l'auteur de la vie privée de Louis XV, aucune femme ne l'eut pardonnée. C'étoit attaquer la Marquise d'autant plus cruellement qu'on révéloit à toute la France un défaut secret que son amant même ignoroit.

Le même écrivain prétend qu'il n'étoit point prouvé que le Comte fut coupable; que ces vers assez mauvais, n'étoient pas même dignes de lui; qu'on lui eut plutôt attribué la chanson suivante:

Cette petite bourgeoise
Elevée à la grivoise,
Mesurant tout à sa toise,
Fait de la Cour son taudis... dis, &c.

Louis, malgré son scrupule,
Froidement pour elle brûle,
Et son amour ridicule
A fait rire tout Paris... ris, &c.

On dit même que d'Estrade
Si vilaine & si maussade,
Aura bientôt la passade,
Dont elle a l'air tout bouffi... fi! &c.

CHAP. XXIX.

Le Ministre disgracié trouva des censeurs. On blâma, on décria son administration. L'Ecrivain déja cité, plus à portée de l'apprécier, redresse ce jugement aveugle, précipité & passionné des contemporains, & ose croire, & nous sommes d'accord avec lui, que la postérité plus équitable regardera le Comte de Maurepas comme le meilleur Ministre que la marine ait eu sous le regne de Louis XV.

Le seul vice d'administration à reprocher au Comte de Maurepas, comme l'observe judicieusement le même auteur! c'étoit trop de foiblesse dans les punitions. S'il eut commencé par quelque exemple, lors de la discorde élevée dans l'escadre du Marquis d'Antin; s'il eut fait trancher la tête à quelqu'un des mutins dans celle du Duc d'Anville, à ce la Maisonfort, infiniment plus coupable que l'Amiral Bing, fusillé depuis en Angleterre; à ce Poulkonque, qui, mouillé à l'île de Ré, se laissa aborder sottement par un corsaire ennemi, glissé sous pavillon François parmi son convoi, & enlever sans défense par un bâtiment de beaucoup inférieur; il eut rendu un grand service à l'Etat, & épargné bien des fautes & des malheurs. Mais cette molesse funeste étoit moins la sienne que celle du maître & du Gouvernement.

Initié, dès sa jeunesse, dans les bonnes graces du Monarque; aux plus grands talens pour gouverner, le Comte de Maurepas joignoit les qualités brillantes de l'homme de société le plus aimable. Si

jamais Courtisan eut pu se flatter d'être inébranlable dans sa faveur, c'étoit le Comte de Maurepas. Honoré de l'amitié de son maître, appellé à ses parties de plaisir les plus intimes & les plus secretes, il se trouva à la fin victime de la vengeance de la favorite.

Ce qui étonna bien du monde, ce qui sembla un bonheur unique, c'est que le comte de St. Florentin beau-frére du comte de Maurepas, & d'ailleurs son cousin, échappa à une disgrace qui enveloppe ordinairement toute la famille.

La raison, c'est que ce St. Florentin étoit un personnage de génie borné, d'un caractere doux, peu entreprenant & timide. Il n'avoit point encore le département des lettres de cachet, qui l'a rendu depuis si odieux. Il n'étoit point encore gouverné par sa caillette de Sabbatin, avanturiere dont les charmes l'avoient séduit. Il étoit zélé pour le service du Roi, & avoit pour la maîtresse du Monarque le respect & la soumission convenables. Il étoit le Doyen des Secrétaires d'Etat: il avoit vingt-huit ans de service dans sa charge, & n'avoit point encore le titre de Ministre. Son servile dévouement à la Marquise le lui fit donner en 1751, après avoir eu l'humiliation de se voir passer sur le corps M. de Machault, qui n'étoit Contrôleur-Général que depuis trois ans.

Le Comte d'Argenson suspecté avec raison d'avoir voulu substituer à la favorite, la Marquise d'Estrades, sa Maîtresse, ne fut maintenu dans sa

CHAP. XXIX. place de secrétaire d'Etat de la guerre, qu'en vertu de ses grands talens, & de la facilité de son travail, qui étoit fort du goût du Roi. Il étoit voluptueux, même débauché, mais ses plaisirs ne prenoient jamais sur son travail : il ne se coucha pas un jour de son ministere sans s'être mis au courant. Respecté des troupes, il chercha toujours à s'en faire aimer.

Le Contrôleur-Général Machault, homme sombre, flegmatique, mais ferme & plein d'énergie, étoit la premiere créature de Madame de Pompadour. C'étoit l'homme véritablement qu'il falloit à la favorite. Il marcha à grands pas dans le Ministere. Fait Contrôleur-Général en 1745, il avoit eu les sceaux en 1750, lors de la démission du Chancelier d'Aguesseau. (*)

(*) Ce chef de la justice mérite ici une place distinguée. Semblable au Chancelier de l'Hôpital par ses talens, & par ses travaux, d'Aguesseau se vit comme lui exposé à des orages. Au commencement de la Régence, lorsqu'il n'étoit encore que Procureur-Général, il fut appellé à un Conseil où le systême de Law fut proposé. Il fut d'avis qu'on le rejettat, & ce projet dont il montra les dangers & les avantages, fut en effet rejetté pour lors. Depuis les choses changerent. L'intérêt, soutenu par l'intrigue, l'emporta sur la prudence : On vint à bout de séduire le Prince, mais on désespéra de fléchir la résistance de d'Aguesseau qui étoit alors Chancelier. Le Régent lui reprit les Sceaux en 1718, & lui ordonna de se retirer à sa terre de Fresnes. En 1720, il reçut un ordre d'en revenir, sans l'avoir demandé, & les Sceaux

Le Président de Lamoignon, se regardant comme trop heureux de succéder à un aussi grand hom- CHAP. XXIX.

---

lui furent rendus. On les lui ôta pour la seconde fois, en 1722, & il retourna à Fresnes. Il en fut rappellé en 1727, par les soins du Cardinal de Fleury; mais les Sceaux ne lui furent rendus qu'en 1737. On les avoit donnés à Chauvelin, personnage de profond savoir, mais de grande intrigue. Le Parlement lui fit une députation, avant que d'enrégistrer les lettres du nouveau Garde-des-Sceaux. D'Aguesseau répondit, qu'il vouloit donner l'exemple de la soumission. Ces sentimens étoient dignes d'un homme qui n'avoit jamais demandé, ni desiré aucune charge. Les honneurs étoient venus le chercher. Au commencement de la Régence, il refusa de faire des démarches pour son élevation, quoiqu'il fut presque assuré du succès. *A Dieu ne plaise*, dit-il, *que j'occupe jamais la place d'un homme vivant!* Paroles simples, mais qui ont tout le sublime d'un sentiment vertueux. Lorsqu'il eut été élevé aux premieres charges, il n'aspira qu'à être utile, sans jamais penser à s'enrichir; il ne laissa d'autre fruit de ses épargnes, que sa Bibliothéque, encore n'y mettoit-il qu'une certaine somme par an. Pendant les deux séjours à Fresnes, tems qu'il appelloit *les beaux jours de sa vie*, il se partagea entre les livres sacrés & le plan de législation qu'il avoit conçu. Les Mathématiques, les belles lettres & l'agriculture formoient ses délassemens. Le Chancelier de France se plaisoit quelque fois à bécher la terre. Ce fut dans ce tems qu'il fit sur la législation, des réflexions utiles, qui produisirent un grand nombre de loix, depuis 1729, jusqu'en 1749. Son dessein étoit d'établir une entiere conformité dans l'exécution des anciennes loix, sans en changer le fond, & d'y ajouter ce qui pouvoit manquer à leur perfection. D'Aguesseau n'étoit étranger dans

CHAP. XXIX.

me, avoit eu la bassesse, indigne de son nom, de laisser démembrer sa dignité pour jouir de ses vains honneurs, & n'être plus qu'un simulacre, objet du mépris & de la haine de la Magistrature, tandis que le favori de la Marquise, son émule, mais

---

aucun pays, ni dans aucun siécle. Il savoit par principes la langue Françoise, le Latin, le Grec & l'Hébreu, l'Arabe, l'Italien, l'Espagnol, l'Anglois & le Portugais. Il n'étoit pas moins honoré des savans étrangers, que de ceux de son pays. L'Angleterre le consulta sur la réformation de son calendrier. La réponse du Chancelier de France, pleine de réflexions utiles, détermina cette nation philosophe à un changement, qu'elle n'auroit pas dû tant tarder de faire. D'Aguesseau reçut des marques non moins suspectes de la confiance du Roi, lorsque Sa Majesté alla se mettre à la tête de ses armées. Elle le chargea d'assembler chez lui, toutes les semaines, les membres des Conseils des Finances & des Dépêches. Il rendoit compte des objets discutés, par une lettre sur la quelle le Roi écrivoit sa décision. La sobriété & l'égalité d'ame lui conserverent jusqu'à l'âge de 81 ans une santé vigoureuse; mais dans le cours de l'année 1750, des infirmités douloureuses l'avertirent de quitter sa place. Il s'en démit, se retira avec les honneurs de la dignité de Chancelier, & mourut peu de tems après, le 9 Février 1751. La plus grande partie de ses ouvrages est déja publiée en 6 volumes *in* 4. On disoit de lui, qu'*il pensoit en Philosophe, & parloit en Orateur* . . . Cet article n'est qu'un extrait des différens éloges du Chancelier de France, & surtout de celui de M. Thomas, couronné par l'Académie Françoise en 1760.

plus adroit, en avoit la confiance & en recueilloit les hommages. CHAP. XXIX.

L'Intendant Rouillé, inhabile pour le Miniſtere de la marine, mais marchant ſur les erremens du Comte de Maurepas, à l'aide de ſon Conſeiller, de Rochefort, Mezy, avoit à peine parcouru la latitude de ſon département, qu'on l'avoit fait monter aux affaires étrangeres. Il étoit auſſi neuf dans ce nouveau département que dans l'autre. Le département des affaires étrangeres exige le politique le plus fin, le plus ſubtil, le plus délié poſſible. Rouillé étoit le génie le plus bouché, le plus lourd, le plus peſant qu'on puiſſe imaginer.

Ses deux prédeceſſeurs s'étoient laiſſé furieuſement dérouter par le génie ſupérieur du Miniſtere Anglois. L'un étoit le Marquis de Puyſieux, perſonnage des plus médiocres, qui aſſurément ne s'étoit pas aiguiſé l'eſprit dans ſon Ambaſſade à Naples; qui avoit très mal figuré au Congrès de Breda; & qui avoit achevé de montrer, dans la place de Secrétaire d'Etat des affaires étrangeres, ſa foibleſſe & ſa nullité. Petit, méthodieux, il ne peut mieux ſe peindre que dans le couplet ſuivant, tiré des *Noëls ſur la Cour*, imprimés dans les Mémoires ſecrets de Bachaumont.

En coudoyant la foule
Le Marquis de Puyſieux,
A grand' peine ſe coule
Auprès du fils de Dieu;

Q 7


CHAP. XXIX.

Pour regarder l'enfant, ayant mis ses lunettes;
Enfin, dit-il, je vois le cas :
Pourtant la nouvelle n'est pas
Mise dans ma Gazette!

La mauvaise santé du Marquis de Puysieux, lui fit donner sa démission en 1751. Il eut pour successeur un autre personnage, qui auroit du se former dans l'Ambassade de Hollande d'où il sortoit, mais qui n'en arriva pas moins impropre au Ministere, & moins neuf. C'étoit le Marquis de Saint-Contest. Brave homme, s'il en fut jamais, mais petit. Il mourut en place, graces à sa destinée, qui, au bout de trois ans, termina sa carriere. C'est à ce M. de Saint-Contest que succéda M. Rouillé.

Tels étoient les Ministres qui gouvernoient la France sous la Marquise de Pompadour. On en comptoit un autre qu'on regardoit comme le Ministre des *Menus*, le Lieutenant de Police, Berrier, homme insolent, dur, brutal, aussi lâche qu'atroce, comblé de dignités & de biens par la faveur de la Marquise.

Le tems de l'époque funeste où nous écrivons, fut celui où les liens de l'amour du Souverain & des sujets commencerent à se relâcher. On ne vit plus Louis XV revenir à Paris que dans tout l'appareil de sa sévérité & de sa colere, & le peuple le bénir avec ces acclamations de joye si flatteuses pour l'oreille & le cœur des bons Rois.

La Marquise étoit détestée. On lui imputoit de n'avoir pas recueilli les avantages de la paix par la cessation des Impôts, de plonger le Roi dans la crapule & la dissolution, d'agraver tous les malheurs de la nation. Le Monarque & sa Maîtresse étoient indifférens au mépris, &, en quelque sorte, au ressentiment des peuples. Ils les bravoient hautement. Ils jouissoient, sans crainte & sans remords, des délices & des plaisirs les plus rafinés, au sein des voluptés.

Cependant la France, en paix au dehors, n'étoit pas sans querelle & sans troubles au dedans. Il semble qu'il est de sa destinée d'être sans cesse agitée. Des insectes sortis du cadavre du Molinisme & du Jansénisme, selon l'expression de Voltaire, bourdonnoient dans la capitale, piquoient tous les citoyens. On ne se souvenoit plus ni de Metz, ni de Fontenoy, ni des victoires, ni des disgraces, ni de tout ce qui avoit ébranlé l'Europe. Il y avoit dans Paris cinquante mille énergumenes, qui ne savent pas en quel pays coule le Danube & l'Elbe, & qui croyoient l'univers bouleversé pour des billets de confession. Une petite guerre civile s'éleva entre les Parlements & les Evêques.

A M. de Vintimille, Archevêque de Paris, avoit succédé sur ce siege M. de Belle-fonds, grand moliniste, fanatique ardent, mais dont une mort précipitée avoit arrêté les progrès de vengeance contre les Jansénistes. Tout le monde sait & l'histoire de Jansénius, & celle de Molinos, & celle de

CHAP. XXIX.

la constitution *Unigenitus*, & celle de l'Abbé Paris, & celle des miracles du bienheureux Diacre & des convulsions qu'ils exciterent. Lors que la Cour fit faire la clôture du cimetiere où reposoient les os du prétendu saint, elle crut mettre fin aux disputes des deux partis. Ce tombeau de Paris parut être le tombeau du Jansénisme dans l'esprit de bien de gens. Mais quelques autres personnes y crurent voir le doigt de Dieu.

Les querelles se renouvellerent. A la mort de l'Archevêque Belle-fonds, on avoit trouvé sous le scellé une foule de lettres-de-cachet déja remplies des noms des proscrits. Leur malheur ne fut que suspendu. M. de Beaumont qui le remplaça, étoit dans les mêmes principes, en outre fort ignorant, fort entêté, fort susceptible de prévention, ami de la flatterie & des délateurs. C'étoit un homme de qualité, mais pauvre (*). Il avoit été longtems à percer; il n'avoit commencé à être Evêque qu'à 38 ans. Placé sur le siege de Bayonne, il eut l'occasion de se distinguer au passage de la premiere Dauphine, Infante d'Espagne. Les sieges de Vienne & de Paris, successivement vacants, furent peu après la récompense des soins de Beaumont, pour plaire à la Princesse. Le dernier siege, d'une si grande importance, ne pouvoit na-

(*) On montre encore, rue de la Harpe, à Paris, ce qu'on appelle une gargotte à 12 sols, où l'Abbé de Beaumont alloit prendre ses repas, lorsqu'il faisoit sa théologie.

turellement être confié qu'à un Prélat dont le zèle fut analogue à celui de l'Evêque de Mirepoix, qui avoit alors la feuille des bénéfices. Le dévouement aveugle de celui-ci aux Jésuites étoit trop connu, pour ne pas présumer que M. de Beaumont feroit un de leurs plus chauds partisans. Les Jansénistes, de leur côté, furieux d'un pareil choix, se liguerent pour le tourmenter & le dégoûter, s'il étoit possible, de son Episcopat. Ils avoient en leur faveur le grand nombre du Parlement; ils le firent chicaner d'abord sur la nomination de la supérieure de l'Hôpital. La Cour lui donna gain de cause à cet égard. Les billets de Confession, exigés des mourants, pour savoir à quel Prêtre on s'étoit confessé, firent éclorre ensuite cette longue & ridicule querelle, sur laquelle on a tant écrit, & qui fit tour-à-tour exiler le Parlement & l'Archevêque, procura la dissolution de l'ordre, & la catastrophe terrible de la Magistrature qui affligea tout le Royaume.

La querelle élevée au sujet de la nomination d'une supérieure de l'Hôpital-Général, n'avoit été que le prélude d'une plus grave. Un Sieur Bouettiu, curé de St. Etienne-du Mont, ayant refusé les Sacremens à un Conseiller du Châtelet, fut mandé à la Cour : sur son refus de comparoitre, sous prétexte qu'il n'étoit comptable qu'à Dieu & à ses supérieurs, dans l'ordre hiérarchique, de sa conduite dans l'exercice de son Ministere, il fut décrété de prise de corps.

esprit de cabale, n'étoit pas homme à plier. Il se roidit & contre le Roi & contre les Parlements. Le Roi avoit imposé silence, défendu à ses Cours de Judicature & aux Evêques de se mêler des affaires concernant les Sacrements, en réservant la connoissance à son Conseil-Privé. Les Parlements se plaignirent qu'on leur otat ainsi l'exercice de la police générale du Royaume, & le Clergé souffrit impatiemment que l'autorité Royale voulût pacifier des querelles de Religion. Les animosités s'aigrirent de tous côtés; les billets de confession reparurent; de nouveaux refus de Sacrements irriterent tout Paris; toutes les familles furent allarmées, le schisme fut annoncé : on disoit tout haut que si on rendoit les Sacrements si difficiles, on sauroit bientôt s'en passer à l'exemple de tant de nations. Le Roi avoit défendu par un arrêt de son Conseil d'Etat, que ses sujets se donnassent les uns aux autres les noms de Novateurs, de Jansénistes, de Sémi-Pélagiens, c'étoit ordonner à des foux d'être sages.

Le Parlement avoit fait des remontrances fortes & pathétiques. Il avoit cessé ses fonctions, & ne les avoit réprises qu'après y avoir été forcé par des lettres de cachet. Il ordonna des arrêts qui furent cassés. Le Clergé disoit ouvertement que la robe en vouloit à l'encensoir. Le schisme se manifestoit de toutes parts; il s'étendoit jusques dans les Provinces & dans les campagnes. Les Archevêques de Sens & de Tours; les Evêques d'Amiens, d'Orléans, de Langres & de Troyes se signalerent par des

éclats dans le reſſort du Parlement de Paris. Une Lettre de l'Evêque de Marſeille, dénoncée au Parlement fut brûlée par la main du Bourreau ; un écrit de l'Evêque d'Amiens condamné. Un porte-Dieu fut mis à l'amende, condamné à demander pardon à genoux & à être admoneſté, & un vicaire de paroiſſe, au banniſſement. Ces arrêts furent caſſés.

CHAP. XXIX.

Les affaires de cette eſpece ſe multiplioient. Le Roi ne ceſſoit de recommander la paix ; & les Eccléſiaſtiques perſiſtoient à refuſer les Sacrements, & les Parlemens à procéder contre eux.

Le Parlement de Paris ceſſa deux fois, & reprit deux fois ſes fonctions. Ce tems reſſembloit d'abord au tems de la Fronde ; mais dépouillé des horreurs de la guerre civile, il ne commença à ſe montrer que ſous une forme ſuſceptible de ridicule. La querelle devint ſérieuſe : on finit par craindre & les tems de la Fronde & de la Ligue.

Le feu couvoit toujours ſous la cendre. L'Archevêque de Paris avoit ordonné de refuſer les Sacrements à deux pauvres Religieuſes, qui ayant entendu dire autrefois à leur Confeſſeur que la Bulle *Unigenitus* eſt un ouvrage diabolique, craignant d'être damnées, ſi elles recevoient cette Bulle en mourant ; elles craignoient d'être damnées auſſi en manquant d'extrême-onction. Le Parlement fait prier l'Archevêque de ne pas refuſer à ces deux filles les ſecours ordinaires. Le Prélat répond, ſelon ſa coutume, qu'il ne doit compte qu'à Dieu

feul. Son temporel eft faifi. L'Archevêque tryomphe. Tout Paris murmure. Dans plus d'une ville du Royaume exifterent les mêmes troubles, les mêmes fcandales.

Louis XV étoit alors, dit Voltaire, comme un pere occupé de féparer fes enfans qui fe battent. Il défendoit les coups & les injures; il réprimandoit les uns, il exhortoit les autres; il ordonnoit à tous le filence. Mais fes foins paternels pouvoient peu de chofe fur des efprits aigris & allarmés. On voyoit tous les jours le bourreau occupé à brûler les Mandemens d'Evêques, & les recors de la juftice faifant communier des malades, la baïonnette au bout du fufil.

Enfin, pour la troifieme fois, le Parlement ceffa de rendre la juftice. Nouvelles lettres de *juffion* qui lui ordonnent de remplir fes devoirs. Refus *d'obtempérer* : les membres des *Enquêtes* exilés, quatre exceptés, qui ayant parlé avec le plus de force, font enfermés. La grand'Chambre eft épargnée; mais croyant qu'il y va de fon honneur de n'être point épargnée, elle perfifte à ne point rendre la juftice au peuple, & à procéder contre les refractaires. Le Roi exile la Grand'Chambre.

L'Europe, pourfuit Voltaire, s'étonnoit qu'on fit tant de bruit en France pour fi peu de chofe; & les François paffoient pour une nation frivole, qui, faute de bonnes loix reconnues, mettoit tout en feu pour une difpute méprifée partout ailleurs.

CHAP. XXIX. Quand on a vu cinq cens mille hommes en armes pour l'élection d'un Empereur, l'Europe, l'Inde & l'Amérique désolées, & qu'on retombe ensuite dans cette guerre de plume, on croit entendre le bruit d'une pluie, après les éclats du tonnerre. Mais on doit se souvenir que l'Allemagne, l'Angleterre, la Suede, la Hollande, la Suisse ont autrefois éprouvé des secousses bien plus violentes pour des inepties; que l'Inquisition d'Espagne a été pire que des troubles civils, & que chaque nation a eu ses folies & ses malheurs.

Le schisme éclatoit de plus en plus dans Paris & dans les Provinces. L'Archevêque de Paris, les Evêques d'Orléans & de Troyes avoient été exilés à leurs maisons de campagne. La squelette de Sorbonne se mit de la partie. Elle menaça de cesser ses leçons. C'étoit le moindre malheur qui put arriver à la France.

Cependant le Roi se voyoit toujours entre deux grandes factions animées, comme les Empereurs Romains entre les bleus & les verds. Il tint un lit de justice à Versailles, où il convoqua les Princes & les Pairs, avec le Parlement de Paris; il y fit enrégistrer ses Edits; mais le Parlement de retour à Paris protesta contre cet enrégistrement.

Le public commençoit un peu à se lasser de cette guerre. Aux gens de partis près, intéressés pour ou contre, le François avoit repris sa gaïeté; chaque jour il paroissoit quelque pasquinade, quelque carricature, quelque brochure piquante.

Entre toutes les facéties, on diftingue la chanfon fuivante, CHAP. XXIX.

Sur l'air: *Laiffez paître vos bêtes, &c.*

Pauvre fot que vous êtes,
Croyez-moi, Monfieur de Beaumont,
Laiffez paître vos bêtes
Autant qu'elles voudront.

Ces bonnes gens
Sont peu friands,
Avec de petits croquets blancs.
Pauvre fot, &c.

De tels repas
Ne coûtent pas;
C'eft pourtant ce qui rend fi gras
Moinillons, Prêtres & Prélats.
Pauvre fot, &c.

On eft touché
Du bon marché;
Mais on en feroit rebuté
Si vous y mettiez la cherté.

Pauvre fot que vous êtes,
Croyez-moi, Monfieur de Beaumont
Laiffez paître vos bêtes,
Autant qu'elles voudront.

CHAP. XXIX.

Louis XV ne rioit pas. Il étoit au contraire embarrassé. Les épines du schisme se mêloient à l'importante affaire des impôts. Nouveaux refus de sacrements ; nouveaux exils. Le Roi écrit au Pape. Benoît XIV envoye au Roi une lettre circulaire pour tous les Evêques de France. Il décidoit que, *pour éviter le scandale, il faut que le Prêtre avertisse les mourants soupçonnés de Jansénisme, qu'ils seront damnés, & les communier à leurs risques & périls.* On imprima le bref du Pape : le Parlement le condamna & le supprima par un arrêt. Le Roi fut choqué. On lui fit voir dans la démarche du Parlement plus de mauvaise humeur que de modération. Louis XV en fut irrité. Il y avoit autre chose : le Parlement opposoit difficultés sur difficultés pour l'enregistrement des Impôts. Le Roi, en colere, vint réformer le Parlement dans un lit de justice. Il y fit lire un Edit par lequel il supprimoit deux Chambres de ce corps, & plusieurs Officiers. Il ordonna qu'on respectat la bulle *Unigenitus*; prescrivit le silence, la modération & la discrétion ; & voulut que toutes les querelles passées fussent ensévelies dans l'oubli. Il menaça de son indignation quiconque des magistrats ou des Evêques oseroit s'écarter de son devoir. Les murmures furent grands dans la capitale ; mais on vit cesser les dissentions entre le Sacerdoce & la Magistrature. Malheureusement ce ne fut qu'une trêve momentanée; les troubles recommencerent bientôt après plus violem-

lemment, comme il arrive toujours fous un Gouvernement foible, qui met trop d'importance aux petites chofes, ou qui n'ofe couper la racine du mal, en laiffant aux loix toute leur activité. CHAP. XXIX.

Parmi tant d'agitations qui troubloient l'Etat, tous les efprits après une guerre funefte, dans le dérangement des finances, qui rendoit une guerre prochaine plus dangereufe, & qui irritoit l'animofité des mécontens; enfin parmi les divifions & les troubles, femés de tous côtés entre les Magiftrats & le Clergé, dans le bruit de toutes ces clameurs, il étoit très difficile de faire le bien, & il ne s'agiffoit prefque plus que d'empêcher qu'on ne fit beaucoup de mal.

En ce tems arriva le plus grand malheur dont la France pût être affligée. Ce fut la mort du Maréchal de Saxe, ce héros qui avoit fervi de bouclier aux François. A la nouvelle de fon trépas Louis XV dit: *je n'ai plus de Général, il ne me refte que quelques Capitaines.*

Les fervices fignalés rendus à la France par cet illuftre étranger méritent bien que nous jettions quelques fleurs fur fa tombe.

Maurice étoit né de Fredéric-Augufte II, Electeur de Saxe & Roi de Pologne, & de la Comteffe de Konismarck, Suédoife auffi célèbre par fon efprit que par fa beauté. Il fut élevé avec le Prince Electoral, depuis Fredéric-Augufte III. Son enfance annonça un guerrier. Sans goût pour l'étude, on ne parvint à l'y faire appliquer, qu'en

CHAP. XXIX.

lui promettant de le laiſſer monter à cheval ou de faire des armes. Il ſervit d'abord en Flandres dans l'armée des alliés, commandée par le Prince Eugene & Marlborough. Il fut témoin de la priſe de Lille en 1709, ſe ſignala au ſiege de Tournay, à celui de Mons, à la bataille de Malplaquet, & dit le ſoir de ce jour mémorable qu'il *étoit content de ſa journée.*

La campagne de 1710 acquit à ce héros enfant un nouveau ſurcroit de gloire. Le Prince Eugene, le Duc de Marlborough firent publiquement ſon éloge. Le Roi de Pologne aſſiégea l'année d'après Stralſund, la plus forte place de la Poméranie. Le jeune Comte de Saxe ſervit à ce ſiege & y montra la plus grande intrépidité. Il paſſa la riviere à la nage, à la vue des ennemis, le piſtolet à la main. Sa valeur n'éclata pas moins à la ſanglante journée de Guedelbusck, où il eut un cheval tué ſous lui, après avoir ramené trois fois à la charge un régiment de cavalerie qu'il commandoit alors.

Le Comte de Saxe s'étoit rendu en Hongrie en 1717. L'Empereur y avoit alors une armée de 15,000 hommes, ſous les ordres du prince Eugene, la terreur des Ottomans. Le héros Saxon ſe trouva au ſiege de Belgrade, & à une bataille que ce Prince remporta ſur les Turcs. De retour en Pologne en 1718, le Roi le décora de l'ordre de l'aigle blanc.

L'Europe pacifiée par les traités d'Utrecht &

de Passarowitz, n'offrant au Comte de Saxe aucune occasion de se signaler, il se détermina, en 1720, à passer en France, pour y jouir des douceurs de la société. Il avoit eu de tout tems beaucoup d'inclination pour les François, & ce goût sembloit être né avec celui de la guerre. La langue Françoise fut la seule langue étrangere qu'il voulut apprendre dans son enfance. Le Duc d'Orléans, instruit de son mérite, le fixa en France par un brevet de Maréchal de Camp. Le Comte de Saxe employa tout ce tems que dura la paix, à étudier les Mathématiques, le génie, les fortifications, les Mécaniques, sciences pour les quelles il avoit un talent décidé. Le délassement de tant d'études pénibles & de recherches profondes étoit pour lui un amusement guerrier. L'art d'exercer les troupes avoit fixé l'attention du Comte de Saxe presqu'au sortir de l'enfance. Dès l'âge de seize ans, il avoit inventé un nouvel exercice, & l'avoit fait exécuter en Saxe avec le plus grand succès. En 1722, ayant obtenu un régiment en France, il le forma & l'exerça lui-même suivant sa nouvelle méthode. Le Chevalier de Follard, juste appréciateur des talens militaires, présagea dès-lors qu'il seroit un grand homme.

CHAP. XXIX.

Tandis que la France formoit ce héros, elle fut menacée de le perdre. Les Etats de Curlande le choisirent pour Souverain de leur pays en 1726. La Pologne & la Russie s'arménent contre lui. La Czarine voulut faire tomber ce Duché sur Men-

CHAP. XXIX.

zicoff, cet heureux aventurier, de garçon patiſſier devenu Général & Prince. Ce rival du Comte de Saxe envoya à Mittau 800 Ruſſes qui inveſtirent le palais du Comte, & l'y aſſiégerent. Maurice qui n'avoit que 60 hommes s'y défendit avec le plus grand courage. Le ſiege fut levé & les Ruſſes obligés de ſe retirer. La Pologne armoit de ſon côté. Maurice retiré avec ſes troupes dans l'île d'Usmaiz, parle à ſes peuples en Souverain, & s'apprête à les défendre en héros. Les Ruſſes veulent le forcer dans cette retraite où il n'avoit que trois cents ſoldats. Le Général qui en avoit quatre mille joignant la perfidie à la force, tente de le ſurprendre dans une entrevue. Le Comte, inſtruit de ce complot, le fit rougir de ſa lâcheté & rompit la conférence. Cependant, comme il n'avoit pas aſſez de force pour ſe défendre contre la Ruſſie & la Pologne, il fut forçé de ſe retirer en 1729, en attendant une circonſtance favorable. On prétend que la Ducheſſe de Curlande Douairiere, Anne-Iwanowna, ſeconde fille du Czar Iwan-Alexiowitz, frere du Czar Pierre I, qui l'avoit ſoutenu d'abord dans l'eſpérance de l'épouſer, l'abandonna enſuite, déſeſpérant de pouvoir fixer ſon inconſtance. Cette inconſtance lui fit perdre non ſeulement la Curlande, mais encore le trône de Moſcovie ſur le quel cette Princeſſe monta depuis.

Une anecdote qu'on ne doit point oublier, c'eſt que le Comte de Saxe ayant écrit de Cur-

lande en France pour avoir un fecours d'hommes & d'argent, Mlle. Le Couvreur (*), fameufe Actrice, mit fes bijoux & fa vaiffelle en gage pour fécourir fon amant, & lui envoya une fomme de 40 mille livres. CHAP. XXIX.

Le Comte déchargé du fardeau de gouverner les hommes, fe retira de nouveau en France. Entierement livré aux Mathématiques, il y compofa en 13 nuits & pendant les accès d'une fievre fes *rêveries*. Cet ouvrage digne de Céfar & de Condé, eft écrit d'un ftile peu correct, mais mâle & rapide, plein de vues profondes & de nouveautés hardies, & également inftructif pour le Général comme pour le foldat.

La mort du Roi de Pologne, pere de Maurice, alluma le flambeau de la guerre en Europe. L'Electeur de Saxe offrit au comte fon frere le commandement général de toutes fes troupes. Maurice aima mieux fervir en France en qualité de Maréchal de Camp, & fe rendit fur le Rhin à l'armée du Maréchal de Berwik. Ce Général fur le point d'attaquer les ennemis à Ettinghen, voit arriver le Comte de Saxe dans fon Camp.

(*) Adrienne le Couvreur, cette Comédienne, une des plus célébres que la France ait produit, abolit les cris, les lamentations mélodieufes & apprêtées : reffource des Actrices médiocres. Son jeu fut plein d'expreffion & de vérité. Mal partagée, à quelques égards de la nature, l'ame lui tint lieu de tout, de voix, de taille & de beauté. Voltaire à fait fon Apothéofe.

CHAP. XXIX.

Comte, lui dit-il auffitôt, *j'allois faire venir trois mille hommes, mais vous me valez feul ce renfort.*

Ce fut dans cette journée qu'il pénétra, à la tête d'un détachement de grenadiers, dans les lignes des ennemis, en fit un grand carnage & décida la victoire par la bravoure.

Non moins intrépide au fiege de Philisbourg, il fut chargé d'un grand nombre d'attaques qu'il exécuta avec autant de fuccès que de valeur. Le grade de Lieutenant-Général fut, en 1734, la récompenfe de fes fervices.

La mort de Charles VI replongea l'Europe dans les diffenfions que la paix de 1736 avoit éteintes. Prague fut affiégé à la fin de Novembre 1741, & en ce même mois le Comte de Saxe l'emporta par efcalade. La conquête d'Egra fuivit celle de Prague; elle fut prife après quelques jours de tranchée ouverte. La prife de cette ville fit beaucoup de bruit en Europe, & caufa la plus grande joye à l'Empereur Charles VII, qui écrivit de fa propre main au vainqueur pour l'en féliciter. Il ramena enfuite l'armée du Maréchal de Broglio fur le Rhin, y établit différens poftes, & s'empara des lignes de Lauterbourg. Devenu Maréchal de France en 1744, il commanda en chef un corps d'armée en Flandres. Cette campagne, le chef-d'œuvre de l'art militaire, fit placer le Maréchal de Saxe à côté de Turenne. Il obferva fi exactement les ennemis fupérieurs en nombre, qu'il

les réduisit dans l'inaction. L'année 1745 fut encore plus glorieuse. Il se conclut en Janvier un traité d'union à Varsovie entre la Reine de Hongrie, le Roi d'Angleterre & la Hollande, L'Ambassadeur des Etats-Généraux, ayant rencontré le Maréchal de Saxe dans la gallerie de Versailles, lui demanda ce qu'il pensoit de ce traité: *je pense*, répondit ce général, *que si le Roi*, mon maître, *veut* me donner *carte blanche*, *j'irai lire* à la Haye, *l'original du traité avant la fin de l'année.* CHAP. XXIX.

Cette réponse n'étoit point une rodomontade; le Maréchal de Saxe étoit capable de l'effectuer. Il alla prendre, quoique très malade, le commandement de l'armée de France dans les Pays-Bas. Peu de tems après se livre la bataille de Fontenoy. Le Général étoit presque mourant, il se fit traîner dans une voiture d'osier pour visiter tous les postes. Pendant l'action il monta à cheval, mais son extrême foiblesse faisoit craindre qu'il n'expirât à tout moment. C'est ce qui fit dire au Roi de Prusse dans une lettre qu'il lui écrivit long-tems après: "Agitant, il y a quelques jours, „ la question, quelle étoit la bataille de ce siécle „ qui avoit fait plus d'honneur au Général, tout „ le monde tomba d'accord que c'étoit, sans con- „ tredit, celle dont le Général étoit à la mort; „ lorsqu'elle se donna."

La victoire de Fontenoy, due principalement

CHAP. XXIX.

à la vigilance & à la capacité du Comte de Saxe, fut suivie de la prise de Tournay, de celle de Bruges, de Gand, d'Oudenarde, d'Ostende, d'Ath & de Bruxelles. Au mois d'Avril de l'année 1746, le Roi donna au vainqueur de Fontenoy des lettres de Naturalité, conçues dans les termes les plus flatteurs. Les campagnes suivantes lui mériterent de nouveaux honneurs. Après la victoire de Raucoux, le Roi lui fit présent de six pieces de canons, le créa Maréchal de toutes ses armées en 1747, & Commandant Général de tous les Pays-Bas nouvellement conquis en 1748.

Cette année fut marquée par des succès & surtout par la prise de Mastricht. L'année précédente l'avoit été par la victoire de Lawfeld, & par la prise de Berg-op-zoom. La Hollande épouvantée trembla pour ses Etats, & demanda la paix après l'avoir refusée. Elle fut conclue le 18 Octobre 1748, & on peut dire que l'Europe dut son repos à la valeur du Maréchal de Saxe.

Ce grand homme s'étoit retiré au château de Chambord que le Roi lui avoit donné pour en jouir comme d'un bien propre. Il ne quitta sa retraite que pour faire un voyage à Berlin, où le Roi de Prusse l'accueillit, comme Alexandre auroit reçu César. De retour en France, il se délassa de ses fatigues au milieu des gens de lettres, des artistes, des philosophes. La patrie le perdit en 1750, à 54 ans. Cet homme dont le nom avoit

retenti dans toute l'Europe, & en avoit fait trembler une partie, compara en mourant sa vie à un rêve. M. de Sennac, dit-il, à son médecin, *j'ai fait un beau songe.*

Maurice de Saxe avoit été élevé & il mourut dans la Religion Luthérienne. On lui fit cette épitaphe :

Rome eut dans Fabius un guerrier politique,
Dans Annibal Carthage eut un chef héroïque;
La France plus heureuse eut, dans ce fier Saxon,
La tête du premier & les bras du second.

Il est bien facheux, dit une grande Princesse en apprenant sa mort, *qu'on ne puisse pas dire* un DE PROFUNDIS *pour un homme qui a fait chanter tant de* TE DEUM. Le héros Saxon avoit demandé que son corps fut brulé dans de la chaux vive, *afin*, dit-il, qu'il ne reste rien de moi dans le monde que ma mémoire parmi mes amis. Le Roi trop juste & trop sensible pour souscrire à cette demande, & ne pouvant à cause de sa religion, lui accorder ainsi qu'à Turenne, une place à St. Denis dans le tombeau des Rois, fit transporter son corps avec la plus grande pompe à Strasbourg, pour y être inhumé dans l'Eglise Luthérienne de S. Thomas. Un beau mausolée en marbre, ouvrage du célébre Pigale, a été placé par ordre de Sa Majesté dans cette Eglise. L'académie propo-

CHAP. XXX.

fa pour fujet, en 1759, l'éloge de ce héros, & ce prix fut remporté par M. Thomas, homme éloquent, qui a peint le Maréchal de Saxe du pinceau dont Tacite s'eft fervi pour immortalifer Agricola.



CHAPITRE XXX.

CHAP. XXX.

La France étoit en paix, & Louis XV goûtoit sur le trône, auprès de la Marquise, cette vie privée, oisive & voluptueuse après la quelle il soupiroit. Le Monarque étoit engoüé de sa maîtresse au point qu'il lui accorda le tabouret & les honneurs de Duchesse. Le Roi lui avoit fait le cadeau de la charmante maison de Belle-vüe, où la Marquise de Pompadour faisoit exécuter de petits spectacles pour distraire le Prince, & écarter de lui les soins, les soucis, les inquiétudes du Gouvernement. La Marquise avoit eu le talent de captiver son esprit, de le subjuguer, de se rendre nécessaire au point que Louis XV ne pût plus s'en passer. Quoiqu'en proïe à une incommodité dégoûtante, qui avoit obligé son amant de se sevrer de sa couche, il n'en resta pas moins son esclave.

La Marquise avoit une vigilance soutenue; elle écartoit sans relâche des petits soupers du Roi, toutes les femmes de qualité faisant sur lui une vive sensation; quelquefois même elle les faisoit punir de l'exil par rapport au crime de vouloir trop plaire. Devenue surintendante des plaisirs du Monarque, elle s'avisa de faire recruter dans le Royaume des beautés neuves & inconnues, pro-

CHAP. XXX.

pres à renouveller le férail, qu'elle gouvernoit à fon gré.

Telle fut l'origine du *Parc-aux-cerfs*, gouffre de l'innocence & de l'ingénuité, où venoit s'engloutir la foule des victimes, qui, rendues enfuite à la fociété, y rapportoient la corruption, le goût de la débauche & tous les vices dont elles s'infectoient néceffairement dans le commerce des infames agens d'un pareil lieu.

Indépendamment du tort qu'a fait aux mœurs cette abominable inftitution, il eft effrayant de calculer l'argent immenfe qu'elle a coûté à l'Etat. En effet, qui pourroit additionner les frais de cette chaîne d'entremetteurs de toute efpece en chef & en fous-ordre, s'agitant pour découvrir & aller relancer jufqu'aux extrémités du Royaume les objets de leurs recherches, pour les amener à leur deftination, les décraffer, les habiller, les parfumer, leur procurer tous les moyens de féduction que l'art peut ajouter? Qu'on y joigne les fommes accordées à celles qui, n'ayant pas le bonheur d'éveiller les fens engourdis du Sultan, ne devoient pas moins être dédommagées de leur fervitude, de leur difcrétion & furtout de fes mépris; les récompenfes dues aux Nymphes plus fortunées, ayant reçu quelques inftans le Monarque dans leurs bras, & fait circuler le feu de l'amour dans fes veines; enfin les engagemens facrés envers les Sultanes portant dans leurs flancs le fruit précieux de leur fécondité; & l'on jugera qu'il

n'en eſt aucune, l'une portant l'autre, qui n'ait été une charge d'un million au moins pour le fiſc public. Qu'il en ait paſſé ſeulement deux par ſemaine, c'eſt-à-dire mille, en dix ans, par cette étrange piſcine, & l'on trouvera un capital d'un milliard. Nous ne comprenons point dans ce total l'entretien de tous les enfans provenus de ces accouplemens clandeſtins. Enfin, tant de dépenſes n'étoient priſes en rien ſur celles de la favorite. On peut donc regarder le *Parc-au-Cerf* comme une des ſources principales de la déprédation des finances.

Le Monarque dont tous les ſens étoient ennivrés par toutes ſortes de plaiſirs & de voluptés les plus rafinées, étoit bien loin de jouir de la paix & de la félicité. Il étoit accablé d'affaires au dedans, & de nouvelles ſe préparoient au dehors. Une légere querelle, élevée entre la France & l'Angleterre, pour quelques terrains ſauvages de l'Acadie, donna le ſignal d'une guerre nouvelle, & les quatre parties du monde furent de nouveau embrâſées.

Les armées Angloiſes n'avoient point eu des ſuccès aſſez heureux dans les Pays-Bas, pour que la nation put ſe faire illuſion à elle même, & la paix acheva de lui ouvrir les yeux. L'Angleterre crut qu'après avoir fait la guerre pour les autres, elle devoit enfin ne la faire que pour elle-même; elle cultiva la paix, & les progrès de ſes Colonies & de ſon commerce, firent renaître ſes anciennes idées d'agrandiſſement en Amérique..

CHAP. XXX.

La Cour de Londres avoit comparé ſes forces maritimes à celles de la France; elle avoit calculé les efforts que pourroient faire les Colonies Angloiſes, & ceux que pouvoient faire les Colonies Françoiſes; elle ſe flattoit avec raiſon d'être toujours maîtreſſe d'envoyer en Amérique les ſecours qu'elle y jugeroit néceſſaires, tandis qu'elle couperoit en quelque ſorte toute communication entre la France, le Canada & les îles. Ne regardant par conſéquent une guerre en Europe que comme une diverſion inutile ou même contraire au ſuccès de ſon entrepriſe, & qui lui coûteroit des ſommes immenſes: elle ne ſollicita aucun de ſes alliés de faire la guerre à la France, pour en partager l'attention, & diviſer les forces.

Les Anglois débuterent, en 1755, par attaquer les François vers le Canada, & par leur ſaiſir, ſans aucune déclaration de guerre, plus de trois cents vaiſſeaux marchands dont on eſtima la valeur, au moins 30,000,000 *livres*. Les Anglois, en s'emparant de ces navires & de trois vaiſſeaux de guerre, firent au moins ſix mille Officiers, mariniers & matelots priſonniers, & mille cinq cents ſoldats, ou gens de nouvelle levée.

Le ſeul inconvénient que les Anglois euſſent à craindre, c'eſt que les François ne vouluſſent ſe venger ſur le pays de Hanovre des pertes qu'ils feroient en Amérique & ailleurs; & pour le prévenir, ils ne tenterent pas d'aſſocier la Maiſon d'Autriche à leur querelle. Le miniſtere inſtruit par

l'expérience de la précédente guerre, prévoyoit que si les armées Françoises se portoient dans les Pays Bas, elles réduiroient encore l'Angleterre à abandonner ses conquêtes d'Amérique, pour faire restituer à la Cour de Vienne ce qu'elle auroit perdu & préserver les Provinces-Unies du malheur de voir la guerre sur leur territoire. CHAP. XXX.

L'Electorat de Hanovre fut mis sous la sauvegarde du Roi de Prusse. Ce Prince qui étoit l'ami de la France, s'allia avec l'Angleterre, pour empêcher l'entrée des étrangers dans l'Empire, & il devoit être secondé par la Hesse, la Maison de Brunswick & la Russie même.

Les Anglois se flattoient d'avoir lié les mains à la France, ou du moins de la réduire par cette politique à porter la guerre loin de ses frontieres, dans un pays dont la conquete seroit plus difficile que celle de Flandre & du Brabant; ils espéroient qu'étant presqu'impossible à une armée Françoise de s'y maintenir, la restitution de Hanovre ne les obligeroit pas à restituer l'Amérique.

Ces projets médités avec sagesse furent exécutés avec imprudence. Les troupes que la France fit avancer sur ces côtes, répandirent l'allarme, ou plutôt la consternation en Angleterre. Le Gouvernement se rappella l'entreprise du Prince Edouard dans la derniere guerre, & crut déja voir une armée de François sur la Tamise. Chose étrange! un peuple qui se vantoit d'être le maître de la mer, craint une descente dans son île; il oublie la con-

CHAP. XXX. quête de l'Amérique, & n'eſt occupé que de ſon propre ſalut. Il appelle à ſon ſecours des Heſſois & des Hanovriens, tandis que les François font paſſer librement leurs convois en Amérique, où la hauteur de leurs ennemis avoit déja irrité & ſoulevé la plûpart des naturels du pays. L'Angleterre ne ſonge à ſauver Minorque, que quand le fort de S. Philippe eſt affiégé. L'Amiral Bing arrive enfin dans la Méditerranée, conduiſant à ſa ſuite une eſcadre mal avitaillée & ſe fait battre, quand même il n'auroit plus été tems de vaincre pour faire échouer l'entrepriſe des François.

Tant de diſgraces aux quelles la Cour de Londres ne s'étoit pas attendue, la contraignirent à ſe défier de ſes forces & à changer de ſyſtême. Elle imagine de tryompher des François en Amérique, en les forçant de s'épuiſer en Allemagne. La France avoit contracté une alliance étroite avec la Maiſon d'Autriche, & on ſoupçonnoit cette derniere Puiſſance de traiter avec le Roi de Pologne, Electeur de Saxe, & en Ruſſie, pour recouvrer la Siléſie.

Les Anglois informés, dit-on, de ces négociations ſecrettes, inſtruiſirent le Roi de Pruſſe du danger qui le menaçoit, & l'engagerent ſans peine à prévenir ſes ennemis pour déconcerter leurs projets. Quoiqu'il en ſoit, l'entrée de ce Prince en Saxe, alluma une des guerres les plus extraordinaires que l'Europe eut encore vue; & par une ſuite de cette démarche hardie, l'Angleterre ſe vit

obligée de conquérir l'Amérique en Allemagne, & de faire des dépenses dont les plus grands succès ne pouvoient la dédommager. CHAP. XXX.

On vit alors l'Europe changer de face, & les Cours prendre de nouveaux intérêts & contracter de nouvelles alliances. L'union de deux Puissances dont la rivalité, depuis deux siécles, servoit de regle & de boussole à la politique, ne pouvoit manquer de faire prendre une face nouvelle aux affaires. Soit que les Princes de l'Empire eussent des liaisons d'amitié avec la Maison d'Autriche ou la France, ils se trouverent réunis. Entraînés malgré eux par un mouvement supérieur, ils n'eurent qu'un même intérêt, sans s'apperçevoir que de leurs rivalités, leurs défiances & leurs divisions dépendoit la liberté du Corps Germanique.

La Russie étoit également unie & à l'Angleterre & à la Cour de Vienne; le sort de l'Acadie & de la Silésie pouvoit lui être indifférent, & elle se décida en faveur de cette seconde Puissance; tandisque la Suéde obéissant à l'ancienne habitude d'être unie aux intérêts de la France, & peut-être conduite encore par d'autres sentimens, prenoit pour la premiere fois depuis la paix de Westphalie, la défense de la maison d'Autriche.

Tout l'ancien systême de l'équilibre étoit renversé. On avoit vu l'Angleterre, la Russie, la Cour de Vienne & les Provinces-Unies former un parti opposé à la France, l'Espagne, la Suéde & la Prusse; & la Cour de Turin incertaine & flot-

CHAP. XXX.

tante par principe, mais toujours agiſſante, paſſoit tour-à-tour d'un camp dans un autre. Actuellement la France, la Maiſon d'Autriche, la Ruſſie, la Suéde, & l'Empire faiſoient la guerre à l'Angleterre & à la Pruſſe; & les Rois d'Eſpagne & de Sardaigne & les Provinces-Unies, ſimples ſpectateurs de cette querelle, obſervoient une exacte neutralité.

Les entrepriſes des François furent d'abord heureuſes : tandis qu'ils obtenoient des avantages conſidérables ſur les Anglois en Canada, l'Amiral Bing étoit battu dans la Méditerranée, Minorque étoit conquiſe. Le Maréchal de Richelieu fut vainqueur à Mahon, mais ce fut le dernier de ſes ſuccès contre l'Angleterre. De la Galiſſonniere fut le premier à humilier dans cette guerre le pavillon Britannique, mais il faut ajouter que ce fut auſſi le dernier. Depuis le combat de Minorque, les François n'éprouverent gueres ſur mer que des pertes, &, ce qui eſt encore pis, de la honte & de l'opprobre. Nous allons voir ce qu'ils firent & ce qu'ils éprouverent ſur terre.

L'alliance de la France avec l'Autriche que le Parlement d'Angleterre caractériſa d'union monſtrueuſe, après trois cents ans d'une diſcorde toujours ſanglante, avoit décidé le Roi de Pruſſe à prévenir des Puiſſances dont il avoit de ſi grands ombrages. Il avoit fait marcher ſes troupes dans la Saxe, comptant ſe faire, de cette province, un rempart contre la Puiſſance Autrichienne, & s'ou-


CHAP. XXX.

vrir un chemin pour aller juſqu'à elle. Il s'empare de Leipſick; ſe préſente devant Dreſde, entre en maître dans cette capitale, ſous le nom de Protecteur.

Cette invaſion du Roi de Pruſſe fut le début d'une nouvelle ſcene qui mit ſous les armes plus de cinq cents mille hommes. Le premier plan du cabinet de Verſailles avoit été de s'en tenir à des opérations maritimes, de porter toutes ſes forces en Amérique, & en concentrant ce fléau dans ſon continent, de l'empêcher de reflúer dans celui-ci. D'après la conduite du Monarque Pruſſien, la France ne balança pas un inſtant de convertir cette guerre de mer en une guerre de terre. Elle nomma le Comte d'Eſtrées pour aller concerter avec la Cour de Vienne la façon dont on pourroit lui être le plus utile.

Cependant le Monarque Saxon avoit été obligé de fuir de ſa capitale. Il avoit fait porter à ſon ennemi toutes les paroles de neutralité que pouvoit lui ſuggérer la circonſtance, & en avoit reçu cette réponſe accablante : *tout ce que vous me propoſez, ne me convient pas, je n'ai aucune convention à faire.* Auguſte s'étoit rendu à Pirna ſur le chemin de Bohême, où étoient campés dix-ſept mille Saxons, & où il ſe croyoit en ſureté.

Fredéric commandoit dans la Saxe en Conquérant. La Reine de Pologne, femme d'Auguſte, n'avoit point voulu fuir; on lui demanda la clef

CHAP. XXX.

des archives. Et sur le refus qu'elle fit de les donner, on se mit en devoir d'enfoncer les portes; la Reine se plaça au devant, se flattant qu'on respecteroit sa personne & sa fermeté; on ne respecta ni l'une, ni l'autre; elle vit ouvrir ce dépôt de l'Etat, & enlever les papiers qu'il importoit au vainqueur de connoître & d'avoir en sa possession.

Le Conseil Aulique de l'Empereur avoit déja déclaré le Roi de Prusse perturbateur du repos public, & rebelle. Il l'avoit sommé de retirer ses troupes de l'Electorat sous les peines prescrites par les loix du corps Germanique. Le Roi de Prusse répondit à cette forme juridique par une bataille. Elle se donna entre lui & l'armée Autrichienne, qu'il alla chercher à l'entrée de la Bohéme, près d'un bourg nommé Lowositz.

Frederic annonça lui-même à la Reine sa mere la nouvelle de cette victoire par ce billet de sa main : *Ce matin*, 1 Octobre, *j'ai gagné la bataille contre les Autrichiens. De grands talens ont été déployés de part & d'autre; le destin a été balancé pendant quelques heures, mais enfin il a plu à Dieu de nous donner la victoire.*

Les Autrichiens hors d'état de secourir les Saxons, ceux-ci se virent bloqués par l'armée Prussienne dans le camp de Pirna même, &, ayant en vain tenté de s'échapper, ils furent réduits à la dure extrémité de se rendre prisonniers de guerre au nombre d'environ treize à quatorze mille hommes, sept jours après la bataille.

La Capitulation fut ſinguliere. Le Roi de Pruſſe déclare au Monarque Polonois, que s'il veut lui donner cette armée, il n'eſt pas beſoin de la faire priſonniere. Sur la demande des ſubſiſtances, il répond : *Accordé, & plûtôt aujourd'hui que demain.*

Sur la ſeule priere qu'Auguſte fit qu'on ne fit point ſes gardes-du-Corps priſonniers, Fréderic ajoute : *qu'il ne peut l'écouter ; qu'un homme eſt fou de laiſſer aller des troupes dont il eſt maître, pour les trouver en tête une ſeconde fois, & être obligé de les faire priſonnieres une ſeconde fois.*

Auguſte, ayant perdu ſon Electorat & ſon armée, demande, comme une grace, des paſſeports à ſon ennemi pour ſe rendre en Pologne. On les lui accorde ſans peine; on eut la politeſſe inſultante de lui fournir des chevaux de poſte.

Toute la Saxe fut miſe à contribution. Les Magiſtrats de Leipſick firent des remontrances ſur les taxes que le vainqueur leur impoſoit; ils ſe dirent dans l'impuiſſance de payer; on les mit en priſon, & ils payerent.

La Reine de Pologne n'avoit point voulu ſuivre ſon mari. Elle reſta dans Dreſde, le chagrin y termina bientôt ſa vie. L'Europe plaignit cette famille infortunée : les François à leur ordinaire chanſonnerent le Roi de Pruſſe, comme ils chanſonnent tout le monde, bons & mauvais. Voici quelques-unes des chanſons qui eurent le plus de vogue dans le tems.

CHAP. XXX.

CHANSON sur l'air : *Voilà, mon cousin, l'allure.*

Faire pour ses sujets, mon Cousin,
Un admirable Code;
Mais suivre en ses projets, mon Cousin,
Toute une autre méthode, mon Cousin,
Voilà d'un Mandrin l'allure, mon Cousin,
Voilà d'un Mandrin l'allure.

Lever force soldats, mon Cousin,
Les mener au pillage;
Les payer en ducats, mon Cousin,
Qu'on prend sur son passage, mon Cousin,
Voilà d'un Mandrin, &c.

D'un ton doux & flatteur, mon Cousin,
Dire aux gens que l'on pille,
Qu'on est leur protecteur, mon Cousin,
La tournure est gentille, mon Cousin,
Voilà d'un Mandrin, &c.

Sans droit & sans raison, mon Cousin,
Tenir dans l'esclavage,
D'une auguste maison, mon Cousin,
Le plus précieux gage, mon Cousin,
Voilà d'un Mandrin, &c.

A tout le genre humain, mon Cousin,
Devenir méprisable,
Au seul Anglois, enfin, mon Cousin,
Se rendre comparable, mon Cousin,

Voilà d'un Mandrin l'allure, mon Coufin,
Voilà d'un Mandrin l'allure.

Autre CHANSON. Air : *De tous les Capucins du monde.*

Oui, Frédéric, ton entreprife
T'otera jufqu'à la chemife,
T'armant contre plus fort que toi.
Les Dieux ne font jamais propices
A qui préfume trop de foi,
Serrés par deux Impératrices.

Autre CHANSON. Air : *Voilà, mon coufin, l'allure.*

L'ANTI-MACHIAVEL, mon Coufin,
Eft d'un Roi débonnaire.
Mais qui s'affiche tel, mon Coufin,
Et fait tout le contraire, mon Coufin,
Voilà d'un Mandrin l'allure, mon Coufin,
Voilà d'un Mandrin l'allure.

PALINODIE.

Roi, qui fçus mériter par ta grandeur Stoïque,
L'hommage de nos cœurs & celui de nos voix;
FREDÉRIC, quelle eft donc l'indigne politique
Qui te porte à trahir, à dépouiller les Rois?
La force & le pillage annoncent mal tes droits.
Jufqu'ici bienfaifant, ton cœur jufte, héroïque,
Eut horreur de tels exploits:
Chéri de l'univers, ton humeur pacifique,
Tes talens, tes vertus partout donnoient des loix:

CHAP. XXX.

Parmi les noms fameux l'affection publique
Plaçoit déja le tien, si digne de ce rang.
Roi Philosophe & conquérant,
Tu pouvois prétendre à la gloire
Qu'assurent aux héros notre amour & l'histoire.
Mais le charme est détruit, qui te rendit si grand :
Infidele à ta foi, Ciel ! qui l'auroit pu croire ?
De tes amis trompés tu deviens le tyran.
Prince ingrat ! Tu n'es plus après cette victoire,
Qui fera pour jamais détester ta mémoire,
Qu'un faux sage & qu'un vrai brigand !

Si d'un côté, on comparoit le Roi de Prusse à Mandrin ; si on le qualifioit *d'illustre brigand ;* d'autre part, on regardoit son aggression comme un chef-d'œuvre de politique, de sagesse, de prévoyance, d'activité & d'audace. Qui eut dit, il y a cent ans, qu'un Electeur de Brandebourg en imposeroit, un jour, à la fois, aux deux plus puissantes maisons réunies, secondées de la Russie, de la Suede & de plusieurs Etats de l'Empire ? C'est ce qui est pourtant arrivé dans cette guerre. C'est un prodige qu'on ne peut attribuer qu'à la discipline des troupes du Roi de Prusse, & à la supériorité de son génie.

Tandis que les Russes venoient au secours de l'Autriche par la Pologne, les François devenus auxiliaires de la Reine de Hongrie, entroient par le Duché de Cleves & par Wesel ; ils prirent la Hesse ; ils marcherent vers l'Electorat de Hanovre, con-

contre une armée d'Anglois, d'Hanovriens, d'Hes-sois, commandée par ce même Duc de Cumber-land, si fameux depuis la bataille de Fontenoy. CHAP. XXX.

Le Roi de Prusse alloit chercher l'armée du Prince Charles en Bohéme. Quatre corps d'armée de ses troupes entrent par quatre endroits différents. Ils attaquent les Autrichiens près de Prague; la bataille fut sanglante; Fredéric la gagna. Une partie de l'Infanterie Autrichienne fut obligée de se jetter dans Prague; le vainqueur investit cette ville & en fait le siége. Par une telle conquête, le Roi de Prusse devenoit maître de toute l'Allemagne. La ville étoit bloquée depuis plus de deux mois : étoit bombardée à outrance & canonnée à boulets rouges; elle n'avoit plus que pour quelques jours de vivres, trente-cinq mille hommes de l'armée battue s'y étoient retirés; Prague alloit subir le joug. Trop de précipitation fit perdre au Monarque vainqueur tout le fruit de sa victoire, en voulant tout emporter à la fois.

Une armée de près de quarante mille Autrichiens arrivoit au secours sous le commandement du Maréchal Daun. Le Roi de Prusse, présumant trop de ses forces, & du découragement répandu parmi les Autrichiens, court attaquer cette armée, croyant qu'il n'a qu'à se présenter pour la faire fuir. Le Maréchal Daun se retranche sur la croupe d'une colline. Les Prussiens y montent jusqu'à sept fois comme à un assaut général, & sont sept fois re-

CHAP. XXX.

poussés. Enfin Fredéric est obligé de céder le champ de bataille avec perte d'environ vingt-cinq mille hommes en morts, en blessés, en fuyards, en déserteurs. La communication de Prague est rétablie, le siege est levé; le Prince Charles sort de Prague & poursuit les Prussiens. Le Roi évacue toute la Bohéme. La révolution fut aussi grande que l'avoient été auparavant ses exploits & ses succès.

Fredéric reconnut noblement sa faute; " je n'ai „ point à me plaindre de la bravoure de mes trou„ pes, ou de l'inexpérience de mes Officiers, " écrivoit-il " j'ai fait la faute tout seul & j'espére „ la réparer. "

Les François, de leur côté, secondoient puissament les Autrichiens. Le Maréchal d'Estrées, qui étoit à leur tête, suivoit pas à pas le Duc de Cumberland; il avoit inquiété ce Prince par différentes marches & contremarches; il l'avoit forcé de repasser le Weser pour couvrir l'Electorat. Il l'atteignit vers Hastembeck, lui livra bataille & remporta une victoire complette.

Remarquons ici, comme le remarque Voltaire, que des intrigues de Cour avoient déja ôté le commandement au Maréchal d'Estrées. Les ordres étoient partis pour lui faire cet affront, tandis qu'il gagnoit une bataille. On affectoit à la Cour de se plaindre, qu'il n'eut pas encore pris tout l'Electorat d'Hanovre, & qu'il n'eut pas marché jusqu'à Magdebourg. On pensoit que tout devoit



ſe terminer en une campagne. Telle avoit été la confiance des François, quand ils firent un Empereur, & qu'ils crurent diſpoſer des Etats de la Maiſon d'Autriche en 1741. Telle elle avoit été, quand au commencement du ſiécle, Louis XIV & Philippe V, maîtres de l'Italie & de la Flandre, & ſecondés de deux Electeurs, penſoient donner des lois à l'Europe, l'on fut toujours trompé. Le Maréchal d'Eſtrées diſoit que ce n'étoit pas aſſez d'avancer en Allemagne, qu'il falloit ſe préparer les moyens d'en ſortir. Sa conduite & ſa valeur prouverent que, lorſque lorſqu'on envoye une armée, on doit laiſſer faire le Général. Car ſi on l'a choiſi, on a eu en lui confiance.

Le Maréchal de Richelieu étoit déja parti de Verſailles pour commander l'armée du Maréchal d'Eſtrées, avant qu'on y eut appris la victoire importante de ce Général. La nouvelle cauſa la plus vive ſenſation. On le plaignoit; on le juſtifia; on le regretta. On s'attendrit bien davantage encore ſur ſon ſort, quand cent lettres de l'armée apprirent que le jour de la bataille d'Haſtembeck, auroit du être le dernier jour de l'armée Hanovrienne, qu'elle étoit entierement priſonniere de guerre ou maſſacrée, ſi le Maréchal eut été dignement ſecondé des autres Officiers Généraux. On accuſoit, entr'autres, d'une perfidie énorme, le Comte de Maillebois. Il n'y eut qu'un cri de la part de la nation, demandant la tête du traître. Le

CHAP. XXX.

Comte en fut quitte par être dépouillé de ses emplois & conduit à la citadelle de Dourlens.

Le rappel inopiné du Maréchal d'Estrées au moment d'une glorieuse victoire, donna lieu à cette chanson sur l'air, *voilà la différence.*

Nous avons deux Généraux,
Qui tous deux sont Maréchaux;
Voilà la ressemblance.
L'un de MARS est le favori,
Et l'autre l'est de LOUIS;
Voilà la différence.

Dans la guerre ils ont tous deux,
Fait divers exploits fameux,
Voilà la ressemblance.
A l'un Mahon s'est soumis,
Par l'autre il eut été pris;
Voilà la différence.

Que pour eux dans les combats,
La gloire eut toujours d'appas;
Voilà la ressemblance.
L'un contre les ennemis,
L'autre contre les maris;
Voilà la différence.

D'être utiles à notre Roi,
Tous deux se font une loi;



Voilà la ressemblance.
A Cythere l'un le sert,
Et l'autre sur le Weser;
Voilà la différence.

CUMBERLAND les craint tous deux,
Et cherche à s'éloigner d'eux;
Voilà la ressemblance.
De l'un il fuit la valeur,
De l'autre il fuit l'odeur; (*)
Voilà la différence.

Dans un beau champ de lauriers,
On apperçoit ces guerriers;
Voilà la ressemblance.
L'un a sçu les entasser,
L'autre vient les ramasser;
Voilà la différence.

Le nouveau Général arrivé à l'armée, après avoir conféré avec son successeur, écrivit au Roi: „ Monsieur le Maréchal d'Estrées m'a remis un „ état de son armée & de ses projets en bon ci- „ toyen. Rien n'est plus sage : il est parti com- „ me un Héros."

Le défenseur de Genes, le vainqueur de Minorque marche au Duc de Cumberland, le pous-

(*) Tout l'univers sait que le Maréchal de Richelieu est infecté d'odeurs.

CHAP. XXX.

ſe, le ſerre de ſi près qu'il le force à capituler avec toute ſon armée. Delà la trop célébre & trop malheureuſe convention de Clofter-Seven.

La perte du Roi de Pruſſe paroiſſoit inevitable. Il ravageoit la Saxe, mais on ruinoit auſſi ſon pays. Berlin n'avoit échappé au pillage que moyennant une ſomme de huit cents mille livres. Sa grande déroute auprès de Prague; ſes troupes battues près de Landshut, à l'entrée de la Siléſie, une bataille contre les Ruſſes indéciſe, mais ſanglante; tout l'affoibliſſoit. Sa perte paroiſſoit ſi certaine que le Conſeil Aulique n'héſita pas à déclarer qu'il avoit encouru la peine du ban de l'Empire, & qu'il étoit privé de tous ſes fiefs, droits, graces, privileges, &c. Fredéric ſembla lui-même déſeſpérer pour lors de ſa fortune, & n'enviſagea plus qu'une mort glorieuſe.

Malheureuſement, les François qui l'avoient chanſonné de la maniere la plus outrageante, qui l'avoient peint comme réduit à l'extrémité, & n'ayant plus de reſſource que dans ſon déſeſpoir & dans ſa rage, furent les premiers à lui procurer l'occaſion de ſe relever, & fournirent un nouveau luſtre à ſa gloire par la défaite honteuſe de Rosbach.

Le valeureux Prince de Soubiſe que Voltaire nous dépeint comme un Général d'un courage tranquille & ferme, d'un eſprit ſage, d'une conduite méſurée, marchoit contre le Roi de Pruſſe en Saxe à la tête d'une forte armée, renforcée en-

tore d'une partie de celle du Maréchal de Richelieu. Cette armée étoit combinée avec celle des Cercles, commandée par le Prince de Saxe-Hilbourghausen.

Fredéric, entouré de tant d'ennemis, prend le parti d'aller mourir les armes à la main dans les rangs de l'armée du Prince de Soubise, & cependant, dit le même écrivain, il prit toutes les mesures pour vaincre. Il alla reconnoître l'armée de France & des Cercles, & se retira d'abord devant elle pour prendre une position avantageuse. Le Prince de Saxe-Hilbourghausen voulut absolument attaquer. Son avis devoit prévaloir, parceque les François n'étoient qu'auxiliaires.

On marcha près de Rosbach & de Mersbourg à l'armée Prussienne, qui sembloit être sous les tentes. Voilà, tout d'un coup, les tentes qui s'abaissent : l'armée Prussienne paroit en ordre de bataille. Le spectacle frappa les yeux des armées Françoises & Impériales. L'artillerie du Roi de Prusse étoit mieux postée & mieux servie que celle de ses ennemis. Les troupes des Cercles s'enfuirent sans presque rendre de combat. La cavalerie Françoise fut dissipée, en un instant, par le canon Prussien. Une terreur panique se répandit par-tout. L'infanterie Françoise se retira en désordre devant six bataillons du Roi de Prusse. Ce ne fut point une bataille, ce fut une armée entiere qui se présenta au combat, & qui s'en alla. L'histoire n'a guere d'exemples d'une pareille journée.

CHAP. XXX.

La déroute fut d'autant plus humiliante, que l'armée combinée étoit des deux tiers plus forte que celle du Roi de Prusse; qu'on fut dupe d'une feinte de ce Monarque, paroissant se retirer & faisant ainsi donner dans un piege, qui non-seulement priva de la supériorité du nombre, Autrichiens & François, mais par une position des plus désavantageuses, les laissa exposés presque sans défense à tout le feu de l'artillerie ennemie.

La perte de la bataille de Rosbach eut les suites les plus funestes pour la France. Cette étrange journée changea entierement la face des affaires. Le murmure fut universel dans Paris.

Le Maréchal de Soubise revint tout honteux. Il fit sa premiere descente chez la Marquise de Pompadour. On leur adressa à tous deux ces vers:

Envain vous vous flattez, obligeante Marquise,
De mettre en beau draps blancs le Général Soubise;
Vous ne pouvez Laver, à force de crédit,
La tache qu'à son front imprime sa disgrace :
Et quoique votre faveur fasse,
En tout tems on dira ce qu'à présent on dit,
Que si Pompadour le blanchit,
Le Roi de Prusse le repasse.

On lança bien d'autres couplets sur le compte du Prince de Soubise. Voici les principaux.

Soubise dit, la lanterne à la main :
J'ai beau chercher, où Diable est mon armée?

Elle étoit pourtant là hier matin ;
Me l'a-t-on prise, ou l'aurois-je égarée ?
Ah ! je perds tout, je suis un étourdi :
Mais, attendons au grand jour, à midi ?
Que vois-je ? ô Ciel ! que mon ame est ravie !
Prodige heureux ! la voilà, la voilà.
Ah ! ventrebleu, qu'est-ce donc que cela ?
Je me trompois, c'est l'armée ennemie.

Fredéric combattant & d'estoc & de taille,
Quelqu'un au fort de la bataille,
Vint lui dire : nous avons pris. . . . .
Qui donc ? Le Général Soubise.
Ah ! morbleu, dit le Roi, tant pis !
Qu'on le relâche sans remise.

Soubise, après ses grands exploits,
Peut bâtir un palais qui ne lui coûte guere ;
Sa femme en fourniroit le bois,
Et chacun lui jette la pierre.

Soubise agira prudemment,
En vendant son hôtel, dont il n'a plus que faire ;
Le Roi lui donne un logement
A son école militaire.

Avec tous ces couplets, les affaires n'en alloient pas mieux pour la France. De nouveaux désastres accabloient l'armée du Maréchal de Richelieu qu'on avoit diminuée. Le Ministere de Versailles

CHAP. XXX.

avoit d'abord refusé de ratifier la convention de Closter-Seven. S'y étant déterminé peu après, la ratification n'arriva que cinq jours après l'infortune de Rosbach. Les Anglois se crurent dégagés de leur parole. Ils reprirent partout les armes. La défaite du Prince de Soubise les mit bientôt à même de reprendre l'Electorat d'Hanovre.

Le Duc de Cumberland étoit retourné en Angleterre. On le ridiculisa à Paris par une carricature grotesque. On le représentoit à pied, un bâton blanc à la main, s'en allant le dos tourné, dans l'attitude de la honte & du désespoir. Les Anglois eurent souvent, depuis, occasion de reprendre leur revanche.

Cumberland eut pour successeur le Prince Ferdinand de Brunswick : celui-ci n'eut pas plutôt pris le commandement des troupes Britanniques, qu'il envoya un officier au Maréchal de Richelieu pour lui en notifier la nouvelle, & l'informer qu'il n'entroit pour rien dans les motifs de la rupture, de la part de l'Angleterre ; mais qu'à son égard il tâcheroit de mériter son estime.

Le Maréchal de Richelieu fulmina. Il répondit que, si on rompoit la convention de Neutralité, il mettroit en cendres tous les palais, les maisons royales & jardins : il saccageroit les villes & les villages, sans épargner la plus petite cabane. Le Maréchal ne tint que trop bien parole. Il ruina un pays exposé sans défense à ses armes ; exigea des habitans des contributions excessives,

répara de la maniere la plus cruelle & la plus barbare sa fortune consumée dans les désordres de la vie d'un Courtisan libertin. Il revint dans Paris, chargé de dépouilles, glorieuses, sans doute, s'il les eut acquises en combattant, mais honteuses, puisqu'elles étoient moins le fruit de ses victoires que de sa cruauté & de son avarice. Malgré sa disgrace, Richelieu n'en rougit pas; (il n'a jamais rougi de sa vie) il porta l'imprudence au point de s'en ériger en quelque sorte un trophée par un pavillon superbe, qu'il fit construire aux yeux de la capitale, & que les persifleurs, par une dérision amére, appellerent le *Pavillon d'Hannovre.*

Richelieu fut relevé par le Comte de Clermont, Prince du sang, dont nous avons déja eu l'occasion de parler. Ce Prince possédoit, sans doute, les qualités propres à se faire également aimer de son armée & des ennemis. Mais malheureusement cet Abbé de Saint-Germain-des-Prez ne s'entendoit pas mieux à conduire une armée que ses moines. Il fut battu complettement à Crevelt. Cette déroute fit perdre, en un jour, aux François plus de quatre-vingt-lieues de terrain, & tous les avantages qu'on avoit gagnés depuis le commencement de la guerre.

On retira le commandement au Comte de Clermont qui revint à Paris avec le titre burlesque de Général des *Bénédictins.* On ne manqua pas de faire contre lui des épigrammes, & de le chansonner comme ses prédécesseurs. Les plus

CHAP. XXX.

curieuses des pieces qui parurent, sont les suivantes.

Moitié plumet, moitié rabat,
Aussi propre à l'un comme à l'autre,
Clermont se bat comme un Apôtre,
Il sert son Dieu comme il se bat.

Est-ce un Abbé? l'Eglise le renie.
Un Général? Mars l'a bien maltraité :
Mais il lui reste au moins l'Académie;
N'y fut-il pas muet par dignité!
Qu'est-il enfin? Que son mérite est mince!
Hélas! j'ai beau lui chercher un talent;
Un titre auguste éclaire son néant,
Pour son malheur, le pauvre homme est un Prince.

Au lieu du Comte de Clermont
L'on devoit, cette année,
Nommer Christophe de Beaumont (*)
Pour commander l'armée.
Plus brave qu'un Carcassien (†)
Qui jamais ne recule,
Il eut fait à l'Hanovrien
Comme il fait à la Bulle.

Moitié casque, moitié rabat,
Clermont en vaut bien un autre;

(*) Archevêque de Paris.
(†) Docteur de Sorbonne.

Il prêche comme un ſoldat,
Et ſe bat comme un Apôtre.

CHANSON ſur le même, ſur l'air, *Laire la-lire lanlaire.*

Savez-vous pourquoi l'on nous bat?
Le Général porte un rabat,
Le Miniſtre a ſes ordinaires:
Laire la lire lanlaire,
Laire la lire lanla.

Le commandement de l'armée du Comte de Clermont fut remis entre les mains du Marquis de Contades, le plus ancien des Lieutenans-Généraux, fait Maréchal, & qui ne fit rien qui vaille. A celui-ci ſuccéda le Duc de Broglio qui fut auſſi créé Maréchal; en paſſant ſur le corps de plus de cent de ſes anciens. La courte époque de ſon commandement ne fut marquée que par ſes batailles de Berghen & de Minden. La premiere gagnée, & la ſeconde perdue ſous ſes ordres & en perſonne.

Il y eut nombre d'autres petits faits militaires, nombre d'autres petits combats qui ne ſignifient rien, & que nous ne rapporterons pas. Nous obſerverons ſeulement que les François ne purent jamais, en cinq ans, reprendre la ſupériorité qu'une ſeule campagne leur avoit donnée en Allemagne; que ce pays fut ſouvent la honte de leurs Généraux, & que pour s'y maintenir avec des alter-

CHAP. XXX.

natives de succès & de revers, il fallut sacrifier infiniment plus d'hommes & d'argent que n'en avoient coûté les brillantes victoires du Maréchal de Saxe. L'Allemagne devint un gouffre qui engloutit le sang & les trésors de la France.

Eh! Quel fut, dit Voltaire, le résultat de ce nombre prodigieux de combats livrés depuis les bords de la mer Baltique jusqu'au Rhin, de cette multitude de batailles, dont le récit même ennuye aujourd'hui ceux qui s'y sont signalés? Que reste-t-il de tant d'efforts? Rien que du sang inutilement répandu dans des pays incultes & désolés, des villages ruinés, des familles réduites à la mendicité; & rarement même un bruit sourd de ces calamités perçoit-il jusque dans Paris, toujours profondément occupé de plaisirs ou de disputes également frivoles.



CHAPITRE XXXI.

CHAP. XXXI.

Les François étoient malheureux dans les quatre parties du monde. Ils avoient perdu non seulement Louisbourg avec les îles du Cap-Breton & de Saint-Jean, mais le Fort de Frontenac, mais Quebec & tout le Canada au fond de l'Amérique Septentrionale, mais le Sénégal & l'Ile de Gorée en Afrique; mais, dans l'Inde, le Comte d'Aché faisoit fuir son pavillon avec des forces supérieures devant le pavillon ennemi; mais la France se voyoit insulter jusque sur ses propres côtes.

Les Anglois firent trois descentes: les premieres deux leur furent assez heureuses, mais la troisiéme leur devint funeste. Le Duc d'Aiguillon les ayant joints à St. Cast près de St Malo, les força de se rembarquer précipitamment, fit 700 prisonniers & leur causa une perte de plus de 4000 hommes tant tués que noyés.

Les dépouilles de la France, les trophées militaires enlevés, dans les deux premieres expéditions, par les Anglois, furent promenés en tryomphe dans Londres. Ils plaisanterent leurs rivaux par des Chansons. Les François à leur tour, lors de leur subit rembarquement, ne manquerent pas de s'amuser à leurs dépends. On vit ces couplets, sur l'air: *qu'on ne me parle plus de guerre.*

CHAP. XXXI.

Anglois, ne partez pas si vîte,
Pressez-vous moins ;
Vous avez fait courte visite
Chez nos Maloüins.
Que diront vos compatriotes
Dans leurs Chansons ?
Vous n'avez pas quitté nos côtes
Sans AIGUILLON.

Cependant les François essuyoient de nouveaux désastres. Les ennemis s'emparoient de ses vaisseaux, battoient ses escadres, prenoient la Guadeloupe, la Martinique, Pondichery. La bataille appellée honteusement de M. *de Conflans*, du nom du lâche Maréchal; sans doute pour que le souvenir ne s'en perdit pas, & qu'il restât à jamais l'exécration de la postérité, fut le tombeau de la Marine de France sous Louis XV, comme le combat de la Hogue l'avoit été sous Louis XIV. La marine Royale avoit été affoiblie de près de moitié en quatre ans par la perte de vingt-sept vaisseaux de ligne, détruits, brûlés, ou conduits en Angleterre. Jamais les Anglois n'avoient eu tant de supériorité sur mer.

Dans cet état déplorable des affaires, la Cour de Madrid ne devoit pas voir d'un œil indifférent les entreprises des Anglois en Amérique, si jugeant de l'avenir par le passé, elle prévoyoit qu'ils ne deviendroient pas plus puissans dans le nouveau monde, sans devenir plus incommodes pour leurs

voisins. Peut-être l'Espagne auroit-elle pacifié l'Europe, si elle se fut jointe aux François, après les succès qu'eurent d'abord leurs armes; mais son systême politique étoit changé depuis la mort de Philippe V. CHAP. XXXI.

Philippe avoit laissé sa Couronne à Ferdinand, Prince foible, valétudinaire, & qui abandonnoit les rênes de l'Etat à la Reine sa femme, Princesse de Portugal : la Reine d'Espagne étoit gouvernée par les inspirations de la Cour de Lisbonne, toujours vouée à l'Angleterre, & avoit mis sa confiance dans un nommé Wall, Irlandois, Ministre de la Marine, qui ne passoit pas pour être moins attaché à cette derniere Puissance. On ne devoit donc rien espérer que d'un changement de regne. En effet, dès que Charles III fut monté sur le trône, il ne suivit pas le systême léthargique de son prédecesseur, & se ressouvenant de l'insigne outrage qu'un Commodore Anglois lui avoit fait essuyer autrefois à Naples par les ordres de sa Cour, il se prêta sans peine aux vues du Ministere François.

L'Espagne prit part à la guerre; mais comme ce même Irlandois Wall étoit encore l'ame de ses Conseils, ils ne purent être efficaces pour la défense de ses propres Colonies. Des batimens trop foibles & en trop petit nombre qu'on envoya pour leur donner avis de la déclaration de guerre, furent pris; les villes qui servoient de boulevards aux établissemens Espagnols, ne furent ni réparées,

CHAP. XXXI.

ni pourvues suffisamment de troupes. Carthagéne, Porto-Bello & la Vera-Crux n'étoient point à l'abri d'un coup de main; enfin la Havane, revêtue d'un simple mur de briques, ne pouvoit être sauvée que par une forte escadre qui en défendit les approches. A la vérité, si celle qui étoit dans son port avoit effectué sa réunion avec les divisions de la Vera-Crux, de St. Yago & du Cap François où la France avoit alors quelques vaisseaux, l'entreprise des Anglois sur cette importante place auroit manqué, quoiqu'elle eut été méditée avec sagesse. L'Amiral Pocook & le Duc d'Albemarle l'exécuterent avec autant d'habileté que de courage. Les forces navales de l'Angleterre, après s'être rassemblées sans obstacle & avec un bonheur inouï au Mole de St. Nicolas, s'engagerent dans le vieux canal de Bahama, jusqu'alors redouté des navigateurs, en sortirent heureusement & parurent devant la Havane. Le Fort Moro étoit sa principale défense; sa prise qui coûta bien du sang & des travaux, entraîna la reddition de cette ville. Les richesses immenses que les vainqueurs y trouverent, ne les dédommagerent cependant pas des pertes qu'ils firent, soit pendant, soit après le siege. L'humanité & la saine politique applaudiront sans doute aux réflexions qu'un auteur Anglois s'est permises à cette occasion. " Si tous ces sujets, dit-il, que les maladies, la famine ou la „ guerre ont ravis à la patrie dans l'expédition de „ la Havane, avoient été employés plus utilement

„ pour le service de la Grande-Bretagne, eux & „ leur postérité auroient plus contribué au bon- „ heur & à la puissance de la nation, que la con- „ quête de deux îles dans les Indes Occidenta- „ les" (*).

Quoiqu'il en soit, les Anglois trouverent dans Cuba douze vaisseaux de guerre qui étoient dans le port, & vingt-sept navires chargés de trésors. On trouva en sus vingt-quatre millions, argent comptant. Tout fut partagé entre les vainqueurs. Les vaisseaux de guerre furent pour le Roi, les vaisseaux marchands pour l'Amiral & pour tous les Officiers de la flotte. Tout ce butin montoit à plus de quatre-vingts millions. Voltaire remarque que dans cette guerre & dans la précédente, l'Espagne avoit perdu plus qu'elle ne retire de l'Amérique en vingt années.

Les Anglois, non contens d'avoir pris aux Espagnols la Havane dans la mer du Mexique & l'île de Cuba, coururent leur prendre, dans la mer des Indes, les îles Philippines, qui sont à peu près les antipodes de Cuba. Le grand vaisseau d'Acapulco, chargé de la valeur de trois millions de piastres, arrivoit dans Manille, la Capitale. On prit Manille, les îles & le vaisseau surtout, malgré les assurances données par un Jésuite de la part de *Sainte-Potamienne*, patrone de la ville,

(*) Réflexions sur une question importante, savoir, *si le territoire acquis par le dernier traité de paix, contribuera à la prospérité ou à la ruine de la Grande-Bretagne.*



CHAP. XXXI.

que Manille ne feroit jamais prife. Ainfi la guerre qui appauvrit les autres nations, enrichiffoit une partie de la nation Angloife, tandifque l'autre gémiffoit fous le poids des impôts les plus rigoureux, auffi bien que tous les peuples engagés dans cette guerre.

L'Efpagne, après avoir manqué par fon extrême lenteur, de conquérir le Portugal, étoit encore en danger de voir l'Angleterre ajouter à la conquête de la Havane, celle de plufieurs autres places auffi importantes.

La France venoit d'apprendre la perte de tous fes établiffemens dans l'Inde, & n'avoit pu fauver la Martinique, la meilleure & la plus riche de fes Colonies. La France étoit encore plus malheureufe que l'Efpagne. Toutes fes reffources étoient épuifées ; prefque tous les citoyens, à l'exemple du Roi, avoient porté leur vaiffelle à la monnoye. Leurs principales villes & quelques communautés fourniffoient des vaiffeaux de guerre à leurs frais ; mais ces vaiffeaux n'étoient pas conftruits encore ; & quand même ils l'auroient été, on n'avoit pas affez d'hommes de mer exercés. On manquoit de pain dans toutes les parties méridionales ; plus de fecours, plus d'argent, plus de crédit dans tout le Royaume. Une femblable fituation étoit trop critique pour que les Confeils de Verfailles & de Madrid ne fe déterminaffent à quelque prix que ce fut à terminer la guerre.

Dès l'année 1758, la France avoit été la pre-

miere touchée de ses maux; elle avoit instruit l'Angleterre de ses intentions pacifiques par le Ministere de Dannemarck; mais la Cour de Londres, se flattant d'avoir des succès dignes des projets ambitieux qui lui avoient mis les armes à la main, elle rejetta toute négociation. Ce ne fut que l'année suivante que de concert avec le Roi de Prusse, elle fit remettre aux Ministres de France, de Vienne & de Russie à la Haye, une déclaration par laquelle elle sembloit desirer l'ouverture d'un Congrès pour traiter de la paix générale; on eut bientôt lieu de juger que ses avances n'étoient pas sinceres, & qu'elle ne cherchoit qu'à rejetter, sur ses ennemis, les reproches qu'on pouvoit lui faire de vouloir continuer la guerre.

On ne songea à la paix qu'en 1761. La France & ses alliés, firent une déclaration, le 28 Mars, qui fut remise à la Cour de Londres, & par laquelle on lui proposoit de même qu'au Roi de Prusse, de tenir un Congrès à Ausbourg, ou dans telle autre ville d'Allemagne qui seroit jugée plus convenable; pour travailler à la pacification de l'Europe. Dans la vue d'accélérer ce grand ouvrage, le Ministere François avoit adressé au Ministere Anglois un Mémoire propre à nouer une négociation particuliere dans laquelle on régleroit les objets qui avoient occasionné la guerre entre la France & l'Angleterre, & qui étoient étrangers aux contestations élevées en Allemagne entre les Cours de Berlin d'une part, & l'Impé-

de Pruffe fe trouvoit, à la fin de 1761, dans la fituation la plus facheufe où il fe fut vu depuis la convention de Clofter-Seven, & que la guerre s'allumoit entre l'Efpagne, l'Angleterre & le Portugal.

L'Impératrice de Ruffie, cette fidelle alliée de la Cour de Vienne & du Roi de Pologne, mourut le 5 Janvier 1762, & le Grand Duc, fon héritier, fut proclamé Empereur fous le nom de Pierre III. Les vues de ce Prince étoient entierement oppofées à celles de la feue Impératrice, & il avoit fervi fecrettement l'Angleterre, & furtout le Roi de Pruffe, dans plufieurs occafions importantes. Il n'y avoit pas encore deux mois qu'il étoit monté fur le trône, lorfque fon Chancelier, ayant affemblé chez lui les Miniftres de France, de Vienne, de Suede, de Varfovie, leur déclare que le Czar, à fon avénement à la Couronne, vouloit procurer la paix à fon Empire, & contribuer à celle de l'Europe; que dans cette vue, il faifoit avec plaifir le facrifice de fes conquêtes, & invitoit fes alliés d'agir de tout leur pouvoir pour finir la guerre, & affermir, la tranquillité publique.

En effet le traité de paix entre la Ruffie & la Pruffe fut figné le 5 Mai à Pétersbourg, & n'apporta aucun changement à leur ancienne fituation. La Suede, accoutumée depuis la paix d'Abo, à régler fes mouvemens fur ceux de la Cour de Ruffie, fuivit cet exemple. Le 22 du même mois,

CHAP. XXXI.

elle conclut à Hambourg une paix perpétuelle avec la Cour de Berlin, & les articles de cet accommodement ne firent que rétablir les choses dans le même état où elles étoient avant la guerre, & rendre aux anciens traités leur premiere force.

Après s'être défendu, quatre campagnes contre les Russes, le Roi de Prusse en avoit actuellement vingt mille dans son armée comme auxiliaires, & l'Europe craignoit que l'accroissement de ses forces n'accrût ses espérances & son ambition.

Il se préparoit cependant une révolution en Russie. Pierre III rendoit son gouvernement odieux, soulevant contre lui tous les ordres de l'Etat, & surtout le Clergé, sans s'assurer de l'affection des troupes qui pouvoient décider du sort de l'Empire. Il vouloit répudier sa femme, & indisposoit contre lui la nation. Il avoit dit, un jour, étant ivre, au Régiment *Préobasinski*, à la parade, qu'il le battroit avec 50 Prussiens. Ce fut ce Régiment qui prévint tous ses desseins, & qui le détrôna. Les soldats, le peuple se déclarerent contre lui. Il fut poursuivi, pris & mis dans une prison, où il ne se consola qu'en buvant du *Punch* pendant huit jours de suite, au bout des quels il mourut, selon Voltaire. Pierre fut détrôné le 6 Juillet 1762, & l'Impératrice sa femme, Catherine II, actuellement regnante, fut reconnue Souveraine. Pierre III mourut sept jours après, d'un ac-

accident hémorrhoïdal auquel, disent certaines gens, il étoit sujet; &, selon d'autres, il trépassa d'un coup de cordon. CHAP. XXXI.

Quoiqu'il en soit, les esprits furent incertains pendant quelques instans sur les suites de cet évenement par rapport aux affaires de la guerre & de la paix. On ne savoit si la nouvelle Czarine traiteroit le Roi de Prusse en allié ou en ennemi. Elle rappella les Russes qui étoient joints aux Prussiens; elle déclara peu de jours après qu'elle observeroit réligieusement le dernier traité de Petersbourg, & cette déclaration fut regardée comme le signal du retour de la paix en Europe.

En effet, la Cour de Vienne abandonnée de la Russie & de la Suede, & menaçée de perdre les secours que lui fournissoit l'Empire, n'avoit plus aucune espérance de recouvrer la Siléfie. Elle se trouvoit dans la même situation qui l'avoit forçée, dans la derniere guerre, à faire la paix de Dresde, puisque les Prussiens occupoient toute la Saxe, à l'exception de la Capitale, & que le Roi de Prusse avoit acquis une réputation qui lui annonçoit & lui préparoit de nouveaux avantages. Les principaux obstacles à la paix, & qui avoient fait échouer les négociations de l'année précédente, ne subsistoit donc plus, & c'étoit plutôt par des sentimens confus de haine & d'indignation que les Cours de Vienne & de Berlin continuoient la guerre, que par des raisons politiques. Le Roi de Prusse étoit désormais trop supérieur à ses ennemis,

CHAP. XXXI.

pour que l'Angleterre ne pût, sans se déshonorer, faire sa paix particuliere en retirant ses forces d'Allemagne; & la Cour de France se conformoit à tous les engagemens qu'elle avoit pris avec l'Impératrice-Reine, dès que les Anglois consentiroient de ne plus aider le Roi de Prusse de leurs forces.

Les Ministres de Versailles & de Londres profiterent de ces heureuses dispositions pour se rapprocher. Il n'étoit survenu aucun événement qui pût engager les premiers à desirer la paix avec moins d'ardeur qu'ils n'avoient fait l'année précédente : au contraire la France avoit essuyé de nouvelles pertes, & les Espagnols faisoient des progrès si lents en Portugal, qu'il étoit sage de renoncer à l'espérance de cette conquête.

Pitt n'étoit plus à la tête du Gouvernement Anglois; son nom sera long-tems célébre & respecté dans sa nation & dans l'Europe entiere, & on lui donneroit des éloges sans bornes, si son amour pour la paix eut été égal à ses talens. Le Comte But, qui lui avoit succédé, vouloit terminer la guerre; & quoique les Anglois ayent paru désapprouver sa paix, on ne peut s'empêcher de convenir que ce Ministre ne se soit conduit selon les regles de la politique la plus éclairée : dans un tems plus calme, sa nation lui rendra justice.

Les articles dont on étoit presque convenu en 1761, servirent de base à la nouvelle négociation. Le Duc de Nivernois partit de Paris le 4 Septem-

bre 1762, pour ſe rendre à Calais, & s'y embarquer ſur le paquebot, qui devoit y conduire le Duc de Bedfort, & le 3 Novembre les préliminaires de la paix furent ſignés à Fontainebleau par le Duc de Praslin, le Duc de Bedfort & le Marquis de Grimaldi. Ces articles embraſſent & décident ſi exactement tous les points conteſtés entre les Puiſſances belligérantes, qu'on ne peut point douter qu'elles n'euſſent été en état de conclure dès-lors une paix définitive, ſi la France & l'Angleterre ne s'étoient pas encore fait un ſcrupule d'abandonner leurs alliés, ou plûtôt n'avoient cru qu'il étoit à propos de le retarder pour hâter celle de la Cour de Vienne & de Berlin.

Les Cours de France & de Londres ne négligerent aucun des moyens propres à terminer la guerre en Allemagne. Elles offrirent leur médiation, elles négocierent avec les Princes les plus puiſſans du Corps Germanique, & les Miniſtres de Berlin, de Vienne & du Roi de Pologne, s'aſſemblerent à Hubersbourg. Les traités de Berlin & de Dresde furent, en quelque ſorte, les articles préliminaires de cette négociation; & les Plénipotentiaires de France, d'Angleterre & d'Eſpagne ne ſignerent leur traité définitif, & ne marquerent un tems fixe pour les évacuations ordonnées par les préliminaires, que quand ils furent ſûrs que les hoſtilités alloient ceſſer en Allemagne. La paix de Paris fut ſignée le 10 Fevrier 1763, & celle de Hubersbourg, le 15 du même mois.

CHAP. XXXI.

La France échangea Minorque qu'elle rendit à l'Angleterre contre Belle-Isle que cette derniere Puissance lui remit; mais l'on perdit & probablement pour jamais tout le Canada avec ce Louisbourg, qui avoit coûté tant d'argent, tant de sang, tant de travaux & de soins, pour être si souvent la proye des Anglois. Toutes les terres sur la gauche du fleuve Missisipi, leur furent cédées. L'Espagne pour arrondir leurs conquêtes, leur donna encore la Floride. Ainsi du vingt-cinquieme degré jusques sous le pôle, presque tout leur appartenoit, ils partagerent l'hémisphere Américain avec les Espagnols. Ceux-ci avoient les terres qui produisent les richesses de convention; ceux-là avoient les richesses réelles, qui s'achêtent avec l'or & l'argent, toutes les denrées nécessaires, tout ce qui sert aux manufactures. La guerre avoit commencé pour deux ou trois chétives habitations, & les Anglois y avoient gagné deux mille lieües de terrain.

Les petites îles de St. Vincent, les Grenades, Tabago, la Dominique leur furent encore acquises. La France ne put obtenir qu'avec beaucoup de difficulté le droit de pêche vers Terre-Neuve, & une petite île inculte nommée Miquelon, pour servir d'abri aux pêcheurs, & y faire sécher la morüe, sans pouvoir y faire le moindre établissement, y élever aucunes fortifications, seulement le droit d'y entretenir une garde de cinquante hommes pour la police.

La France fut exclue dans l'Inde de ses établissemens sur le Gange; elle céda ses possessions sur le Sénégal en Afrique avec tous ses droits & dépendances, de même que les Forts & Comptoirs de St. Louis, de Podor & de Galam; on fut encore obligé de démolir toutes les fortifications de Dunkerque du côté de la mer.

La France perdit dans le cours de cette funeste guerre, la plus florissante jeunesse, plus de la moitié de l'argent comptant qui circuloit dans le Royaume, sa marine, son commerce, son crédit. On a cru qu'il eût été très aisé de prévenir tant de malheurs en s'accomodant avec les Anglois, pour un petit terrain litigieux vers le Canada. Mais quelques ambitieux, pour se faire valoir & se rendre nécessaires, précipiterent la France dans cette guerre fatale. Il en avoit été de même en 1741. L'amour propre de deux ou trois personnes suffit pour désoler l'Europe. La France avoit un si pressant besoin de cette paix, qu'elle regarda ceux qui la conclurent comme les bienfaiteurs de la patrie. Les dettes, dont l'Etat demeuroit surchargé, étoient plus grandes encore que celles de Louis XIV. La dépense seule de l'extraordinaire des guerres avoit été en une année de quatre cents millions. La France auroit beaucoup perdu, quand même elle eut été victorieuse.

L'épisode de cette derniere guerre n'offre d'autre fait remarquable que la catastrophe funeste du Comte de Lally, bien digne d'être transmise à la posté-

calme de la raison, & d'une violence qui achevoit de l'aveugler. A ces défauts se joignoit un vice bas & infâme, une avarice sordide qui le rendoit ardent à la poursuite des déprédateurs, mais pour tourner à son profit des restitutions qu'il en exigeoit. Il sembloit se réserver le privilege exclusif d'achever seul la ruine de la Compagnie. A peine arrivé à Pondichery, & déja brouillé avec son Collegue pour les entreprises maritimes, il révolta contre lui tous les ordres de la ville, le Conseil, le Militaire, la Bourgeoisie : il provoquoit ainsi des contrariétés qui l'aigrissoient, & qu'il tournoit en crimes. Alors ne reconnoissant plus ni les procédés, ni les égards, ni les bienséances, ni la décence, il devenoit féroce & barbare; il outrageoit également l'humanité & la nature.

Lally s'étoit figuré que le pays d'Arcate étoit encore le pays de la richesse, que Pondichéry étoit bien pourvu de tout, qu'il seroit parfaitement secondé de la Compagnie & des troupes, il fut trompé dans toutes ses espérances. Point d'argent dans les caisses, peu de munitions de toutes especes, des noirs & des cipayes pour armée, des particuliers riches & la Colonie pauvre, nulle subordination.

Ces objets l'irriterent, & allumerent en lui cette mauvaise humeur qui sied mal à un chef, & qui nuit toujours aux affaires. S'il avoit menagé le Conseil, s'il avoit caressé les principaux Officiers, il auroit pu, comme le remarque judicieusement

CHAP. XXXI.

M. de Voltaire, se procurer des secours d'argent, établir l'union, & mettre en sûreté Pondichéry.

Lally n'étoit point un Général dénué de talens. Malgré le choc de mille intérêts opposés, de mille passions en activité, d'animosités, de haines, de vengeances, de cabales, de factions; durant une mission non encore de trois ans, il livre dix batailles ou combats, prend dix places ou forts; réduit à 700 hommes de troupes reglées, contre 15,000 hommes de terre & quatorze vaisseaux de ligne, sans un seul bateau pour sa défense, soutient un blocus & un investissement de neuf mois & ne rend la place que lorsqu'il ne lui reste plus un grain de riz, ni aucune espece de nourriture pour sa garnison, déja exténuée de misere & de fatigne.

Lally avoit pris aux Anglois le fort St. David à quelques lieues de Pondichéry, & en avoit rasé les murs. Si on veut bien connoître la source de sa catastrophe si intéressante, il faut lire la lettre qu'il écrit de son camp au Gouverneur de Leyrit.

„ Cette lettre, Monsieur, sera un secret éternel „ entre vous & moi, si vous me fournissez les „ moyens de terminer mon entreprise. Je vous ai „ laissé *cent mille livres* de mon argent, pour vous „ aider à subvenir aux frais qu'elle exige. Je „ n'ai pas trouvé en arrivant la ressource de *cent* „ *sols* dans votre bourse, ni dans celle de tout „ votre Conseil. Vous m'avez refusé les uns & „ les autres d'y employer votre crédit. Je vous

„ étois cependant tous plus redevables à la compagnie que moi, qui n'ai malheureusement „ l'honneur de la connoître que pour y avoir perdu la moitié de mon bien en 1720. Si vous „ continuez à me laisser manquer de tout, & exposé à faire face à un mécontentement général, „ non seulement j'instruirai le Roi & la Compagnie „ du beau zéle que ses employés témoignent ici „ pour leur service, mais je prendrai des mesures „ efficaces pour ne pas dépendre, dans le court „ séjour que je desire faire dans ce pays, de l'esprit de parti, & des motifs personels dont je „ vois que chaque membre paroît occupé, au risque total de la Compagnie ".

Une telle lettre ne devoit ni lui faire des amis, ni lui procurer de l'argent. Il ne fut pas concussionnaire, écrit Voltaire, mais il montra publiquement une telle envie contre tous ceux qui s'étoient enrichis, que la haine publique en augmenta. Toutes les opérations de la guerre en souffrirent. On trouve dans un Journal de l'Inde ces propres paroles : " Lally ne parle que de chaînes „ & de cachots, sans avoir égard à la distinction „ & à l'âge des personnes. Il vient de traiter ainsi „ M. de Moracin lui-même. M. de Lally se plaint „ de tout le monde, & tout le monde se plaint de „ lui. Il a dit à Monsieur le Comte de .... : Je „ sens qu'on me déteste, & qu'on voudroit me „ voir bien loin. Je vous engage ma parole d'honneur, & je vous la donnerai par écrit, que si

CHAP. XXXI.

„ M. de Leyrit veut me donner 500,000 francs, „ je me demets de ma charge, & je passe en „ France sur la frégate. "

Le Journal ajoute : " On est aujourd'hui à Pondichéry dans le plus grand embarras. On n'y a „ pas pu ramasser cent mille roupies : les soldats „ menaçent hautement de passer en corps chez „ l'ennemi. "

Malgré cette horrible confusion, Lally eut le courage d'aller assiéger Madrass, & s'empara d'abord de toute la ville noire ; mais ce fut précisement ce qui l'empêcha de réussir devant la ville haute, qui est le fort St. George. Il écrivoit de son Camp devant ce fort : " Si nous manquons „ Madrass comme je le crois, la principale raison „ à la quelle il faudra l'attribuer, est le pillage de „ quinze millions au moins, tant de dévasté que „ de répandu dans le Soldat, & j'ai honte de le „ dire, dans l'Officier qui n'a pas craint de se servir même de mon nom, en s'emparant des Cipayes-Chelingues & autres, pour faire passer à „ Pondichery un butin que vous auriez du faire „ arrêter, vu son énorme quantité. "

Le Comte de Lally écrivoit encore avec plus de désespoir cette lettre funeste : " l'enfer m'a vomi „ dans ce pays d'iniquités, & j'attends, comme „ Jonas, la baleine qui me recevra dans son ventre."

Dans un tel désordre, rien ne pouvoit réussir. On leve le siege, après avoir perdu une partie de

l'armée. Les autres entreprises furent encore plus malheureuses sur terre & sur mer. Les troupes se révoltent, on les appaise à peine. Le Général les mene deux fois au combat : il est entierement défait dans le second. Lally reste seul, quelque tems, sur le champ de bataille, abandonné de toutes les troupes. On se retire enfin, après bien des pertes, dans Pondichéry. Une Escadre Angloise de seize vaisseaux oblige l'Escadre Françoise, envoyée au secours de la Colonie, de quitter la rade de Pondichéry, pour se radouber dans l'île de Bourbon. CHAP. XXXI.

Lally est résolu de soutenir le siege jusqu'à l'extrémité. Il publie un ban par lequel il est défendu, sous peine de mort, de parler de se rendre. Il ordonne une recherche rigoureuse des provisions dans toutes les maisons de la ville. Elle est faite sans ménagement, jusques chez l'Intendant, chez tout le Conseil & les principaux Officiers. Cette démarche acheva d'irriter tous les esprits, déja trop aliénés. Lally avoit dit publiquement dans une de ses expéditions : " Je ne veux pas attendre plus „ longtems l'arrivée des munitions qu'on m'a pro- „ mises. J'y attelerai, s'il le faut, le Gouverneur „ Leyrit & tous les Conseillers. " Ce Gouverneur Leyrit montroit aux Officiers une lettre de Lally addressée depuis longtems à lui-même, dans la quelle étoient ces propres paroles : " J'irois „ plûtôt commander les Caffres que de rester dans „ cette Sodome, qu'il n'est pas possible que le feu

CHAP. XXXI.

„ des Anglois ne détruise tôt ou tard au défaut „ de celui du Ciel.

On rendoit à Lally outrage pour outrage, on affichoit à sa porte des placards, plus insultans encore que ses lettres & ses discours. Il en fut tellement ému que sa tête en parut souvent troublée.

Un fils du Nabab Chandasaeb étoit alors réfugié dans Pondichéry auprès de sa mere. Cet Indien ayant vu souvent sur son lit le Général François absolument nud, chantant la Messe & les Pseaumes, demanda sérieusement à un Officier fort connu, *si c'étoit l'usage en France que le Roi choisît un fou pour son Grand-Visir.* L'Officier étonné lui dit : " Pourquoi me faites-vous une question „ aussi étrange " ? *C'est*, répliqua l'Indien, *parceque votre Grand-Visir nous a envoyé un fou pour rétablir les affaires de l'Inde.*

Déja les Anglois bloquoient Pondichéry par terre & par mer. On n'avoit point d'argent ; on mouroit de faim dans la ville. Le Conseil somma le Comte de Lally de capituler. Le Général assembla un Conseil de guerre. On fut obligé de se rendre à discretion. Les François avoient démoli St. David : les Anglois étoient en droit de faire un désert de Pondichéry. La ville fut livrée aux vainqueurs qui raserent les fortifications, les murailles, les magazins, les principaux logemens ; firent enfin passer la charrue sur cette Cité superbe, n'offrant déformais qu'un monceau de ruines.

On embarqua pour l'Europe, non feulement les troupes de la garnifon, non feulement les Chefs civils & le Confeil, mais encore tous les fubalternes attachés à la Compagnie. Les habitans avoient voulu tuer leur Général. Le Commandant Anglois fut obligé de lui donner une garde. On le transporta malade fur un palanquin.

Tel fut le fort déplorable de Pondichéry, dont les habitans fe firent plus de mal qu'ils n'en reçurent des vainqueurs. Le Comte de Lally & plus de deux mille prifonniers furent conduits en Angleterre. Dans ce long & penible voyage, ils s'accabloient réciproquement de reproches & d'injures; ils s'accufoient les uns les autres de leurs communs malheurs.

Les diffenfions qui avoient agité l'Inde, les clameurs dont elle avoit retenti, ne firent que changer de théâtre & vinrent troubler la Capitale. A peine arrivés à Londres, les Prifonniers de Pondichéry écrivent contre leur Général & contre le petit nombre de ceux qui lui avoient été attachés. Lally & les fiens écrivent contre le Confeil & les habitans.

„ Ces derniers préfentent une requête au Roi,
„ appuyée d'un memoire, tendant à prouver que
„ le Confeil & la malheureufe Colonie de l'Inde
„ avoient été écrafés, depuis le commencement
„ jufqu'à la fin, fous l'autorité d'un maître defpo-
„ tique, qui n'avoit jamais connu les regles de la
„ prudence, de l'honneur, ni même de l'humani-

CHAP. XXXI.

„ té; que le Comte de Lally étoit ſeul comptable „ de toute la régie & adminiſtration; tant de l'in- „ térieur que de l'extérieur de la Compagnie, „ ainſi que de tous les revenus des terres & dé- „ pendances qu'elle poſſédoit.... Qu'il étoit „ comptable de la perte de Pondichéry, puiſque „ la ville n'avoit été rendue que faute de vivres, „ & que lui ſeul avoit en main les moyens qui „ pouvoient en procurer, ſçavoir l'argent pour les „ achêter, le fruit des terres, le produit des ré- „ coltes & les troupes pour les protéger. "

Lally étoit ſi perſuadé que lui ſeul avoit raiſon, & que ſes ennemis étoient répréhenſibles, qu'il ſe rendit à Fontainebleau, tout priſonnier qu'il étoit encore des Anglois, & qu'il offrit de ſe rendre à la Baſtille. " J'apporte au Roi, " écrivit-il au Duc de Choiſeul, " ma tête & mon innocence. " Lally eſt arrêté. Il paſſe quinze mois dans les fers ſans qu'on l'interroge, & ſi la Marquiſe de Pompadour ne fut pas morte, peut-être ſeroit-il ſorti glorieux, ou du moins impuni de ſa priſon.

En ce tems, mourut à Paris un Jéſuite, car il s'en trouvoit de mêlés partout, nommé Lavaur, longtems employé dans ces miſſions des Indes, où, comme dit Voltaire, l'on s'occupe des affaires profanes, ſous le prétexte des ſpirituelles, & où l'on a ſouvent gagné plus d'argent que d'ames. Cet enfant d'Ignace demandoit au Miniſtere une penſion de quatre cents livres pour aller faire ſon ſalut dans le Périgord, ſa patrie, & on trouva dans ſa

Caſſette près de 1,200,000 livres d'effets, ſoit en billets, ſoit en or ou en diamants. C'eſt ce qu'on avoit vu depuis peu à Naples, à la mort d'un autre fameux Jéſuite, nommé Peppe, qu'on fut prêt de canoniſer. On ne canoniſa point Lavaur; mais on ſéqueſtra ſes tréſors. Le Parlement ayant fait mettre les ſcellés chez lui, on trouva dans les papiers de cet Apôtre d'une nouvelle eſpece un long mémoire détaillé contre Lally. Il fut remis en mains du Procureur-Général qui rendit plainte contre lui de péculat, concuſſions, vexations, abus d'autorité, même de haute trahiſon.

L'accuſé fut d'abord traduit au Châtelet, & bientôt au Parlement. Le procès fut inſtruit, ſeulement pendant deux années, avec tout l'appareil énorme qu'exigeoit une telle affaire. On ne put articuler aucun crime aſſez déciſif pour mériter la peine de mort. De haute trahiſon, il n'y en avoit point, puiſque, comme le remarque Voltaire, ſi Lally eut été d'intelligence avec les Anglois, s'il leur eut vendu Pondichéry, il ſeroit reſté parmi eux. Les Anglois d'ailleurs ne ſont ni abſurdes, ni foux, & c'eût été l'être que d'achêter une place affamée qu'ils étoient sûrs de prendre, étant maîtres de la terre & de la mer. De péculat, il n'y en avoit pas davantage, puiſqu'il ne fut jamais chargé ni de l'argent du Roi, ni de celui de la Compagnie. Mais des duretés, des abus de pouvoir, des oppreſſions, des juges en virent beaucoup dans les dépoſitions unanimes de ſes enne-

CHAP. XXXI.

mis. Les juges prononcerent suivant les allégations.

Le Comte de Lally fut condamné à *avoir la tête tranchée*, *comme duement atteint* d'avoir *trahi les intérêts du Roi*, *de l'Etat & de la Compagnie des Indes*, *d'abus d'autorité*, *vexations & exactions*.

Dépouillé de sa grand Croix, de son Cordon, mis sur la sellette, il ne put tenir à la lecture de cet arrêt infâme. Couvert de quatorze cicatrices, & tomber entre les mains du bourreau, quelle destinée! Son indignation, sa rage furent si violentes qu'il vomit les plus horribles imprécations contre la terre, le Ciel, contre ses juges, & qu'ayant un compas caché dans sa redingote, il voulut s'en perçer le cœur. On l'arrêta, & on lui ôta les moyens d'exécuter son projet, qui au surplus n'étoit sans doute pas bien formé, car il s'y seroit pris d'une maniere plus efficace. Lally s'emporta contre ses juges avec plus de fureur encore qu'il n'en avoit montré contre ses ennemis. Sous prétexte que les negres ont l'adresse de s'étrangler avec leur propre langue; & que le forcené Comte de Lally auroit bien pu l'apprendre dans ses voyages, on lui mit dans la bouche un bâillon qui débordoit sur les levres. C'est ainsi qu'il fut conduit à la Grêve; dans l'appareil & sur le tombereau usité pour les plus vils scélérats. Arrivé au pied de l'échafaud, il reprit sa fermeté, son sangfroid. On lui ôta son bâillon, il monta tranquillement, & sans proférer une parole, reçut le coup fatal.

On a cité avec complaisance, & on citera toujours au sujet du supplice de ce coupable ou innocent illustre, le bon mot de M. de Voltaire; *C'est un homme sur le quel tout le monde avoit droit de mettre la main, excepté le bourreau.*

Si quelque chose peut nous convaincre de cette fatalité qui entraîne tous les évenemens dans ce cahos des affaires politiques du monde, c'est, écrit le même M. de Voltaire, de voir un Irlandois, chassé de sa patrie avec la famille de son Roi, Commandant à six mille lieues des troupes Françoises dans une guerre de marchands, sur des rivages inconnus aux Alexandre, aux Gengis & aux Tamerlan, mourant du dernier supplice sur le bord de la Seine, pour avoir été pris par des Anglois dans l'ancien golfe du Gange.



CHAPITRE XXXII.

CHAP. XXXII.

La contexture des divers événemens que nous avons du mettre successivement sous les yeux du lecteur, ne nous a pas permis de parler plûtôt de l'attentat le plus imprévu, le plus inoui, & en même tems, le plus effroyable; qui puisse jamais tomber dans la tête d'un monstre. On voit que nous entendons l'attentat de Damiens contre la personne du Roi.

Cette exécrable Régicide, du nom de *Robert-François Damiens*, naquit en 1714, dans un Fauxbourg d'Arras, appellé le Fauxbourg *Ste. Catherine.* Son enfance annonça ce qu'il seroit un jour. Sa méchanceté & ses espiégleries le firent surnommer *Robert-le-Diable* dans son pays. Il s'engagea deux fois, & se trouva au siége de Philisbourg. De retour en France, il entra en qualité de domestique au College des Jésuites de Paris. Il en sortit en 1738 pour se marier. Après avoir servi dans différentes bonnes maisons de la Capitale, & avoir empoisonné un de ses maîtres dans un lavement, il finit par un vol de 240 Louis d'or, qui l'obligea de prendre la fuite. Le Monstre roda pendant environ cinq mois à St. Omer, à Dunkerque, à Bruxelles, tenant partout des propos extravagans sur les disputes qui divisoient la France. Le Parlement étoit alors separé, dispersé, les Prêtres étoient decrétés, les Evêques exi-

lés. Le Sacerdoce & l'Empire étoient en combustion. CHAP. XXXII.

A Poperingue, petite ville proche d'Ypres, on entendit Damiens dire : *Si je reviens en France.... Oui j'y reviendrai, j'y mourrai, & le plus grand de la terre mourra aussi, & vous entendrez parler de moi.* C'étoit dans le mois d'Août 1756, qu'il débitoit ces extravagances. Le 21 Décembre de la même année, se trouvant à Paterque près d'Arras, chez un de ses parens, il y tint des propos d'un homme désespéré : *que le Royaume, sa fille & sa femme étoient perdus.* Son sang, sa tête, son cœur étoient dans la plus grande effervescence.

Ce scélérat aliené, dont l'humeur sombre & ardente avoit toujours ressemblé à la démence, retourna à Paris, & y arriva le 31 du même mois. Ayant paru à Versailles dans les premiers jours de l'année 1757, il prit de l'opium pendant plusieurs jours, se fit saigner (*) le 4 Janvier. Il méditoit alors l'horrible attentat qu'il exécuta le lendemain vers les cinq heures trois quarts du soir.

Cet exécrable monstre s'étoit muni d'un couteau à ressort, qui, d'un côté portoit une longue lame pointüe, & de l'autre un canif à tailler les plumes,

(*) Le Physique a une si grande influence sur l'ame des hommes, qu'il protesta depuis dans les interrogatoires, *que s'il avoit été saigné comme il le demandoit, il n'auroit jamais commis son crime.*

CHAP. XXXII.

d'environ quatre pouces de longueur. Il attendit le moment où le Roi devoit monter en caroſſe pour aller à Trianon. Le jour ne luiſoit plus, le froid étoit exceſſif; preſque tous les courtiſans portoient des manteaux, qu'on nomme par corruption, *Redingotes*. L'aſſaſſin en avoit une. Ainſi vêtu, il pénétre vers la garde, heurte en paſſant le Dauphin, ſe fait place à travers la garniture des gardes-du-Corps & des cent Suiſſes, aborde le Roi, environné des Seigneurs de ſa Cour, le frappe de ſon canif au côté droit, remet ſon couteau dans ſa poche, ſe rejette dans la foule, & reſte le chapeau ſur la tête. Au ſang qui coule, le Roi s'apperçoit qu'il eſt bleſſé; il ſe retourne, & l'aſpect d'un inconnu couvert, & dont les yeux étoient égarés, il dit avec le plus grand ſangfroid : *c'eſt cet homme qui m'a frappé, qu'on l'arrête, & qu'on ne lui faſſe point de mal.*

L'aſſaſſin fut arrêté ſur le champ. Son premier propos fut : *qu'on prenne garde à Mgneur le Dauphin, qu'il ne ſorte pas de la journée.* A ces paroles, l'allarme univerſelle redouble l'effroi & l'horreur dont on avoit été ſaiſi d'abord; on ne doute pas qu'il n'y ait une conſpiration profonde & combinée contre la famille Royale entiere. Chacun ſe figure les plus grands périls, les plus grands crimes & les plus médités. La bleſſure pouvoit être mortelle, & quoique légere, elle le devenoit, ſi l'arme étoit empoiſonnée.

La crainte s'étoit emparée de l'ame de Louis

XV. On le met au lit, on cherche les Chirurgiens; la Reine, la famille Royale l'entourent, il ne voit point sa tendre amante, il juge qu'on l'a écartée, qu'on lui dissimule le danger où il est, que c'est son dernier jour; il demande à se confesser. Le trouble, les inquiétu des & la terreur regnerent dans le château jusqu'au lendemain, qu'ayant levé l'appareil, les gens de l'art ne trouverent, au lieu de playe, qu'une large saignée, qui n'auroit pas empêché un simple particulier de vaquer à ses affaires.

Damiens conduit d'abord à la salle des gardes-du-Corps, ceux-ci userent envers lui des plus cruels traitemens, afin de le faire parler. Ils lui tenaillerent les jambes avec des pincettes rouges, & peut-être l'auroient-ils ainsi soustrait, comme Clément, au supplice & aux recherches de la justice, par une mort trop prompte, si le Grand-Prévôt de l'hôtel à qui appartient la connoissance des crimes commis dans le Palais du Roi, ne se fut emparé du parricide.

On commença les procédures à la p révôté de l'hôtel. Un Exempt ayant obtenu un peu de confiance, ou apparente ou vraie, dans l'esprit aliené de ce misérable, l'engagea à oser dicter de sa prison une lettre au Roi même. (*) *Damiens écrire*

(*) SIRE,

Je suis bien fâché d'avoir eu le malheur de vous approcher; mais si vous ne prenez pas le parti de votre peuple, avant qu'il soit quelques années d'ici, vous &

Sa lettre eſt inſenſée, & conforme à l'abjection de ſon état, mais elle découvre l'origine de ſa fureur : on y voit que les plaintes du public contre l'Archevêque, avoient dérangé le cerveau du ſcélérat, & l'avoient excité à ſon infame attentat. Il paroiſſoit par les noms des membres du Parlement cités dans ſa lettre, qu'il les connoiſſoit, ayant ſervi un de leurs confreres; mais il eut été abſurde de ſuppoſer qu'ils lui euſſent expliqué leurs ſentimens, encore moins qu'ils lui euſſent jamais dit, ou fait dire un mot qui pût l'encourager au crime.

A la premiere nouvelle de l'aſſaſſinat du Roi, parvenue dans la capitale quelques heures après, tout fut en rumeur : les Princes du Sang, les Grands du Royaume, les principaux Magiſtrats ſe rendi-

Suit la teneur d'un écrit, ſigné *Damiens.*

(*) *Cette lettre ſe trouve pag. 69. du procès de Damiens, donné au public par le* Bréton, *Greffier Criminel du Parlement, avec la permiſſion de ſes ſupérieurs.*

Copie du Billet.

Meſſieurs Chagrange, Seconde, Baiſſe de Liſſe, (*) de la Guyomie, Clément, Lambert, le Préſident de Rieux-Bonnainvilliers, le Préſident du Maſſy, & preſque tous.

Il faut qu'il remette ſon parlement, & qu'il le ſoutienne avec promeſſe de ne rien faire aux ci-deſſus & Compagnie.

Signé *Damiens.*

(*) *Ce miſérable eſtropie preſque tous les noms de ceux dont il parle.*

CHAP. XXXII.

rent à Verfailles, l'Archevêque ordonna des prieres de 40 heures; les fpectacles fe fermerent. Mais quelle différence de cette époque à celle de la maladie de ce Prince à Metz! On déteftoit, fans doute, on exécroit le monftre qui avoit ofé porter fes mains fur l'*Oint du Seigneur;* on demandoit des nouvelles du Monarque; on vouloit favoir tous les détails de cette étrange cataftrophe; mais c'étoit de la curiofité & non de l'intérêt, on étoit confterné plus qu'affligé; le cœur prenoit peu de part à l'évenement, les larmes ne couloient point, les Eglifes étoient vuides. Quelle leçon pour Louis XV, s'il eut pu la recevoir, fi l'adulation ne lui eut déguifé les véritables fentimens de fon peuple!

Après les procédures d'ufage de la part du Prévôt de l'hôtel à Verfailles, Damiens fut transféré, la nuit du 17 au 18 Janvier, à Paris, dans la tour de Montgomery, où on lui avoit préparé un logement, au deffus de la chambre que Ravaillac avoit autrefois occupée. Le Roi chargea la Grand-Chambre du Parlement d'inftruire fon procès. Il voulut que les Princes & les Pairs rendiffent par leur préfence le procès plus folemnel, & plus authentique dans tous fes points aux yeux d'un public auffi défiant que curieux exagérateur, qui voit toujours au delà de la vérité dans ces aventures effrayantes.

Malgré les tortures les plus cruelles, que le fcélérat fupporta avec une intrépidité effrontée, il

ne fut pas possible de lui arracher le moindre aveu qui put faire penser qu'il avoit des complices. Il déclara qu'il n'avoit point voulu tuer le Roi, mais qu'il avoit formé le dessein de le blesser ; qu'il avoit conçu ce dessein criminel depuis plus de trois ans ; qu'il ne l'avoit communiqué à qui que ce soit, & que, s'il eut pu même soupçonner que son chapeau s'en doutât, il l'auroit jetté au feu. CHAP. XXXII.

D'abord, dans son premier interrogatoire, il dit que *la Religion seule l'a déterminé à cet attentat.*

Il avoue qu'il n'a *dit du mal que des Molinistes, & de ceux qui refusent les Sacremens, que ces gens là croyent apparement deux Dieux.*

Il s'écria à la question, *qu'il avoit cru faire une œuvre méritoire pour le Ciel.* Il persista constamment à dire que c'étoient l'Archevêque de Paris, le refus des Sacremens, les disgraces du Parlement, qui l'avoient porté au Régicide ; il le déclara encore à ses Confesseurs.

Ce malheureux n'étoit donc qu'un insensé fanatique, moins abominable à la vérité que Ravaillac & Jean Châtel ; mais plus fou, & n'ayant pas plus de complices que ces deux énergumenes. Les seuls complices, pour l'ordinaire, de ces monstres, sont des fanatiques, dont les cervelles échauffées allument, sans le savoir, un feu qui va embraser des esprits foibles, insensés & atroces. Quelques mots dits au hazard suffisent à cet embrasement.

CHAP. XXXII.

Damiens agit dans la même illufion que Ravaillac, & après avoir fubi les queftions les plus terribles, il fut condamné à mourir dans les mêmes fupplices que l'infame affaffin de Henri IV.

Quel eft donc, dit Voltaire, l'effet du fanatisme & le deftin des Rois! Henri III & Henri IV font affaffinés, parce qu'ils ont foutenu leurs droits contre les prêtres. Louis XV eft affaffiné, parcequ'on lui reproche de n'avoir pas affez févi contre un Prêtre. Voilà trois Rois fur lesquels fe font portées des mains parricides dans un pays renommé pour aimer fes fouverains.

Le 28 Mars, jour de l'exécution, l'infâme Damiens arriva à la place de Grêve à trois heures & un quart, regardant d'un œil fec & ferme le lieu & les inftrumens de fon fupplice. On lui brûla d'abord la main droite, enfuite on le tenailla, & on verfa fur les playes de l'huile, du plomb fondu & de la poix réfine. On procéda enfuite à l'écartelement. Les quatre chevaux firent, pendant cinquante minutes, des efforts inutiles pour démembrer ce monftre. Au bout de ce tems-là, Damiens étoit encore plein de vie, les bourreaux lui couperent avec des biftouris, les chairs & les jointures nerveufes des cuiffes & des bras. Il vivoit encore après que les cuiffes furent coupées, & ne rendit fon ame déteftable, que pendant qu'on lui coupoit les bras.

Son fupplice, depuis l'inftant qu'il fut mis fur l'échafaud jufqu'au moment de fa mort, dura une

heure & demie. Il conserva toute sa connoissance, & releva la tête sept à huit fois pour regarder les chevaux & ses membres ténaillés & brûlés. Au milieu des tourmens les plus affreux de la question, il avoit laissé échaper des plaisanteries.

Damiens étoit d'une taille assez grande, le visage un peu allongé, le regard hardi & perçant, le nez crochu, la bouche enfoncée. Il avoit contracté une espece de tic, par l'habitude où il étoit de parler seul. Il étoit rempli de vanité, desireux de se signaler, curieux de nouvelles, frondeur, quoique taciturne, parlant seul & intérieurement, obstiné à suivre tout ce qu'il projettoit, hardi pour le mettre en exécution, effronté, menteur, tour-à-tour dévot & scélérat, passant du crime aux remors, continuellement agité par les fougues du sang le plus bouillant.

Son forfait, dit un homme d'esprit, nous a coûté autant de gémissemens qu'il a fait éclore de propos sans vraisemblance. Comment, a-t-on dit, une nation aussi douce & aussi polie que la Françoise; comment, un siécle que l'on a appellé Philosophe, a-t-il pu produire l'assassin d'un Roi adoré de ses sujets?

On a répondu, que, dans tous les tems, il y a eu des misérables qui n'ont été ni de leur siécle, ni de leur pays. Un homme de la lie du peuple, accoutumé au crime, échauffé par le propos de quelques esprits turbulents, dans le tems des contestations qui agitoient l'Etat & l'Eglise, se déter-

CHAP. XXXII.

mine à un parricide. Son cerveau s'enflamme; il se fait en lui une fermentation de désespoir, produite par la misere, par la crainte des châtimens que ses crimes méritoient, & par des discours séditieux. Agité de plus en plus par les mouvemens contradictoires que son ame éprouve en réfléchissant à un projet de cette nature, son esprit acheve de s'égarer, & dans un accès de son délire frénétique, il consomme son crime, tel qu'un enragé qui se précipite sur le premier venu pour le déchirer. C'est la réflexion d'un Philosophe. C'est celle de tous ceux qui ont réflechi sur le caractere du monstre. Ceux qui voudront l'étudier peuvent consulter les pieces originales, & les procédures faites à son occasion, tant en la Prévôté de l'Hôtel, qu'en la Cour du Parlement. Le Greffier Criminel de cette Compagnie, les a recueillies, & publiées en 1757, *in* 4. & *in* 12, 4 vol. à Paris chez *Simon*. Cette collection curieuse est enrichie d'un précis de la vie de l'infâme régicide. L'Editeur a rassemblé généralement & avec la plus scrupuleuse exactitude, tout ce qui a été constaté par les voyes juridiques. Il a offert aux personnes qui douteroient de l'authenticité de ces pieces de leur en faire faire la vérification.

Si le cours des assassinats des Rois, si fréquens sous Henri III & sous Henri IV, s'étoit arrêté sous le despotisme sanglant de Richelieu, durant la minorité agitée & civile de Louis XIV, sur la fin de son gouvernement, où le fanatisme s'étoit rele-

vé au plus haut degré, fous la Régence, fi féconde en crimes prétendus de toute efpéce, où Philippe d'Orléans lui même accufé des plus horribles forfaits, fembloit provoquer contre fa perfonne une vengeance trop légitime, qui fe feroit attendu à voir ce crime fe reproduire fous Louis le *bien-aimé?* Il femble n'avoir été réfervé à fon regne que pour qu'il n'y manquât aucune efpece d'évenement.

Le forfait de Damiens démontre affez évidemment, ce que produifent l'efprit dogmatique & les fureurs de Religion. Perfonne n'eut jamais imaginé que la bulle d'un Pape, & des billets de Confeffion d'un Archevêque de Paris, puffent avoir des fuites fi horribles, mais c'eft ainfi que les démences & les fureurs des hommes font liées enfemble. L'efprit des Poltrot & des Jacques Clément, qu'on avoit cru anéanti, fubfifte donc encore dans les ames féroces & ignorantes! La raifon pénétre en vain chez les principaux citoyens: le peuple eft toujours porté au fanatifme; & peut-être n'y a-t-il d'autre remede à cette contagion que d'éclairer enfin le peuple même; mais on l'entretient quelquefois dans des fuperftitions, & on voit enfuite avec étonnement ce que ces fuperftitions produifent.

Un attentat, d'un autre genre, mais non moins fameux, eft celui qui fut commis, l'année fuivante, fur la perfonne du Roi de Portugal. Voltaire pré-

CHAP. XXXII.

tend que la Confeſſion auriculaire cauſa ce parricide. Voici le fait.

Joſeph Maſcarenhas, Duc d'Aveiro, étoit un des plus grands Seigneurs de Portugal par ſa naiſſance, par ſes biens & par ſon crédit. Auſſi ſe vantoit-il, aſſure-t-on, qu'il n'avoit qu'un ſeul dégré à franchir pour monter au trône. Il étoit ſurtout puiſſant ſous le regne de Jean V.

L'avénement de Joſeph II. au trône, ayant diminué ſa faveur, il conçut l'horrible deſſein d'attenter ſur ſa perſonne. Il tâcha de gagner ceux qui pourroient avoir le moindre mécontentement de la Cour & de les envénimer par les calomnies les plus atroces. Dans ces circonſtances, les Jéſuites perdoient l'emploi de Confeſſeurs de la Cour. Le Duc d'Aveiro qui avoit vécu jusqu'alors avec ces Peres dans une haine ſcandaleuſe, ſe réconcilia ſubitement avec eux. On prétend même qu'il s'unit avec quelques membres de la Société pour exécuter ſon pernicieux projet.

Les conjurés engagerent dans ce complot, la Marquiſe Dona Eléonora de Tavora, belle-ſœur du Duc. Cette femme d'un eſprit altier, & d'une ambition déméſurée, ne ſouffroit qu'avec peine que le titre de Duc eut été refuſé à ſon époux. Son caractere inſinuant lui fit bientôt des complices de toute ſa famille. Son mari, ſes deux fils, ſes deux filles, ſes deux gendres, les deux beau-freres, leurs domeſtiques affidés, furent initiés dans ces

affreux mysteres. Pour se concilier un plus grand nombre de partisans, elle pratiquoit des exercices de Religion, de pélérinage, de pénitence, sous la direction du Jésuite Malagrida, un des hommes les plus fanatiques qui ayent jamais paru.

La conjuration éclata le 3 septembre 1768, à 11 heures du soir, comme le Roi de Portugal revenoit à Lisbonne, de son château de Bélem, & sortoit de la porte appellée *la Guenta.*

Trois des principaux conjurés, à cheval, tirerent sur le derriere du carosse deux coups de carabines; mais ces coups ne produisirent heureusement que de légeres blessures. Ce Prince, échappé à un si grand danger, fit rechercher les coupables. Des propos imprudens du Duc d'Aveiro, découvrirent son crime.

On l'arrêta avec ses autres complices. Leur procès fut bientôt fait, & le 13 Janvier 1759 le Duc d'Aveiro & le Marquis de Tavora furent rompus vifs, leurs corps brûlés, & leurs cendres jettées dans la mer. La marquise de Tavora eut la tête tranchée, les autres coupables périrent par divers supplices.

Ces terribles exécutions firent tenir mille propos dans l'Europe. Quelques écrivains voulurent laver la mémoire des auteurs de cet attentat énorme, ils prétendoient que la plûpart étoient innocens. Il est assez difficile de penser comme eux, quand on a lû les papiers envoyés de Portugal. C'est sur ces écrits que nous avons composé cet article. Le

CHAP. XXXII.

tems seul peut éclaircir les circonstances particulieres de cet évenement extraordinaire.

Les seuls Jésuites, dit Voltaire, qui avoient conseillé & autorisé l'assassinat du Roi, par le moyen de la confession, moyen aussi dangereux que sacré. Les Jésuites qui avoient donné des passeports pour l'autre monde, munis de leurs réligieux pardons, aux Régicides infâmes, échapperent alors au supplice.

Cet auteur immortel de l'histoire universelle, donne pour cause de l'assassinat, un motif de ressentiment. Il affirme, d'après nous ne savons quelles preuves, que la famille *Tavora*, & surtout le Duc d'*Aveiro*, oncle de la jeune Comtesse *Alaïde d'Antougia*, le vieux Marquis & la vieillesse Marquise de *Tavora*, pere & mere de la jeune Comtesse, enfin, le Comte *Alaïde* son époux, & un des freres de cette Comtesse infortunée (*), croyant avoir reçu un outrage irréparable, résolurent de s'en venger. La vengeance s'accorde très-bien avec la superstition. Ceux qui méditent un grand attentat, cherchent des Casuistes & des Confesseurs qui les encouragent. La famille qui pensoit être outragée, s'adressa à trois Jésuites, Malagrida, Alexandre & Mathos. Ces trois infaillibles Casuistes déciderent que ce n'étoit pas seulement un *péché*

(*) Alaïde, dont le mari fut exécuté, alla par ordre du Roi, pleurer dans un couvent tant d'horribles malheurs de la conspiration, dont elle passoit pour être la cause.

qu'ils appelloient *véniel*, de tuer un Roi (*) qui perſécutoit les Saints ; & ces Saints étoient les diſciples d'Ignace.

Pour entendre ceci, il faut ſavoir que le Monarque Portugais ſe déclaroit alors ouvertement contre les Jéſuites, qu'il chaſſa bientôt après de ſon Royaume. Il n'en garda que trois d'entre eux, accuſés d'avoir approuvé ſon aſſaſſinat, Malagrida, Alexandre & Mathos. Ces trois perſonnages étoient détenus en priſon à Lisbonne.

La poſtérité aura peine à croire que le Roi Très-Fidele fit ſolliciter à Rome, pendant plus d'un an, la permiſſion de faire juger chez lui des Jéſuites, ſes ſujets, & ne put l'obtenir. La Cour de Lisbonne & celle de Rome furent longtems dans une querelle ouverte; on alla même juſqu'à ſe flatter que le Portugal ſecoueroit un joug que l'Angleterre, ſon alliée & ſa protectrice, avoit foulé aux pieds depuis ſi longtems. Mais le Portugal n'ayant pas reçu dans ce tems-là les lumieres qui éclairent tant d'Etats en Europe, étoit plus ſoumis au Pape qu'un autre. Il n'étoit pas permis au Roi de faire condamner à la mort par ſes juges un Moine parricide; il falloit avoir le conſentement de Rome. Les autres peuples étoient dans le dix-huitieme ſiécle; mais les Portugais ſembloient être dans le douzieme.

Le St. Pere ayant refuſé ſon conſentement pour

(*) C'eſt ce qui eſt rapporté dans l'*acordao*, ou déclaration authentique du Conſeil Royal de Lisbonne.

CHAP. XXXII.

faire condamner les trois Jésuites coupables, le Roi Portugais fut réduit à l'expédient de livrer le seul Malagrida à l'inquisition, comme suspect d'avoir *autrefois* avancé quelques propositions téméraires, & qui sentoient l'*hérésie*.

Ces soupçons étoient fondés sur deux écrits avoués par Malagrida, & qui sont la preuve la plus complette d'un vrai délire : l'un en latin intitulé : *Tractatus de vitâ & imperio Antichristi* : l'autre en portugais sous ce titre : *La vie de Sainte Anne, composée avec l'assistance de la bienheureuse Vierge Marie & de son très Saint-Fils.*

Le fanatique Malagrida dit dans le premier ouvrage que, lorsque la Sainte Vierge lui ordonna d'écrire sur cette matiere, elle lui dit : *Tu es Jean après un autre Jean, mais beaucoup plus clair & plus profond.*

" Si l'on entend bien les Saintes Ecritures, „ dit-il ensuite, on doit s'attendre à voir paroitre „ trois Antechrists, le pere, le fils & le petit-fils. „ Comme il est impossible qu'un seul puisse subjuguer ou ruiner tout le monde, il est plus naturel de croire que le premier Antechrist commencera l'Empire, que le second l'étendra, & „ que le troisieme fera les désordres & causera les „ ruines dont il est parlé dans l'Apocalypse. Le „ dernier Antechrist aura pour pere un Moine, & „ pour mere une Religieuse. Il verra le jour dans „ la ville de Milan en Italie, l'an 1920, & il épousera une des furies infernales nommée Proserpine.

„ Le ſeul nom de Marie, ſans être accompagné „ des mérites des bonnes œuvres, ayant fait le ſalut de quelques créatures, la mere de ce dernier „ Antechriſt, qui ſera appellée Marie, ſera ſauvée „ à cauſe de ce nom & par égard pour l'Ordre „ Religieux dont elle ſera Profeſſe. CHAP. XXXII.

„ Les Religieux de la Société de Jeſus ſeront „ les fondateurs d'un nouvel Empire deſtiné à „ J. C. & ils feront la découverte de pluſieurs „ nations très nombreuſes."

Le Pere Malagrida n'eſt pas moins extravagant dans ſa vie de Sainte Anne.

„ Elle fut ſanctifiée, dit-il, dans le ſein de ſa „ mere, comme la bienheureuſe Vierge Marie le „ fut dans celui de Sainte Anne: privilege qui „ n'a jamais été accordé qu'à elles deux.

„ Quand Sainte Anne pleuroit dans le ſein de ſa „ mere, elle faiſoit auſſi pleurer les Chérubins qui „ lui tenoient compagnie. Sainte Anne dans le „ ſein de ſa mere entendit, connut, aima, ſervit „ Dieu de la même maniere que font les Anges, „ dans le Ciel, & afin qu'aucune des trois per- „ ſonnes de la Sainte-Trinité ne fut jalouſe de ſon „ attention particuliere pour l'une d'entr'elles, elle „ fit vœu de pauvreté au Pere-Eternel, vœu d'o- „ béiſſance au Fils Eternel, & vœu de chaſteté „ au Saint Eſprit. . . .

„ Sainte Anne qui demeuroit à Jéruſalem y fon- „ da une retraite pour ſoixante trois filles. L'une „ d'elles nommée Marthe achêtoit du poiſſon &

CHAP. XXXII.

„ savoit le revendre dans la ville avec beaucoup de profit. Quelques-unes de ces filles, ne se marierent que pour obéir à Dieu, qui, de tou„ te éternité, avoit destiné ces heureuses Vierges „ à une plus haute sainteté que ne fut celle des „ Apôtres & de tous les Disciples de J. C.

„ Saint Lin, successeur de Saint Pierre, naquit „ d'une de ces Vierges; une autre fut mariée à Ni„ codème, une troisieme à Saint Mathieu, & une „ quatrieme à Saint Joseph d'Arimathie, &c. &c."

Cet enthousiaste s'attribuoit le don des miracles; il confessa de vive voix devant les Inquisiteurs, que Dieu lui-même l'avoit déclaré son Ambassadeur, son Apôtre & son Prophête; que Dieu l'avoit uni à lui par une union habituelle, que la Vierge Marie avec l'agrément de J. C. & de toute la Sainte-Trinité, l'avoit déclaré son fils. Enfin l'on prétend qu'il avoua qu'il avoit éprouvé dans sa prison, à 71 ans, des mouvemens qui ne sont point ordinaires à cet âge, & que ces turpitudes lui avoient fait dans le commencement beaucoup de peine; mais que Dieu lui avoit révélé que ces mouvemens ne provenoient que de l'effet naturel d'une agitation involontaire, par laquelle il avoit autant mérité que par la priere.

Voilà les folies pour lesquelles ce malheureux fut condamné par l'Inquisition; mais ce qui hâta sa mort, fut une vision qu'il se pressa de révéler. Le Marquis de Tancors, Général en chef de la Province d'Estramadure, étant vénu à mourir, le

Château de Lisbonne & toutes les forteresses sur le bord du Tage, firent des décharges lugubres & continuelles à son honneur. Malagrida, ayant entendu de son cachot ces décharges réitérées, faites d'une maniere extraordinaire, s'imagina à l'instant que le Roi étoit mort. Le lendemain il demanda audience. Les Inquisiteurs la lui accorderent, & il leur dit que Dieu lui avoit ordonné de montrer au Ministre du Saint Office qu'il n'étoit point un hypocrite, ainsi que ses ennemis le pretendoient; puisque la mort du Roi lui avoit été révélée, & qu'il avoit eu une vision intellectuelle des peines aux quelles sa Majesté étoit condamnée, pour avoir persécuté les Religieux de son Ordre. Il n'en fallut pas davantage pour presser son supplice. Il fut brûlé le 21 Septembre 1761, non comme complice d'un parricide, mais comme faux Prophête. En cette qualité il méritoit plus les petites Maisons que le bûcher. Les impiétés dont on l'accusoit n'étoient que des extravagances, fruit d'un cerveau dérangé par une dévotion mal entendue.

L'assassinat du Roi Très-Fidele ne contribua pas peu à l'expulsion des Jésuites du Portugal. Cette avanture ne réveilla pas mal la haine qu'on leur portoit en France, où ils ont toujours été puissans & détestés. L'extinction d'un Ordre si fameux est un événement trop intéressant du regne de Louis XV, pour que nous l'omettions ici.

CHAPITRE XXXIII.

CHAP. XXXIII.

Une étincelle produit souvent un grand incendie. C'est ce qui arriva vis-à-vis de la Société dite de *Jesus*. Un Profés de cette Société, nommé la Vallette, chef des missions à la Guadeloupe, le plus hardi spéculateur & le plus fort commerçant des Isles, s'avisa de faire une banqueroute de plus de trois millions. Sitôt s'éleva une nuée de créanciers, & les tribunaux retentirent de leurs plaintes. On crut découvrir alors que le Général Jésuite, résidant à Rome, gouvernoit despotiquement les biens de la Société. Le Parlement de Paris condamna ce Général & tous les Freres Jésuites solidairement à payer la banqueroute de la Valette.

Ce procès qui indigna la France contre les Jésuites, conduisit à examiner cet institut singulier qui, fort de l'opinion publique, sembloit inexpugnable & inspiroit une sorte de terreur aux Potentats les plus puissans. On fut surpris de voir que jamais l'Ordre des Jésuites n'avoit été formellement reçu en France par la plûpart des Parlemens du Royaume; on déterra leurs constitutions, & tous les Parlemens les trouverent incompatibles avec les loix. Ils rappellerent alors toutes les anciennes plaintes faites contre cet Ordre, & plus de

cinquante volumes de leurs décisions Théologiques contre la sûreté de la vie des Rois.

Les Jésuites ne se défendirent qu'en disant que les Jacobins & St. Thomas en avoient écrit autant. Ils ne prouvoient par cette réponse autre chose, sinon que les Jacobins étoient répréhensibles comme eux. A l'égard de Thomas d'Aquin, il est canonisé; mais il y a dans sa *Somme ultramontaine*, des décisions que les Parlemens de France feroient brûler, le jour de sa fête, si on vouloit s'en servir pour troubler l'Etat. Comme il dit en divers endroits, que l'Eglise *a le droit de déposer un Prince infidelle à l'Eglise*, il permet en ce cas le parricide. On peut avec de telles maximes gagner le Paradis & la corde.

Le Roi daigna se mêler de l'affaire des Jésuites, & pacifier encore cette querelle comme les autres. Il voulut par un Edit réformer paternellement les Jésuites en France; mais on prétend que le Pape Clement XIII, ayant dit qu'il falloit ou qu'ils restassent comme ils étoient, ou qu'ils n'existassent pas, *Sint ut sunt, aut non sint*, ce sont ses paroles; cette réponse du Pape est ce qui les a perdus. Le Roi les abandonna alors aux Parlemens de son Royaume, qui tous l'un après l'autre, leur ôterent leurs Colleges & leurs biens.

En Portugal, les Jésuites avoient été proscrits comme accusés de s'être constitués Rois sur les Indiens dans le Paraguai; d'y avoir entretenu la division entre les sujets respectifs des deux Cou-

CHAP. XXXIII.

ronnes d'Eſpagne & de Portugal, d'y avoir excité une guerre & d'avoir tenu tête aux armées combinées de ces Souverains; de s'être *portés aux attentats les plus étranges & les plus inouis.* Regardés comme fauteurs & inſtigateurs de l'aſſaſſinat commis en la perſonne du Roi, S. M. Très-Fidele avoit fait publier une eſpéce de manifeſte contr'eux par lequel il les avoit déclarés *rebelles notoires, traîtres, vrais ennemis & aggreſſeurs,* tant par le paſſé qu'encore à préſent, de ſa Royale perſonne, de ſes Etats, de la paix publique de ſes Royaumes & Seigneuries, & du bien commun de ſes fideles ſujets; les avoit déclarés *dénaturaliſés, proſcrits, exterminés*; avoit ordonné qu'ils feroient *chaſſés* de ſes Etats, & qu'on les transporteroit incontinent dans ceux du Pape, pour qu'il en fit ce qu'il voudroit.

L'ordre des Jéſuites ne tarda pas à être chaſſé de tous les Etats du Roi d'Eſpagne en Europe, en Aſie, en Amérique; chaſſé de Naples, de Sicile; chaſſé de Parme & de Malte, preuve évidente qu'ils n'étoient pas auſſi grands politiques qu'on le croyoit. Jamais les Moines n'ont été puiſſants, que par l'aveuglement des autres hommes : & les yeux ont commencé à s'ouvrir dans ce ſiécle. Ce qu'il y eut d'aſſez étrange dans leur déſaſtre presque univerſel, c'eſt qu'ils furent proſcrits dans le Portugal, pour avoir dégénéré de leur Inſtitut; & en France pour s'y être trop conformés. C'eſt qu'en Portugal on n'oſoit pas encore

examiner un Inſtitut exalté dans les Bulles de vingt ſouverains Pontifes, & on l'oſoit en France.

Les Parlemens ne les ont condamnés, que ſur quelques regles de leur inſtitut que le Roi pouvoit réformer, ſur des maximes horribles, il eſt vrai, mais mépriſées, publiées pour la plûpart par des Jéſuites étrangers, & déſavoués formellement depuis peu par les Jéſuites François.

Il y a toujours dans les grandes affaires un prétexte qu'on met en avant, & une cauſe véritable qu'on diſſimule. Le prétexte de la punition des Jéſuites, étoit le danger prétendu de leurs mauvais livres que perſonne ne lit : la cauſe étoit le crédit dont il avoit longtems abuſé. Il leur eſt arrivé dans un ſiécle de lumiere & de modération ce qui arriva aux Templiers dans un ſiécle d'ignorance & de Barbarie; l'orgueil perdit les uns & les autres, mais les Jéſuites ont été traités dans leur diſgrace avec douceur, & les Templiers le furent avec cruauté. Enfin le Roi par un édit ſolemnel en 1764, abolit dans ſes Etats cet Ordre qui avoit toujours eu des perſonnages eſtimables, mais plus de brouillons, & qui fut pendant deux cens ans un ſujet de diſcorde.

Ce n'eſt ni Sanchez, ni Leſſius, ni Eſcobar, dit Voltaire, ni des abſurdités de Caſuiſtes, qui ont perdu les Jéſuites, c'eſt le Tellier, c'eſt la Bulle qui les a exterminés dans preſque toute la France. La charrue que le Jéſuite le Tellier avoit

CHAP. XXXIII.

fait passer sur les ruines de Port-Royal, a produit au bout de soixante ans les fruits qu'ils recueillent aujourd'hui : la persécution que cet homme violent & fourbe avoit excitée contre des hommes entêtés a rendu les Jésuites exécrables à la France : Exemple mémorable, mais qui ne corrigera aucun des confesseurs des Rois quand il fera ce que font presque tous les hommes à la Cour, ambitieux & intriguants, & qu'il dirigera un Prince peu instruit affoibli par la vieillesse.

On a, poursuit le même écrivain dans ses célébres questions sur l'Encyclopédie, on a reproché aux Jésuites dans six mille volumes leur morale relâchée qui n'étoit pas plus relâchée que celle des Capucins, & leur doctrine sur la sûreté de la personne des Rois, doctrine qui après tout n'approche ni du manche de corne du couteau de Jaques Clément, ni de l'hostie saupoudrée qui servoit si bien Frere Ange de Montepulciano, autre Jacobin qui empoisonna l'empereur Henri VII.

Ce n'est point la grace versatile qui les a fait chasser, ce n'est pas la banqueroute frauduleuse du Révérend Pere la Vallette, Préfet des Missions Apostoliques. On ne chasse pas un Ordre entier de France, d'Espagne, de Portugal, des deux Siciles, parce qu'il y a eu dans cet Ordre un banqueroutier. Ce ne sont pas les fredaines du Jésuite Guyot Desfontaines, ni du Jésuite Fréron, ni du Révérend Pere de Marsy, lequel étouffa par ses énormes

talens un enfant charmant (*) de la premiere noblesse du Royaume. On ferma les yeux sur ces imitations Grecques & latines d'Anacréon & d'Horace.

Qu'est-ce donc qui a fait chasser les Jésuites? L'orgueil.

Quoi les Jésuites étoient-ils plus orgueilleux que les autres Moines? Oui, ils l'étoient au point qu'ils firent donner une lettre-de-cachet à un Ecclésiastique qui les avoit appellés *Moines*. Le Frere Grouft, le plus brutal de la Société, Frere du Confesseur de la seconde Dauphine, fut prêt de battre en présence d'une nombreuse Compagnie, le fils d'un Monsieur Girard, depuis Prêteur Royal à Strasbourg, pour lui avoir dit qu'il iroit le voir dans son couvent.

C'étoit une chose incroyable que leur mépris pour toutes les Universités dont ils n'étoient pas, pour tous les livres qu'ils n'avoient pas faits, pour tout Ecclésiastique qui n'étoit pas *un homme de qualité;* C'est de quoi on a été témoin cent fois. Ils s'exprimoient ainsi dans leur libelle intitulé, *il est tems de parler :* " que dire à un Magistrat qui „ dit que les Jésuites sont des orgueilleux, il faut

(*) L'analyse de Bayle publiée en 1754, en 4 vol. *in* 12. Cette compilation infâme des ordures & des impiétés répandues dans les ouvrages du Philosophe protestant, fut proscrite par le Parlement de Paris, & l'Auteur renfermé à la Bastille.

CHAP. XXXIII.

„ les humilier ?." Ils étoient si orgueilleux qu'ils ne vouloient pas qu'on blâmât leur orgueil.

D'où leur venoit ce péché de la superbe? De ce que Frere Guignard avoit été pendu.

Il faut remarquer qu'après le supplice de ce Jésuite sous Henri IV, & après leur bannissement du Royaume, ils ne furent rappellés qu'à condition qu'il y auroit toujours à la Cour un Jésuite qui répondroit de la conduite des autres. Coton fut donc mis en ôtage auprès de Henri IV, & ce bon Roi qui ne laissoit pas d'avoir ses petites finesses, crut gagner le Pape en prenant son ôtage pour son Confesseur.

Dès-lors chaque Frere Jésuite se crut solidairement Confesseur du Roi. Cette place de premier Médecin de l'ame d'un Monarque, devint un Ministere sous Louis XIII, & surtout sous Louis XIV. Frere Vadblé, valet de chambre du Pere de la Chaise (*), accordoit sa protection aux Evêques

(*) La Chaise avoit une figure noble & intéressante, un caractere doux & poli lui acquirent beaucoup de crédit auprès de son Royal Pénitent. Il présentoit au Roi presque tous les sujets pour les Bénéfices, & ce ne fut pas toujours avec choix. Il aimoit le luxe & les plaisirs plus qu'il ne convenoit à un Réligieux, & surtout au Confesseur du Roi. Les mécontens lui reprocherent souvent ses maisons de campagne, ses équipages, ses repas, les richesses qu'il répandoit sur sa famille. Ils le blâmerent encore plus, d'être entré dans toutes les persécutions que la Société suscita aux Jansénistes. Il est sûr qu'il ne leur fut pas favorable, & qu'il

de France, comme Barjac l'accordoit aux Princes, sous le Cardinal de Fleury; & le Pere le Tellier gouvernoit avec un sceptre de fer ceux qui vouloient bien être gouvernés ainsi.

Il étoit impossible que la plûpart des Jésuites ne s'enflassent du vent de ces deux hommes, & qu'ils ne fussent aussi insolens que les laquais du Marquis de Louvois. Il y eut parmi eux des savans, des hommes éloquens, des génies; ceux-là furent modestes, mais les médiocres faisant le grand nom-

---

tourna l'esprit de Louis XIV contr'eux; mais si on le compare à son successeur le Tellier, il étoit très modéré.

Le Tellier étoit un homme sombre, ardent, inflexible, cachant ses violences sous un flegme apparent, aussi attentif à cacher ses menées qu'à les faire réussir. Il fut longtems le dénonciateur des Jansénistes, en attendant d'en être le persécuteur. C'est à lui qu'on attribue la premiere idée de la fourberie de Douai, si ressemblante à une perfidie. Ce fut à cet homme turbulent qu'on confia le poste du Pere de la Chaise. Il fit tout le mal qu'il pouvoit faire dans cette place, où il est trop aisé d'inspirer ce qu'on veut, & de perdre qui l'on hait. On connoit tous les ressorts qu'il fit jouer pour perdre le Cardinal de Noailles, & pour faire recevoir la Bulle lancée contre le livre de Quesnel. Il fatigua la foiblesse de Louis XIV jusque dans ses derniers momens pour lui faire donner les Edits en faveur de cette Constitution. Après la mort de Louis XIV, son impitoyable Confesseur fut exilé à Amiens, puis à la Fléche, où il mourut en 1719, à 76 ans, chargé de l'exécration publique.

CHAP. XXXIII. bre, furent atteints de cet orgueil attaché à la médiocrité & à l'esprit de College.

Depuis leur Pere Garasse, presque tous leurs livres polémiques respirerent une hauteur indécente qui souleva toute l'Europe. Cette hauteur tomba souvent dans la bassesse du plus énorme ridicule; de sorte qu'ils trouverent le secret d'être à la fois l'objet de l'envie & du mépris. Voici, par exemple, comme ils s'exprimoient sur le célébre Paquier, Avocat-Général de la Chambre des Comptes.

„ Paquier est un porte-panier, un maraut de „ Paris, petit galant bouffon, plaisanteur, petit „ compagnon vendeur des fornettes, simple regage qui ne mérite pas d'être le valeton des laquais; bêlitre, coquin qui rote, péte & rend „ sa gorge; fort suspect d'hérésie ou bien hérétique ou bien pire, un sale & vilain satyre, un „ archimaître sot par nature, par béquarre, par „ bémol, sot à la plus haute gamme, sot à triple „ semelle, sot à double teinture & teint en cramoisi, enfin sôt en toutes sortes de sottises."

Ils polirent depuis leur stile; mais l'orgueil, pour être moins grossier, n'en fut que plus révoltant.

On pardonne tout hors l'orgueil. Voilà pourquoi tous les Parlemens du Royaume dont les membres avoient été pour la plûpart leurs disciples, ont saisi la premiere occasion de les anéantir: & la terre entiere s'est réjouie de leur chûte.

Cet esprit d'orgueil étoit si fortement enraciné chez eux, qu'il se déployoit avec la fureur la plus indécente dans le tems même qu'ils étoient tenus à terre sous la main de la justice, & que leur arrêt n'étoit pas encore prononcé. On n'a qu'à lire le fameux mémoire intitulé, *il est tems de parler*, imprimé dans Avignon en 1762, sous le nom supposé d'Anvers. Il commence par une requête ironique aux gens tenant la Cour de Parlement. On leur parle dans cette requête avec autant de mépris que si on faisoit une réprimande à des Clercs de Procureur. On traite continuellement l'illustre M. de Montclar, Procureur-Général, l'oracle du Parlement de Provence, de *maître Ripert ;* & on lui parle comme un Régent en chaire parleroit à un écolier mutin & ignorant. On pousse l'audace jusqu'à dire que M. de Montclar *a blasphémé* en rendant compte de l'Institut des Jésuites.

Dans leur mémoire qui a pour titre, *tout se dira*, ils insultent encore plus effrontément le Parlement de Metz, & toujours avec ce stile qu'on puise dans les écoles.

Ils ont conservé le même orgueil sous la cendre dans laquelle la France, l'Espagne les ont plongés. Le serpent coupé en tronçons a levé encore la tête du fond de cette cendre On a vu, on ne sait trop quel misérable, nommé Nonotte, s'ériger en critique de ses maîtres, & cet homme fait pour prêcher la canaille dans une cimetierre, parler à tort & à travers des choses dont il n'avoit pas la

CHAP. XXXIII.

plus legere notion. Un autre insolent de cette même Société nommé Patouillet, insultoit dans des Mandemens d'Evêques, des citoyens, des Officiers de la maison du Roi, dont les laquais n'auroient pas souffert qu'il leur parlât.

Une de leurs principales vanités étoit de s'introduire chez les Grands dans leurs dernieres maladies, comme des Ambassadeurs de Dieu, qui venoient leur ouvrir les portes du Ciel, sans les faire passer par le Purgatoire. Sous Louis XIV, il n'étoit pas du bon air de mourir sans passer par les mains d'un Jésuite; & le croquant alloit ensuite se vanter à ses dévotes qu'il avoit converti un Duc & Pair, lequel, sans sa protection, auroit été damné.

Le mourant pouvoit lui dire : " de quel droit, „ excrément de college, viens-tu chez moi, quand „ je me meurs? Me vois-t-on venir dans ta cellu- „ le, quand tu as la fistule & la cangrene, & que „ ton corps crasseux est prêt à être rendu à la „ terre? Dieu a-t-il donné à ton ame quelques „ droits sur la mienne? Ai-je besoin d'un Précep- „ teur à soixante & dix ans? Portes-tu les clefs „ du Paradis à ta ceinture? Tu oses dire que tu „ es Ambassadeur de Dieu; montre-moi tes paten- „ tes, & si tu n'en as point, laisse-moi mourir „ en paix. Un Bénédictin, un Chartreux, un „ Prémontré ne viennent point troubler mes der- „ niers momens; ils n'érigent point un trophée à „ leur orgueil sur le lit d'un agonisant, ils restent „ dans

„ dans leur cellule ; reſte dans la tienne ; qu'y a-„ t-il entre toi & moi ?"

Ce fut une choſe comique dans une triſte occaſion, que l'empreſſement de ce Jéſuite Anglois nommé Routh, à venir s'emparer de la derniere heure du célébre Monteſquieu. Il vint, dit-il, rendre cette ame vertueuſe à la Religion, comme ſi Monteſquieu n'avoit pas mieux connu la Religion que Routh ; comme ſi Dieu eut voulu que Montesquieu penſat comme un Routh (*).

On le chaſſa de la chambre, ſans rien obtenir,

(*) Comme ce ſtupide Ignacien preſſoit Montesquieu, qu'il avoit confeſſé, de lui livrer les corrections qu'il avoit faites aux *Lettres Perſanes*, il donna ſon manuſcrit à la Ducheſſe d'Aiguillon, en lui diſant : *je ſacrifierai tout à la raiſon & à la Religion, mais rien aux Jéſuites. Voyez avec mes amis ſi ceci doit paroître.* Cette illuſtre amie ne le quitta qu'au moment où il perdit toute connoiſſance ; & ſa préſence ne fut pas inutile au repos du malade.

Un jour, pendant que la Ducheſſe étoit allée dîner, le pere Routh étant venu & ayant trouvé le malade ſeul avec ſon Secrétaire, fit ſortir celui-ci de la Chambre & s'y enferma ſous clef. Madame d'Aiguillon revenue d'abord après dîner, s'approcha de la porte, & entendit le malade qui parloit avec émotion. Elle frappa & le Jéſuite ouvrit : *Pourquoi tourmenter cet homme mourant ?* lui dit-elle alors. Le Préſident de Monteſquieu reprenant lui-même la parole, lui dit : *Madame*, voilà *le Pere* Routh *qui voudroit m'obliger de lui livrer la clef de mon armoire pour enlever mes papiers.* La Ducheſſe fit des reproches de cette violence au Con-

CHAP. XXXIII.

& il alla crier dans tout Paris : " J'ai converti ,, cet homme illuftre, je lui ai fait jetter au feu ,, fes *Lettres Perfanes* & fon *Efprit des loix*. " On ne manqua pas d'imprimer la rélation de la converfion du préfident de Montesquieu par le Révérend Pere Routh, dans un libelle *anti-philofophique*, dans lequel on faifoit dire à cet illuftre Ecrivain : " Que c'étoit le goût du neuf, du fingulier ; le defir de paffer pour un génie fupérieur aux préjugés & aux maximes communes, ,, l'envie de plaire & de mériter les applaudiffemens de ces perfonnes qui donnent le ton à ,, l'eftime publique, & qui n'accordent jamais plus ,, fûrement la leur, que quand on femble les autorifer à fecouer le joug de toute dépendance ,, & de toute contrainte, qui lui avoit mis les ,, armes à la main contre la Religion. "

---

feffeur, en difant : *Madame, il faut que j'obéiffe à mes Supérieurs.*

Montesquieu parla & agit dans fes derniers momens en homme qui vouloit paroître à la fois Chrétien & Philofophe. *J'ai toujours refpecté la Religion*, dit-il ; cela étoit vrai à certains égards, car s'il avoit paru favorifer l'incrédulité dans des livres anonymes, il ne s'étoit jamais montré tel en public. *La morale de l'Evangile*, ajouta-t-il, *eft le plus beau préfent que Dieu put faire aux hommes.* Le Cuiftre de Routh pouvoit-il defirer un aveu plus formel, plus confolant pour la Religion, de la part de l'auteur immortel de *l'Efprit des loix*, *du Code du droit des nations* ; de la part *du Légiflateur du Genre humain* ?

Un autre orgueil des Jésuites étoit de faire des missions dans les villes, comme s'ils avoient été chez des Indiens & chez des Japonois. Ils se faisoient suivre dans les rues par la Magistrature entiere. On portoit une croix devant eux, on la plantoit dans la place publique, ils dépossédoient le curé, ils devenoient les maîtres de la ville. Un Jésuite nommé Aubert, fit une pareille mission à Colmar, & obligea l'Avocat-Général du Conseil Souverain de brûler à ses pieds son Bayle, qui lui avoit coûté cinquante écus. Le Magistrat n'auroit-il pas mieux fait de faire brûler Frere Aubert? Qu'on juge combien l'orgueil de cet Aubert fut gonflé de ce sacrifice, comme il s'en vanta le soir avec ses confreres, comme il en écrivit à son Général.

O Moines! ô Moines! Soyez modestes, on vous l'a déja dit & répété tant de fois; soyez modérés si vous ne voulez pas que malheur vous arrive.

Voltaire reproche l'orgueil aux Jésuites : c'est que ces Révérends peres avoient surement oublié l'humilité de leur Patriarche, & qu'ils ne vouloient pas de bonne foi se rappeller son histoire. Ignace n'étoit pas orgueilleux, mais fou & complettement fou. Il voulut être fondateur, & il avoit tout ce qu'il falloit pour cela en son tems, c'est-à-dire, une folie convenable à son siécle.

Ayez dans votre folie un fonds de raison qui puisse servir à diriger vos extravagances ; & soyez excessivement opiniâtre. Il pourra arriver que vous soyez pendu; mais si vous ne l'êtes pas,

vous pourrez avoir des autels. Ignace en a eu; & en conscience, y a-t-il jamais eu un homme au monde plus digne des petites-maisons que St. Ignace, ou St. Inigo, ou St. Nigo le Biscayen, car c'est son véritable nom? La tête lui tourne à la lecture de la *Légende dorée*, comme elle tourna depuis à Don Quichotte de la Manche pour avoir lu des romans de Chevalerie.

CHAP. XXXIII.

Voilà mon Biscayen qui se fait d'abord Chevalier de la Vierge, & qui fait, la veille, des armes à l'honneur de sa Dame. La Ste. Vierge lui apparoît & accepte ses services; elle revient plusieurs fois, elle lui amene son fils. Le Diable qui est aux aguets, & qui prévoit tout le mal que les Jésuites lui feront un jour, vient faire un vacarme de lutin dans sa maison, casse toutes les vitres; le Biscayen le chasse avec un signe de croix; le Diable s'enfuit à travers la muraille & y laisse une grande ouverture, que l'on montroit encore aux curieux, cinquante ans après ce bel évenement

Sa famille, voyant le dérangement de son esprit, veut le faire enfermer & le mettre au régime: il se débarasse de sa famille, ainsi que du Diable, & s'enfuit sans savoir où il va. Il rencontre un Maure & dispute avec lui sur l'immaculée Conception. Le Maure qui le prend pour ce qu'il est, le quitte au plus vîte. Le Biscayen, ne sait trop s'il tuera le Maure, ou s'il priera Dieu pour lui; il en laisse la décision à son cheval, qui, plus sage que lui, reprit la route de son écurie.

Mon homme après cette aventure prend le parti d'aller en pélérinage à Bethléem en mendiant ſon pain; ſa folie augmente en chemin; les Dominicains prennent pitié de lui à Menreſe; ils le gardent chez eux pendant quelques jours, & le renvoyent ſans l'avoir pu guérir.

Il s'embarque à Barcelone; arrive à Veniſe. On le chaſſe de Veniſe, il revient à Barcelone toujours mendiant ſon pain, toujours ayant des extaſes, & voyant fréquemment la Sainte Vierge & Jeſus-Chriſt.

Enfin, on lui fait entendre que pour aller dans la terre-Sainte convertir les Turcs, les Chrétiens de l'Egliſe Grecque, les Arméniens & les Juifs, il falloit commencer par étudier un peu de théologie. Mon Biſcayen ne demande pas mieux; mais pour être théologien, il faut ſavoir un peu de grammaire & un peu de latin; cela ne l'embarraſſe point, il va au college à l'âge de trente-trois ans; on ſe moque de lui, & il n'apprend rien.

Il étoit déſeſpéré de ne pouvoir aller convertir des Infideles : Le Diable eut pitié de lui cette fois-là. Il lui apparut, & lui jura, foi de Chrétien, que s'il vouloit ſe donner à lui, il le rendroit le plus ſavant homme de l'Egliſe de Dieu. Ignace n'eut garde de ſe mettre ſous la diſcipline d'un tel maître : il retourna en claſſe, on lui donna le foüet quelque fois, & il n'en fut pas plus ſavant.

Chaſſé du college de Barcelone, perſécuté par

CHAP. XXXIII.

le Diable qui le puniſſoit de ſes refus, abandonné par la Vierge *Marie*, qui ne ſe mettoit point du tout en peine, de ſecourir ſon Chevalier, il ne ſe rebute pas; il ſe met à courir le pays avec des pélerins de St. Jacques, il prêche dans les rues de ville en ville. On l'enferme dans les priſons de l'Inquiſition. Délivré de l'Inquiſition, on le met en priſon dans Alcala; il s'enfuit après à Salamanque, & on l'y enferme encore. Enfin, voyant qu'il n'étoit pas Prophête dans ſon pays, Ignace prend la réſolution d'aller étudier à Paris; il fait le voyage à pied, précédé d'un âne qui portoit ſon bagage, ſes livres & ſes écrits. Don Quichotte du moins eut un cheval & un écuyer; mais Ignace n'avoit ni l'un ni l'autre.

Il eſſuye à Paris les mêmes avanies qu'en Eſpagne : on lui fait mettre culottes bas au College de Ste. Barbe, & on veut le foüetter en cérémonie. Sa vocation l'appelle enfin à Rome.

Comment s'eſt-il pu faire qu'un pareil extravagant ait joui enfin à Rome de quelque conſidération, ſe ſoit fait des diſciples, & ait été le fondateur d'un Ordre puiſſant, dans lequel il y a eu des hommes très eſtimables? C'eſt qu'il étoit opiniâtre & enthouſiaſte. Il trouva des enthouſiaſtes comme lui, auxquels il s'aſſocia. Ceux-là ayant plus de raiſon que lui, rétablirent un peu la ſienne : il devint plus aviſé ſur la fin de ſa vie; & il mit même quelque habileté dans ſa conduite.

Peut-être Mahomet commença-t-il à être auſſi

fou qu'Ignace dans les premieres converſations qu'il eut avec l'Ange Gabriel; & peut-être Ignace à la place de Mahomet auroit fait d'auſſi grandes choſes que le Prophête. Car il étoit tout auſſi ignorant, auſſi viſionaire & auſſi courageux. CHAP. XXXIII.

Quel problême à réſoudre par nos neveux, que celui d'une ſociété, ſi frêle dans ſa naiſſance, devenue dans ſes progrès une maſſe énorme, qui effrayoit par ſa puiſſance, un coloſſe redoutable, qui de ſes deux bras embraſſoit les deux mondes, & affectoit l'empire de l'univers, frappée en un inſtant comme la ſtatue aux pieds d'argile! La poſtérité aura bien de la peine à reconnoître dans ſa chûte ſubite le doit de Loyola.

Nous avons longtems perdu de vüe le Monarque dont nous écrivons les faſtes; nous allons revenir ſur nos pas.



CHAPITRE XXXIV.

CHAP. XXXIV.

Au milieu des soins, des soucis, des inquiétudes du Gouvernement, des tracasseries fastidieuses & toujours renaissantes entre le Clergé & les Parlements, entre les Jurisdictions Ecclésiastiques & civiles; au milieu du désordre où la guerre la plus funeste, la plus honteuse, la plus humiliante avoit jetté toutes les parties du Royaume, Louis XV ne cherchoit qu'à s'étourdir pour ne pas voir, & s'affaisser de plus en plus dans l'inertie & la crapule pour se distraire non seulement des chagrins étrangers, mais domestiques qui devoient plus vivement l'affecter.

Louis XV avoit perdu sa bien-aimée Henriette, Princesse qui, entre tous ses autres enfans, lui ressembloit le plus. L'Infante, Duchesse de Parme, venue à Versailles pour y recevoir les caresses de son auguste pere qui l'avoit toujours tendrement aimée, venoit de périr sous ses yeux. La mort de cette derniere Princesse devoit d'autant plus affliger le Monarque, qu'elle étoit sa confidente, qu'il versoit dans son sein les amertumes dont son ame étoit abreuvée. Un coup plus sensible encore eut bien du amollir le cœur du Roi.

Une maladie grave survenue à la Marquise de Pompadour, durant un voyage de plaisir fait à

Choiſy, maladie qui la réduiſit bientôt à un état de langueur, dont la mort ſeule devoit être le terme, auroit été un ſpectacle déchirant pour l'amour & même pour la ſeule amitié. Louis XV, qui, dès le commencement, voulut que la faculté ne lui diſſimulât rien, reçut ſans émotion le coup fatal qu'elle lui pronoſtiqua. Il faut tout dire, en même tems il ſe conduiſoit avec la favorite comme s'il eut cru le contraire; lui prodigua non-ſeulement les égards, les attentions, les aſſiduités les plus conſolantes pour un malade, mais il continua de la conſulter ſur les affaires publiques. Les Miniſtres, le Royaume, tout lui reſta ſoumis de même qu'auparavant. Elle expira, pour ainſi parler, les rênes de l'Etat encore dans les mains.

Chaque matin le Duc de Fleury, Gentil-homme de la chambre, de ſervice, apportoit au Roi le bulletin des Médecins de la Marquiſe; tranſportée de Choiſy à Verſailles, elle eut le privilege réſervé à la ſeule famille Royale, de reſter malade & de payer le tribut à la nature dans le château d'où l'on écarte avec tant de ſoin tout ce qui peut y rappeller les miſeres & la fin de la vie humaine. Il eſt vrai qu'à peine expirée, on rejetta ſon cadavre, renvoyé ſur une civiere à ſon Hôtel particulier dans la ville, & l'on obſerva Louis XV qui, de ſes fenêtres, la vit froidement paſſer. C'étoit le ſigne de l'apathie la plus complette.

CHAP. XXXIV.

Sans doute, tout sentiment d'amour étoit éteint pour elle dans le cœur du Monarque. Mais quel homme peut voir briser, sans verser des larmes, une union de vingt ans? D'ailleurs cette séparation le laissoit presque isolé au milieu de sa famille, dont la Marquise travailloit à l'écarter de plus en plus. Dégoûté de la Reine, redoutant l'austérité de son fils & de sa brû, il ne pouvoit pas plus s'accommoder de la morale des Dames de France, & de leur vie livrée aux pratiques minutieuses de la dévotion.

Le Monarque avoit perdu le cœur de ses sujets depuis longtems, mais du moins il en partageoit la haine avec sa maîtresse, & cette haine alloit se réunir sur lui seul. Enfin son indolence même auroit du réveiller son engourdissement par le fardeau des affaires, dont Madame de Pompadour l'avoit débarrassé, & lui en laissoit en mourant tout le poids.

De reste, la Marquise, que tout le Royaume détestoit avec raison, méritoit vraiement la tendresse ou l'affection de son auguste amant. C'est un point dont la discussion, sans justifier son insensibilité, pourroit la motiver. Bien différente de Madame de Mailly, Madame de Pompadour n'aima jamais le Roi pour lui-même. Eblouie du moins de la splendeur du trône, comme la Duchesse de Chateau-roux, dévorée d'une ambition noble, elle ne chercha pas non plus à s'en approcher pour exciter le Roi à une gloire, dont l'éclat pût réjaillir sur elle & couvrir son deshonneur.

La Marquise avoit de l'esprit, mais un esprit petit, & toutes ses passions portoient l'empreinte de cette petitesse. Elle aimoit l'argent, & n'envisagea dans le premier rang, qu'une facilité plus grande d'en acquérir & de satisfaire son attrait excessif pour le luxe & les frivolités. Si elle cultiva & favorisa les arts, ce fut toujours sous ce point de vue, & ceux uniquement relatifs aux goûts de son sexe. Elle gouverna, parcequ'elle avoit affaire à un Prince qui vouloit l'être, & fut obligée de prendre les rênes de l'Etat, afin qu'elles ne tombassent pas entre d'autres mains.

Le caractere de la favorite la rendoit susceptible d'être asservie à son tour, & ce furent successivement M. de Machault, l'abbé de Bernis, le Maréchal de Belle-Isle, le Duc de Choiseul qui, en la dominant, dirigerent le Royaume. Elle étoit de même dans son intérieur; ses gens en faisoient ce qu'ils vouloient. N'ayant aucune énergie, elle ne pouvoit en donner à Louis XV, & c'étoit ainsi la maîtresse la plus dangereuse & la plus funeste pour lui & pour son peuple. De-là découlerent avec l'anarchie, le désordre & tous les maux de la France.

Au surplus veut-on avoir une idée précise de cette femme? Ecoutons Voltaire, qui, en onze vers en décrit à la fois & la naissance & la vie, & la figure & l'esprit. C'est dans la *Pucelle* où l'on lit le portrait suivant :

CHAP. XXXIV.

Telle plutôt cette heureuſe griſette,
Que la nature, ainſi que l'art forma
Pour le b..... ou bien pour l'opéra;
Qu'une Maman, aviſée & diſcrette,
Au noble lit d'un fermier éleva,
Et que l'amour, d'une main adroite,
Sous un Monarque entre deux draps plaça.
Sa vive allure eſt un vrai port de Reine,
Ses yeux fripons s'arment de Majeſté,
Sa voix a pris le ton de Souveraine,
Et ſur ſon rang ſon eſprit s'eſt monté.

D'après ſon caractere donné, on ne ſe feroit pas attendu que Madame de Pompadour eût vu approcher la mort par degrés ſans murmure & avec une fermeté héroïque. Le lieu où elle étoit, la tournure d'eſprit de Louis XV, exigeoit qu'elle ne manquat pas de remplir les derniers devoirs de la religion : ce qu'elle fit ſans faſte & ſans puſillanimité. Elle demanda pardon hautement à ſa maiſon & à tous les Courtiſans préſens du ſcandale qu'elle leur avoit donné.

Le plus ſingulier de la ſcene, c'eſt que les prêtres n'euſſent pas exigé d'elle, en double adultere, ce qu'ils exigent dans le cas de la ſimple fornication; que la concubine quittât le ſéjour de ſon libertinage, & qu'elle fit cette réparation dans ce palais, depuis vingt ans, le théâtre de ſon péché. Mais il eſt avec les confeſſeurs des Cours des accommodements : il fut décidé qu'elle étoit trop mal

pour souffrir la translation. Le jour même où elle attendoit sa derniere heure, le Curé de la Madelaine, Paroisse de son hôtel à Paris, vint la voir, &, comme il prenoit congé d'elle, *un moment*, lui dit-elle, *Monsieur le Curé, nous nous en irons ensemble* (*).

CHAP. XXXIV.

De toutes les épitaphes que l'adulation & la satyre ont enfantées, nous n'en citerons que deux, l'une latine, originale, &, qui, quoique roulant sur un jeu de mots, contient une vérité qui la rend précieuse :

D. D. JOANNIS POISSON Epitaphium.

Hic Piscis Regina jacet, quæ Lilia suxit
Per nimis; an mirum si floribus occubat albis?
Obiit die 15 *Aprilis*, *anno* 1764.

La seconde épitaphe, courte, énergique, est d'une grande vérité :

Ci gît qui fut quinze ans pucelle,
Vingt ans catin, puis huit ans maquerelle!

En jouant par degrés ces trois rôles, il n'est point de fortune, de dignités, d'honneurs auxquels une femme ne puisse atteindre, elle & tout ce qui l'entoure.

Depuis que Madame de Pompadour avoit le

(*) La Marquise avoit acheté pour sa sépulture la chapelle de la maison de Créqui, aux Capucines, à Paris. Elle y est inhumée.

CHAP. XXXIV.

rang de Ducheſſe, elle avoit pris un vol plus haut, & pour ſe loger convenablement, elle avoit conſacré 600,000 livres à l'acquiſition de l'Hôtel d'Evreux; un chevalier de Saint-Louis lui ſervoit d'Ecuyer; une fille de condition (*) de premiere femme de chambre. Elle avoit pris pour Intendant un Procureur au Châtelet, nommé Colin, qu'elle fit décorer de la croix par une charge dans l'Ordre.

La vanité de la Marquiſe, afin de rapprocher d'elle davantage ſon frere, à meſure que le Monarque la combloit de dignités, auroit bien deſiré le faire dès-lors *Cordon-bleu :* le Roi qui n'avoit rien à lui refuſer, y étoit aſſez diſpoſé; mais un Seigneur qu'il conſulta, n'ayant répondu à ſon maître que par un perſiflage, en diſant *que le poiſſon n'étoit pas aſſez gros pour être mis au bleu*. Louis XV, qui étoit plein de raiſon, en comprit le ſens exquis, & n'y ſongea plus que quelques années après, où le Marquis de Vandieres, ayant reçu ſa ſeconde métamorphoſe, & devenu Marquis de Marigny, fut pourvu de la charge de Secrétaire de l'Ordre, qui n'exige point de preuves. Pour le préparer à cette dignité, dans les lettres d'érection de ce Marquiſat en ſa faveur, le Roi avoit déclaré qu'il entendoit que cet homme *nou-*

(*) Madame du Hauſſet. Elle étoit la veuve d'un homme de famille; le beſoin l'avoit fait s'attacher à la favorite : froide, diſcrette, ſans intrigue, dévote même, depuis vingt ans, elle la ſervoit, & s'eſt retirée avec une fortune très-médiocre.

veau jouit des honneurs attachés à la haute noblesse, aux gens de qualité, & il fut présenté à la cour sous ce dernier titre. CHAP. XXXIV.

On voit dans la favorite de Louis XV un phénomene, un Poisson de Malvoisin, en moins de vingt-cinq ans, devenu de tambour Maréchal de Camp, encore après avoir été retardé dans sa marche par le refus humiliant que fit le Régiment du Roi de l'admettre dans son corps.

Ce Poisson de Malvoisin battoit la caisse dans le Régiment de Piémont. Quand il sçut l'élévation de sa cousine, il vint la trouver & la sollicita de l'avancer. Elle y consentit, mais à condition qu'il quitteroit un état où il seroit trop difficile de le faire percer. Il lui déclara qu'il avoit un goût décidé pour le militaire; qu'il y vouloit rester, & qu'elle étoit assez puissante pour l'y avancer comme ailleurs.

Le Duc de Biron, alors Colonel du Régiment du Roi, étoit un des Courtisans les plus assidus de la favorite. Elle profite de la circonstance, & lui témoigne le desir qu'elle auroit de mettre son parent dans son corps. Il eut la bassesse de l'accepter, & les Officiers eurent le courage de le refuser. Ils accueillirent gracieusement le tambour decrassé, mais en ne lui dissimulant pas que tout brave homme qu'ils le croyoient, il succomberoit à la fin à moins qu'il ne tuât successivement tout le corps. Il se retira. La Marquise dont la vanité étoit furieusement humiliée, vou-

CHAP. XXXIV.

loit persister & faire punir le Régiment. On étoit en tems de guerre, cela devenoit embarrassant : On l'appaisa; son parent fut fait Lieutenant de Dragons, puis Capitaine, puis passa au corps des Carabiniers.

On ne sauroit nombrer les millions que le Marquis de Marigny recueillit de la succession de sa sœur. La seule vente de son mobilier dura un an. C'étoit un spectacle où l'on alloit par curiosité : on y trouvoit continuellement des raretés qu'on n'avoit vües nulle part; il sembloit que toutes les parties du monde se fussent rendues tributaires du luxe de la Marquise.

En comparant les richesses, la magnificence de la dépouille de cette maîtresse de Louis XV, avec la simplicité, la pauvreté de Madame de Maintenon, de la veuve de Louis XIV, retirée à Saint-Cyr, on sent aisément la différence de la trempe de leur ame, ainsi que de la place qu'elles occuperont l'une & l'autre dans le souvenir de la postérité.

Les richesses de la Pompadour, recueillies par son frere Marigny, ont passé ou passeront, on ne sait trop où. Ce Marigny est mort depuis 10 mois, sans laisser de postérité. Le personnage est trop intéressant pour ne le pas faire connoître. Les arts auxquels il a présidé assez longtems avec succès lui doivent au moins quelque reconnoissance.

Son nom de famille étoit *Poisson*, comme tout le monde sait. Il dut son élévation à sa sœur, la

fameuſe Marquiſe. Celle-ci eut le bon eſprit, en cherchant à l'illuſtrer, de lui procurer une place qui ne put pas offuſquer l'amour propre des grands Seigneurs. Elle le fit adjoindre au Sr. le Normand de Tournehen dans celle de Directeur & Ordonnateur Général des Bâtimens, Jardins, Arts & Manufactures du Roi; c'eſt alors qu'afin de dépayſer un peu le public ſur ce parvenu, & de lui attirer plus de conſidération de la part de ceux qui alloient être ſoumis à ſes ordres & des étrangers, il fut qualifié de Marquis de *Vandieres*. Ce premier nom ne fut pas heureux, il prêtoit à un quolibet; on ne manqua pas de le ſaiſir, & il étoit d'autant plus piquant, qu'il étoit juſte. On détourna la plaiſanterie en lui en choiſiſſant un autre, on le métamorphoſa en Marquis de Marigny.

Déſirant acquérir des qualités perſonnelles qui le rendiſſent digne de ſa place, plus qu'un vain titre, le nouveau Marquis s'étoit initié dans la géométrie, qu'il poſſédoit aſſez bien, & avoit étudié les élémens de l'architecture. Il perfectionna ces diſpoſitions par un voyage en Italie, où ſont raſſemblés les modeles des arts dans les divers genres, & cette multitude de Chef-d'œuvres qui attirent ſans ceſſe la foule des curieux de toutes les nations.

Afin de rendre ſes études plus faciles & plus fructueuſes, M. de Marigny avoit amené avec lui Soufflot, Architecte célébre, Cochin, deſſinateur eſtimé, l'Abbé le Blanc, homme de lettres, à qui

CHAP. XXXIV.

l'on accordoit des connoiſſances dans les arts. Il partit en 1749, &, après avoir parcouru avec attention toutes les villes qui contenoient quelque choſe de curieux, dont ces Meſſieurs lui faiſoient obſerver les principales beautés, il revint à Paris en Septembre 1751.

A ſon retour, les artiſtes jugerent que le Marquis avoit bien employé ſon tems; il diſſertoit avec goût; il avoit approfondi ce qui conſtitue l'excellence des arts; mais naturellement timide & modeſte, il n'avoit point ce ton tranchant qu'affectent beaucoup de grands Seigneurs, moins éclairés dans les choſes eſſentielles. Il ne porta jamais de déciſion ſans avoir conſulté pluſieurs artiſtes, à qui il avoit accordé ſa confiance & particulierement ſes compagnons de voyage, qu'il appelloit ſes *yeux*.

A la mort de M. de Tournehen, arrivée peu après, le Marquis ſe trouva en état de déployer ſon zele pour les arts. Il mit en honneur les deux Académies dont il étoit protecteur ſous le Roi. Celle d'Architecture qui datoit depuis 1671, qui depuis pluſieurs années s'aſſembloit même au Louvre, mais ſans avoir été autoriſée juſques-là, quoiqu'elle eut obtenu des Lettres-Patentes qui la confirmoient & établiſſoient en 1717, avoit grand beſoin d'encouragement. Le Marquis excita la Marquiſe ſa ſœur à y contribuer en inſpirant au Roi le goût des bâtimens. Il fonda des prix qui exciterent l'émulation entre les éleves, & les vain-

queurs furent envoyés à Rome aux dépens de S. M., pour y voir les monumens antiques & les étudier. Il conçut le vaste projet d'achever le Louvre. Déjà il en avoit fait nétoyer l'intérieur & les entours; il avoit fait élever à grands frais un échaffaudage immense; déjà les travaux étoient repris; déja les poëtes avoient chanté cette restauration, lorsqu'une guerre cruelle obligea de suspendre l'entreprise interrompue, & qu'on ne put reprendre même à la paix, à cause de la situation déplorable des finances.

Le Marquis eut la douleur de voir tant de préparatifs perdus. Du reste, il avoit donné une secousse salutaire à l'architecture; elle prit un ressort rapide & brillant sous ce nouveau Mécene, & si son Ministere en cette partie n'est pas mémorable par de grands monumens, il l'est par une adresse ingénieuse dans la distribution de l'intérieur des appartements, par un goût exquis dans les détails, par une élégance rare dans les ornemens.

Cependant en 1767, M. le Marquis fut à la veille de renverser cette même Académie qu'il avoit protégée avec tant de prédilection. Il faut avouer qu'il mit beaucoup d'humeur dans sa querelle avec ce corps. Elle vint au sujet d'un M. de Wailly. Ce jeune artiste, distingué par un talent précoce, qu'il desiroit faire recevoir, avoit des ennemis, c'est-à-dire des envieux parmi les Académiciens, à la tête des quels étoit un nommé Gabriel; il eut l'exclusion. Son protecteur indigné d'une telle in-

CHAP. XXXIV.

justice, employa l'autorité dans une élection qui ne doit se faire qu'à la pluralité des suffrages. Il obtint une lettre-de-cachet, (bonne ressource) pour faire entrer l'aspirant tout de suite, non seulement dans la seconde, mais même dans la premiere classe; autre violation du réglement qui exigeoit qu'on ne passât à l'une qu'après avoir séjourné dans l'autre.

Cette double infraction ne pouvoit que révolter l'Académie, qui n'obtempéra point à l'ordre & eut recours aux représentations. Le Marquis Directeur, ayant eu la mal-adresse de se compromettre, ne voulut pas reculer, & enfin employa le moyen violent de faire témoigner par le Roi son mécontentement à la compagnie dont il ordonna la suppression absolue.

Cette affaire qui avoit duré plus de trois mois, ne s'arrangea qu'au moyen de la soumission des *Gabriellistes* : on appelloit ainsi les opposans du nom de leur chef. De Wailly fut enfin admis dans la premiere classe & l'Académie dut éprouver la mortification de recevoir une lettre du Comte de St. Florentin, au nom de S. M., où elle blâmoit sa conduite envers son chef. C'est la politique ordinaire de la Cour, qui veut que celui-ci ait toujours raison.

De tous les projets avantageux à l'Architecture & à l'embellissement de Paris, que la difficulté des tems empêcha le Directeur-Général des bâtimens de mettre à exécution, un seul eut lieu, parce

qu'il étoit peu dispendieux. C'est ce guichet si nécessaire, appellé le *guichet Marigny*; l'idée vint de lui-même & ne lui fut point suggérée: il sçut lever les obstacles qui s'y opposoient & eut le courage d'y maintenir deux passages pour les gens de pied. CHAP. XXXIV.

Le Marquis appella aussi de Lyon le Sr. Soufflot pour le nommer contrôleur des bâtimens du Roi, pour le charger de l'Eglise de Ste. Genevieve, & c'est à son choix judicieux que nous devons ce chef-d'œuvre d'architecture.

En 1740 avoit commencé l'usage d'exposer chaque année, dans la grande salle du Louvre, aux regards, aux éloges & à la critique du public, tous les ouvrages de peinture, de sculpture & de gravure, composés par les membres de l'Académie, où se réunissent ces talens divers. Elle se ressentit de la favorable influence du Marquis, son Directeur. Aussi il encouragea cette exposition; mais pour la rendre plus travaillée & plus considérable, il voulut qu'elle n'eut lieu qu'aux années impaires. Afin d'exciter l'émulation des artistes qui n'auroient pas voyagé, & leur offrir de bons modeles à imiter, il fit ordonner par le Roi que l'immense collection de ses tableaux seroit successivement exposée dans le même emplacement.

C'est là que l'on vit, en 1751, ce tableau d'*André* de *Sarte*, usé de vétusté, revivre par l'industrie du Sr. Picot, inventeur du secret de transporter la peinture sans l'altérer, d'une toile sur une

autre, & de perpétuer ainsi son existence. Il tenta depuis la même opération sur le *Saint Michel*, peint sur bois par Raphaël, & termina si heureusement son ouvrage, qu'il causa l'admiration générale & que le Roi & toute la Cour en furent enchantés.

CHAP. XXXIV.

Loriot inventa l'art de fixer le pastel & de lui donner la durée des tableaux peints à l'huile. Entre les chefs-d'œuvres des plus fameux peintres, on vit figurer au salon un portrait fait à l'éguille par la manufacture des Gobelins. La finesse du travail & la vérité des couleurs y trompoient l'œil: On le prenoit pour une véritable peinture.

L'art d'appliquer l'émail sur l'or, dont on croit que les François sont inventeurs, fut surtout perfectionné dans ces derniers tems. On le poussa au point de faire en ce genre des tableaux d'histoire étendus. Il y eut un *Hercule filant aux pieds d'Omphale*, de Durand, cité dans l'Encyclopédie comme un ouvrage digne des plus grands maîtres.

La Savonnerie (*), l'émule des Gobelins à certains égards, enfanta des prodiges dans les superbes tapis que foule aux pieds la molesse de nos Lucullus.

Non seulement les récompenses pécuniaires, mais les récompenses honorifiques, ne furent jamais tant prodiguées aux artistes que sous le petit Ministe-

(*) C'est un lieu où se faisoit & se préparoit le Savon, à Challlot: il a été converti en manufacture de Tapisseries.

re du petit Marquis. Depuis longtems sa sœur desiroit le faire recevoir *Cordon-bleu*, mais le Roi se ressouvenoit du bon mot d'un de ses courtisans, rapporté ci-dessus. Le *Poisson* avoit grossi, il fut honoré de cette décoration, & de la charge de Secrétaire-Commandeur des Ordres du Roi (*) : ce qui le mit à portée d'obtenir de son maître en faveur de plusieurs artistes qu'il estimoit le *Cordon de St. Michel* : il en gratifia Soufflot, Cochin, Pierre, Pigalle & nombre d'autres personnages : il le prodigua trop, sans doute; on ne vit plus qu'artistes bardés du *Cordon-noir*.

En 1762 le Marquis fit nommer Carle Vanloo à la place de premier Peintre du Roi, choix que justifia le Dauphin en s'écriant, lorsque le Directeur le lui présenta en cette qualité : *il y a longtems qu'il l'est?*

Beaucoup de gens s'étoient imaginé que le Marquis ne tirant sa consistance que de sa sœur, à la mort de celle-ci seroit obligé de quitter le département des bâtimens : lui-même craignoit d'y être forcé; mais S. M. l'aimoit personnellement & le conserva. Lors de la querelle dont on a parlé, il a passé pour constant qu'elle fut excitée & fomentée par

(*) On dit *les Ordres du Roi*, parceque celui de St. Michel, institué par Louis XI, à Amboise, le 1er. Août 1469, se confère en même tems & avant le *Cordon-bleu*, mais pour la forme seulement. Du reste, il est consacré aujourd'hui uniquement à servir de décoration aux artistes, aux gens à talens, &c.

CHAP. XXXIV.

des courtisans, qui n'auroient pas été fachés de s'approprier ses dépouilles; mais S. M. déconcerta tous les projets & les efforts de ses ennemis, en disant dans le Conseil où l'on agitoit la matiere : *J'aime Marigny, je veux que la chose soit arrangée à sa satisfaction.* Elle le combla même depuis de nouveaux honneurs, & en 1772 à la retraite du Comte de Baschi, il fut élevé à la dignité de Conseiller d'Etat d'épée. Mais avec le caractere de Louis XV, il ne falloit que de la constance, & tôt ou tard on étoit sûr de culbuter ceux qui n'étoient soutenus que par lui. L'Abbé Terray, qui étoit bien aise de réunir les bâtimens au Contrôle-Général, mina sourdement & avec succès. Il donna tant de dégoûts au Marquis, qu'en 1773 il supplia le Roi d'accepter sa démission; ce que le Roi, l'aimant toujours, refusa d'abord : mais six mois après le Directeur Général ne put tenir, & fut obligé d'insister sur la même demande. Cependant, pour le *decorum*, on lui conserva toujours l'adjonction. Il n'avoit jamais aimé la Cour, il n'étoit pas intriguant naturellement & s'étoit vu porter, par les circonstances, comme malgré lui. Dès qu'il eut quitté ce pays-là, il ne voulut plus y retourner, & il détestoit même d'en entendre parler.

Lors que M. de la Galissonniere épousa la fille du tambour Poisson de Malvoisin dont nous avons parlé, & dont le Marquis fit le mariage, il exigea du mari, qu'il prit chez lui, quand il iroit

à

à Verſailles, de n'y parler de lui en aucune maniere & en aucun tems.

Le Marquis de Marigny aimoit beaucoup ſa liberté ; on lui reprocha même d'aimer le libertinage, ce qui l'engagea à réſiſter à toutes les inſtances de ſa ſœur, qui auroit été fort aiſe de le marier, & de voir les Poiſſons de ſa branche faire ſouche. Il étoit homme à n'épouſer que par inclination : ce qu'il fit après la mort de ſa ſœur.

Une Demoiſelle Fillot, fille d'un payeur des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, & l'une des plus belles créatures de ſon tems, le ſéduiſit & il lui offrit ſa main. Il ne tarda pas à avoir lieu de s'en répentir. Ne pouvant apporter à ſa femme que les reſtes d'une jeuneſſe uſée de débauches, les agréables eurent l'eſpoir de réuſſir auprès d'elle; il fut ſurtout queſtion d'un Prince de l'Egliſe (*) renommé pour ſes galanteries : mais celui qui porta les coups les plus douloureux au Marquis, fut un homme de la Cour dont il ſe défioit le moins. Il ſe moqua d'abord des avis qu'on lui donna à ce ſujet, il rit au nez de ceux qui lui en parlerent. En effet ce Seigneur, pour mieux cacher ſon jeu, s'étoit rendu l'ami du mari & le compagnon de ſes orgies ; ils voyoient tous les jours des filles enſemble : mais les têtes à têtes que le jeune militaire avoit avec elles, n'étoient que pour

(*) Le Prince Louis de Rohan, aujourd'hui Cardinal & Grand Aumonier de France.

tromper le mari; il en étoit quitte pour de l'argent & ne faifoit que fe préparer ainfi à mieux féto-yer fa moitié.

Cependant le Marquis très jaloux de fon caractere, témoigna de l'humeur à fa femme; il en réfulta des fcenes vives qui tranfpirerent dans le public: il y eut plufieurs racommodemens qui ne durerent pas, c'étoient, chaque jour, de nouvelles querelles. La Marquife n'y put tenir.

Un beau matin, ayant fait fourdement emporter fon paquet, elle fortit elle-même, & fit remettre à fon mari une lettre où elle lui annonçoit fa réfolution.

Le Marquis étoit dans le bain, lorfqu'il lut cette lettre; il en pleura comme un enfant. Malheureufement la rupture avoit trop éclaté: il ne put jamais revenir fur cette démarche qui empoifonna le refte de fa vie; car, malgré fes écarts, il aimoit beaucoup fa femme & lui refta attaché jufqu'à la mort.

Depuis plufieurs années, il étoit tourmenté d'une goutte vague, qui l'avoit forcé de fe mettre à deux reprifes au régime du lait. Vers la fin de l'année derniere, il fut attaqué de fievres continues. Elles cefferent pendant quelques femaines; mais il lui reprit bientôt une maladie violente & compliquée, qui, jointe à la goutte remontée, a terminé fa carriere à l'âge de 54 ans.

Quoique le Marquis de Marigny ait été longtems alité & languiffant, il n'a point reçu les Sa-

cremens de l'Eglise. M. de St. Eustache, son Curé, avoit pénétré une fois vers lui; il ne fut question de rien, &, depuis ce tems, il ne put avoir un accès libre auprès du malade. Ce Pasteur, homme de mérite & qui traite la Religion en grand, ne voulut point user du droit qu'il avoit de forçer les portes : il sentoit que cet scandale n'étoit pas propre à ramener le pécheur vers Dieu, & qu'il falloit tout laisser faire à la *grace* qui, malheureusement, n'a opéré que très sourdement, si elle l'a fait.

Quoiqu'il en soit, les Philosophes s'applaudissent de cette impénitence finale, qui fait frémir les vrais fideles, & mettent le frere de la fameuse Pompadour sur le calendrier de leurs héros.

Dans le fond, le Marquis de Menars (car sur la fin de sa vie il avoit pris ce troisiéme nom de Marquis, du superbe Marquisat de Menars, sa terre) étoit peu philosophe : il étoit crapuleux, il aimoit le vin, l'argent, les jolies filles, & avoit plusieurs autres vices bas : ayant refusé à son beau-pere Fillot qui lui demandoit des secours, l'argent dont il avoit besoin, il le porta au désespoir, & ce Fillot se brûla joliment la cervelle dans le jardin de son gendre.

Quoique le Marquis eût annoncé un testament, on n'en a point trouvé à son décès, & il est mort sans avoir fait de bien à personne; conséquemment, sans être regretté, ni de sa femme, ni de ses parens, ni de ses amis. Quelques artistes qu'il

CHAP. XXXIV.

avoit continué de voir, & qu'il avoit toujours traités plus en ami qu'en supérieur, feront les seuls qui pourront répandre des larmes sur sa tombe. On n'en répandit pas beaucoup lors de la mort de sa sœur la Marquise. Cette Sultane favorite fut aussitôt oubliée qu'enterrée.

Durant son regne, la Pompadour avoit vu les Courtisans ramper à ses pieds; ils n'obtenoient de graces que par son canal : les Princes du sang se tenoient debout devant elle (*). Le Prince de Condé avoit pris de ses mains Mlle. de Soubise, la fille du Prince de ce nom, ami de son maître, & conséquemment le plus servile, le plus bas des Courtisans de la maîtresse.

Plusieurs Ministres lui furent redevables de leur élévation. Entre ceux qui méritent quelque célébrité, on distingue l'Abbé de Bernis & le Duc de Choiseul. Le premier a été un être ingrat envers sa bienfaitrice.

Homme de qualité, mais pauvre, l'abbé de Bernis s'étoit d'abord livré à son goût pour le bel es-

---

(*) Il faut en excepter le Prince de Conti. Jamais il ne voulut se prosterner aux pieds de l'idole; il la traita même avec hauteur, ou plutôt lui apprit ce qu'elle lui devoit. Un jour qu'elle le laissoit en posture de suppliant, il s'assied sur son lit, & lui dit : *Madame, voilà un coucher excellent.* On se doute combien la Marquise fut humiliée du propos & de l'action, & combien cela déplut au Roi, à la Maîtresse du quel le Prince avoit fait une si bonne leçon.

prit & le plaisir. Il avoit eu de bonne heure une place à l'Académie Françoise, mais n'avoit pu obtenir de bénéfice. Un jour étant allé voir l'ancien & vieux Evêque de Mirepoix, qui avoit la feuille des bénéfices, & auquel on l'avoit recommandé; celui-ci, ennemi de la poésie & des graces aimables de l'esprit, lui promit sa protection, à la charge qu'il ne feroit plus de vers, le menaçant, au contraire de ne lui rien accorder, s'il ne renonçoit à ce talent infernal. L'Abbé lui répondit modestement : *eh bien! Monseigneur, j'attendrai.*

C'étoit un homme aimable, poli, insinuant auprès des femmes; il étoit très bien avec la Marquise, même du dernier bien, à ce qu'on a toujours cru. La favorite, après l'avoir fait passer par diverses Ambassades, le fit entrer au Conseil & nommer Ministre des affaires étrangeres. Elle ne tarda pas à s'en répentir.

Après avoir fait monter rapidement l'Abbé de Bernis de l'état le plus médiocre au faite des honneurs; après l'avoir fait revêtir de la pourpre, la Marquise crut qu'une faveur aussi marquée exigeoit une reconnoissance sans bornes. Elle s'imagina que ses charmes usés pour le Monarque devoient toujours conserver le même empire sur cette Eminence. Elle s'apperçut du contraire; elle en devint furieuse. Mais avant de perdre le Cardinal, elle voulut dans une derniere conversation lui faire connoître toute sa tendresse & user de sa

CHAP. XXXIV.

derniere ressource. Elle le trouva froid & inflexible Alors ne mettant plus de bornes à sa rage, elle l'exhala en reproches sanglans, & lui déclara qu'elle alloit le faire rentrer dans le néant dont elle l'avoit tiré. Cela ne manqua pas. La veille de sa disgrace, le Cardinal n'en assista pas moins au souper du Roi.

Louis XV confus de l'ordre qu'il venoit de signer contre un Ministre fidele, mais subjugué par la volonté de son impérieuse maîtresse, levoit par intervalles les yeux sur lui, puis les détournoit dès que ceux du Cardinal rencontroient les siens: tant les regards de l'innocence sont accablans pour l'injustice!

Les Courtisans toujours épians les moindres indices, connoissoient trop bien le caractere du Monarque pour ne pas juger de ce qui alloit arriver. Le bruit s'en répandit dès le soir, & en effet le lendemain M. de Bernis fut exilé à son Abbaye de St. Médard. Resté à peine seize mois au département des affaires étrangeres, il n'eut pas le tems de s'y distinguer, & n'a d'époque mémorable durant ses négociations que le traité de Versailles, si funeste alors, mais dont les fruits devoient se recueillir plus tard.

Durant sa retraite, le disgracié eut le tems de reconnoître le néant de l'ambition, l'instabilité de la faveur, les perfidies de la Cour. Devenu Archevêque d'Alby, après la mort de la favorite, il s'est appliqué tout entier aux devoirs de son Mi-

niſtere, &, rentré en faveur, ne ſembla plus ſe livrer à la politique que convenablement à ſa dignité.

Au Cardinal de Bernis, la Marquiſe fit ſuccéder le Comte de Stainville, créé depuis Duc de Choiſeul. On ſait le grand rôle que ce dernier a joué durant ſon Miniſtere, & la réputation étendue dont il jouit dans le monde politique. Ses qualités & ſes défauts ſont également brillans.

Né dans un état de fortune très-médiocre, ainſi que ſon prédéceſſeur, le Duc de Choiſeul avoit été mû de bonne heure par une ambition infiniment plus active. Tourmenté du noble deſir de couvrir d'une gloire nouvelle un nom déja illuſtre, il étoit entré dans la carriere des armes; mais ſon génie étant moins tourné du côté de la guerre, que de la politique, il ſe livra bientôt aux négociations.

D'abord, Ambaſſadeur à Rome, l'étude de cette Cour lui fournit les moyens de perfectionner ſon talent naturel pour l'intrigue, & paſſé enſuite à Vienne, la Maiſon d'Autriche dont il avoit l'honneur d'être allié par la maiſon de Lorraine, crut trouver en lui un ſerviteur zelé à celle de France & forma en ſa faveur un puiſſant parti.

Le Duc jettoit ainſi les fondemens de ſa fortune & de ſon élévation. Il auroit pu cependant ne pas réuſſir encore, ſi dérogeant à la franchiſe, à la magnanimité de ſon ame, il ne ſe fut permis une noirceur, qu'il eſpéra ſans doute d'enſévelir dans les ténébres où elle ſe tramoit.

CHAP. XXXIV.

Une femme de la Cour, de ses parentes, commençoit à plaire au Roi; leur liaison se resserroit, & elle en étoit déja à recevoir des lettres du Monarque & au rendez-vous.

Un courtisan moins fin que le Duc de Choiseul auroit regardé cet évenement comme l'occasion la plus heureuse de se pousser & d'aller à son but, il n'auroit pas manqué de fomenter la nouvelle passion de l'auguste amant, & de chercher à supplanter la favorite en titre par celle-ci, qui sembloit avoir des moyens de tryompher plus présens & plus irrésistibles.

Le Duc calcula différemment, il fut au plus sûr & préféra de sacrifier sa parente, dont le regne pouvoit n'être pas durable, à Madame de Pompadour, dont la concistance acqueroit plus de force avec le tems. Il étoit dans la confidence de la premiere, qui le consultoit sur ses démarches.

Un jour que l'amour de Louis XV parvenu à son comble, demandoit une entrevue décisive par un billet pressant, le Duc qui aidoit cette Dame à faire les réponses, semble vouloir réfléchir sur celle-ci: il l'emporte & muni de cette piece, il va chez la Marquise: "Madame, lui dit-il, vous „ me regardez comme un de vos ennemis; vous „ me faites l'injustice d'imaginer que je m'occupe „ avec eux de complots secrets pour vous faire „ perdre les bonnes graces du Roi: tenez, lisez, „ & jugez-moi."

Il lui montre en même tems le tendre & vif écrit de S. M. ; il lui raconte comme il le possède & lui fait envisager à quels risques il s'expose pour la servir. Mais il préfére le bien de l'Etat & le bonheur de son maître à sa propre grandeur, & il la juge plus nécessaire que personne à ces deux importans objets. CHAP. XXXIV.

La Marquise de Pompadour connoissoit trop bien Louis XV, pour n'être pas sûre de le ramener toutes les fois qu'elle seroit prévenue à tems. Instruite de cette intrigue, elle la dissipa promptement & fit retomber sur sa rivale tout l'odieux de la découverte, & la punition qu'auroit méritée le confident perfide. Dès-lors il devint la créature & le confident de la favorite.

Le Duc de Choiseul étoit jeune, ardent, intrépide; il répara les torts du Cardinal de Bernis & scella sa réconciliation avec la Marquise, de maniere à lui faire croire que ses charmes n'avoient rien perdu de leur vertu, & il se fraya par-là le chemin au pouvoir suprême dont il hérita après elle. On sait ce que ce Ministre a fait pour la France & ce qu'il eut pu faire encore, si son regne se fut étendu jusqu'à nos jours.

Il ne paroit pas que la disgrace, l'inaction ou l'exil, ayent en rien humilié ce superbe Seigneur; laid de figure, il a toujours cet air spirituel & ouvert qui plaît; on remarque toujours sur sa physionomie cette audace qui a caractérisé toute sa conduite. Il a toujours ce nez au vent, par le

CHAP. XXXIV.

quel les chansonniers de la Cour l'ont désigné si bien dans les *Noëls*, faits en 1763.

Rempli de son mérite,
Entrant le nez au vent,
Choiseul parut ensuite,
Et d'un ton turbulent,
Dit, sans aucun égard, changeons cette cabane,
Je veux culbuter tout ceci;
Je réforme le bœuf aussi,
Et je conserve l'âne.

Invité à la cérémonie du sacre de Louis XVI, le ton confiant du Duc n'avoit fait qu'augmenter en se trouvant auprès de son auguste protectrice (*), & dans un lieu où son rival humilié (†) avoit eu défense de paroître. Mais s'étant prévalu de ce retour apparent à la faveur; s'étant trop livré au génie qu'il a pour l'intrigue, il a excité la jalousie du mentor du Roi, & celui-ci l'a desservi auprès du Monarque, prévenu contre lui de façon à ne pouvoir guere en revenir (‡). Il a, peu

(*) La Reine dont il a fait le mariage.

(†) Le Duc d'Aiguillon avoit fait les plus grands préparatifs pour aller à Rheims, & y briller comme Capitaine-Lieutenant commandant la compagnie des Chevaux-Légers. Il avoit déja invité tous les Officiers de ce corps à venir loger chez lui.

(‡) On assure que le fanatique Duc de la Vauguyon avoit insinué de bonne heure & constamment à son royal

après le facre, reçu des infinuations de s'abfenter encore une fois de la Cour. Les vœux de la nation l'ont plus d'une fois rappellé au timon des affaires, depuis fa difgrace, mais toujours inutilement. Un ferviteur à talens & utile eft toujours repouffé des Princes foibles ou prévenus, lorfque la méchanceté & la cabale s'en mêlent.

De toutes les créatures de la fameufe Marquife, le Duc de Choifeul fut celui qui refta le plus conftamment attaché à cette favorite; bien différent en cela de beaucoup d'autres, & du royal amant furtout, qui ne gardant fa maîtreffe que par néceffité, & defirant fans doute de s'en voir débarraffé, l'oublia, pour ainfi dire, un inftant après fon trépas. Eh! que n'eut pas oublié Louis XV? il oublia jufqu'à fon fils unique, l'héritier préfomptif de fon trône, le Dauphin dont la mort répandit un fi grand deüil fur toute la France. Ce Prince de qui on a dit à la fois tant de bien & tant de mal, mérite bien affurément que nous en faffions ici une mention honorable.

---

pupille, que le Duc de Choifeul étoit l'auteur de la mort du Dauphin fon pere, foit par le chagrin, qu'il lui a caufé en détruifant les Jéfuites, foit en prêtant fon Miniftere à une vengeance politique, dont la caufe & les effets font frémir, & ne peuvent fe rapporter.

CHAPITRE XXXV.

CHAP. XXXV.

Dans la vie du feu Dauphin, pere de Louis XVI, actuellement regnant, on ne trouve pas un grand nombre d'actions d'éclat qui étonnent; mais on y voit un enchainement de vertus aimables qui ravissent. N'être grand que dans les grandes occasions, c'est n'être que la moindre partie de sa vie; mais savoir, comme le Dauphin, donner l'empreinte de la perfection à tout le corps de sa conduite, c'est être grand d'une véritable & solide grandeur, c'est annoncer du sublime pour les grandes occasions.

Sous quelque point de vue qu'on envisage le Dauphin, dans la société comme dans son cabinet, en santé comme au lit de la mort, pourvu qu'on l'apperçoive tel qu'il fut, tout juge impartial, dit l'historien de la vie de ce Prince, le placera immédiatement après St. Louis, pour ses vertus morales; & pour les qualités de l'esprit & du cœur, à côté des meilleurs Princes, & des plus grands héros de sa race.

Dès ses jeunes ans, le Dauphin s'étoit livré tout entier aux études les plus profondes, s'étoit appliqué surtout à donner le change au Courtisan sur l'étendue de ses vues & le genre de ses occupations. Il y réussit parfaitement.

Pendant son enfance, on ne parloit que de son esprit; mais après son éducation, il sembla rester dans l'inertie, on n'en fit plus mention. Ceux qui parloient le plus avantageusement du Dauphin, disoient : "C'est un bon Prince." On relevoit quelquefois les qualités de son cœur ; mais on gardoit le silence sur celles de son esprit.

Comme les intrigues de Cour, le jeu, la table & tous ces amusemens frivoles qui occupent l'oisiveté de la plupart des grands, ne prenoient aucun de ses momens, bien des gens ne pouvoient imaginer à quoi il passoit le tems : rien n'étoit plus ordinaire que d'entendre faire cette question : *Qu'est-ce donc que fait le Dauphin?* A cela, les uns répondoient d'un air de pitié : " *Hélas! On* „ *n'en fait rien.*" D'autres, en ton affirmatif & en gens mieux instruits, disoient : *Il passe le tems à apprendre la musique; on l'entend souvent chanter avec la Dauphine.*

Le Prince, au-lieu de se montrer pour faire tomber ces bruits impertinens, se cachoit avec un nouveau soin, comme s'il eut été bien aise de les accréditer. Mieux instruit que personne des affaires, il se comportoit en public, comme s'il n'y eut pris aucune part : ses conversations ne rouloient jamais que sur des objets indifférens & de nulle conséquence.

Quelque desir cependant qu'eut le Dauphin de laisser ignorer les qualités de son esprit, elles jettoient par elles-mêmes un si brillant éclat, qu'il eut

CHAP. XXXV.

eu peine à y réussir, si l'envie ne l'eut secondé : mais il avoit trop de vertu pour que bien des gens ne profitassent pas avec empressement de la facilité qu'il leur offroit de lui supposer peu de lumieres. La nouvelle Philosophie, surtout, ne lui donna jamais qu'un esprit très borné : & bien convaincue que son regne finiroit où commenceroit celui de ce Prince, on eut dit qu'elle vouloit préparer par avance une sorte de consolation à son impiété : en s'efforçant d'obscurcir la gloire de celui qui devoit lui porter le dernier coup.

Le Dauphin étoit parfaitement instruit de cette disposition de la secte à son égard, & il en rioit. Un jour qu'un Seigneur de sa confiance, après avoir passé quelque tems à Paris, venoit lui faire sa Cour : " Eh bien, lui dit-il en plaisantant, que disent nos grands génies & nos philosophes de „ Paris? Qu'ils ont bien de l'esprit, & que le „ Dauphin en a une bien petite dose?" Il aimoit la vérité; on lui avoua qu'il devinoit juste. " Vraiment, reprit-il, il y auroit là de quoi me donner de l'amour propre : j'ai toujours cru qu'un „ Dauphin devoit éloigner de lui jusqu'au soupçon de prétendre au suffrage des beaux esprits; „ je croirois presque avoir réussi."

Le Dauphin n'étoit encore qu'un enfant, que l'idée seule de l'ignorance l'effrayoit; & toute sa vie il la regarda comme un vice capital dans un Prince. " Il est rare, disoit-il, qu'un Roi forme „ de sang-froid le projet de mettre ses sujets en

„ esclavage : l'humanité s'y oppose, son intérêt „ propre l'en detourne ; mais l'ignorance y con- „ duit : de-là tous les maux. „ CHAP. XXXV.

La facilité du Dauphin pour apprendre les langues, étoit si grande, qu'ayant entrepris d'aprendre l'Anglois sans le secours d'aucun maître, il parvint en fort peu de tems à le savoir parfaitement. Il disoit à ce sujet : " Il convient qu'un „ Prince sache la langue des peuples avec lesquels „ il doit traiter plus souvent, & sur les matieres „ les plus importantes. "

A cette grande facilité pour les langues, ce Prince joignoit une mémoire heureuse, dont il faisoit surtout usage pour apprendre les plus beaux morceaux, & quelquefois des pieces & des discours entiers des meilleurs anciens & modernes. Le Chancelier d'Aguesseau étant venu lui faire sa cour : " M. le Chancelier, lui dit-il, me réciteriez-vous bien le discours que vous avez pro- „ noncé en telle occasion ? " Tout ce que ce savant chef de la Magistrature pût s'en rappeller, c'est qu'il étoit de tous ceux qu'il avoit composés, celui dont il étoit le plus content. " Et „ bien, lui dit le Dauphin, je suis charmé que „ mon jugement s'accorde avec le votre : j'ai trou- „ vé cette piece si belle, que je l'ai apprise par „ cœur : & je crois me la rappeller assez bien pour „ vous la déclamer. " Ce qu'il fit sur le champ, mais en mettant dans son action tant d'ame & de feu, que le Chancelier en fut attendri jusqu'aux

CHAP. XXXV.

larmes, & avoua depuis, que jamais ses productions ne lui avoient paru si énergiques que dans la bouche du Daûphin.

Le Dauphin s'étoit occupé d'abord de la Philosophie. Il l'avoit étudiée dans les sources. Il avoit lu les anciens & les modernes. Les Mathématiques lui plurent beaucoup, il y fit de grands progrès en peu de tems. Il possédoit parfaitement le génie & l'architecture; il mesuroit des yeux la largeur d'un fossé, la hauteur d'une muraille, toutes les dimensions d'un bâtiment. Il se plaisoit à conférer avec les plus habiles Ingénieurs : il examinoit avec eux le plan d'une citadelle, les fortifications d'une place frontiere, avec une égale facilité sur les différentes parties de leur art. Ce fut lui qui distribua, quelques mois avant sa mort, le camp que le Roi avoit ordonné devant Compiegne.

Quelquefois le Dauphin prenoit plaisir à tracer le plan d'une forteresse ou d'une maison Royale, & partout on reconnoissoit son goût. Les personnes à portée d'observer ses inclinations, n'étoient pas sans une certaine appréhension qu'il ne donnat dans le faste ruineux des bâtimens, lorsqu'un jour il leur fit connoître d'une maniere non équivoque, que l'amour des peuples auroit toujours un empire absolu sur ses goûts particuliers. Il montroit à l'Evêque de Verdun le plan d'une maison Royale, qu'il avoit tracé avec beaucoup de soin. Le Prélat loua l'économie de la distribution, l'élé-

gance des décorations; la nobleſſe de l'enſemble. Quand il eut fini ſes obſervations : " Vous me paroiſſez avoir du goût, lui dit le Prince; je crois cependant que vous n'avez pas apperçu ce qu'il y a de mieux dans mon château ; l'Evêque l'examina encore ; & ne trouvant matiere à aucune nouvelle obſervation, il pria le Prince de vouloir bien lui indiquer ce qu'il n'appercevoit pas lui-même. " C'eſt, lui répondit-il en riant, que ce „ beau château ne ſera jamais bâti qu'en crayon, „ & qu'il n'en coûtera rien au peuple."

Le Dauphin examina auſſi les productions de ces hommes que notre ſiecle, fort improprement, ſelon lui, qualifie du nom de Philoſophes. " Autrefois, diſoit-il, le nom de Philoſophe inſ„ piroit de la vénération : aujourd'hui, dire à quel„ qu'un, vous êtez un Philoſophe, c'eſt une in„ jure atroce, & pour laquelle il pourroit vous „ faire des affaires en juſtice. Je les ai étudiés, „ diſoit-il en une autre occaſion, j'ai paſſé de „ leurs principes à leurs conſéquences; & j'ai re„ connu dans les uns des hommes libertins & cor„ rompus, intéreſſés à décrier une morale qui les „ condamne à éteindre des feux qui les effrayent, „ à jetter des doutes ſur un avenir qui les inquiet„ te: dans les autres, des eſprits ſuperbes, qui, „ emportés par la vanité de vouloir penſer en „ neuf, ont imaginé de raiſonner par ſyſtême ſur „ la Divinité, ſes attributs & ſes myſteres, com„ me il eſt permis de le faire ſur ſes ouvrages."

CHAP. XXXV.

“ Suivant les principes de nos nouveaux Philosophes, disoit encore ce Prince, le Trône ne „ porte plus l'empreinte de la Divinité : ils décident qu'il fut l'ouvrage de la violence, & „ que ce que la force eut le droit d'élever, la „ force a le droit de l'abattre & de le détruire.... „ que le peuple ne peut jamais céder l'autorité, „ qu'il ne peut que la prêter, toujours en droit „ de la communiquer & de s'en ressaisir, selon „ que le lui conseille son intérêt personnel, son „ unique maître.”

“ Ce que les passions se contenteroient d'insinuer, nos Philosophes l'enseignent ; que tout „ est permis au Prince quand il peut tout, & „ qu'il a rempli ses devoirs quand il a contenté „ ses desirs : car enfin, si cette loi de l'intérêt, „ c'est-à-dire, du caprice des passions humaines, „ venoit à être généralement adoptée, au point „ de faire oublier la loi de Dieu, alors toutes les „ idées du juste & de l'injuste, de la vertu & „ du vice, du bien & du mal moral, seroient effacées & anéanties dans l'esprit des hommes : „ les Trônes deviendroient chancelans, les sujets „ seroient indociles & factieux, les maîtres sans „ bienfaisance & sans humanité. Les peuples seroient donc toujours dans la révolte ou dans „ l'oppression.”

Pouvoit-on mieux saisir les conséquences de ces monstrueux systêmes ? Mais il importe peu à ces hommes audacieux d'être réfutés. Fut-ce par

un grand Prince, ils n'en deviennent que plus vains.

" Qu'importe à un de nos Philosophes, disoit „ le Dauphin à l'Evêque de Verdun, qu'on brû- „ le son livre au pied d'un escalier, si on le laiss- „ se tranquillement dans son cabinet en préparer „ un plus méchant encore?"

C'est d'après cette considération qu'il sollicita du Roi une Déclaration contre ces écrivains, & qu'en toute occasion il pressa les personnes en place d'user contr'eux de toute la sévérité des loix. Il fit plus encore : ce fut lui qui leur mit en tête l'adversaire (*) le plus incommode qu'ils ayent eu dans ce siécle, & qui l'encouragea à dévoiler en toute rencontre le poison de leurs écrits. En un mot, il fit contre cette secte impie tout ce que pouvoit faire un Dauphin, & il laissa voir ce qu'il eut fait s'il eut été Roi.

Le Dauphin avoit fait pendant plusieurs années une étude sérieuse de l'histoire, qu'il appelloit *la leçon des Princes, & l'école de la politique.* " L'histoire, disoit-il, est la ressource des peuples „ contre les erreurs des Princes. Elle donne aux „ enfans les leçons qu'on n'osoit faire au pere; „ elle craint moins un Roi dans le tombeau, „ qu'un paysan dans sa chaumiere."

L'auteur de l'histoire du Bas Empire lui ayant présenté deux volumes de son ouvrage, il les mon-

(*) L'Auteur de *l'Année Littéraire.*

CHAP. XXXV.

tra à l'Abbé de Saint Cyr, fon fou-Précepteur, & lui dit en riant : " L'Abbé, avis aux Princes." — " Vous avez raifon, Monfieur, lui répondit l'Ab-„ bé, & c'eft un avis fur le quel on peut comp-„ ter : le Prince le plus puiffant ne le feroit point „ affez pour corrompre l'hiftoire : En gagnant un „ hiftorien, il n'auroit fait que lui fermer un œil, „ mais elle en a cent." — " Oui, reprit le Prin-„ ce, les hiftoriens font des échos fidelement in-„ difcrets, qui ne manquent jamais de répéter au „ fiécle futur ce qu'ils ont entendu dans le leur."

On eut dit à entendre raifonner le Dauphin fur l'hiftoire, qu'il avoit fait fon unique étude de cette partie. Il favoit l'hiftoire facrée & profane, l'hiftoire ancienne & moderne, celle des peuples étrangers & celle de la nation.

Le Dauphin ne s'étoit pas contenté d'étudier les hommes dans l'hiftoire, il s'étoit appliqué encore à connoître d'une maniere plus particuliere ceux au milieu defquels il avoit à vivre. Cette connoiffance lui paroiffoit effentielle à un Prince. " Connoitre les hommes, difoit-il, eft la verita-„ ble fcience des Rois. Le plus grand art des „ Rois eft celui de connoître les hommes, d'ap-„ précier leurs talens, & de les placer dans les „ emplois qui leur conviennent."

Loin du tourbillon, du fond de fon cabinet, feul avec quelques amis choifis, le Dauphin contemploit à loifir ce choc continuel des paffions qui fe raffemblent tumultuairement autour du Prince,

pour se disputer les faveurs qui tombent de sa main & qui leur servent d'aliment. Il suivoit, dans leurs plus sombres détours, ces manœuvres de l'ambition, ces rivalités, ces intrigues d'intérêts qui se croisent : rien ne lui échappoit.

" Je vous estime heureux, disoit-il un jour ,, à son Lecteur, l'Abbé de Marbœuf, vous vo- ,, yez souvent des hommes." —— " Il me sem- ,, ble, Monsieur, répondit l'Abbé, que vous en ,, voyez bien autant que moi." —— " Vous vous ,, trompez, reprit le Dauphin; ceux qui sont pour ,, vous des hommes, ne sont plus devant nous ,, que des personnages de tapisserie, des automa- ,, tes que nous ne faisons remuer que par ressorts."

Selon le Dauphin, le Courtisan le plus ouvert, en apparence, est le plus dissimulé de tous. Il cherche, dans les inclinations du Prince, les vertus qu'il peut montrer, & les vices qu'il doit cacher. ,, Les Courtisans, disoit-il, conduits par ,, l'ambition, ne se montrent au Prince que du cô- ,, té favorable, pour tâcher, par une vertu af- ,, fectée, de gagner son estime, & de se faire ,, croire capables d'être mis en place. Ces hom- ,, mes, disoit-il encore, cherchent à se concilier ,, les bonnes graces des Princes par la flatterie & ,, par une complaisance outrée par toutes leurs ,, volontés. Dès qu'ils voyent une passion s'éle- ,, ver dans leur cœur, au-lieu de les avertir d'ê- ,, tre en garde contr'elle, ils cherchent à la fo- ,, menter, afin de conserver leur crédit, en s'en ,, faisant les Ministres. Craignant toujours de leur

CHAP. XXXV.

,, déplaire, jamais ils ne leur disent des vérités du-
,, res qui les blessent. Rien pourtant de plus né-
,, cessaire aux Rois que de connoître la vérité."

Ces belles maximes n'étoient point oisives dans le Dauphin. Il ne négligeoit aucun des moyens de connoître la vérité. Il l'accueilloit lorsqu'elle se présentoit. Il l'invitoit lorsqu'elle n'osoit se produire. Le Président d'Aubert, en lui parlant pour la premiere fois, paroissoit un peu embarassé.
" Eh quoi, lui dit-il, du ton le plus capable de
,, le rassurer, vous vous troublez? est-ce que je
,, vous intimiderois?" Il le prit par la main, & le fit asseoir dans un fauteuil à côté de lui, en ajoutant : " Songez que je ne prends ici avec vous que
,, la qualité d'ami."

Le Dauphin connoissoit tout le prix de la prudence, & il savoit en faire usage. " La dissimu-
,, lation & la défiance, disoit-il, sont des vices
,, odieux : la prudence porte des fruits plus utiles
,, & plus assurés; elle est la vertu propre des
,, grands Princes."

Sa conduite répondoit à ces principes : Un des plus grands Seigneurs de la Cour l'avoit sollicité de parler au Roi sur une affaire fort délicate & de la plus grande importance. Il s'en défendit d'abord; le Seigneur insista : le Dauphin l'écouta avec bonté, & se contenta de lui dire en souriant : " Je
,, vois bien, Monsieur, que vous n'avez jamais
,, été Dauphin."

Ce Prince, outre le courage qu'on avoit remarqué en lui aux champs de Fontenoi, & une con-

noiſſance exacte de toutes les parties de l'art militaire, avoit encore, dans un degré ſupérieur, ce qu'on peut appeller l'eſprit de commandement; & ce qui n'eſt pas le moindre mérite d'un Général, le talent merveilleux de s'affectionner les troupes. Ce qui faiſoit dire au Maréchal de Broglio : "Il n'a manqué à M. le Dauphin que l'oc„caſion pour ſe montrer un des plus grands hé„ros de ſa race."

Au dernier camp de Compiegne, portant déja depuis longtems dans le ſein le germe de la maladie dont il mourut, on le vit diriger les travaux comme le plus habile Ingénieur, commandant des évolutions avec la dignité d'un Roi, le ton & l'aiſance du Général le plus expérimenté. On remarqua ſurtout qu'il étoit actif, ſe trouvant le premier à toutes les opérations : généreux, juſqu'à anticiper ſur ſes revenus, pour gratifier le ſoldat; affable, diſant dans l'occaſion un mot à un Officier, faiſant à l'autre un ſigne gracieux; donnant à tous quelque marque d'attention.

Il ſortit un jour en uniforme, après ſon diner, pour aller viſiter le quartier des Dragons-Dauphin, qui étoit fort éloigné de la ville. Les Officiers qui n'étoient pas avertis, étoient alors abſents. Mais quelques ſoldats l'ayant reconnu à ſon uniforme & à ſon *Cordon-bleu*, ſe mirent à crier : "Voilà notre Colonel." Tous à l'inſtant ſe rapprocherent autour de lui, jettant leurs caſques en l'air & pouſſant mille cris de joye. Comme ils

CHAP. XXXV.

n'avoient point de siege à lui présenter, ils lui offrirent une botte de paille, sur laquelle il s'assit au milieu d'eux; les Officiers, avertis de son arrivée, se rendirent auprès de lui avec un empressement qu'il est aisé d'imaginer. Il s'entretint familiérement avec eux, & leur demanda la grace de quelques Dragons qui étoient aux arrêts: " Ne „ voulant pas, dit-il, qu'il y eut aucun malheu- „ reux dans un jour qui lui causoit tant de joye."

Quelque tems avant le départ de Compiegne, après avoir commandé un exercice: " Mes en- „ fans, dit-il aux soldats, je suis d'autant plus „ content de vous, que vous avez très bien fait, „ quoique je vous aye moi-même fort mal com- „ mandés."

La Dauphine, curieuse de voir une armée rangée en bataille, se rendit un jour au camp. A son arrivée, le Dauphin alla à sa rencontre, lui donna le bras; & s'avançant vers les troupes: " Ap- „ prochez, mes enfans, leur dit-il, voilà ma fem- „ me." Paroles bien éloquentes dans la bouche d'un Dauphin. A peine furent-elles prononcées, que tout le camp rétentit des cris réitérés de *vive Monseigneur le Dauphin & Madame la Dauphine*. Les soldats des derniers rangs, qui avoient crié sans savoir pourquoi, recommençoient quand ils apprenoient de leurs camarades la maniere militaire dont le Dauphin venoit de leur présenter la Dauphine.

Quoique ce Prince fut guerrier par inclination, on

on pouvoit cependant compter que s'il eut monté ſur le trône, il eut été pacifique par amour pour les peuples, & qu'il eut préféré le plaiſir de faire le bonheur de ſes ſujets, à la gloire d'humilier ſes voiſins. CHAP. XXXV.

" Les plus grands conquérants, diſoit-il, ſont „ fort au deſſous des Rois pacifiques, juſtes & „ humains: il eſt bien plus beau d'être les délices du monde que d'en être la terreur. Un „ Prince qui entreprend une guerre uniquement „ pour ſa gloire perſonnelle, eſt également en horreur & à Dieu & aux hommes; mais un Roi, „ digne de l'être, l'évite ſans la craindre, & la „ ſoutient avec courage, quand elle eſt inévitable: il ſe montre dans l'occaſion prodigue de „ ſon ſang, & toujours avare de celui de ſes ſujets."

La journée de Fontenoy, mieux que tous les préceptes qu'on eût pu lui donner, avoit fait ſentir au Dauphin ce que c'étoit qu'être Roi; & plus la nation lui avoit paru en cette occaſion affectionnée au ſervice de ſes maîtres, & docile à leur voix, plus il ſe croyoit obligé d'apprendre à ne lui commander qu'avec ſageſſe. Depuis ce moment, la perſpective du trône, qui préſente une idée ſi flatteuſe aux yeux du vulgaire, qui ne fait point en apprécier les charges, eut pour lui quelque choſe d'effrayant. Une couronne lui parut un fardeau accablant; & lorſqu'il parloit, ou même qu'il écrivoit ſur ce qu'il ſe propoſoit de fai-

CHAP. XXXV.

re, si Dieu l'appelloit au gouvernement des peuples, il avoit coutume de dire : *si j'ai le malheur de monter sur le trône.*

C'est d'après ces dispositions qui avoient toujours fait la regle de sa conduite, qu'au lit de la mort, il disoit à son Confesseur : " Je n'ai jamais „ été ébloui par l'éclat du trône auquel ma naissance m'appelloit, parceque je ne l'ai jamais envisagé que du côté des devoirs redoutables qui „ l'accompagnent, & des périls qui l'environnent."

Ces sentimens ne partoient point d'une ame pusillanime : ce Prince, au-lieu de se décourager à la vue d'une Couronne qu'il redoutoit, se prépara par un travail qui ne finit qu'avec sa vie, à en soutenir tout le poids, s'il plaisoit à la Providence de l'en charger un jour.

Il s'appliqua d'une maniere particuliere à connoître les droits comme les obligations attachées à l'autorité souveraine ; & cette connoissance lui parut essentielle dans un Prince. " Ne point „ connoître, disoit-il, l'origine, l'étendue & „ les bornes de son autorité, c'est pour un „ Prince ne connoître ni la nature, ni les propriétés de son être. Les Rois tiennent leur autorité de Dieu seul, dont ils sont comme les „ lieutenans sur la terre. Tout vient de Dieu, „ tout doit retourner à Dieu."

" Un Monarque, disoit-il encore, image „ de la Divinité sur la terre, doit la prendre pour

„ modele dans l'image de sa puissance. Elle encou-
„ rage les hommes à la vertu par l'attrait de ré-
„ compenses : elle dirige tout selon l'ordre admi-
„ rable qu'elle a établi dans l'univers : immuable
„ comme elle, le Monarque doit respecter lui-
„ même les loix qui sont émanées de sa puissan-
„ ce, & s'il n'a pas de juge ici-bas, il ne doit
„ jamais oublier qu'il en est un dans le Ciel, qui
„ juge également & les Rois & les peuples."

Comme on représentoit au Dauphin que ses revenus étoient trop bornés, & qu'à son âge, le Dauphin, fils de Louis XIV, avoit cinquante mille livres par mois pour sa cassette : " Il ne me
„ seroit pas difficile, répondit-il, d'obtenir du Roi
„ la même somme : mais comme je ne la rece-
„ vrois que pour la donner, j'aime mieux que le
„ pauvre laboureur en profite, & qu'elle soit re-
„ tranchée sur les tailles."

Le Dauphin appelloit les laboureurs, *une classe d'hommes utile & précieuse à la société*. " Il faut,
„ disoit-il, que les laboureurs, sans être riches,
„ soient dans un état d'aisance, & ne craignent
„ point, en rentrant des champs au logis, de
„ trouver les huissiers à leurs portes ; prétendre
„ s'enrichir en les dépouillant, c'est tuer la
„ poule qui pond des œufs d'or."

Le Dauphin étoit en toute occasion d'une humeur égale. S'il faisoit un reproche à quelqu'un de ses Officiers, c'étoit toujours avec cet air de de bonté qui corrige sans décourager. Quelque-

CHAP. XXXV.

fois il se donnoit la peine d'instruire lui-même ceux qui entroient à son service de ce qu'ils avoient à faire; & quand il leur échappoit quelque faute, il se contentoit d'en rire. Souvent pour menager le tems, dont il étoit économe jusqu'au scrupule, il se rasoit lui-même. "J'ai plutôt fait, „ disoit-il, que mes Valets-de-Chambre n'ont échaffaudé." L'un d'eux qui le rasoit pour la premiere fois, commençoit à trembler : " Ne craignez pas, lui dit-il; si vous me faites quelque „ entaille, on ne s'en prendra pas à vous, on dira que j'ai vu l'ennemi de près." Le baigneur ne trembla plus.

Ce Prince étendoit ses bontés jusques sur le moindre de ses gens. Un Piqueur ayant été blessé à sa suite, d'une chûte de cheval, il recommanda sur le champ qu'on lui envoyat son Medécin & son Chirurgien. Le lendemain, il fit une promenade qui le conduisit comme par hasard auprès de sa demeure, & en passant, il dit à un de ses Officiers : " Je crois que c'est ici que loge „ le pauvre Philippe, allez demander de ma part „ comment il va."

Au mois d'Août de l'année 1757, il arriva au Dauphin ce qu'il appella toujours depuis, & ce qui est véritablement pour un cœur sensible, le plus grand des malheurs, celui de tuer un homme. En revenant d'une chasse qu'il avoit faite aux environs de Versailles, où il étoit resté avec la Dauphine pendant le voyage de la Cour à Com-

piegne, il voulut décharger son fusil, le coup porta dans l'épaule gauche d'un de ses Ecuyers, nommé Chambord, qu'un corps intermédiaire l'empêchoit d'appercevoir. Aux cris lamentables que le Gentil-homme poussa, le Prince soupçonnant le malheur, jette son fusil, & court vers l'endroit où il avoit dirigé son coup : quel spectacle ! Il apperçoit un homme renversé par terre, & qui se rouloit dans la poussiere. Il s'approche de plus près, il reconnoit Chambord qu'il aimoit. A la vue de son corps ensanglanté, il eut le cœur percé de douleur; il se précipita sur lui, & le conjura, en l'arrosant d'un torrent de larmes, de vouloir bien lui pardonner.

L'Ecuyer, touché de l'état où il voyoit le Dauphin, lui dit ce qu'il put pour le consoler lui-même. Le Prince aussi tôt le fit conduire à Versailles pour être remis entre les mains des Chirurgiens les plus habiles. Pour lui, la douleur dans le cœur, le visage abbattu, l'esprit tout occupé de son malheur, il s'avança jusqu'au château tête nue, les cheveux en désordre, & sans s'appercevoir qu'il fut encore en veste. Son accablement étoit si profond, qu'on n'osoit pas même entreprendre de l'en distraire.

Quelqu'un de sa suite croyant qu'un tel excès de désolation ne pouvoit venir que de la persuasion où il étoit que son Ecuyer étoit blessé à mort, lui dit pour le consoler, qu'il pourroit bien guérir de sa blessure : " Eh quoi ! lui répondit-il,

CHAP. XXXV.

„ faudra-t-il donc que j'aye tué un homme pour „ être dans la douleur ? "

L'Officier ne mourut qu'au bout de 7 jours. Le Dauphin, pendant tout ce tems, ne penſa qu'à lui, ne s'occupa que de lui : non content d'avoir donné les ordres les plus précis pour qu'il fut traité avec toute ſorte de ſoins, il voulut encore s'en aſſurer par pluſieurs viſites qu'il lui fit, quoique ſa vue ſeule, comme il l'avouoit lui-même, lui perçat le cœur. Sa mort lui porta un nouveau coup plus terrible encore. " Hélas ! s'écria-t-il, „ quand on lui en apprit la nouvelle, il eſt donc „ vrai que j'ai tué un homme. O Dieu! Quel „ malheur !"

Cette affligeante penſée ne quittoit le Dauphin ni le jour, ni la nuit : rien n'étoit capable de l'en diſtraire. Il étoit tellement pénétré du ſentiment de ſa douleur, que quelquefois il le communiquoit à ceux mêmes qui eſſayoient d'en modérer l'excès.

Un jour qu'on lui repréſentoit qu'il ne devoit pas s'imputer un malheur dont il n'étoit que la cauſe innocente : " Vous direz tout ce que vous „ voudrez, réprit-il ; mais ce pauvre homme eſt „ toujours mort, & mort d'un coup qui eſt parti „ de ma main ; non, je ne me le pardonnerai ja„ mais." Eh dans une autre occaſion : " Oui, „ dit-il, je vois encore l'endroit où s'eſt paſſée „ cette ſcene affreuſe ; j'entends encore les cris de „ ce pauvre malheureux, & il me ſemble le voir

„ à chaque inſtant, qu'il me tend ſes bras enſan-„ glantés, & me dit : quel mal vous ai-je fait pour „ m'ôter la vie? Il me ſemble voir ſa femme éplo-„ rée, qui me demande : pourquoi me faites-vous „ veuve? & ſes enfans qui me crient : pourquoi „ me rendez-vous orphelins? ces penſées impor-„ tunes me ſuivent partout; & l'uſage de ma ré-„ flexion ne ſert qu'à me convaincre de plus en „ plus que ce ne ſont point des chimeres?

Jamais le ſouvenir de ce facheux accident ne s'effaça de la mémoire du Dauphin; & comme s'il eut été coupable, il s'en punit en s'interdiſant l'exercice de la chaſſe pour le reſte de ſa vie. Il ſe le reprochoit encore au lit de la mort.

Le Dauphin étoit âgé de trente-ſix ans, & les rares qualités de ſon eſprit, jointes à une vertu conſommée, faiſoient concevoir les plus flatteuſes eſpérances, quand on commença à s'appercevoir du dépériſſement de ſa ſanté. Il perdit ſenſiblement ſon embonpoint. La fraicheur de ſon teint ſe flétriſſoit, & la pâleur effaçoit peu-à-peu les plus belles couleurs de ſon viſage. On vit avec étonnement un tempérament ſi vigoureux que l'étoit celui de ce Prince, ſe conſumer par la langueur. On en chercha la cauſe, & chacun fit ſes conjectures. Pluſieurs crurent que les maux de la Religion avoient porté un coup mortel à ſon cœur. D'autres prétendirent qu'il s'étoit échauffé la poitrine, en donnant trop de tems au travail, & trop peu au ſommeil & aux autres délaſſemens. Peut

être ces différentes causes réunies ont-elles concouru au même effet.

CHAP. XXXV.

Quoiqu'il en soit, deux ans s'étant déja écoulés depuis qu'il avoit ressenti les premieres atteintes de sa maladie, il se trouva dans un état d'épuisement qui l'accabloit. Toute espece de nourriture lui devint insipide : il ne conservoit plus de goût que pour le café. Il lui prit un jour envie de manger du raisin; il s'en trouva fort bien & continua. Les Médecins lui en permirent l'usage aussi fréquent qu'il ne voulut; il en faisoit presque son unique nourriture. L'appetit lui revint; & peu-à-peu il se rémit à une nourriture ordinaire. On espéroit que la nature reprendroit enfin le dessus. L'espérance fut de courte durée.

Pendant le voyage de Compiegne, le Dauphin se fatigua considérablement à exercer les troupes du camp que le Roi avoit ordonné devant cette place. Il ne se contenta pas d'être spectateur des opérations, il les dirigeoit lui-même. Rien ne se faisoit que par ses ordres, & il se trouvoit partout pour les donner. Tous les jours, pendant les matinées les plus fraiches, on le voyoit, dès le lever du soleil, ranger lui-même ses troupes en ordre de bataille. Comme ces exercices lui plaisoient, & qu'il en soutenoit volontiers la fatigue, on les jugeoit plus utiles que nuisibles à sa santé. Un gros rhume qui lui survint au retour d'une promenade qu'il fit par un tems très humide vers l'Abbaye de Royal-lieu, por-

ta une atteinte mortelle à sa poitrine, déja fort affoiblie.

Cependant le retour de la Cour à Versailles, étant fixé à quelques jours de-là, la crainte de lui occasionner un dérangement, l'engagea à prendre les moyens les plus prompts pour se défaire de son rhume: il garda la chambre, & prit toute sorte de palliatifs. Il vouloit paroître guéri pour le jour du départ, il le parut. Mais à peine fut-il arrivé à Versailles, que le mal s'aigrit sensiblement. Il lui survint un crachement de sang accompagné d'accidents fâcheux. Une saignée le soulagea. Quelques jours après il parut convalescent, quoiqu'il conservât toujours une toux seche.

Par le même motif de complaisance, qui lui avoit fait craindre d'apporter quelque retard au retour de Compiegne, il témoigna au Roi que le séjour de Fontainebleau lui plairoit beaucoup, & qu'il desireroit que le voyage se fit, comme de coutume. Il s'y rendit avec la Cour, le 4 Octobre. Les premiers jours après son arrivée, on crut appercevoir un mieux sensible. A la maigreur extrême de son visage, succéda une bouffissure qu'on prit pour embonpoint. Il se trouvoit bien de l'exercice qu'il prenoit: On concevoit des espérances.

Cependant le mal faisoit sourdement des progrès, & au moment où l'on s'y attendoit le moins, tous les accidents qui s'étoient déja annoncés, reparurent avec des caracteres plus effrayans. La

CHAP. XXXV.

toux devint plus violente, la fievre plus forte, le sommeil plus agité; & bientôt des expectorations purulentes indiquérent la formation de l'abcès à la poitrine.

De la Cour, l'allarme se répandit jusqu'aux extrémités de la France. Tout ce qu'il y avoit d'ames vertueuses dans le monde & dans le cloître, s'empresserent de demander à Dieu, par les vœux les plus ardents, la conservation d'une tête si précieuse à la Religion & à l'Etat. Bientôt après, le danger paroissant de jour en jour plus puissant, on ordonna des prieres publiques dans toute l'étendue du Royaume, & ce fut là comme le signal d'une désolation générale qui ne peut être comparée qu'à celle qu'occasionna la maladie de Louis XV à Metz. L'affliction de toutes les gens de bien étoit si sincere & si vive, qu'elle se communiqua à tous les cœurs, & entraîna les plus indifférens. Les étrangers même partageoient la douleur des François.

Les prieres publiques que l'on fit alors ne furent point, comme on le voit quelquefois, des prieres de cérémonie: Elles étoient commandées par le cœur, beaucoup plus que par les ordonnances des Evêques; & l'on vit en cette occasion la différence que le peuple met entre un Prince & un Prince. Chacun envisageant la perte du Dauphin comme un malheur personnel, vouloit sincérement l'éloigner, & en prenoit les moyens qu'il jugeoit devoir être les plus efficaces. On

fut alors temoin de ce qu'on voit à peine dans ces calamités où tous ont à craindre pour la vie : toutes les fêtes étoient suspendues; un triste silence regnoit dans ces lieux mêmes de divertissemens, qui retentissent habituellement de cris de joye.

On ne cessa de prier pendant deux mois entiers; & la ferveur sembloit redoubler avec le danger. Partout, dans la Capitale comme dans les Provinces, à la Cour comme à la ville, on réunissoit tous les genres de bonnes œuvres, pour fléchir le Ciel, & détourner le coup qui menaçoit la France. Mais il étoit inévitable, le mal étoit sans remede : & les médecins déclarerent que tous les secours de leur art devenant désormais inutiles, il n'y avoit qu'un prodige qui pût opérer la guérison du Dauphin.

La France entiere étoit dans le deuil & l'affliction, & le Dauphin possédoit toujours son ame en paix. Ce Prince vit approcher le moment de sa dissolution avec tous les sentimens de résignation & de confiance, qu'une vie passée dans la vertu inspire aux plus grands Saints.

Au milieu de ses souffrances, le Dauphin avoit conservé toute sa gaïeté naturelle. Le Roi parlant un jour d'un Prince d'Angleterre qui se mouroit, & une de Mesdames ayant lu dans l'almanach l'article des Princes morts : " vraiment, dit-„ il, j'ai pensé être là dernierement. On auroit „ mis : *Louis*, Dauphin, *mort à Fontainebleau* le „ 25 Novembre." — Une autrefois que le Roi

CHAP. XXXV.

annonçoit que la Cour porteroit bientôt le deuil d'un autre Prince : " Je crois, dit le Dauphin, „ que dans les autres Cours, on parle bien aussi „ de mon deuil."

Peu de tems avant sa mort, la Providence lui ménagea une épreuve qui eut été capable d'accabler une ame moins forte, mais qui ne lui causa pas la moindre émotion. Il voyoit de son lit tout ce qui se passoit dans une des Cours du Château : il s'apperçut un jour qu'on chargeoit à la hâte une voiture d'office : il jugea aisément qu'on faisoit prendre les devants à cette voiture, dans l'assurance où l'on étoit de sa mort prochaine. Il demanda pour quelle raison on la faisoit partir; quelqu'un lui dit que c'étoit à l'occasion du renouvellement du quartier. Au même instant il vit entrer dans la Cour un carosse, qu'on arrangea avec la même précipitation. " Voilà, sans doute, dit-„ il, le carosse des Officiers qui ont fait mettre „ leurs effets sur la voiture qui vient de partir." Personne ne sentit l'ironie; & la tranquilité avec laquelle il parloit, fit croire qu'il étoit très éloigné de soupçonner la vérité. Il en feroit, sans doute, resté là, & auroit laissé ignorer l'épreuve à laquelle l'avoit mis cette imprudence, si son humeur toujours gaye ne l'eut porté par occasion à décéler sa pensée.

Son Médecin entra pour lui présenter un bouillon; il étoit fort copieux : en le recevant, il regarda ceux qui croyoient lui avoir fait prendre le

change, & leur dit, en souriant : " S'il faut que „ je le prenne tout entier, vous pouvez bien aller dire à ces gens-là de dételer ; car je les ferois attendre trop longtems."

CHAP. XXXV.

Le Dauphin étoit à l'agonie. Il demanda au Cardinal de Luines s'il y avoit des caves de sépulture dans le chœur de sa Cathédrale. Sur la réponse que lui fit le Cardinal qu'il n'y en avoit qu'une sous l'autel pour les Archevêques : " Il „ faudra donc en faire une, lui dit le Dauphin ; „ car je dois faire un voyage à Sens." On découvrit le sens de ces paroles, quand à l'ouverture de son testament, on vit qu'il demandoit à être enterré dans cette ville.

Cependant le Dauphin ne paroissoit plus tenir à la vie que par un léger souffle. Bientôt on vit ses yeux s'éteindre insensiblement. Aucune agitation violente, aucun mouvement convulsif n'annonça son dernier soupir ; il le rendit paisiblement, & comme s'il se fut endormi d'un doux sommeil, après avoir essuyé une agonie de 22 heures. Ce fut le 20 Décembre 1765, à 8 heures du matin.

Le Duc d'Orléans, frappé jusqu'à l'étonnement de la tranquillité avec laquelle ce Prince avoit envisagé la mort, disoit à Louis XV : " Est-il „ possible, Sire, qu'aux portes de la mort, on „ conserve tant de sérénité, & une paix si profonde ?" — " Oui, cela doit être ainsi, ré„ pondit le Roi, quand on a sçu, comme mon „ fils, passer toute sa vie sans reproche."

CHAP. XXXV.

Il feroit difficile d'exprimer l'extrême conſternation où la mort du Dauphin jetta toute la nation. La douleur fut générale, & auſſi vive dans le fond des campagnes qu'elle l'étoit à Fontainebleau & à Verſailles.

Suivant les dernieres diſpoſitions de ce Prince, ſon cœur ſeulement fut porté à St. Denis, & ſon corps fut conduit à Sens. De pluſieurs lieues aux environs, les habitans des champs accouroient en foule, & bordoient les chemins par où paſſoit la pompe funébre. On eut dit, à voir ces pauvres gens, qu'on faiſoit les funérailles de leur pere commun : les uns gardoient un ſilence de triſteſſe & d'admiration; d'autres, ſans s'être jamais vus, ſembloient ſe connoître, & ſe racontoient comme entre amis, ce qu'ils ſavoient des vertus de ce Prince. Ils répétoient, les larmes aux yeux, ce qu'ils avoient ſouvent oui dire : " Il auroit voulu diminuer nos tailles & nous rendre heureux. Oui, „ diſoient-ils encore : c'eſt Dieu qui nous a punis, nous ne méritions pas d'avoir jamais un ſi „ bon Roi." D'autres enfin tâchoient de ſe conſoler, en ſe diſant dans leur langage naïf : " Il „ faut eſpérer que les enfans d'un ſi brave hom„ me reſſembleront à leur pere."

Le convoi s'étant arrêté dans un petit village près de Sens, nommé St. Denis, une pauvre femme, en conſidérant le char qui portoit le corps du Dauphin, ſe mit à pleurer. " Ne pleu„ re pas, lui dit ſon mari, les enfans d'un ſi bra-

„ ve homme ne feront pas bâtards : ils reffemble- „ ront à leur pere.”

On celébra les obfeques du Dauphin dans toute l'étendue du Royaume avec un zele & un empreffement dont on ne fe rappelle point d'exemple, mais en faveur des Rois. Les Univerfités, les Académies, les Orateurs & les Poëtes, célébrerent à l'envi fes vertus. Toute la France rétentit de fes louanges. Entrainés par la foule, fes calomniateurs chanterent la palinodie, & fe firent fes panégyriftes : des plumes accoutumées à décrier la vertu, effayerent de louer le Prince le plus vertueux; & par un contrafte bien bifarre, on vit en plus d'un endroit l'éloge du Dauphin à côté d'une invective contre la Religion. Voltaire donna ce diftique pour être mis au bas de fon portrait.

Connu par fes vertus, plus que par fes travaux,
Il fçut penfer en fage, & mourut en Héros.

Le Dauphin ne fut pas feulement pleuré des François & regretté de leurs alliés. La mort d'un Prince vertueux eft une forte de calamité univerfelle. Tous les peuples de l'Europe fe montrerent fenfibles à la perte de la France, fans en excepter ceux que la diverfité des Religions, ou des oppofitions d'intérêts nationnaux euffent dû rendre, ce femble, les plus indifférens. Partout où ce Prince étoit connu, on l'eftimoit & on l'ai-

moit. Les ennemis même de la nation ne l'avoient jamais été de sa personne.

CHAP. XXXV.

Voici ce qu'écrivoit d'Angleterre au Duc de Nivernois qui avoit été Ambassadeur de France en cette île, un homme de lettres (*) à portée de connoitre & d'apprécier les sentimens de ses compatriotes..... " Permettez à un étranger de „ mêler ses larmes aux votres & à celles de tou„ te la France. Germanicus, pleuré des Romains, „ le fut aussi de ses voisins, des ennemis même „ de leur Empire. Si M. le Dauphin jette enco„ re les yeux sur la terre, il n'y voit plus en ce „ moment que des cœurs François."

Le Roi Stanislas, à l'ouverture de la lettre qui lui apprenoit la nouvelle de la mort du Prince, s'écria en soupirant : " La perte réitérée d'une cou„ ronne n'est jamais allée jusqu'à mon cœur ; cel„ le du Dauphin l'anéantit."

Louis XV eut à supporter deux autres pertes successives, celle de la Dauphine & de la Reine ; mais il les soutint avec son sang-froid, son indifférence ordinaires. Nous n'ignorons pas les bruits qu'on a fait courir sur ces trois morts, quoique toutes différentes, toutes lentes, toutes prévues, toutes fixées à des époques certaines, déterminées & périodiques en quelque sorte ; mais nous les regardons, avec l'auteur de la vie privée du Monarque, comme le fruit uniquement de l'ima-

(*) Le Docteur Maty.

gination exaltée de quelques politiques, avides d'anecdotes romanesques, & croyant les forfaits les plus périlleux aussi aisés à exécuter qu'à concevoir. Ces bruits ont pris leur source dans une premiere supposition, que l'assassinat de Louis XV étoit le résultat d'un complot profond. Et comme le crime ignoré doit toujours s'attribuer à celui qui en recueille le fruit, on avoit porté l'horreur jusqu'à soupçonner l'héritier présomptif du trône. Malheureusement, ou plûtôt heureusement, ce qui commença à mettre en défaut les combinaisons de ces scrutateurs sinistres, c'est que la maîtresse du Monarque se trouve la premiere dans la chaîne des victimes; c'est qu'on ne peut croire raisonnablement que la même main qui auroit empoisonné la favorite, eut empoisonné le Dauphin, la Dauphine, la Reine; c'est qu'alors il faut admettre à la Cour deux sectes d'empoisonneurs, qui luttant tour-à-tour l'une contre l'autre, se seroient exercées à l'envi à commettre de ces attrocités, & l'auroient fait sans autre fruit que l'impunité, tandisque le Roi, du moins par son silence, autorisant ces exécrables jeux, auroit joui du plaisir barbare de voir immoler au-tour de lui les personnes les plus cheres. Spectacle qui, par sa longueur & l'effroi qu'il répandoit à moins de donner à Louis XV le cœur d'un Néron & la dissimulation d'un Tibere, auroit été un supplice perpétuel pour lui, un supplice insoutenable même pour les plus affreux scélérats. Jamais Louis

CHAP. XXXV.

XV ne fut ni méchant, ni criminel; mais foible, insouciant toute sa vie; mais crapuleux, libertin une partie de ses jours.

Nous allons parcourir à grands pas, & même avec assez de désordre, l'épisode du dernier terme du Monarque. C'est ici où Louis XV va paroître le plus indéfinissable, le plus indéchiffrable.



CHAPITRE XXXVI.

Louis XV avoit songé à faire son testament, pour la premiere fois, en 1766. Il avoit reconnu ses défauts & les vices de son regne. Il avoit supprimé le trop fameux Parc-aux-Cerfs, & s'il n'étoit pas converti, il cherchoit au moins à éviter le scandale d'une vie trop publiquement dissolue, & c'est à la mort de la Reine, qui sembloit devoir le confirmer dans ces bonnes résolutions, qu'il rétombe dans les plus grands débordemens, qu'il se livre à toutes ses foiblesses, & souffre que son Royaume devienne la proye de tous les brigands qui l'entourent. CHAP. XXXVI.

On en fut d'autant plus consterné, que Louis XV avoit fait, par la suppression de son sérail infâme, un acte de vigueur étonnant pour lui, en ce qu'il sembloit annoncer une résolution sincere de mieux vivre, de soustraire aux yeux de son peuple tout ce qui pouvoit rappeller le souvenir de ses égaremens.

Il revint bientôt à lui-même. Entre la foule de nouvelles beautés offertes à son choix, il avoit distingué une Demoiselle *Romans*, fille point mal née, assez bien éduquée, ingénue & qui, résistant à ses premieres caresses, n'avoit voulu les recevoir qu'à des conditions.

CHAP. XXXVI.

Le Roi, s'y étant attaché, lui fait achéter une maison à Paſſy. La jeune perſonne y accoucha d'un fils. Le Monarque enchanté, lui avoit permis de le faire bâtiſer ſous ſon nom, avec promeſſe de le reconnoître en tems & lieu, exigeant ſur cela le filence, juſqu'à ce qu'il lui plût de manifeſter ſa volonté. On nourrit, on éleva l'illuſtre poupon en conſéquence. On lui rendoit des hommages anticipés: on ne l'appelloit jamais que *Monſeigneur:* On le croyoit déja un Prince *légitimé.*

La *Romans* vivoit dans la retraite, montroit beaucoup de modeſtie, édifioit même, autant que le comportoit ſon état, ſes voiſins & ſon Curé, ſe faiſoit aimer par ſa bienfaiſance, & ſes charités; ſurtout elle ne ſe mêloit en rien des affaires. Les Miniſtres ne pouvoient en prendre ombrage.

Mais quels aſyles ne viole pas l'intriguant? Quel repos ne trouble-t-il pas, quand c'eſt utile à ſes projets? Un Abbé de Luſtrac, homme de condition, voyant la maîtreſſe en titre, morte ſans être remplacée, crut le moment favorable, & s'impatroniſa chez la Sultane ſubalterne, ſous prétexte de concourir à l'éducation de ſon fils.

La *Romans* a peu d'eſprit; l'Abbé eut peu de peine à gagner ſa confiance; elle fut bien aiſe de trouver en lui un conſeil, un homme en état d'écrire ſes lettres au Roi. Quoiqu'elle ne fut pas tourmentée de l'ambition d'être la favorite en titre, il la prit par ſon foible pour ſon enfant, &

lui fit ſentir la néceſſité de preſſer le Monarque d'effectuer ſa parole royale à l'égard de ce gage précieux de ſon amour. Plus le Roi éludoit de la remplir, plus l'Abbé faiſoit ſentir à ſa Maîtreſſe la néceſſité de reveiller ſa tendreſſe; il lui fit concevoir que le Roi ne pouvoit donner un état au jeune Prince ſans conſolider celui de la mere & le rendre inébraulable. Il flatta tellement ſon orgueil qu'elle ſe répandit plus au dehors, qu'elle affecta des airs de grandeurs, & ne diſſimula pas les titres ſur lesquels ils étoient fondés. Elle croyoit par-là forcer en quelque ſorte l'auguſte amant à accélérer l'inſtant deſiré.

Il en arriva tout autrement. Louis XV prit de l'humeur, &, les Miniſtres qui ſe trouvoient très-bien d'être débaraſſés du joug d'une maîtreſſe impérieuſe, n'étant pas diſpoſés à en voir renaître une ſeconde, aigrirent le Monarque. Un beau matin on vint enlever la *Romans* fort durement, & on la conduiſit dans un couvent. On la ſépara de ſon fils, mis dans un College, ſans qu'elle ſçût quel il étoit, & le confident fut reſſerré étroitement dans un château fort. Ainſi ſe diſſipa ce complot, comme l'obſerve l'auteur de *la vie privée* de Louis XV, & comme l'ont obſervé d'autres avant lui; & le public qui ignoroit la cauſe ſecrete d'un tel événement, l'attribua bonnement à la réſipiſcence du Monarque pécheur.

Il en étoit bien quelque choſe : il faut le croire, puis-qu'une Princeſſe l'a dit, (les Princes &

CHAP. XXXVI.

les Princesses ne mentent pas.) Madame Adélaïde confessa, depuis la mort de son auguste pere, à l'occasion du testament dont nous avons parlé, que Louis XV étoit sincérement *converti* ALORS, & *résolu à vivre* EN BON CHRÉTIEN ; mais que le fatal Maréchal de Richelieu, sous prétexte de le distraire de sa douleur, étoit venu le ramener au péché.

Ce fut bientôt après que parût la trop fameuse Du Barry qui remplit le dernier épisode des amours de ce Prince, & qui mit le comble aux infamies dont sa vie n'étoit déja que trop surchargée. Avant que nous en entreprenions le récit abominable ; avant que nous commencions à tracer les traits affreux qui nous restent à ajouter au tableau du Monarque, esquissons le plus légérement possible celui des affaires du Royaume, à cette époque.

Les Cours de Magistrature étoient dans une effrayante crise. Après une guerre des plus désastreuses, loin de pouvoir alléger les impôts, on se trouvoit dans la nécessité urgente de les augmenter. Le Parlement de Paris n'avoit conservé de son corps que la Grand' Chambre, depuis les troubles de Religion, élevés par le fanatisme de l'Archevêque de Paris & de ses Confreres. Les autres Chambres avoient donné leurs démissions : elles furent rendues. La Cour entra dans toute la plénitude de ses fonctions. Le Roi & ses Ministres se prêterent à toutes les modifications exi-

gées par les membres du Parlement. On avoit besoin de leur suffrage pour l'enregistrement d'emprunts multipliés qu'exigeoient les besoins de l'Etat. CHAP. XXXVI.

A M. de Silhouette avoit succédé M. Bertin pour le Contrôle-Général. Le premier avoit débuté par des opérations qui lui avoient concilié tous les suffrages. La fin ne répondit pas au début. M. Bertin, quoiqu'ayant infiniment moins de connoissances & d'invention que M. de Silhouette, se rendit un instant agréable à la nation. Il retira les actes de législation de son prédécesseur qui avoient le plus fait crier, & quoiqu'il y substituât un troisieme vingtieme, un doublement & un triplement de capitation, ainsi qu'un sol pour livre d'augmentation sur les droits des fermes, comme on jugea ces impôts moins intolérables que le cruel édit de subvention qui avoit tant allarmé, on lui sçut gré d'une moindre tyrannie. On imputoit tout à M. de Silhouette qui, par les atteintes irréparables portées au crédit & à la confiance publique, avoit rendu ces ressources nécessaires.

Les Magistrats, plus de sang-froid que le peuple transporté d'un délire d'allégresse passagere, auroient dû, dans leurs assemblées, peser l'énorme fardeau de ces impôts qu'on ne connoissoit pas encore. Tout occupés de leur querelle avec les Jésuites & leurs partisans, ils négligerent de stipuler les intérêts de la nation, & enrégistrerent sans difficulté.

Le Parlement de Besançon ayant plus de nerf

CHAP. XXXVI.

que celui de Paris, & furtout plus de patriotifme, travaillé d'un fchifme inteftin à l'occafion de ces mêmes impôts qu'il n'avoit pas voulu enrégiftrer, étoit exilé, dans fa portion la plus faine & la plus nombreufe. Trente de fes membres s'étoient détâchés de leur chef, qui, par un abus monftrueux, réuniffoit à la fois en fa perfonne les fonctions incompatibles de premier Préfident & de Commiffaire départi dans la Province, c'eft-à-dire d'Intendant. Ce chef étoit M. Bourgeois de Boynes qui va bientôt figurer fur la fcene.

Tous les Parlemens prirent fait & caufe pour le Parlement de Befançon. Le Roi répondit à celui de Paris que cette affaire lui étoit étrangére. Le Parlement répliqua que l'affaire lui étoit très perfonnelle. Le Confeil combattit par des écrits, mais molliffant bientôt, le Roi rappella les Officiers du parlement de Franche-Comté qui avoient été exilés, & leur donna fatisfaction en retirant M. de Boynes & de cette Cour & de la Province, pour le nommer Confeiller d'Etat.

La Magiftrature tryompha : mais il s'en fuivit, ainfi que le préfumoient les gens clair-voyans, un nouveau facrifice de l'intérêt national. Dans un lit de juftice, on prorogea pendant fix ans le fecond vingtieme qui devoit finir à l'inftant de la ceffation des hoftilités ; on fubftitua à la fuppreffion du troifieme d'autres charges, dont il réfultoit que les fujets payoient en tems de paix plus qu'ils ne payoient en tems de guerre. Enfin on fe

ſe jouoit du peuple par ſes diſcours hypocrites ; on l'abuſoit par la trompeuſe perſpective de changemens avantageux dans l'avenir, à deſſein de lui faire par là ſupporter avec moins d'impatience le poids énorme des impoſitions conſervées. CHAP. XXXVI.

Les clameurs s'élevoient de tous côtés ; le puſillanime Contrôleur Général Bertin trembla. On le tira du Contrôle, & on lui ſubſtitua le fougeux Laverdy, grand Janſéniſte, un des plus ardents adverſaires des Jéſuites. Celui-ci débuta aſſez bien comme ſes prédéceſſeurs. On s'enthouſiaſma d'abord du nouveau Miniſtre ; mais l'enthouſiaſme ne fut pas long. L'Edit pour la libération des dettes de l'Etat ſera un monument de honte éternelle & pour le Contrôleur qui l'enfanta, & pour le Parlement qui l'enrégiſtra.

Le déſordre des Finances étoit au comble. Les charges, au-lieu de diminuer, ne faiſoient que s'accroitre. Il falloit d'un côté ſatisfaire aux fantaiſies du Roi, qui n'ayant plus de maîtreſſe en titre, avoit des courtiſans & des favoris avides qu'il devoit contenter : de l'autre, il falloit fournir aux prodigalités du Duc de Choiſeul, qui n'économiſant pas plus le tréſor de l'Etat que le ſien, tranchoit du petit Souverain dans ſon genre, & avoit encore plus de créatures à ſatisfaire. Chaque jour paroiſſoient de nouveaux Edits burſaux. On murmuroit hautement. On employa l'arme la plus irréſiſtible ; le ridicule. On chanſonna le Miniſtre ; on fit des pamphlets, on répandit des car-

CHAP. XXXVI.

ricatures contre lui. On le représenta dans Paris sous la figure d'un homme portant une hotte sur les épaules, une canne à bec-corbin, (attribut de sa charge) cherchant dans tous les ruisseaux & dans tous les tas d'ordures. Du bout de son bâton sortoient des rouleaux de papier, intitulés : *Arrêts du Conseil.* Il avoit des lunettes sur le nez, sembloit pourvu d'une vue fort courte : défaut au physique & au moral du personnage. Au bas étoit écrit : *au grand chifonnier de France.*

Parodiant Vespasien qui avoit mis un impôt sur les urines, on poussa la dérision jusqu'à lui adresser un projet anonyme pour établir des latrines publiques dans des brouettes au coin des rues, où l'on n'auroit pu entrer qu'en payant un droit; projet peu dispendieux, & qui devoit rendre beaucoup au Gouvernement. Ces farces désolerent le Ministre. Il fut forçé de quitter sa place & de la céder à un autre qui ne fit que passer. Cet autre étoit M. Maynon d'Invau, honnête homme. Après un Conseil où ses projets ne furent pas goûtés, il envoya sa démission. Il réfusa la pension d'usage; disant, *que s'il n'avoit point été utile à l'Etat durant son Ministere, il ne devoit pas lui être à charge dans l'oisiveté de sa retraite.*

A ce dernier succéda le fameux Abbé Terray. Celui-ci finit par donner le coup de grace aux finances & au crédit du Roi. Nous aurons occasion de parler amplement de ce recommandable

Ministre, ci après. Voyons en quel état étoient les autres affaires du Royaume.

Jusqu'à la mort de la Marquise de Pompadour, le Duc de Choiseul n'avoit gouverné Louis XV, qu'en second; mais alors il le subjugua tout-à-fait. Sans avoir le titre de premier Ministre, il en avoit, comme le Cardinal de Fleury, toute l'autorité, puisqu'il géroit lui seul les départemens les plus importans. Ministre des affaires étrangeres, il avoit persuadé au Monarque que, pour donner plus de poids à ses négociations, il falloit encore le faire Ministre de la guerre. Il remplaça dans ce dernier Ministere l'ambitieux Maréchal de Belle-Isle, personnage envié, avide de tous les genres de gloire, heureux du côté des dignités, mais le plus malheureux des hommes du côté de la nature, puisqu'après avoir été à la fois époux, frere & pere, il se trouva seul de sa maison & la vit s'ensevelir avec lui toute entiere dans le tombeau.

Outre les affaires étrangeres & de la guerre, deux départemens dont étoit déja chargé le Duc de Choiseul, on lui donna encore celui de la marine. Le Duc eut la modération ou plutôt la politique de se défaire d'une partie du premier Ministere en faveur de son Cousin, le Comte de Choiseul, depuis Duc de Praslin. Ce Praslin étoit un être cacochyme, foible & paresseux. Il étoit aux ordres du Duc de Choiseul. Mannequin politique, son Cousin le remuoit, le plaçoit & déplaçoit à son

CHAP. XXXVI.

gré. Du Ministere des affaires étrangeres, le Duc de Choiseul l'avoit fait passer à celui de la marine.

A ne considérer que le méchanisme des fonctions du Duc de Paslin, il ne les a pas mal remplies, durant son ministere. On comptoit dans les ports de France, lors de son exil, soixante-quatre vaisseaux, indépendamment de ceux qui étoient sur les chantiers, toutes les matieres nécessaires pour en construire dix ou douze de plus, & environ cinquante grosses frégates ou corvettes : rétablissement prodigieux des forces maritimes de la France, en cinq ou six ans de l'administration du Duc. On lui reproche d'avoir étendu les prérogatives, encouragé l'insolence, les déprédations & le luxe du corps de la marine; on lui attribue le despotisme exercé dans les Colonies; on lui fait un crime de sa molesse à faire statuer dans le Conseil sur les plaintes que lui adresserent les malheureux habitans de l'Amérique, à faire valoir leurs réclamations auprès du Roi. Le Duc n'étoit qu'une pure machine que son cousin Choiseul montoit & démontoit à son gré, comme nous l'avons déja dit. Il ne conservoit sa place que par complaisance; il ne soupiroit qu'après le repos : c'étoit son vœu secret.

Le Duc de Choiseul usoit de toutes les ressources de son génie pour tranquilliser Louis XV sur la crainte d'une nouvelle rupture, & s'occupoit en même tems à réparer les playes faites à la France

par les hoſtilités de la derniere guerre. Déja par ſon pacte de famille, il avoit fait partager adroitement à l'Eſpagne & les pertes de ſon Souverain & une honte qui autrement auroit réjailli ſur lui toute entiere. Mais ce coup d'adreſſe n'eut été rien, ſi dès-lors, méditant une vengeance lente & combinée, il n'eut auſſi préparé les moyens de l'exécuter.

C'eſt dans cet eſprit que cherchant à affoiblir l'Angleterre par des troubles continuels, tandisque ſa patrie réparoit dans une paix profonde ſes forces épuiſées, il fomentoit à Londres les diviſions excitées par Wilkes; il encourageoit les tracaſſeries entre les Colonies & la métropole; il lui ſoulevoit juſques dans l'Inde un ennemi formidable dans la perſonne de Hider-Ali-Kan; &, du même coup d'œil embraſſant tout le Nord, il attachoit à la France la maiſon d'Autriche par l'eſpoir d'une alliance; il enchaînoit l'activité du Roi de Pruſſe par la crainte de cette union. Il amuſoit l'Impératrice de Ruſſie, occupée à calmer un Royaume agité par des cabales qu'il favoriſoit ſourdement; il allumoit la guerre entr'elle & le Graud-Seigneur, perſuadé que c'étoit indirectement fraper l'Angleterre, placée dans l'alternative cruelle de perdre ſon commerce du Levant ou avec la Ruſſie. Enfin, étant parvenu par une chaîne de combinaiſons éloignées, à voir cette Puiſſance rivale ſe dégarnir de la meilleure partie de ſa marine pour ſecourir ſon alliée, il alloit, de concert

CHAP. XXXVI.

avec l'Eſpagne, faire éclater leurs communs projets de reſſentiment, lorſqu'une femme (*), plus adroite que lui, le renverſa avec ſes deſſeins.

L'influence qu'avoit le Duc de Choiſeul dans les affaires générales de la politique, ne peut être mieux caractériſée que par le mot célébre de l'Impératrice de Ruſſie, qui l'appelloit *le ſouffleur de Muſtapha, le cocher de l'Europe*. L'impulſion donnée par ce Miniſtre à toute l'Europe, durant ſon adminiſtration, a été ſi forte que l'ébranlement en ſubſiſte encore. Il eſt vrai que ſes intentions n'ont pas été remplies; il en a réſulté des effets bien oppoſés à ſes vues : les troubles de la Pologne en ont occaſionné le démembrement. La guerre déclarée par les Turcs à la Ruſſie n'a fait qu'accroître la gloire & la puiſſance de cette derniere : ſes efforts pour chaſſer les Anglois de l'Inde ont tourné à leur avantage, & les y ont plus ſolidement affermis : mais le Duc de Choiſeul n'a pas eu le tems d'achever ſon œuvre!

Tandisque ce Miniſtre, le plus grand ſans doute qu'ait eu Louis XV, s'étudioit à mettre la France en état de récuperer un jour ſon aſcendant & ſa gloire; les affaires étoient dans une fermentation plus violente que jamais dans le Royaume. La pomme de diſcorde avoit été jettée entre les Parlemens des Provinces par la prééminence accordée à celui de la Capitale. Un inté-

(*) La Comteſſe Du Barry.

rêt plus pressant les força de se réunir. Tout le monde connoît cette monstrueuse procédure qu'on appelle *l'affaire de Bretagne*, un des plus incroyables épisodes du regne de Louis XV. Tout y est mêlé de bisarreries, d'irrégularités, de despotisme. C'est un évenement singulier, terminé par un dénouement plus singulier encore, avant-coureur de la destruction absolue de tout ordre, de la Magistrature & des loix.

La justice avoit alors pour chef M. Lamoignon de Blanc-Mesnil, nommé, par dérision, Lamoignon de *Blanc-Bec* Pendant dix ans, des orages persévérans s'étoient élevés sous son influence contre les Ministres de la justice; il avoit fait infliger des exils consécutifs, des mandats, des emprisonnemens à Paris, à Bordeaux, à Aix, à Rouen, à Rennes, à Besançon, à Grenoble, à Toulouse; il avoit livré des attaques générales ou particulieres aux Cours de Magistrature; il avoit creusé insensiblement l'abyme sous les fondemens de l'Etat ébranlé.

On lui substitua M. Maupeou, personnage fort ignorant, fort rampant, fort souple, vendu à la Cour, & pere du fameux Chancelier de ce nom. C'est sous lui que se tint au Parlement la fameuse séance du Roi le 3 Mars 1766, appellée *la flagellation* parcequ'elle ressembloit assez à celle de Louis XIV, lorsqu'il y vint le foüet à la main. C'est à cette séance que Louis XV osa avancer l'étrange assertion qu'*il ne tenoit sa couronne que*

CHAP. XXXVI.

de Dieu. Quel paradoxe! La Monarchie de France est venue comme les autres Monarchies du choix libre des peuples (Hist. de Fr.) *Louis* V, *étant mort sans enfants, Charles Duc de Lorraine son frere unique*, auroit *dû lui succéder; mais l'hommage qu'il avoit rendu à l'Empereur Othon, lui avoit fait perdre la confiance des François, & ils* élurent, *d'un commun accord, Hugues Capet, le plus puissant d'entre les Seigneurs & de la nation, & le plus en état de les défendre contre leurs ennemis.*

Personne n'ignore le fait de l'élection de ce Prince. Mais Louis XV n'étoit pas habile en histoire, & il avoit oublié depuis longtems ces paroles mémorables que lui avoit dites en son enfance, le célebre Massillon: " ce sont les peuples ,, qui par l'ordre de Dieu, ont fait les Rois tout ,, ce qu'ils sont; c'est à eux à n'être ce qu'ils sont ,, que pour les peuples. Oui, Sire, *c'est le choix* ,, *de la nation qui mit d'abord le sceptre entre* ,, *les mains de vos ancêtres; c'est elle qui les éleva sur le bouclier militaire, & les proclama* ,, *Souverains*. Le Royaume devint ensuite l'héritage de leurs successeurs; mais ils le *durent* ,, originairement *au consentement libre de leurs* ,, *sujets*; leur naissance seule les met en possession du trône, mais ce furent les suffrages publics qui attacherent d'abord ce droit & cette ,, prérogative à leur naissance. En un mot, comme la premiere source de leur autorité *vient*

„ *de nous*, les Rois n'en doivent faire uſage que „ pour nous. "

Que ce langage eſt différent des Edits de Mars 1766 & de Décembre 1770 ! Jamais Hugues Capet ne fut monté ſur le trône, ces Edits à la main. Peut-il être de l'intention d'un Roi d'être uſurpateur d'une autorité ſans bornes, qui ne fut jamais accordée à ſes ancêtres, & qui ne fut jamais celle qu'ils ont reçue de Dieu par les mains de la nation Françoiſe ?

Promoteur du deſpotiſme en France, le *Vice*-Chancelier Maupeou (car c'eſt ainſi qu'on l'appelloit) vit bientôt ſon digne fils y mettre le ſceau. Plus adroit, plus intriguant, plus ſcélérat que ſon pere ; car il joignoit à tous ces défauts l'hypocriſie : le trop fameux Maupeou ne le regardoit que comme le gardien d'une place que dévoroit déja ſon ambition, & ce n'étoit pour lui qu'un rival à ſupplanter quand il en feroit tems.

Premier Préſident du Parlement depuis la retraite ſage de l'honnête Premier Préſident Molé, Maupeou s'étoit attaché au Duc de Choiſeul comme au tout-puiſſant d'alors ; il lui faiſoit baſſement ſa cour, & en recevoit l'impulſion qu'il rendoit à ſa Compagnie. Le Duc de Choiſeul étoit intéreſſé à ne pas laiſſer réuſſir le Duc d'Aiguillon dans l'affaire de Bretagne. Le premier excitoit ſous-main les Procureurs Généraux de la Chalotais à ſe prévaloir de leurs avantages & les Ma-

CHAP. XXXVI.

giſtrats à les appuyer. Les Parlemens de Province ſe banderent bientôt avec celui de la Capitale, & le trouble éclata vivement par tout le Royaume.

Louis XV incapable de garder par lui-même une aſſiette fixe, balotté entre ſes Miniſtres, gauchit bientôt dans l'eſpoir d'une tranquillité qu'il cherchoit & ne pouvoit trouver. Il n'avoit pas fait un pas en arriere, qu'on s'en prévaloit pour lui en faire faire un autre.

C'eſt du ſein de ces contradictions perpétuelles que le ruſé Maupeou eſperoit voir bientôt ſortir ſa grandeur. On avoit plongé le Roi dans un labyrinthe de difficultés inextricables. Comment en retirer le Monarque? Le *Vice*-Chancelier, Maupeou, pere, n'avoit pas aſſez de reſſource dans l'eſprit pour cela. Le fils le ſavoit: il prévit le moment où le Roi, trop heureux de lui abandonner le fil des affaires, ſeroit forcé de le prendre pour ſon Conſeil unique, de ſe livrer aveuglément à ſa direction, & de le laiſſer frapper tous les coups que lui inſpireroit ſa vengeance.

Dans les convulſions étranges où ſe trouvoient les affaires du Royaume, celles de la Religion n'en alloient pas mieux. Elles étoient gérées par l'Evêque d'Orléans, de Jarente, *roüé* dans toute la force du terme, qui, aux ordres de la Marquiſe de Pompadour, tant qu'elle vécût, étoit paſſé à ceux du Duc de Choiſeul, menant la vie la plus diſſolue, vendant ſans pudeur les bénéfices, ſou-

vent le salaire du métier le plus infâme (*). Marchant en tout sur les traces du Cardinal Dubois, mais n'en ayant pas le génie, on conçoit que ce Prélat ne faisoit pas plus de cas des Jansénistes que des Molinistes. Il n'avoit ni le ton propre à en imposer à l'un ou à l'autre parti. Egalement méprisé du Clergé & de la Magistrature, il se laissoit aller au torrent, suivant que souffloit le vent de la Cour. CHAP. XXXVI.

L'assemblée décennale de 1765 avoit amené les *fanatiques* qui n'étoient pas en petit nombre entre les membres de la Prélature, à consommer l'ouvrage commencé dans celle de 1755, & à asseoir un jugement certain sur cette Bulle *Unigenitus* qui, née depuis plus d'un demi siecle, sans opérer aucun bien, avoit produit tant de mal. On forma un corps de doctrine à ce sujet, sous le titre d'*Actes du Clergé;* production enfantée avec si peu de ménagement, avec tant de précipitation & d'ignorance, qu'elle devint la dérision des impies, le scandale des foibles & excita l'indignation du Clergé mieux instruit. Le Parlement ne tarda pas à sévir contre un nouveau monument de fanatisme, où il étoit personnellement offensé. Les Prélats *Zelanti* sonnerent le tocsin : des Curés ardens oserent publier ces *Actes* à leur prône & furent décrétés. La Cour rendit un Arrêt du Conseil interprétatif des droits des deux partis : au-

(*) Voyez *Coup d'œil* sur cette histoire, pag. XCVII.

CHAP. XXXVI.

cun ne fut content. Repréfentations des Prélats d'un côté, remontrances du Parlement de l'autre; fchifme ouvert entre le Clergé & la Magiftrature; nouveau refus de Sacremens; interdictions nouvelles prononcées par les Evêques. On ne favoit auquel entendre & la confufion regnoit plus que jamais dans cette partie de l'adminiftration.

Louis XV en étoit à ce dégré d'infouciance, où il ne defiroit que s'étourdir fur la fituation de fon Royaume, que gagner du tems en évitant toute commotion violente, qui auroit pu le troubler dans fon repos. Les pervers ne ceffoient de l'entourer. Depuis la mort de la Pompadour & la difgrace de la Romans, le Monarque n'avoit point eu de maîtreffe en titre, ni même de connue. C'étoit continuellement de nouvelles paffades, foit des femmes de la Cour, foit des bourgeoifes, foit des grifettes; on lui en choififfoit dans les divers ordres de l'Etat, car fa luxure infatiable trouvoit tout bon, mais fe dégoûtoit bientôt de tout. C'étoit l'emploi de ces hommes vicieux qui l'avoient replongé dans la débauche dont il avoit eu un inftant la velléité de fe retirer, de lui procurer fans ceffe des jouiffances propres à l'affouvir. Entre ceux-là étoit un *le Bel*, premier valet de chambre du Roi, fpécialement chargé des découvertes. Un jour qu'il étoit en quête, il rencontre un certain Comte du Barry, batteur de pavé, pillier de tripots, courtier de plaifirs en titre de plufieurs Seigneurs de la Cour : *Le Bel* lui témoigne fon

embarras. " N'est-ce que cela? lui répond celui-,, ci. N'allez pas plus loin, j'ai votre affaire, un ,, véritable morceau de Roi; vous l'allez voir." Il le mene chez lui & montre à *le Bel* une Demoiselle *l'Ange*, autrefois sa maîtresse, & dont il faisoit alors part aux autres.

L'origine de cette beauté n'est pas encore bien éclaircie. Ses premieres intrigues sont plus connues. Les uns la font fille d'un pere *Ange*, Picpus; d'autres d'un certain Gomart de Vaubernier, Commis aux Aides à Vaucouleurs. On lui donne pour parrain un Billard du Monceau, Munitionnaire des vivres. Ces derniers qui prétendent avoir fouillé les mysteres ténébreux de la naissance & du premier libertinage de la nouvelle Sultane favorite, confirment qu'après la mort du Sr. Vaubernier, sa femme, se trouvant sans ressource & sans bien, vint à Paris avec sa fille, dans le dessein de se placer dans quelque maison comme cuisiniere ou femme-de-charge. Sa premiere démarche fut d'aller chez le Sr. Du Monceau, à qui elle présenta sa filleule. Le parrain donna d'abord de l'argent à la mere, & ensuite plaça sa filleule à la Communauté de St. Aure, qui étoit sous la direction du *Saint* Abbé Grisel, digne Confesseur du *pieux* Billard, Caissier des postes, neveu de Du Monceau. Il paroit que la petite-fille ne s'y comportoit pas bien, puisque l'on faisoit souvent des plaintes de sa conduite à son parain.

CHAP. XXXVI.

On lui reprochoit de lire de vilains livres & de les faire lire aux autres Penſionnaires.

Manon Vaubernier (c'eſt le nom qu'on donnoit alors à Mde. du Barri) ne tarda pas à quitter la *Sainte* Communauté de St. Aure. Elle ſuivit ſa mere à Vitri, où venoit de s'ouvrir pour elle une place de cuiſiniere. Du Monceau continuoit toujours à obliger & ſa commere & ſa filleule. Il donnoit un Louis par mois.

Le Pere Ange, Picpus, paſſoit pour le beaufrere de la mere de Manon. Il diſoit la meſſe, toutes les fêtes & Dimanches à la terre de la vieille Mde. La Garde, veuve d'un Fermier Général extrêmement riche. Le Révérend trouva le moyen de préſenter ſa prétendue niéce à cette Dame, qui la prit chez elle en qualité de Demoiſelle de Compagnie.

La bonne vieille La Garde avoit deux fils, l'un Maître des Requêtes, l'autre Fermier-Général. Manon à qui ils faiſoient tous deux la cour, ne rebutoit ni l'un ni l'autre. Elle aimoit le Maître des Requêtes, mais le Fermier étoit plus riche : cependant elle ne pût jamais parvenir à s'en attacher un ſérieuſement. Cette petite intrigue qui fut ſçue de la vieille La Garde, la força de renvoyer ſa Demoiſelle de Compagnie. Le Maître des Requêtes qui eut le bonheur d'en être aimé, ne lui fit jamais aucun bien. Elle ne reçut du Fermier qu'une répétition. Le premier ſe gliſſa une


CHAP. XXXVI.

belle nuit dans la chambre de Manon, & Manon le reçut dans son lit.

Débusquée de chez Madame La Garde, Manon Vaubernier fut placée chez un nommé Labille, marchand de modes. Elle prit en y entrant le nom de Lançon. Chez ce Labille alloit toute la journée bien du beau monde. Une grande Dame y vint un jour; c'étoit la Dame Gourdan, surintendante des plaisirs de la Cour & de la ville. Manon ne tarda pas à fréquenter l'hôtel de la *petite Comtesse*, (c'est le nom de l'infâme *maqua*) : ses charmes ne pouvoient manquer de lui attirer bientôt des adorateurs. Un Abbé de Bonnac (*) lui rendit les premiers soins. Manon l'avoit préféré à un Colonel de Marcieu; & l'ingrat, qui l'appelloit *son petit Ange*, *son petit cœur*, lui refusa une petite robe de taffetas pour prix de ce qu'elle lui avoit donné! Le bel Abbé de Gonzier (†) rem-

(*) Actuellement Evêque d'Agen.

(†) Evêque d'Arras. La Cronique scandaleuse s'est bien amusée sur ce pauvre M. de Gonzier. M. Despinchal, à ce que prétend l'histoire, lui donna, un jour, une leçon dont les Prélats auroient de tems en tems besoin pour les avertir que les gens d'Eglise, ne peuvent pas jouir aussi librement, que les gens du monde, & qu'il est de leur devoir d'éviter le flagrant délit. M. de Gonzier eut épargné douze mille francs, s'il eut été moins voluptueux, & s'il se fut contenté d'une bergere. M. Despinchal l'ayant trouvé au lit avec sa maîtresse le força de lui rendre 500 Louis qu'elle lui avoit coûté depuis deux mois, après quoi il lui céda tous ses droits de

CHAP. XXXVI.

plaça le premier Abbé auprès de Manon. Le crasseux! Après avoir fait bien du mal (*), une nuit, à Manon, ne lui donna, le lendemain matin, qu'une simple montre de dix Louis. Une petite scene arrivée à Manon, lui fit déserter l'hôtel de la petite Comtesse.

Du Monceau alloit faire souvent des parties chez l'entremetteuse. Celle-ci lui promit un jour une fille neuve & charmante. Il ne manqua pas au rendez-vous, & il y trouva Manon sa filleule. Le parain, honteux d'être dans un tel lieu devant cet enfant, la gronde, lui fait tous les reproches possibles. " Mais, mon parain, lui dit „ spirituellement la petite, y a-t-il du mal de se „ trouver dans un endroit où vous êtes ?" Le parain, furieux de cette réponse, s'emporte, & lui donne des coups de canne. La *maqua* arrive & les sépare. On doit rendre justice à Manon : depuis cette avanture, elle ne remit plus les pieds chez la Dame Gourdan; elle resta chez Labille, où elle étoit très sage.

---

propriété. Moyennant cet arrangement, M. Despinchal se trouva avoir joui pendant 2 mois aux dépens de l'Eglise, ce qui n'est gueres arrivé jusqu'à ce jour. M. de Gonzier ne pardonnera jamais à l'auteur son indiscrétion, mais l'avanture est trop plaisante pour être passée sous silence. Mgneur. ne peut disconvenir lui-même, qu'un Evêque qui signe un billet en caleçon & en bonnet de nuit ne soit un être très plaisant à voir.

(*) Voyez *pieces Originales* pour servir à l'histoire de Mde. Du Barry.

Une circonstance singuliere vint faire brêche à sa vertu. Dans la maison de Labille demeuroit un M. Duval, Commis de la Marine, jeune homme d'une jolie figure, & assez riche pour se mettre élégamment. La petite Manon le trouva à son gré, & ne pût se refuser à lui faire les premieres avances. Voici comment elle s'y prit. Mde. Labille savoit peindre, & s'amusoit à donner des leçons de dessein à ses filles de boutique : Manon, en ayant eu quelques-unes, s'amusa à crayonner la figure de M. Duval sur une feuille de papier qu'elle attacha à la porte. Le jeune homme rentrant chez lui se reconnoit assez pour être persuadé qu'il a donné dans l'œil d'une des Demoiselles de Labille. Voilà son amour propre flatté; il se croit déjà amoureux sans savoir de qui, n'importe : il remet son portrait où il l'avoit pris, & écrit au bas : *je voudrois bien connoître l'auteur.*

Il retrouva le soir sa figure couverte de celle d'une Demoiselle, avec ces mots au bas : *C'est moi.* Le voilà enchanté de sa bonne fortune : dès le lendemain matin, il entre dans la boutique de la marchande de modes; il parcourt de vue toutes les Demoiselles : la petite Manon sourit; c'est pour elle à l'instant qu'il soupire; il ne pense plus qu'à elle, &, le soir, il écrit sur la porte : *Quand mon peintre pourra-t-il venir m'achever de plus près?*

Manon, en montant se coucher, lit & répond: *Votre peintre ira déjeuner chez vous, Diman-*

CHAP. XXXVI.

che, à neuf heures, laiſſez votre porte entr'ouverte. M. Duval fait préparer un joli déjeûner à l'heure marquée; il renvoye ſon domeſtique, tient la porte entr'ouverte, & la petite Manon entre. Il ferme ſa porte; on déjeûne : le jeune homme prend des familiarités avec ſon amante; elle ne s'y refuſe point : il veut pouſſer ſa pointe, mais on s'y oppoſe: il en demande les raiſons; on ſe contente de lui dire qu'il les apprendra par la ſuite. Mais, en attendant, la petite Manon lui procure tous les plaiſirs que le jeune homme pouvoit eſpérer, à l'exception du ſeul point le plus important, que la petite a toujours la cruauté de ne lui point accorder.

La raiſon du refus de Manon de laiſſer parvenir Duval au comble de la félicité, c'eſt que la petite friponne ne vouloit plus reſter fille de boutique; qu'elle vouloit être un peu ſa maîtreſſe; être entretenue. Manon étoit de bonne compoſition : elle ne demandoit que 100 *francs* par mois pour ſes épingles; du reſte elle ſe fut accommodée du lit & de la table de M. Duval. Mais, par un malheureux coup du ſort, ce Commis de la Marine avoit fait la conquête d'une perſonne dont le rang flattoit beaucoup ſa vanité. Il étoit entré dans les arrangemens faits avec cette nouvelle Hébé, qu'il prendroit un appartement chez elle. Duval déménage de chez Labille.

Duval écrit de ſuite à Manon " que l'obſtina-„ tion avec la quelle elle a refuſé de faire con-



„ plétement son bonheur, l'a mis dans le cas de
„ lui préférer une femme qu'avec un peu plus
„ de complaisance elle l'auroit engagé à lui sa-
„ crifier. "

Manon répond : " qu'une jeune fille de seize ans
„ a toujours mieux valu, vaut & vaudra toujours
„ mieux qu'une grosse *Coche* de quarante ans, *fût-*
„ *elle issue du sang des Bourbons.* "

Manon ne laisse que 24 heures de réflexion à Duval, lui déclarant : " qu'elle n'est point embarrassée : qu'elle a un autre amoureux qui vaut mieux que lui pour la figure; qu'il est plus jeune, plus frais, beau comme Adonis. " Et cet amoureux, c'est son coëffeur. Manon observe à Duval, dans sa lettre, " que les grandes ames qui se piquent de s'y connoître, préférent souvent leurs laquais à leurs maris. "

Le Coëffeur offroit la foi du mariage à Manon : Manon n'en veut pas, parcequ'elle seroit tentée, dit-elle, de le faire cocu le lendemain. Elle préfére à être mise dans ses meubles, à manger avec le Coëffeur tout ce qu'il a amassé, & à voir de plus loin.

Quatre mois se passent avec le Coëffeur. Le Coëffeur se ruine & prend département pour Londres. Manon se retire, le soir, dans les galleries des Tuilleries & du Palais-Royal. Quelquefois elle y gagne ses 17 ou 18 livres, quelquefois moins, mais enfin elle vit. Sa mere étoit remariée à un nommé Rançon à qui la famille la Gar-

CHAP. XXXVI.

de avoit fait avoir une place de commis aux barrieres de Paris. Manon véçut assez bourgeoisement pendant onze mois chez son beau-pere, à l'exception de quelques petites intrigues qui ne firent pas beaucoup de bruit.

Non loin de sa mere demeuroit une certaine Marquise Duquesnoi, fameuse *Tripotiere*, qui donnoit à jouer deux fois par semaine. Pour avoir plus d'acteurs, la Marquise fait venir la jeune Manon chez elle; ce qui rendit la société beaucoup plus agréable & plus nombreuse. Manon resta chez la Marquise *Tripotiere* dix-huit mois, époque à laquelle elle fut héberger chez le Comte du Barry.

Le début du Comte dans l'esprit de Manon est de lui dire : " qu'elle sera maîtresse de son cœur, „ & en cette qualité la Souveraine de son hôtel, „ où elle commandera à tous ses gens, qui seront „ désormais les siens. "

Comme ce Du Barry est répandu dans tout ce qu'il y a de mieux (c'est-à-dire de plus gâté & de plus corrompu) tant à la Cour qu'à la ville, Manon ne sera pas étonnée de voir chez lui, ou plutôt chez elle, des Marquis, des Ducs, des Princes même (sans Altesse, sans doute,) qui se feront honneur de lui présenter leurs hommages. —— Manon paroîtra sur un ton imposant : elle ne manquera ni de robes, ni de diamants, ni de tout ce qui pourra l'égaler aux femmes du premier rang. —— Le Comte tient chez lui, une fois par semaine,

aſſemblée brillante ; Manon y regnera, en fera les honneurs, en recevra les vœux & les adorations de tous ceux qui l'approcheront. —— Manon accepte les offres gracieuſes du Comte, & ne tarde pas à s'en repentir. Laſſe des caprices, des emportemens & même de la brutalité du Seigneur, elle eſt totalement décidée à s'y ſouſtraire & à rompre avec lui. Elle verſe ſon chagrin dans le ſein d'un *Radix* de *Ste. Foix :* mais ce Tréſorier-Général de la Marine a le cœur d'une roche.

Un évenement auſſi heureux qu'inattendu pour Manon, amene Le Bel, Valet-de-Chambre du Roi, & le confident ſecret de ſes voluptés. Tout s'arrange, tout s'apprête, on introduit Manon dans le lit du Monarque. Le Roi en tâte & eſt enchanté. Il en témoigne ſa ſatisfaction au Duc de Noailles, en avouant qu'elle lui avoit donné des plaiſirs qu'il ignoroit encore. " Sire," lui répondit ce Courtiſan avec une franchiſe ſans pareille, " c'eſt que vous n'avez jamais été au B. . . . .

Le charme étoit trop puiſſant : Louis XV ne pût s'en paſſer. Il fallut conduire Manon à Compiegne, à Fontainebleau, où elle exerça dans toute leur étendue les fonctions de Sultane Favorite.

Le Marquis de Chabrillant apprenant à Montelimart, où il étoit exilé, l'élévation de Manon (tout-à-l'heure Comteſſe Du Barry) s'écria en préſence de vingt Officiers de ſon Régiment : " Quelle „ heureuſe chaud-p. . . . j'ai eu ? " —— On lui demanda pourquoi ? " *C'eſt que c'eſt elle qui me*

„ *l'a donnée*, répondit-il, & *qu'elle m'en dédom-*
CHAP. XXXVI. „ *magera sûrement.* — Elle ne l'a pas fait."

On rapporte au sujet de l'élévation de la Comtesse du Barry, une anecdote assez curieuse. Le Duc de Coigny avoit connu Manon quand elle vivoit avec le Comte Du Barry. Il alla ensuite en Corse & en revint quelque tems après le mariage de la Comtesse. Ignorant qu'elle étoit alors la maîtresse du Roi, il va la demander chez le Comte Du Barry. On lui dit qu'elle demeuroit alors rue des *petits champs*. Il y vole. Elle y étoit en ce moment par hazard. Il la tutoye, veut l'embrasser & en agit enfin avec elle comme avec une fille du monde. Celle-ci, pour se défendre de ses importunités, prit un air sérieux, & lui dit enfin qu'elle étoit mariée. " Tant mieux, lui „ répartit le Duc, c'est un plaisir de plus que „ nous aurons en faisant un cocu." Mde. Du Barry voyant qu'elle ne pouvoit plus lui en imposer, fut obligée de sonner, d'appeller ses gens & de leur dire d'avertir ceux de M. le Duc qui vouloit s'en aller. Celui-ci très surpris d'une pareille réception alla chez le Comte Du Barry à qui il la raconta. Quelle fut la surprise du Duc lorsqu'il apprit que Manon étoit la maîtresse du Roi. Il fit des excuses à la Comtesse qui voulut bien s'en contenter.

Une autre anecdote, non moins curieuse, mais qui piqua vivement la favorite, est celle qui concerne le Duc de Villeroi. Ce Seigneur très liber-

tin à qui la Ducheſſe a conſtamment refuſé le devoir du mariage, étoit devenu éperduement amoureux d'une femme de chambre de la Du Barry, qu'on nommoit Sophie; & après l'avoir ſéduite & engroſſée, il l'avoit fait ſortir de chez ſa maîtreſſe pour la mettre dans ſes meubles. M. de Choiſeul, ſachant que le Duc alloit ſouvent chez la Du Barry, lui reprocha la cour baſſe & ſervile qu'il lui faiſoit. "Vous vous trompez, lui répondit „ le Duc de Villeroi, je n'ai jamais mis les pieds „ chez cette créature pour elle, mais bien pour „ Sophie, ſa femme de chambre; la preuve en eſt „ que je viens de la mettre dans ſes meubles & „ d'en faire ma maîtreſſe en titre." La Comteſſe à qui on rendit compte de cette réponſe, renvoya le Duc la premiere fois qu'il alla la voir & lui défendit de jamais reparoître devant elle. Le Duc eut encore la baſſeſſe de lui écrire pour lui faire ſes excuſes. Sa lettre, loin de calmer la favorite, ne fit que l'irriter davantage.

Le Bel avoit annonçé Manon au Roi, comme mariée à un homme de condition. Ce Maquer... Royal n'imaginoit pas que le Monarque s'y attacheroit auſſi ſérieuſement qu'il le fit. Craignant donc que ſon maître ne fut inſtruit de la vérité par d'autres, & appréhendant ſurtout d'encourir ſa diſgrace, il alla ſe jetter à ſes pieds, en lui diſant: " qu'il avoit été le premier trompé, & que Manon n'étoit ni mariée, ni de condition. "Tant „ pis," s'écria le Roi, " qu'on la marie donc

CHAP. XXXVI.

„ promptement, afin que je sois dans l'impossibilité de faire quelque sottise." Et en huit jours de tems le mariage fut fait (*).

C'est ainsi qu'on vit une catin, née dans une condition très obscure, vouée au libertinage dès sa tendre jeunesse, autant par goût que par état, n'apportant au Monarque que les restes de la prostitution de la plus vile canaille ; c'est ainsi qu'on la vit s'asseoir presque sur le trône, & le Roi lui prodiguer le trésor public pour lui faire étaler un luxe de Reine, multiplier les impôts pour satisfaire ses fantaisies puériles, & faire dépendre le destin de ses sujets des caprices de cette folle.

Nous allons détailler tous les travers dans lesquels elle fit donner Louis XV, souflée par ses dignes moteurs les d'Aiguillon, les Richelieu, les Maupeou, les Terray, & autres roüés du même acabit.

(*) Le 1 Septembre 1768, *Marie-Jeanne*, dite Gomart de Vaubernier, fut mariée à Guillaume dit Du Barry, frere de celui qui l'entretenoit.



CHA-

CHAPITRE XXXVII.

CHAP. XXXVII.

Louis XV n'étoit plus à lui-même. La majesté n'étoit plus peinte sur son front ; la bile le surmontoit; l'ennui le poursuivoit; il étoit toujours en mouvement : il erroit dans le cercle étroit d'une douzaine de maisons de plaisance qu'il parcouroit successivement. Ce n'étoit pas de l'ennui seulement repandu sur sa face auguste : elle paroissoit enveloppée de nuages ; on y démêloit des soucis cuisans.

Sous le plus doux des Princes, le plus affable des maîtres, le plus honnête homme de son Royaume, on n'entendoit que critiques du Gouvernement, plaintes contre l'administration, contre les abus d'autorité: on ne parloit que d'injustices, d'oppressions, de vexations. Le Roi le savoit, mais il en ignoroit le remede. Des brouillons avoient tellement bouleversé tout, que Louis ne voyoit pas par où sortir de l'effroyable dédale dans lequel on l'avoit jetté.

On a supposé que sur la fin de son regne, Louis XV, excédé à l'excès des troubles & des malheurs de son Royaume, avoit eu quelque velléité d'abdiquer. Il l'eut fait sans doute, bien volontiers, si, en renvoyant à son successeur le fardeau entier du Gouvernement, il eut pu en conserver tout

CHAP. XXXVII.

l'honorifique, tout ce qui pouvoit contribuer à sa sûreté & à son bien-être personnel. Mais le Monarque avoit abdiqué depuis longtems. Il en étoit à ce période d'insensibilité qu'il regardoit son peuple & même les siens comme lui étant étrangers, pour tout ce qu'il croyoit devoir être la charge de l'Etat. Voici une anecdote entre vingt autres qui en fournit la preuve.

Le Curé de St. Louis de Versailles, Paroisse du Roi, vint un jour à son lever, suivant le privilege qu'il en a. Le Monarque humain s'informe des ouailles de ce pasteur. Il demande s'il y a beaucoup de *malades*, de *morts*, de *pauvres*. A cette derniere question, le Curé pousse un grand soupir, répond qu'il y en a beaucoup. " Mais, (replique le Monarque avec intérêt) les aumônes ne sont-elles pas abondantes : n'y suffisent-elles pas : le pain est-il enchéri : le nombre des malheureux est-il augmenté ?... Ah ! oui, Sire.... Comment cela se fait-il ? D'où viennent-ils ? — Sire, c'est qu'il y a jusqu'à des *valets de pied de votre maison* qui me demandent *la charité*." — " Je le crois bien, répond Louis XV avec humeur, *on ne les paye pas*."

Le Roi fait une pirouette, & rompt la conversation avec le Curé, comme fâché d'apprendre ces maux qu'il ne pouvoit soulager. Quelqu'un qui, sans savoir la question, n'eut entendu que la réponse, auroit cru que le Monarque parloit des gens du Roi du Japon ou de l'Empereur de la

Chine. C'étoit une façon de voir ſinguliere, qui s'allioit chez Louis XV avec le cœur le plus excellent. C'eſt ce qu'ont toujours atteſté tous ceux qui ont eu l'honneur de le ſervir ou d'approcher de ſa perſonne. Malgré cela, à l'entendre tenir certains propos, on eut jugé le contraire quelquefois. Par exemple, il ne ſe faiſoit pas une délicateſſe de ménager le foible qu'ont preſque tous les hommes de cacher leur âge, leur vieilleſſe, leurs infirmités. Il diſoit volontiers à un Courtiſan : " Vous êtes vieux : vous avez mauvaiſe mi-„ ne : vous mourrez bientôt." C'étoit un genre de philoſophie qui lui étoit propre, & qui lui permettoit d'écouter de ſang froid les mêmes réflexions, ſi quelqu'un oſoit les lui faire.

On en rapporte d'aſſez vigoureuſes.

Un jour le Roi cauſoit avec le Duc de Coigny ; il lui demande des nouvelles d'un auteur charmant, nommé le *gentil Bernard*. Ce malheureux, uſé de plaiſirs & de débauches, ayant trop préſumé de ſes forces avec une femme, étoit tombé gravement malade ; il étoit reſté dans une ſorte d'imbécillité, ou du moins la faculté de ſa mémoire s'étoit tellement affoiblie chez lui, qu'il ne ſe ſouvenoit de rien. Il étoit Secrétaire Général des Dragons, & demeuroit à Choiſy chez le Duc de Coigny, qui en eſt Gouverneur. Le Roi demande à ce Seigneur comment ſe porte l'auteur en queſtion. Le Duc lui rend compte de ſon état. " Mais ; comment cela eſt-il venu, dit le Monar-

CHAP. XXXVII.

„ que ? —— Sire, c'eſt pour s'être trop amuſé au-„ trefois, & tout récemment pour avoir voulu „ faire le jeune homme. —— Oui, mais il eſt bien „ vieux, reprend-il. —— *Sire, il a un an plus „ que V. M.*"

Un autre jour de grand couvert, Louis XV s'informoit d'un de ſes commenſaux : On lui dit qu'il étoit mort. *Je le lui avois bien annonçé*, répondit-il. Puis enviſageant le cercle des Courtiſans qui l'entouroient & fixant l'Abbé de Broglio, homme hargneux, dur & colere, il l'apoſtropha en ces termes : *à votre tour !* l'Abbé ne pouvant ſe contenir, replique : *Sire, Votre Majeſté eſt allée hier à la Chaſſe, il eſt venu un orage, elle a été mouillée comme les autres;* & puis fort bouillant de rage. *Voilà comme eſt cet Abbé de Broglio*, s'écria le Roi, il ſe fâche toujours. Et il n'en fut pas autre choſe.

On ne peut ſe refuſer à accorder un bon cœur à Louis XV, à lui reconnoître un jugement ſain; mais il s'entretenoit ſouvent de niaiſeries. En parlant en public, on ne le voyoit jamais occupé que de commérages ou de choſes très indifférentes. Il faiſoit beaucoup de queſtions toutes frivoles, vaines & oiſeuſes. Ce n'eſt pas qu'il ne put dire mieux. Il étoit très aimable en converſation quand il étoit dans l'intimité de ſes Courtiſans : il avoit des fineſſes, des ſaillies, des bons mots. En voici un.

Le Comte de Lauraguais, ce Seigneur ſavant

& bel esprit, & dont la philosophie consiste à faire beaucoup de folies, revenoit d'Angleterre où il étoit aller voyager. Il se présente à la Cour & rend ses hommages au Roi : S. M. peu contente de ses aberrations continuelles, lui demande avec sévérité ce qu'il est allé apprendre en Angleterre ? Le Comte, piqué du ton de la question, repond très indécemment : *à penser, Sire.* —— *Des chevaux*, repond le Monarque avec vivacité, & lui tourne le dos. Mot excellent, merveilleux, sublime même dans la bouche du chef de la nation qui la venge ainsi d'une réponse injurieuse pour elle. Le mot est d'autant meilleur qu'il étoit juste; que le Comte se piquoit alors de faire des courses de chevaux, d'aller en achêter chez les Anglois, de les y faire dresser, enfin de s'y initier dans toute la doctrine de l'équitation.

Louis XV avoit la judiciaire très bonne, une profonde connoissance du cœur humain, une philosophie raisonnée & réfléchie, mais étendue trop loin. Il étoit persuadé qu'il n'étoit entouré que de fripons ; qu'un honnête homme n'eut pas voulu venir à la Cour, ou qu'il se feroit retiré bientôt; en sorte qu'il trouvoit indifférent de choisir tel ou tel Ministre. & comme Louis XV étoit facile, il se prêtoit sans peine à nommer celui que l'intrigue poussoit auprès de lui. Il avoit seulement une politique là-dessus, c'est que nécessité de confier les rênes du Gouvernement à d'autres mains que les siennes, il ne falloit pas leur laisser pren-

CHAP. XXXVII. dre trop d'ascendant. Entouré d'hommes à passions dangereuses pour l'Etat, le Roi en tournoit une partie contre eux-mêmes: il avoit soin de soutenir toujours deux cabales entr'eux qui s'observoient, se surveilloient & défendoient son autorité en la divisant.

Louis XV n'avoit pas la force de maîtriser lui-même ces ambitieux qui dominoient sous lui. Son grand défaut, comme nous l'avons déja remarqué, étoit de ne pouvoir soutenir longtems une grande contention d'esprit, de se fatiguer bientôt du travail; en outre, il étoit facile, & cependant jaloux de son autorité. Pour concilier tout cela, lorsqu'un des deux partis devenoit trop puissant, que l'équilibre étoit absolument rompu, & qu'il alloit renverser l'autre; le Roi faisoit pancher la balance du côté du nouveau qui s'élevoit jusqu'à ce que celui-c' ,ut à son tour culbuté le plus puissant, & se fut écroulé sous un quatrieme, qu'il favorisoit successivement.

Cette politique excellente dans un petit Prince d'Allemagne, qui seroit obligé de suppléer la force par la ruse, est surement mesquine, puérile, illusoire dans un Roi de France, qui d'un mot peut changer la face de ses Etats. Et c'est ce mot qui coûtoit à Louis XV. Il étoit ennemi de tout ce qui est coup de violence, de rigueur, d'autorité

Le Roi étoit incapable de prendre une résolution déterminée, fixe & irrévocable. Il ouvroit

toujours le meilleur avis dans le Conseil : mais il n'étoit jamais suivi. Louis XV se défioit tellement de ses propres lumieres, qu'il les subordonnoit à celles des Ministres qui l'entouroient, & cependant il n'en étoit pas convaincu pour cela. " Prenez garde, disoit-il, vous allez faire une sottise; vous verrez qu'il va arriver telle & telle chose; qu'il faudra revenir, reculer." Le Roi disoit & signoit. L'on étoit tellement habitué à cette modestie, que l'on contrecarroit son sentiment comme celui d'un particulier.

Louis XV aimoit les honnêtes gens, & quand il en trouvoit, il les négligeoit : il vouloit entendre la vérité, & il écartoit les seuls corps qui pouvoient la lui dire & en avoient le droit. Il étoit juste, & il n'ignoroit pas qu'il se commettoit toutes sortes d'injustices sous son nom. Il étoit bon, & il ne vouloit rien prendre sur lui.

La grande révolution de la Magistrature fut opérée contre le sentiment intime du Roi, très-convaincu qu'elle ne pourroit durer. Le desir de se mettre à l'abri des perpétuelles remontrances du Parlement, de ne plus voir des robes noires continuellement à ses trousses, de ne plus entendre parler des malheurs de l'Etat, auxquels il ne connoissoit aucun remede, tableau effrayant, qui ne servoit qu'à l'affliger, le détermina à se prêter aux moyens qu'on lui suggéra, & dont on lui dissimula les inconvénients & les suites funestes. Il en coûta sans doute au cœur de Louis XV, & on ne

peut que croire que ce fut la vraie source des soucis
CHAP. XXXVII. dont il parut dévoré le reste de ses jours. Toujours est-il certain que depuis lors, le Monarque ne fut point dans son assiette ordinaire, surtout à mesure que le fatal systême se développa, & que pour soutenir le premier coup d'autorité, il en fallut frapper de nouveaux, suivis encore par beaucoup d'autres.

Une charmante créature telle que la Du Barry étoit l'objet unique, propre à charmer les chagrins qu'essuyoit le Roi, au milieu des contradictions qu'éprouvoit son administration. Mais la Du Barry n'étoit point encore Sultane favorite en titre. Il lui manquoit la présentation. C'est à ce sujet que se roidissant contre les difficultés, Louis XV témoigna pour la premiere fois une fermeté persévérante, dont il manquoit toujours dans les affaires les plus importantes.

Louis XV étoit opiniâtre : Mesdames ses filles, tenoient ferme. On avoit chansonné la Du Barry par des *Pont-neufs* allégoriques. On la caractérisoit sous le nom de *la Bourbonnoise*. Tout Paris, toute la Cour en eut bientôt la clef. Le Roi connoissoit bien sa sottise. Il se garda bien de lui donner plus d'éclat en brusquant l'évenement, avant d'avoir préparé les esprits de la famille Royale.

Le Roi vouloit : on mit des agens en œuvre pour déterminer Mesdames : on leur fit craindre pour la santé précieuse de leur auguste pere. El-

les se rendirent à ce motif irrésistible. La présentation fut décidée. Mais ce fut une autre difficulté de trouver une femme qui se chargeat du cérémonial.

Dans le tems se trouvoit, à Paris, une Madame de Béarn, fille de qualité, mal à l'aise, & veuve d'un Garde-du-Corps, Gentilhomme de Périgord. Elle étoit venue dans la Capitale pour suivre un ancien procès qu'elle avoit contre la Maison de Saluces, & qui étoit pour elle un objet de 300,000 livres. Ayant obtenu une provision considérable, elle s'en servit pour se mettre en état de se présenter convenablement à sa naissance & pour trouver du crédit. Elle étoit alliée aux Richelieu & aux d'Aiguillon, qui lui firent d'abord gagner son procès, & ensuite la déterminerent à présenter à la Cour Madame Du Barry. Cent mille livres qu'on lui donna pour sa peine, la fortune, en sus, qu'une pareille démarche lui ouvroit pour elle & ses enfans, la firent passer par dessus tous les préjugés & tout le ridicule dont elle se couvroit.

La Du Barry se trouva au plus haut point d'élévation où femme de sa sorte puisse aspirer. Sa satisfaction eut été au comble, si elle n'eut trouvé un obstacle en chemin, c'est-à-dire, une femme jalouse, non du cœur du Roi, mais de son sceptre qu'elle vouloit partager. Il s'agit de la Duchesse de Grammont, sœur du Duc de Choiseul, grand Visir d'alors. Haute, impérieuse, avi-

CHAP. XXXVII.

de du pouvoir à l'excès, la Ducheſſe cherchoit à dominer en Souveraine. Elle étoit parvenue au point de ſubjuguer ſon frere, dont elle faiſoit tout ce qu'elle vouloit. " Cette Ducheſſe, dit un au-„ teur du tems, étoit une véritable femme de „ Cour, dans toute la force du terme, c'eſt-à-di-„ re, décidée, impudente, dévergondée & ne re-„ gardant les mœurs que comme faites pour le „ peuple (*); quoiqu'agée de 40 ans, elle s'étoit „ imaginée pouvoir plaire au Roi : profitant de „ ſon rang & de la faveur de ſon frere, elle s'é-„ toit initiée aux petits appartemens & aux plai-„ ſirs ſecrets du Monarque. Abuſant de ſon ca-„ ractere bon & facile, de ſa foibleſſe pour le ſexe „ & de ſa pente aux plaiſirs du moment, elle avoit „ trouvé à ſe mettre pluſieurs fois dans le lit de „ ſa Majeſté, preſque malgré elle. Mais comme „ ce commerce n'étoit que l'effet de l'obſeſſion, „ & que, chaque fois, pour ainſi dire, elle vio-„ loit le Monarque, elle devoit être tout-à-fait „ rejettée dès l'apparition de la Du Barry : *Indè* „ *ira*.

(*) La Cronique ſcandaleuſe ne ſachant à quoi attribuer le ſingulier aſcendant de la Ducheſſe de Grammont ſur leſprit fier, abſolu de ſon frere, le Duc de Choiſeul, lui en avoit fait chercher le principe dans une intimité plus que fraternelle entre ces deux perſonnages, d'ailleurs trop au deſſus des préjugés l'un & l'autre pour ſe laiſſer arrêter par ceux de Religion ou d'honnêteté publique.

La Du Barry avoit tâché par tous les moyens possibles d'amener dans son parti le Duc de Choiseul, comme le Ministre tout-puissant qui faisoit de son maître tout ce qu'il vouloit. On assure même que la Comtesse lui fit des agaceries, qui auroient pu aller plus loin, s'il en eut voulu profiter. Mais le Duc lui témoigna constamment un mépris marqué; la Duchesse, sa sœur, étoit furieuse de la voir; quand elle la regardoit, c'étoit avec des yeux pleins de vengeance & de haine. De-là cette guerre ouverte entre les deux partis des Choiseul & des Du Barry, & qui aboutit à la disgrace des premiers.

La Du Barry commençoit à jouer un rôle brillant. Dans les commencemens, aucune femme comme il faut ne vouloit frayer avec elle. Le vent de la faveur ne tarda pas à lui amener une Cour. Le Roi soupoit tous les soirs chez sa maîtresse. La Sultane invitoit, & pour que les Grands ne pussent s'y refuser, elle ajoutoit au bas de l'invitation : S. M. *m'honorera de sa présence.* On vit insensiblement des Comtesses, des Marquises, des Duchesses, bien plus, des Princes du sang, un Comte de la Marche, un Prince de Condé venir grossir la foule de ses adorateurs.

Le Duc de Choiseul s'apperçut bientôt qu'il n'avoit pas été assez politique à l'égard de la favorite; mais trop aveuglé par le ressentiment de sa sœur, il s'étoit porté à des éclats dont il ne pou-

voit plus revenir. Un orage se préparoit, il se dispofa avec fermeté à lui tenir tête; mais en vain, car il succomba.

CHAP. XXXVII.

La Du Barry se conduisit d'abord avec bien de la prudence. Ne pouvant se concilier les Choiseul, elle ne fit rien dans les commencemens qui pût se les mettre à dos. Gaïe, folle, enjouée avec le Roi, elle prenoit en public le ton le plus honnête, le plus reservé, le ton enfin de la Cour; elle avoit la plus grande politesse, la plus grande affabilité envers tout le monde, sur-tout envers les femmes. Le Roi lui témoignoit bien de l'attachement, mais elle n'étoit pas encore sans crainte d'être éconduite.

Le duc de Choiseul avoit mis ses espions en campagne pour constater la filiation scandaleuse des avantures de la Comtesse, & les avoit fait consigner dans les vaudevilles, dans des nouvelles manuscrites, dans de petites historiettes, dont on amusoit les cercles. La Du Barry ne voyoit que trop la haine & la jalousie des Choiseul, non-seulement autorisant le persiflage par des chansons indécentes qui couroient à la ville & à la Cour sur son compte, & dont ils étoient sourdement les auteurs; mais elle les savoit plus intimes que jamais avec la famille Royale qu'ils indisposoient tant qu'ils pouvoient contr'elle, en la peignant avec les traits les plus noirs de la médisance & de la calomnie. La Du Barry en étoit allarmée. " Tout cela m'in-

„ patiente (*), disoit elle, dans un moment de
„ colere, quel est le pis aller qui puisse m'arri- CHAP.
„ ver ? Si le Roi m'abandonne, je quitterai la Cour XXXVII.
„ *qui me pût au nez*, & avec ce qu'il m'a donné
„ & la pension qu'on ajoutera nécessairement, j'en
„ aurai toujours assez pour figurer dans le mon-
„ de, & mener une vie aussi heureuse qu'agréa-
„ ble. Au foutr., au Diable la politique & l'é-
„ tiquette!"

Derriere le rideau étoit placé le Comte du Barry, beau-frere de la Comtesse. —— "Ah! ma
„ chere sœur, écrivoit-il, que votre propos m'ef-
„ fraye! Que vous connoissez peu la Cour! Ap-
„ prenez que ce qui peut vous arriver, sera d'ê-
„ tre enfermée dans un Couvent, le reste de vos
„ jours, avec défense de voir qui que ce soit;
„ encore serez-vous bien heureuse, si l'on ne se
„ defait de vous par le poison.

La Du Barry tint ferme contre les brigues de la cabale adverse, & Choiseul croula. Elle avoit tout tenté pour se le rendre favorable : Ne pouvant y réussir, elle le mina sourdement. Dirigée par une politique plus raisonnée & plus sûre, que celle du Ministre & de son parti, elle ne fit aucune démarche d'éclat, sans s'être formée auparavant un autre parti assez fort pour terrasser ses ennemis.

Le nombre des partisans des Choiseul étoit ef-

(*) En d'autres termes, de sa façon, *tout cela m'est... malheur.*

CHAP. XXXVII.

frayant : mais la Du Barry croiſſoit de jour en jour dans les bonnes graces du Roi. Son empire ſur l'eſprit du Monarque intimidoit ſes adverſaires, les rendoit plus circonſpects, diminuoit leur nombre, augmentoit celui de ſes créatures.

Endormi par dix années de proſpérité, le Duc de Choiſeul ſe jugeoit bien éloigné d'un revers. Il fut trompé. Les propres créatures qu'il s'étoit faites lui-même, & qu'il ſe croyoit les plus attachées, furent les premieres à ſe tourner contre lui. Entr'autres, il ſe vit abandonné de celle qui lui avoit le plus d'obligation; qui lui avoit avoué en apparence le plus inviolable dévouement, le premier préſident, depuis Chancelier de Maupeou. La fourberie formoit le caractere dominant de l'original, & il s'en ſervit merveilleuſement pour ſatisfaire ſon ambition. Vrai Caméléon, il ne leva pas d'abord tout-à-fait le maſque : il ſe ménagea entre les deux partis juſqu'au moment où voyant la faveur de la ſultane conſolidée, il ſe rangea tout entier de ſon côté.

En ce tems s'agitoit la grande affaire de Bretagne. Ce n'eſt pas ici le lieu de la déveloper; il ſuffit de dire, comme on ſait, qu'elle ſervit grandement aux deſſeins ſiniſtres du Chancelier Maupeou pour le plan abominable qu'il avoit conçu d'aſſervir la nation, en renverſant le corps entier de la magiſtrature qui étoit ſon appui.

Le Chancelier avoit en outre des haines perſonnelles; il ſe ſervit merveilleuſement de la mê-

me affaire pour les satisfaire. La Magistrature reprochoit à Monseigneur, ainsi qu'elle l'avoit autrefois reproché à son pere, d'avoir plus d'une fois vendu le Parlement, lorsqu'il le présidoit. On l'accusoit de s'être souvent trompé en recueillant les voix pour favoriser l'injustice. On lui reprochoit d'avoir reçu en 1764 cent mille écus de gratification de la Cour, pour faciliter l'enrégistrement de l'Edit de libération des dettes de l'Etat. On l'accusoit d'avoir poussé l'infame espionnage, jusqu'au point de corrompre les domestiques des Magistrats qui composoient l'antique Parlement, afin d'apprendre le plus petit détail de leur intérieur, de leurs liaisons, de leurs amitiés, pour les présenter ensuite au Roi comme des intrigues & des cabales secrettes, formées contre son administration.

On lui reprocha depuis d'avoir voulu faire d'une pierre deux coups; perdre les Parlemens, & en même tems le Duc d'Aiguillon, son ami, qui lui avoit donné toute sa confiance.

En effet, on sait que c'est à l'instigation du Chancelier que le Duc d'Aiguillon lui-même supplia le Roi de soumettre le jugement de son procès à la Cour des Pairs. Tout le monde sçut que le chef *rusé* de la justice avoit prévu qu'il y prendroit une mauvaise tournure; qu'il en étoit persuadé, & cela d'après la clause qu'il avoit malicieusement insérée dans les lettres patentes, par les quelles le Roi vouloit & ordonnoit qu'on pût rechercher son Ministre, même sur son administra-

tion secrette, clause inouie & contre les bonnes CHAP. XXXVII. regles. On sçut que le Chancelier s'étoit fait donner secretement une expédition des informations. On dit dans le tems que le Magistrat suprême n'y avoit rien trouvé de répréhensible sur les faits de la vie civile du Duc; & qu'il étoit sûr qu'il seroit innocenté légalement & sortiroit victorieux, à la face de la France & de l'Europe, d'une affaire qui lui avoit été suscitée par la cabale & par l'intrigue.

Le Chancelier fut trompé ou vouloit tromper son ami. Il craignoit de voir le Duc d'Aiguillon au comble de la faveur de son maître. Il lui fit accroire qu'il y avoit contre lui une cabale dans le Parlement; que les informations de son procès qu'il avoit mieux étudiées & plus approfondies, pouvoient l'y rendre très criminel, vu le nombre d'adversaires qu'il avoit dans la partie la moins saine & la plus nombreuse de la Magistrature.

C'est par ces raisons qu'on a prétendu que le Chancelier avoit fait goûter au Duc d'Aiguillon le moyen de terminer son procès plus promptement & plus sûrement par voye d'autorité absolue; que par-là il l'avoit empêché de réfléchir qu'en suivant ce pernicieux conseil, toute l'Europe le tiendroit toujours pour coupable & deshonoré.

Le but des fourberies, des perfidies du Chancelier vis-à-vis du Duc, son ami, étoit, prétend-on, d'éloigner du Ministere un concurrent que son esprit & sa faveur lui rendoient infiniment re-

doutable; d'entâcher son honneur, & de l'empêcher par-là de parvenir au Ministere. Mais toutes les finesses, toutes les ruses, tout l'art de Maupeou ne firent que reculer pour un tems l'élévation du Duc d'Aiguillon. Plus aimable, non moins spirituel, non moins politique, le Duc étoit en tout plus propre à réussir auprès des femmes. On ne peut ne pas convenir que le Duc d'Aiguillon ne se soit retiré du très mauvais pas où l'avoit jetté le Chancelier, par l'ascendant qu'il avoit déja pris sur l'esprit de la Comtesse Du Barry; on ne peut pas plus se refuser à croire que le Duc n'ait du à la faveur éclatante de la favorite l'agrément du Roi pour la charge de Commandant des Chevaux-légers de sa garde.

A la mort du Duc de Chaulnes, le Duc de Choiseul en avoit fait la demande au Roi pour le Vicomte de Choiseul, son parent; à la nouvelle sollicitation qu'en vint faire la Du Barry pour son protégé, le Duc d'Aiguillon, S. M. lui déclare qu'elle en a déjà donné l'agrément au Duc-Ministre. " Bon! s'écrie la Comtesse, c'est une raison „ de plus pour me l'accorder, parcequ'il faut un „ peu le punir de son animosité & de sa méchan- „ ceté à mon égard." Le Roi sourit & accorde.

Personne n'ignore que d'après les sollicitations de Mde. Du Barry, le Roi fut lui-même retirer au Parlement toutes les pieces du procès du Duc d'Aiguillon, dans son lit de justice du 30 Septembre 1770. Celui-ci, par reconnoissance fit fai-

CHAP. XXXVII.

re un *Vis-à-vis* & l'envoya à sa bienfaitrice. Rien de plus élégant, de plus parfait, de plus magnifique en même tems. C'étoit un chef-d'œuvre : Tout Paris alloit le voir par curiosité. Sur lés quatre panneaux principaux on voyoit les armoiries des Du Barry sur un fond d'or, avec le fameux cri de guerre : *Boutez en avant*. Sur chacun des panneaux de côté, on voyoit répétée une corbeille garnie d'un lit de roses sur lequel deux colombes se becquétoient lascivement, & d'un cœur transpercé de fleches avec tous les attributs de l'amour.

Ce *Vis-à-vis* coûtoit au Duc d'Aiguillon 52,000 livres. Le public fut scandalisé d'un faste aussi indécent (*), mais il n'en plût pas moins à la favorite. Le Roi s'opposa à ce qu'elle fit usage de ce cadeau, mais elle n'en fut que plus dévouée à celui qui le lui avoit fait.

Le Chancelier cherchoit d'une autre maniere à s'insinuer dans les bonnes graces de la Comtesse. Voyant que la famille des Du Barry vouloit s'en-

(*) L'on fit à ce sujet l'épigramme suivante :
Pourquoi ce brillant vis-à-vis
Est-ce le char d'une Déesse,
Ou de quelque jeune Princesse ?
S'écrioit un Badaud surpris.
Non ... de la foule curieuse
Lui répond un caustique, non ;
C'est le char de la blanchisseuse
De cet infâme d'Aiguillon.

ter fur les Barimore d'Ecoffe, qui font de la plus haute naiffance & auxquels il fe difoit allié, il avoit appuyé cette prétention, & ne qualifioit plus la favorite que *fa coufine*. M. de Maupeou pouffoit ce rafinement de l'adulation à un point exceffif.

Un jour qu'il étoit allé faire fa Cour à Mde. Du Barry, tous ceux qui étoient alors avec elle fe leverent par honneur pour fa fimarre: " Ne vous „ dérangez point, Meffieurs, leur dit-il, ce n'eft „ ici qu'une vifite de parenté.

Malgré la fouplefle de fon génie, fes baffeffes, fon aviliffement, le Chancelier ne put jamais obtenir qu'une confiance fubalterne dans l'efprit de la Du Barry. Le Duc d'Aiguillon au contraire jouit de tout fon crédit.

L'Etat cependant étoit dans une crife orageufe; la fermentation regnoit parmi tout le corps de la Magiftrature; la mifere étoit extrême dans le Royaume. Le mariage du Dauphin & les fêtes données en rejouiffance de cet événement vinrent y faire diverfion pour un moment.

Malgré la détreffe où fe trouvoit la France, on n'épargna dépenfes quelconques pour relever l'éclat & la pompe de la célébration de l'heureux hymen de l'héritier préfomptif de la Couronne. Richeffe dans les habits, luxe dans les équipages, fpectacles brillans, rien ne fut épargné. On calcule que le bouquet feul du feu d'artifice compofé de trente mille fuféès, à un écu piece, forma

CHAP. XXXVII.

un objet de quatre mille Louis; & l'on fait que le bouquet d'un feu d'artifice occupe exactement l'espace d'un clin d'œil.

On se réjouissoit à Versailles, & l'on voyoit les pauvres demander l'aumône aux portes du Château; & l'on apprenoit que le nombre de Provinces se révoltoient, faute de pain. Dans la Marche & le Limousin on comptoit plus de quatre mille personnes mortes de faim. On faisoit monter à un capital de vingt millions l'énumération des frais, des repas, spectacles, feux d'artifice, illuminations & bals, portés au plus haut point de magnificence.

De telles prodigalités n'eussent pas eu lieu sans doute, si on eut consulté celui en l'honneur de qui on se les permettoit. « Point de défi à qui » sera le plus superbement vêtu à mes noces, di- » soit le Dauphin, (Louis XVI aujourd'hui reg- » nant,) je saurai démêler l'homme à travers le » plus somptueux, & son éclat ne m'en impose- » ra pas! »

Il n'y eut point de feu, point d'illuminations, à Versailles, le jour du mariage du Dauphin. Le Ciel s'y opposa. Deux orages effroyables firent remettre la partie à un tems plus favorable. Les curieux se retirerent: la canaille murmura: il n'y avoit ni cervelats, ni pain, ni vin pour elle. On dansa à la Cour, mais il s'éleva une contestation très sérieuse à cet égard. Il s'agissoit d'un menuet, & ce menuet mit tout en combustion.

Le Roi voulant favoriser la maison de Lorraine

avoit décidé d'après les inſtances de l'Ambaſſadeur de l'Empereur & de l'Impératrice-Reine, que la ſœur du Prince de Lambeſc, Grand-Ecuyer de France, qui avoit l'honneur d'être de leur auguſte maiſon, danſeroit au bal paré immédiatement après les Princeſſes du ſang.

Cette déciſion allarma les Ducs : ceux-ci s'aſſemblerent entr'eux chez l'Evêque-Comte de Noyon (de Broglio) comme le plus ancien des Pairs pour lors à Paris, & malgré l'horreur de l'Egliſe pour la danſe, on y diſcuta, rédigea & lut un mémoire que le Prélat fut chargé de préſenter au Roi, pour le rendre plus ſolemnel. Ils requirent à cette occaſion l'adhéſion de la haute nobleſſe, dont un grand nombre donna ſa ſignature.

La Maiſon de Lorraine prétendoit que ſa demande étoit fondée ſur la poſſeſſion conſtante & immémoriale où elle étoit de jouir de prérogatives & de prééminences pareilles.

Le Roi fit remettre aux Ducs une lettre écrite d'un ſtyle peu royal, même peu noble & d'un François très barbare. Quoique menagée & doucereuſe; la réponſe ne parut pas ſatisfaiſante. Quantité de femmes invitées, s'abſenterent de la cérémonie, naturellement ſérieuſe, triſte, & qui le devint davantage par le vuide qu'elles y formerent.

Les gens de qualité, non *Ducs*, de leur côté, furent ſcandaliſés de certains mots énoncés dans la lettre du Roi. Ces importantes bagatelles agiterent beaucoup de monde, & firent travailler des

têtes qui sans cela n'auroient point eu à l'exercer. Mais elles firent aussi travailler les plaisans, & un de ces persiffleurs dont la Cour abonde, & qui tournent tout en ridicule, parodia le mémoire des Dues dans les vers suivants.

CHAP. XXXVII.

Sire, les Grands de vos Etats
Verront avec beaucoup de peine,
Qu'une Princesse de Lorraine
Sur eux, au bal prenne le pas.

Si votre Majesté projette
De les flétrir d'un tel affront,
Ils quitteront la cadenette,
Et de la Cour s'exileront.

Avisez-y, la ligue est faite :
SIGNÉ *l'Evêque de Noyon*,
La Vaupaliere, *Beaufremont*,
Clermont, *Laval & de Villette*.

L'Epigramme de cette fin consiste surtout dans le mêlange des noms les plus nouveaux avec ceux de la plus ancienne noblesse. Le Marquis de Villette termine cette liste de la maniere la plus sanglante. (*)

Au milieu des fêtes, des spectacles, des réjouis-

(*) Le Marquis de Villette est fils du Sr. de Launay, trésorier de l'extraordinaire des guerres.

fances qui fe fuccéderent, fans plaifir, pendant plus d'un mois, comment paffer fous filence l'effroyable cataftrophe qui mit en deuil & en allarme, toute la capitale! Nous entendons parler de cette nuit défaftreufe où, au fein d'une joye tumultueufe, il périt plus de monde qu'il n'en pért fouvent dans une action fanglante. C'étoit le jour où la ville faifoit exécuter fon feu d'artifice. —— Grand feu : illuminations fuperbes : carnage horrible. On enleva fur la place 133 cadavres : on calcula onze à douze cens tant bleffés, qu'eftropiés & fuffoqués, conduits dans des maifons voifines ou dans dès hôpitaux, & morts peu après.

Ce maffacre fut, dit-on, l'effet d'un complot de filoux. On l'attribua avec plus de raifon à l'infuffifance de la garde, à la lefinerie du bureau de la ville, qui refufa une gratification de mille écus au Régiment des Gardes Françoifes, qu'exigeoit le Maréchal de Biron pour mettre fes gens fur pied, & fuppléer à la foibleffe des archers de police. Le plus coupable fans contredit étoit le fameux Jérôme (*), Prévôt des Marchands, trop heureux furement d'être mort dans fon lit & dans fa dignité. Tout Paris fut indigné de le voir, trois jours après l'affreux défaftre, fe montrer impudemment au public dans fa loge à l'opéra.

Il fut queftion d'amender, d'admonefter Jérôme

(*) Défigné ainfi vulgairement. Son nom étoit Jérôme-Armand Bignon. On en fit cette anagramme, lors du maffacre : *Ibi non rem, damna gere.*

CHAP. XXXVII.

au Parlement; de lui infliger des peines; mais il en fut quitte pour la peur & pour des satyres qu'il partagea avec ses dignes co-administrateurs. Voici l'une des plus fortes que l'on connoisse :

" Pigalle est chargé par la ville de Paris d'im-
" mortaliser le mar iage de M. le Dauphin, & la
" prudence de M. Bignon dans un bas relief pour
" la Magdelaine (*), qui représenta le massacre
" de la place de Louis XV, avec tous ses orne-
" mens. On verra les fontaines de vin couler,
" les orchestres dressés, les musiciens jouer, les
" échaffauds drappés. On représentera pour don-
" ner à l'exécution plus de force, l'incendie de
" la charpente qui servit à tirer l'attifice, le spec-
" tacle pompeux des petits pots de graisse atta-
" chés à chaque arbre du Boulevard, & enfin les
" fossés destinés par M. Bignon à établir sa mé-
" moire à *jamais*. Personne n'est plus en état
" que Pigalle de donner à ces desseins l'expres-
" sion dont ce morceau précieux est susceptible.
" On le prie de ne pas oublier que le guet a don-
" né quelques coups de bayonnette, & mis la
" main dans beaucoup de poches."

P. S. " Ce monument vaudroit mieux pour pré-
" venir dans l'avenir pareil accident, que la super-
" stitieuse fondation des Messes que la ville de
" Paris a destinée au soulagement des ames *étouf-*
" *fées*,

(*) C'est la Paroisse du cimetiere où furent déposés les cadavres de la rue *de la Mortellerie*.

„ *fées*, qui sont encore en Purgatoire.... Les „ anecdotes relatives au guet sont des faits con„ nus. " CHAP. XXXVII.

Autre satyre non moins méchante : " Le jour „ de l'enterrement des *étouffés*, M. Bignon, Pré„ vôt des Marchands, doit prononcer leur Oraison „ funébre dans l'Eglise de la Magdelaine. Il es„ pére démontrer que la police étoit bien ordon„ née ; que le feu d'artifice étoit très-beau, & „ que s'il y a eu beaucoup de gens écrasés, c'est „ une preuve qu'il y a eu beaucoup de monde à „ *sa fête*, qui auroit fini avec le feu, s'il n'y avoit „ pas eu un enterrement pour le ranimer. "

„ Le 30 Mai 1770, disoit un méchant Gazettier, „ le guet ayant empêché, la bayonnette au bout „ du fusil, l'écoulement de la foule qui a assisté au „ feu de la place de Louis XV, par le Boulevard, „ quelques carosses augmenterent la presse au point „ que 140 personnes resterent sur la place, en at„ tendant un moment plus favorable pour défiler. „ M. Bignon a été disculpé au Parlement par l'A„ vocat-Général Seguier qui, dans un compte *très-* „ *mal rendu*, a attribué cet horrible massacre à „ la fatalité. " —— " Au lieu d'être lavé, disoit „ un autre nouvelliste, M. Bignon eut dû être „ obligé de faire amende honorable à genoux, au „ milieu de la place, pour avoir refusé les Gar„ des-Françoises & les Gardes-Suisses, lorsqu'il „ donna *sa belle fête*, sous prétexte que cela au„ roit coûté 400 Louis de plus à la ville.

CHAP. XXXVII.

Les aumônes que l'on fit pour les pauvres malheureux dont les parens avoient péri dans le massacre effroyable de la rue Royale, appellée aujourd'hui par tradition *la nouvelle rue de la mortellerie*, furent très-abondantes. Le Dauphin, cruellement affligé d'avoir été la cause indirecte de ce malheur, envoya son mois de deux mille écus au Lieutenant de Police, avec une lettre, imprimée dans toutes les Gazettes. La Dauphine, Mesdames, les Princes du sang suivirent cet exemple. Tout cela n'empêcha pas que l'on ne vomit toutes les malédictions contre le Prévôt des Marchands, & que bien des familles ne pleurent encore aujourd'hui plusieurs des leurs qui laisserent la vie à cette malheureuse journée.

Une scene d'une autre espèce, non sanglante sans doute, mais bien triste & bien affligeante, qui vint à s'ouvrir en ce tems, fit bientôt oublier à la France & les fêtes somptueuses du mariage du Dauphin, & l'horrible massacre occasionné dans la Capitale par les réjouissances de ce même mariage. Nous entendons parler de la dissolution de la Magistrature du Royaume, l'une des époques les plus flétrissantes du regne de Louis XV. Nous allons en dire quelques mots.



CHAPITRE XXXVIII.

La grande affaire de Bretagne n'étoit pas encore assoupie; elle ne devoit pas l'être de sitôt. Le Roi vouloit éteindre les troubles de la Province, & ne rien permettre qui pût les réveiller. Il étoit indigné, ou plutôt le Chancelier, le Duc d'Aiguillon & son oncle le Duc de la Vrilliere l'avoient indigné, en lui persuadant qu'on vouloit fouiller dans l'examen & la discussion d'ordres émanés du trône, & qui, liés continuellement avec l'administration, devoient rester éternellement dans le secret du Ministere. Il y avoit, dans la procédure du Duc d'Aiguillon, un mystere d'horreurs & d'iniquités. Sa Majesté voulut en détourner les yeux & ne plus en entendre parler. Les adversaires du Duc d'Aiguillon étoient rétifs : il plût au Roi de ne plus vouloir entendre parler de ce fameux procès, d'arrêter de son bon plaisir, & par la plénitude de sa *toute* puissance, toute enquête ultérieure, & d'imposer un silence absolu sur toutes les parties des accusations réciproques.

Il plût de même à une commission intermediaire des Etats de Bretagne d'adresser des Représentations à S. M. en forme de mémoire, si vigoureuses que les Ministres en craignirent si fort la sensation sur l'esprit du Roi, qu'ils ne jugerent pas à

propos de les lui montrer. On y appuyoit principalement sur l'incroyable contradiction des discours & de la conduite du Monarque. Louis XV voyoit clair, quand il vouloit. Ses yeux se fussent ouverts, sans doute, sur le rôle imbécille qu'on lui faisoit jouer. Les représentations furent éconduites.

Le Roi ne vouloit trouver de coupables nulle part. Il n'aspiroit qu'à la paix & à passer le reste de ses jours en paix. Ses Ministres ne vouloient pas lui accorder cette paix; & voilà le malheur. On forçe Louis XV à tenir un lit de justice. Chacun parle bas ou ne parle pas. Le renard Maupeou jouoit son rôle à souhait, & Louis XV se dépitoit. Il fût s'endormir dans le bras de la Du Barry. La Magistrature entiere eut voulu lui exposer les maux publics, lui dévoiler les surprises faites à sa religion, lui faire briller la vérité dans tout son jour; mais Louis XV étoit aveugle & sourd, ou, pour mieux dire, on le rendoit tel.

On s'acharne, on devient furieux de part & d'autre. La Magistrature veut parler : on lui ordonne de se taire.

Le Roi avoit déja commandé que tout ce que concernoit l'affaire du Duc d'Aiguillon, fut regardé comme non avenu, & avoit défendu, comme nous l'avons déja dit, à qui que ce soit, de la réveiller; avoit imposé respectivement le silence le plus absolu.

Maupeou faisoit jouer le Roi comme un poli-

chinelle. Il rendoit le Monarque la dérision de la France & de l'Europe entiere. Le Chancelier croyoit avoir gain de cause. Il fut trompé. CHAP. XXXVIII

Le Roi avoit intimé aux Princes & Pairs défense de prendre aucune part aux délibérations du Parlement. Le Duc d'Aiguillon avoit déja été entâché. Le Parlement rendit un arrêt à jamais mémorable par lequel, " déclarant que le Duc d'Aiguillon étoit gravement inculpé & prévenu de „ soupçons, même de faits qui attaquoient son „ honneur *Ducal*, il suspendoit ce Pair des fonctions de la Pairie, jusqu'à ce que, par un jugement rendu en la Cour des Pairs, dans les „ formes & avec les solemnités prescrites par les „ loix & les ordonnances du Royaume, que rien „ ne peut suppléer; il se fût pleinement purgé, &c."

Le Parlement étoit enragé : des Commissaires se transportent sur le champ chez l'Imprimeur, par ordre de la Cour, & font imprimer sous leurs yeux la minute, dont il fut tiré seulement 10,000 exemplaires. On en fait signification dans l'heure au Duc d'Aiguillon qui se trouva chez lui; & le Parlement eut la ténacité de ne se séparer qu'après qu'il lui eut été rendu compte de l'exécution entiere de l'arrêt.

Maupeou fut dépité & le Roi enragé. Dès le lendemain, le Roi rendit un autre arrêt, en son Conseil, qui cassoit celui du Parlement & enjoignoit à l'accusé de faire ses fonctions de Pair de Fran-

CHAP. XXXVIII.

ce. Le Chancelier le fit signifier soudain au Parlement d'une maniere insolente. Cela fournit matiere à des remontrances, & il y avoit bien de quoi; car indépendamment de toutes les formes violées, quoi de plus bisarre, comme on l'a dit, que dans une instance contenant des délits aussi graves concernant les troubles d'une grande Province, durant depuis plusieurs années, ayant donné lieu à des procédures monstrueuses, ayant compromis liberté de plusieurs citoyens, de trouver tour-à-tour innocens les accusés & les accusateurs; qu'après avoir déclaré tels les Procureurs-Généraux, de déclarer aussi tel le Commandant de Bretagne qui les avoit inculpés? Quoi de plus contradictoire qu'après être convenu solemnellement de la nécessité, selon les expressions du Chancelier, *de laver la Pairie des crimes d'un Pair, ou le Pair des crimes qu'on lui imputoit;* qu'après avoir fait dire au Roi qu'il vouloit que les coupables fussent punis, s'il y en avoit, avec la plus grande sévérité, de lui faire prononcer ensuite aveuglément qu'il n'y en a point? Quoi de plus absurde, que de prétexter que c'est pour appaiser & ensevelir à jamais dans l'oubli les dissentions, lors qu'ayant tenté vainement cette voye à différentes reprises, l'on a éprouvé que c'est le moyen au contraire, de les faire renaître, de les augmenter, de les perpétuer.

Le Roi par un coup d'autorité suprême voulut laver le Duc d'Aiguillon, mais le public décida

qu'il étoit le vrai coupable. Le jour de la cassation de l'arrêt du Parlement par celui du Conseil, le Duc eut la mal-adresse de manifester publiquement sa joye, & dès le soir du jour où l'arrêt de cassation fut rendu, il fit la sottise de donner un souper splendide à ses partisans & à ses créatures. Tout le monde n'en fut pas la dupe. On connoît le bon mot du Duc de Brissac, déja cité (*), *que l'accusé avoit sauvé sa tête, mais qu'on lui avoit tordu le cou.*

On avoit fait tourner la tête au Roi. Le Monarque ne savoit plus comment se tirer du labyrinthe où on l'avoit jetté. Louis XV ne cherchoit qu'à jouir : cette malheureuse affaire de Bretagne étoit une hydre de tracasseries ; on lui présentoit cent remontrances par jour. Le Parlement le menaçoit de suspension de service, de cessation, de démission. Sa Majesté ne savoit plus où elle en étoit : Lasse d'errer à l'aventure & de tomber de piege en piege, elle résolut de s'en confier absolument à son brave Chancelier, & d'éprouver si, en lui remettant toute la plénitude de son pouvoir, elle en sortiroit à son honneur & gloire.

Louis XV se réduisit au rôle de simple spectateur, bien décidé à siffler son homme d'affaires, comme ses courtisans, s'il échoüoit. Louis XV avoit remis le destin de la France à son Chancelier. C'étoit tout ce que demandoit Maupeou. Il

(*) Coup d'œil sur cette histoire, page LXVII.

CHAP. XXXVIII

s'étoit vanté d'avoir, pendant sa présidence au Parlement, conduit les Magistrats le fouet à la main par-tout où il avoit voulu. Il avoit forgé des foudres pour écraser la Magistrature; il avoit annoncé le jour où il ouvriroit la tranchée, & s'étoit glorifié d'avance d'emporter d'assaut les remparts, derriere lesquels se cachoient les bêtes féroces qui, selon lui, désoloient la France.

Maupeou étoit contrebalancé par l'ascendant que le Duc de Choiseul conservoit encore sur l'esprit du Roi. Ce Ministre l'avoit démasqué; il n'y avoit aucun espoir de le regagner, & il n'ignoroit pas qu'au contraire le Duc intriguoit sourdement pour exciter & soutenir le Parlement dans ses entreprises.

Pour vaincre les difficultés, surmonter les obstacles, parvenir à ses fins, le Chancelier ne conçut pas de plus court moyen & de meilleur expédient que de renverser celui à qui il devoit son élévation. Il fallut pour cela se lier plus étroitement au Duc d'Aiguillon, le favori de la favorite, non moins intéressée à se débarrasser d'un Ministre qu'elle rédoutoit. Si le Duc de Choiseul eut voulu s'entendre avec la Du Barry, ils eussent été les meilleurs amis du monde: mais le Duc témoigna tant de mépris à la Sultane, qu'elle ne pût jamais le lui pardonner.

La Comtesse étoit plus que jamais dans les bonnes graces du Roi. Il y avoit, un jour un rendez-vous pour le lendemain entre le Royal amant

& la maîtresse. Le Monarque lui écrit; " Au „ lieu d'attendre à demain, venez ce soir: j'ai „ quelque chose à vous dire qui vous fera plaisir. „ Bon jour, croyez que je vous aime. *Louis.*" — Ce que le Roi vouloit dire à sa maîtresse, étoit qu'il lui faisoit don du Château de Lucienne.

La Comtesse étoit on ne peut mieux ancrée à la Cour. " Le Duc de Richelieu, écrivoit-elle, „ est mon ami à pendre & à dépendre. Le Chance- „ lier qui est devenu mon Cousin, me fait sa Cour „ très assiduement. M. de Choiseul n'a plus tant de „ haine apparente (*apparente* est bien dit.) Il m'a „ accompagnée avant-hier pour aller à Triel, que „ l'on voudroit me faire achêter: mais le Duc de „ Richelieu me dit *qu'il ne faut pas m'y fier* & „ *qu'il fait contre fortune bon cœur.* La Duches- „ se de Grammont, pour ne plus me voir est à „ courir le monde: on la croit actuellement en „ Hollande. Que le bon Dieu la bénisse! Le Dau- „ phin, la Dauphine, les Dames de France se ran- „ geront bientôt sous mes drapeaux, j'espére." Ceci n'est pas arrivé.

Au Duc de Choiseul & à la famille Royale près, la Du Barry jouissoit de tout le crédit & de tout le pouvoir d'une Sultane favorite. On le savoit; & les personnes de la plus haute naissance ne rougissoient pas de la courtiser en conséquence, de rechercher même son alliance, ou ce qui est la même chose, celle de la *pas trop noble* famille Du Barry.

CHAP. XXXVIII.

Quelle indignité dans un autre tems que celui où nous écrivons, que de voir une Marquise de Montmorenci demander la main d'une Du Barry pour un Duc de Boutteville son parent! Ce Duc de Bouteville est d'une des plus illustres maisons du Royaume, mais un mauvais sujet, déshonoré, perdu de dettes & totalement décrié. Malgré l'agrément du Roi, l'alliance n'eut pas lieu, parceque le Duc de Boutteville demandoit pour préliminaire la liberté du Duc d'Olonne, son fils, enfermé à perpétuité pour sa naissance, & digne du dernier supplice.

Quelle bassesse de la part d'une Maréchale de Mirepoix de venir mandier auprès de la favorite les *Loges* de *Nantes*! On crut d'abord que La Du Barry, au lieu de demander ce cadeau pour la Maréchale, l'avoit demandé pour elle. Mais la favorite étoit de bonne foi. Voici le fait.

Un premier jour de l'an, le Roi étoit environné de tous ses courtisans. La Comtesse entre fort gaye, & après les premiers complimens d'usage: » Je viens, dit-elle, SIRE, vous demander mes » étrennes; ce sont les *Loges* de *Nantes* pour ma » bonne amie, Mde. de Mirepoix. Cela ne se » peut pas, dit le Roi, en souriant, j'en ai dis» posé. — Hé bien, repartit la Du Barry, en » boudant: voilà la quatrieme faveur que je sol» licite & que vous me refusez. Le Diable m'em» porte si je vous importune désormais! — Le » Roi lui observa que c'étoit mal commencer l'an-

„ née que de bouder : — & vous bien plus „ mal, dit Mde Du Barry. — Vous avez beau „ faire, repartit le Roi, vous ne me ferez pas „ changer de résolution, je suis bien aise de ce „ que vous me montrez tant de chaleur pour vo- „ tre amie : mais savez-vous à qui j'ai destiné ce „ cadeau? C'est, à vous, Madame." Et il l'em- „ brassa en même tems.

Les *Loges* de *Nantes* étoient un objet de 40,000 livres de rentes. Elles appartenoient auparavant à la Duchesse de Lauraguais, mais pour sa vie feu- lement.

Madame la Maréchale avoit servi de *bonne* pendant trois ans à la Comtesse favorite. Elle se perdit sans retour dans son esprit pour avoir voulu partager sa tendresse entr'elle & une autre de ses éleves qui avoit été présentée furtivement au *Parc-aux-Cerfs*. La Maréchale de Mirepoix étoit une vieille femme, qui étoit propre à faire toutes sortes de parties, qui jouoit au *Wisk*, qui buvoit du *punch*, qui connoissoit de petites filles, & ne gênoit personne. Mais la Comtesse ayant eu à s'en plaindre, la Maréchale fut forçée d'aller enfouir ses grands talens.

Si la Du Barry a fait beaucoup de mal, elle a fait aussi par fois quelque bien, ou du moins a eu intention de le faire. Voici entr'autres une bonne œuvre de sa part.

Une jeune fille de Liancourt, en Picardie, étoit devenue grosse des œuvres de son Curé, & elle

eut le malheur d'accoucher d'un enfant mort, sans avoir préalablement fait la déclaration prescrite par les ordonnances en pareil cas. Le Ministere public avoit rendu plainte contr'elle, & les premiers juges, d'après la disposition précise de la loi, l'avoient condamnée à être pendue, comme coupable de l'avortement. Ce jugement confirmé ensuite au Parlement, alloit être exécuté, lorsqu'un M. de Mandeville, Mousquetaire noir, qui venoit d'entendre raconter cette histoire, s'intéressa si vivement pour cette pauvre fille, qu'il courut aussi tôt à Marly où étoit la Cour, avec un mémoire de l'affaire, se rendit chez Mde. Du Barry, qu'il ne connoissoit point, & la pria avec tant de chaleur de solliciter la grace de cette fille, qu'elle la lui accorda. En effet elle écrivit à l'instant au Chancelier, & la jeune fille eut sa grace.

Un Comte & une Comtesse de Loüerme, gens de condition, venoient d'être condamnés à avoir la tête tranchée pour rébellion contre la justice. La Comtesse va trouver le Roi, demande grace & les coupables sont sauvés.

Dirigée par d'autres conseils que par ceux des Maupeou, des Richelieu, des d'Aiguillon, la favorite eut été, peut-être, plus utile que nuisible au Royaume; mais que pouvoit-elle opérer de bien sous la lisiere de pareils agens ?

Les cabales regnoient toujours à la Cour. On voyoit parti contre parti. Les Choiseul excitoient sous main leurs créatures contre les Du Barry; &

les Du Barry & leurs partifans ne négligeoient à leur tour aucun moyen propre à culbuter leurs rivaux.

CHAP. XXXVIII.

Lors du mariage du Dauphin, le Miniftre tout-puiffant, ennemi implacable de la Comteffe, avoit apofté le Duc de Noailles afin de confeiller amicalement à la favorite d'aller aux eaux de Bareges, pour ne point fe trouver à l'arrivée de la Dauphine, fous le prétexte qu'elle figureroit mal à des fêtes qui ne feroient que pour elle, & que cette Princeffe pourroit lui donner quelques mortifications. Le Duc de Choifeul vouloit profiter de fon abfence pour lui faire perdre tout l'afcendant qu'elle avoit fur le Roi. Mais la Du Barry ne donna point dans le piege: on lui en avoit fait connoître le danger: elle refta à la Cour, & la Dauphine lui fit une reception affez gracieufe, parceque la Princeffe ignoroit le perfonnage de la Sultane.

On chanfonnoit la Du Barry à l'ordinaire; on faifoit contr'elle des épigrammes d'une infolence extrême. La plus impertinente, la plus groffiere du moment eft celle du Comte de Lauraguais, ami du Miniftre. Ce Seigneur qui, au-lieu de penfer pour lui, penfoit pour les autres, s'avifa de prendre une fille de la rue St. Honoré, de lui donner maifon, & de la faire appeller hautement la *Comteffe du Tonneau*. La Du Barry rit beaucoup de la plaifanterie, mais le Gouvernement fut plus févere. La pauvre Comteffe *du Tonneau* fût mife

CHAP. XXXVIII

à la Salpêtriere, & le Comte de Lauragais n'échappa à une lettre de-cachet qu'en partant sur le champ pour Londres.

Ne pouvant emporter la place ni de ruse ni d'emblée, le parti-Choiseul chercha à l'avoir par composition. La Duchesse de Grammont étoit revenue de ses voyages. On lui fit entendre que l'orgueil l'avoit perdue dans l'esprit de la favorite. On lui insinua que, si elle vouloit parvenir à son but celui de chasser du *lit* du *trône* la Sultane, elle devoit mettre quelques grains d'humilité dans sa conduite. Le Duc de Choiseul, son frere, branloit fort au manche. Il craignoit plus que jamais d'être culbuté. Il voyoit toute sa politique en défaut. Il gronda un peu sa sœur, & la Duchesse voulut bien se prêter à la raison, pour le moment.

On négocia & le négociateur de cette grave affaire fut le même Duc de Noailles (patelin personnage, homme à bons mots, Courtisan rusé, s'il en fut jamais,) qui avoit conseillé à la Du Barry le voyage de Bareges. Le Duc n'eut pas le front de négocier face à face : il savoit d'avance qu'il seroit rembarré avec des fout…, & des boug… (stile propre à la Comtesse.) Il envoya sa dépêche à la Du Barry, qui la lui ré-expédia sur le champ par le même courier. Voici la dépêche & la réponse à la dépêche, elles sont trop curieuses, trop intéressantes l'une & l'autre pour oublier de les transcrire ici en entier.

LETTRE *du Duc de Noailles.*

Madame la Comtesse,

"Je suis chargé d'une commission de la part de „ Mde. la Duchesse de Grammont vis-à-vis de vous ; „ & je m'en acquitte avec d'autant plus de plaisir „ qu'elle me procure l'avantage de m'entretenir un „ instant *avec la Divinité* qui fait les délices de la „ Cour. Cette Dame est *mortifiée* de n'être point dans „ vos *bonnes graces*; elle ne fait à quoi attribuer „ le *froid* qui a toujours paru regner entre elle & „ vous ; elle vous estime particulierement ; com- „ me la voilà retournée de ses voyages, elle de- „ sire avec *le plus grand empressement* que la paix „ puisse se retablir entre vous deux. Elle m'a pris „ en conséquence pour son *médiateur*. Puis-je „ me flatter de pouvoir réussir ? Je vous dirai en „ mon particulier qu'elle est *désolée* d'avoir pu „ vous manquer en quelques occasions ; mais son „ *aveu* & la *démarche* qu'elle fait, doivent lui ser- „ vir de *pardon* (*), surtout vis-à-vis de vous, „ Madame, dont la bonté s'est montrée en tant „ d'occasions. Je vous prie donc d'avoir égard

(*) Ici ce n'est plus le Duc de Choiseul. Cet homme, fendant le vent, s'abaisseroit jusqu'à faire demander pardon à sa sœur, à l'altiere Grammont, & cela à une Du Barry ! Fi ! Monsieur le Duc de Noailles ! ce ne peut être qu'une platte tournure de votre façon.

CHAP. XXXVIII „ à sa *priere*, & de m'honorer d'un mot de réponse."

Je suis avec respect, &c.

DUC DE NOAILLES.

RÉPONSE *à la Lettre*.

„ Comment, Monsieur le Duc, Mde. de Gram- „ mont ne sait, dit-elle, à quoi attribuer l'inimi- „ tié qui regne entre elle & moi? Ignore-t-elle „ *sa hauteur insultante*, *son mepris & ses pro-* „ *pos indécens*? Ignore-t-elle les chansons qu'elle „ a fait faire, tant contre le Roi, qui l'avoit com- „ blée de bienfaits, que contre moi? A-t-elle ou- „ blié toutes *ses menées sourdes*, *toutes ses intri-* „ *gues*, *toutes ses cabales* pour me *noircir* dans „ l'esprit de S. M., & de la famille Royale? Si „ toutes ces *manœuvres odieuses* se sont effacées „ de sa mémoire, elles sont encore gravées dans „ la mienne, mais à la vérité pour les mépriser. „ Cependant je ne conserve pas de *rancune* (*) ; „ dites lui que je veux bien ne plus penser à elle, „ mais à condition que je ne la reverrai jamais. „ En conséquence, qu'elle *ne reparoisse plus à* „ *la Cour*, qu'elle vive tranquille à Paris, & je „ vous promets à vous & à elle de ne l'inquié-

(*) Le bon cœur!

„ ter aucunement. Si elle pouvoit encore me per- „ dre, je suis convaincue qu'elle le feroit. Plus „ *généreuse* qu'elle, je me contente de la prier de „ m'honorer de son *indifférence*, comme je lui „ accorde la mienne. Si elle n'est pas satisfai- „ te de cela, *qu'elle aille se faire fout..., la* „ *bourg....!*"

Je suis, &c.

COMTESSE DU BARRY.

La négociation en resta là. Le parti-Choiseul en étoit entre *Caribde* & *Scylla*. Ne sachant plus, comme on dit, de quel bois faire fleche, il soufloit, tant qu'il pouvoit, le feu dans la Magistrature. Le Ministre tout-puissant cherchoit à allumer la guerre avec les Anglois, comme le moyen de se rendre nécessaire & de reprendre toute son influence. Mais ses négociations, ses ruses, sa politique, tout fut inutile. Son regne devoit passer. Le tartuf eMaupeou étoit là (*).

Il vint (ce sont ses termes) donner les étrivieres au Parlement. Celui-ci protesta contre les étrivieres, fit des représentations, cessa le service. Le Roi ne voulut pas écouter son Parlement qu'il n'eut repris ses fonctions, & le Parlement ne voulut pas reprendre ses fonctions que le Roi ne l'eut écouté

(*) Dans le lit de justice du 7 Décembre 1770.

CHAP. XXXVIII

Le Roi vouloit être obéi, & on ne vouloit pas l'obéir. Ici commença un combat étrange. Les spectateurs tenoient pour ou contre. Les militaires qui sont pour une obéissance absolument passive, afin que le Roi fasse tout ce qu'il veut, dans l'espoir de jouir à leur tour du même privilege, à raison du droit du plus fort, blâmoient hautement le Parlement, & le jugeoient coupable d'une révolte criminelle. Le Clergé, ennemi juré d'un corps qui s'étoit toujours opposé à ses prétentions, qui l'empêchoit d'étendre son pouvoir & de subjuguer l'autorité même, en subjuguant les consciences, animé de l'esprit de charité qui le dévore, dévouoit la magistrature aux derniers supplices. Le peuple, accablé d'impôts, mangeant le pain fort cher, sans la moindre résistance de ceux qu'il étoit accoutumé à regarder jusques-là comme ses peres & ses défenseurs, voyoit la querelle assez indifféremment : il ne s'intéressoit pas à un corps qui l'avoit trahi si lâchement & ne s'échauffoit que sur ce qui lui étoit personnel. Les sages seuls, les vrais François, un peu plus profonds raisonneurs, saisissant les conséquences intermédiaires de la chûte du Parlement, gémissoient de lui voir enlever une autorité qu'il n'avoit exercée que pour lui-même, mais que dans un moment d'enthousiasme patriotique il pouvoit mieux employer ; au-lieu que par sa chûte s'établissoit le despotisme le plus formidable. Dans cette crise violente, les Magistrats qui s'attendoient chaque nuit à se voir

enlever par lettres-de-cachet, étoient surpris de se trouver encore libres chaque matin. Mais le moment n'étoit pas arrivé, & il en résulta seulement ce que desiroit la cabale conjurée contre le parti-Choiseul. Cette cabale étoit puissante.

La charmante maîtresse étoit vivement soufflée, & elle souffloit aussi vivement son royal amant. " Vous n'influez pas moins, écrivoit le Cousin ,, (le Chancelier) à la Cousine, dans les affaires ,, de l'Etat, que si vous en teniez les rênes : ain- ,, si, comme notre intérêt est commun, nous de- ,, vons être extrêmement unis & devons ne rien fai- ,, re que pour le bien général, dans le quel, en ,, *bons sujets* (*), nous trouvons aussi *le notre* (†). ,, Vous savez que j'ai très joliment foüetté le Par- ,, lement, en lui recommandant d'être plus circon- ,, spect à l'avenir : mais ce corps *haut*, *impérieux*, ,, & dont l'ambition s'étend jusqu'à vouloir *usur-* ,, *per* l'autorité du Souverain, est excité par le Duc ,, de Choiseul, son protecteur, à se *révolter* con- ,, tre la nouvelle loi (*les étrivieres*) de Sa Ma- ,, jesté, loi qui n'est cependant que le renouvel- ,, lement d'une ancienne (la quelle, s'il vous plait, ,, vous ne la citez pas, M. le Chancelier) *enré-* ,, *gistrée il y a plus de* 100 *ans* (‡) *&* *toujours* exé- ,, cutée. Comme le Duc de Choiseul est notre

(*) L'hypocrite!

(†) Le coquin!

(‡) La France eut eu grande obligation à son Chancelier de lui faire connoître cette loi. S'il eut pu la dé-

CHAP. XXXVIII

„ ennemi *commun* & encore plus le *votre* que le „ *mien;* qu'il n'y a pas de *fûreté pour vous*, tant „ qu'il reftera en place, & que le moment eft venu où il faut nous en *débarraffer* pour toujours, „ réuniffons-nous tous deux.

“ De votre côté, vous donnerez à. entendre „ *continuellement* au Roi, que le Duc de Choifeul *excite fourdement* le Parlement à *ceffer fes* „ *fonctions* & *à fe révolter* contre lui. Ce que „ vous aurez ainfi avancé fans *paroître* y faire „ beaucoup d'attention, j'en donnerai à S. M. les „ preuves les plus fortes (*), & je lui ferai voir „ également par des pieces que j'ai en main (†), „ que la Ducheffe de Grammont, fous prétexte „ de voyager pour fon plaifir, n'a fait autre cho„ fe que chercher à *foulever* les autres Parle„ mens (‡), pour les rendre *refractaires* à fes or„ dres. Enfin le Duc d'Aiguillon lui infinuera „ *adroitement* que le Duc de Choifeul, pour „ conferver tout fon crédit, cherche par des „ *voyes obliques* à exciter la guerre, (ça pû être) „ malgré les mouvemens apparens qu'il fe donne

---

terrer, il n'eut fûrement pas manqué de la faire publier à fon de trompette.

(*) On vous en défie, M. le Chancelier! Donnez la preuve la plus fimple, elle fuffira.

(†) Où font-elles? Où eft le perfonnage qui les a jamais vues? Citez-le!

(‡) Calomnie atroce! Exhibez donc, Mgneur. ces pieces que vous avez en mains!

„ pour entrer dans les vues pacifiques de Sa Majesté. CHAP. XXXVIII

“ En voilà plus qu'il n'en faut pour perdre ce „ Ministre ambitieux aux yeux de notre Monarque, qui ne *l'aime plus*, mais qui *s'y est habitué*, pour ainsi dire, *malgré lui*, parcequ'il le „ *craint*, & qu'il le regarde comme un homme „ *nécessaire*. Voilà la marche que nous devons „ tenir.

“ Je suis enchanté de votre derniere plaisanterie (*) au sujet du Duc de Choiseul. De pareilles railleries portent coup : il faut avoir autant d'esprit que vous en avez pour en imaginer si à propos. Il n'est pas besoin de vous recommander le secret dans nos démarches, vous „ êtes aussi intéressée que moi à les tenir cachées.”

A l'appui du Chancelier venoit le Duc d'Aiguillon, autant & plus intéressé que Maupeou à la ruine des Choiseul. Le Maréchal Duc de Richelieu, proche parent de l'ex-Commandant de Bretagne, & aussi honnête homme que lui, poussoit la roue de toutes ses forces. Comment tenir tête à un pareil *triumvirat* ?

Les Maupeou, les Richelieu, les d'Aiguillon faisoient passer leur ressentiment contre le Duc-Ministre dans l'ame de la Du Barry, qui, plus fran-

(*) Il y a eu deux plaisanteries de la Du Barry sur le Duc de Choiseul; on ne sait trop de laquelle le Chancelier veut parler ici. Quoiqu'il en soit, nous les rapporterons toutes deux ci-après.

CHAP. XXXVIII

che ne se cachoit pas de son antipathie pour M. de Choiseul; & ce qui rendoit la maîtresse plus dangereuse auprès du Royal amant, c'est qu'elle y donnoit une tournure puérile, folâtre, très agréable à Louis XV.

Un jour que la Comtesse étoit avec le Roi, elle tenoit deux oranges dans les mains, & en les jettant en l'air, elle disoit : *saute, Choiseul! saute, Praslin!*

Une autre fois, elle rencontre sur son escalier un de ses cuisiniers, qui lui parut ressembler au Duc de Choiseul. " Etes-vous à mon service? „ lui dit-elle: —Oui, Madame, répondit-il.— „ Allons, dit la Du Barry, vous avez la figure „ trop sinistre! Dites à mon Intendant que je ne „ veux plus vous voir, & qu'il vous renvoye à „ l'instant." Cela fut exécuté. — Le même soir, la Comtesse conta cette avanture au Roi, & lui ajouta : " J'ai renvoyé mon Choiseul, quand renverrez-vous le votre."

Le Roi étoit obsédé. On prétend qu'il avoit déja brûlé deux lettres-de-cachet expédiées pour le renvoi de son Ministre, & qu'il se releva jusqu'à trois fois la nuit du jour où il exila le Duc de Choiseul. On avoit pris Louis XV par son foible, qui consentit enfin décidemment à l'expulsion du Duc & de son Cousin Praslin. Le Roi remit lui-même les deux fatales lettres-de-cachet dans les mains de sa maîtresse, qui n'eut rien de plus pressé que de les faire signifier sur le champ aux deux

Ministres par *l'exécuteur ordinaire de la haute justice*, Saint-Florentin, devenu par ses bons & loyaux services en Bretagne, Duc de la Vrilliere. CHAP. XXXVIII

Voici ces deux lettres :

1°. Celle au Duc de Choiseul :

Mon Cousin,

" Le mécontentement que me causent vos services me force à vous exiler à *Chanteloup*, où vous vous rendrez dans vingt-quatre heures. Je vous aurois envoyé beaucoup plus loin, sans l'estime particuliere que j'ai pour Mde. la Duchesse de Choiseul, dont la santé m'est intéressante. Prenez garde que votre conduite ne me fasse prendre un autre parti. Sur cela, je prie Dieu, mon Cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde." LOUIS.

2°. Celle au Duc de Praslin :

" Je n'ai plus besoin de vos services, & je vous exile à Praslin, où vous vous rendrez dans vingt-quatre heures. " LOUIS.

Cette seconde lettre est plus humiliante que la premiere. Le Duc de Praslin se fut aisement consolé de son exil, car il n'aspiroit qu'après la retraite; mais combien cette lettre dut l'humilier!

Pour le Duc de Choiseul ne perdant rien de sa hauteur & de sa fierté ordinaires, il dit au Duc de la Vrilliere, oncle du Duc d'Aiguillon, qui lui faisoit son compliment de condoleance : " Monsieur le Duc, je suis pleinement convaincu de

„ tout le plaisir que vous avez à m'apporter une „ pareille nouvelle. "

CHAP. XXXVIII

La disgrace de ce Ministre fut un vrai tryomphe. Jamais favori ne sortit de place avec plus de gloire. Quoiqu'il lui fut enjoint de ne recevoir personne pendant son séjour à Paris, une foule de gens de toute espece se fit inscrire à sa porte & le Duc de Chartres, son ami particulier, força toutes les barrieres & fut se jetter dans ses bras, en l'arrosant de larmes.

Le lendemain, jour de son départ, quantité de gens de distinction furent se mettre sur la route, & le chemin se trouva bordé d'un nombre considérable de carosses formant une double haye.

On a prétendu que le seul Maréchal d'Estrées refusa de mêler ses acclamations à tant d'autres. Il étoit mourant. Quand on lui apprit le renvoi de son ennemi capital, il se ranima : *le B..... est donc parti*, s'écria-t-il, j'expire satisfait! Et il passa content peu après.

Le Prince de Conti, quoiqu'ennemi du Ministre, eut la générosité de dire à Madame de Boufflers, sa Maîtresse, qui se réjouissoit de sa chûte : " Vous avez raison, Madame, de penser comme „ le petit nombre, vous êtes à peu près dix per„ sonnes dans Paris, qui avez l'esprit assez juste „ pour mieux voir que toute la France. "

Le Duc de Choiseul étoit devenu depuis quelque tems l'idole des grands & même de la multitu-

tude. On s'attend bien que son exil devoit attirer des épigrammes à ses ennemis. CHAP. XXXVIII

" Il y a des paris très considérables, disoient „ les nouvelles secretes, que, dans six mois, il „ n'y aura plus aucun vestige des parens, créatu- „ res & amis de M. de Choiseul à Versailles, ni „ dans les places de confiance. Le Chancelier a „ déja culbuté le Duc de Gontaut, le Baron de „ Breteuil (*), le Baron de Bezenwal, l'Ambassa- „ deur de Naples, l'Evêque d'Orléans (†) &c.

(*) Le Baron de Breteuil étoit une créature des Choiseul, & un homme du plus grand mérite en fait de négociation. Mais on craignit qu'il n'intriguat auprès de la Reine de Hongrie, & qu'il ne l'engageat à écrire vivement en faveur du duc de Choiseul. Il étoit essentiel au parti des Du Barry d'avoir à la cour de Vienne un homme qui leur fût dévoué; c'est ce qui fit donner la préférence au Prince Louis, sous les yeux duquel se fit, pour ainsi dire, le partage de la Pologne sans qu'il en fut instruit. Aussi, quand le Roi sçut cette nouvelle, il dit amérement: *ah! si Choiseul fut resté, cela ne seroit pas arrivé.* Mais le Monarque retomba dans son indolence ordinaire, & oublia bientôt cette perte.

(†) C'est le même M. de Jarente dont il est parlé dans le coup-d'œil sur cette histoire, page XCVII. Ce Prélat, ami du Duc de Choiseul, ayant parlé à Madame Adelaïde, détermina cette Princesse à aller se jetter aux pieds du Roi pour demander le rappel du Ministre. Le Roi voulut absolument savoir qui l'envoyoit? Madame Adélaïde, l'ayant avoué, le Prélat reçut une lettre-de-cachet une demi-heure après, qui lui accordoit seulement 24 heures pour ses affaires.

D d

CHAP. XXXVIII

„ &c.; ce qui annonce vraisemblablement encore „ quelques culbutes que les gens qui s'y attendent „ feront bien de prévenir.

“ La brigue qui regne aujourd'hui sauteroit avant „ six mois, si le Roi n'étoit environné d'une nou„ velle Cour, dont l'honnêteté est évidente, puis„ qu'elle est du choix du Chancelier, & de la „ belle Comtesse, qui ont donné au Roi sans qu'il „ s'en doute, une nouvelle Compagnie de Gardes „ qui s'appellent les *Gardes-Manteaux* (*). La „ fonction de ces Gardes est d'empêcher tous les „ gens d'honneur d'approcher de la Cour.

“ Tous les Secrétaires des Ambassadeurs Fran„ çois en Cours étrangeres, qui sont créatures de „ M. de Choiseul, (poursuivoient les mêmes nou„ velles) sont partis *incognitò* pour Versailles avec „ les Correspondances de leurs maîtres par *ordre* „ du Chancelier. On assure qu'il y a des gens „ beaucoup mieux instruits à faire les coups de „ main à la Cour de France, que dans la forêt „ de Senar.

“ L'Abbé de la Ville, & tous les premiers Com„ mis des Bureaux du département de M. de Choi„ seul, ont été obligés d'aller plusieurs fois le „ trouver depuis son exil pour apprendre à lire (†).

„ On assure que M. de Choiseul n'a pas enco-

(*) On appelloit Officiers *Gardes-Manteaux*, ceux qui épousoient les filles de réforme du parc-aux-cerfs.

(†) Le Duc de Choiseul avoit pour les affaires essentielles un chiffre qui n'étoit connu que de lui.

„ re eu un quart d'heure d'ennui à Chanteloup, „ ses bons amis ayant fait assez de sottises pour „ le faire rire. " &c. &c. CHAP. XXXVIII

On crut savoir dans le tems que ce qui accéléra le plus la disgrace des Choiseuls, furent des écrits satyriques & menaçans qui se glissoient tous les jours sous la serviette du Roi, sans qu'on sut comment. On arrêta plusieurs personnes qui furent mises dans les fers à cette occasion, sans qu'on en pût rien découvrir. Le Roi étoit beaucoup plus troublé de cette sorte de remontrances que de celles de ses parlemens.

Il se trouva un jour de cette maniere une carte, écrite de deux côtés avec beaucoup de force, qui finissoit par une menace très-extraordinaire. On disoit au Roi : " que s'il ne prenoit pas „ garde à ce qu'il faisoit, il seroit mis à St. *La-* „ *zare* & sa maîtresse à l'hôpital (*). " Le Lieutenant de Police se donna les plus grands mouve-

(*) Cette anecdote est très-vraie. Elle occasionna entre le Chancelier & le Lieutenant de police cette altercation si connue. Le Chancelier reprochoit à M. de Sartine qu'il ne remplissoit pas les devoirs de sa charge, parcequ'il ignoroit qui mettoit des billets sous la serviette du Roi. Le Magistrat lui répondit : " Mgneur., pour vous „ faire voir que je sais mon métier, j'ai su que vous „ avez soupé, il y a deux jours avec *trois Jésuites dé-* „ *guisés;* que deux des trois Jésuites ont été hier matin „ chez vous, & qu'un quatrieme qui n'y a pas encore „ paru, y a été aujourd'hui. " Le Chancelier se tût, & pria le Lieutenant de Police de se taire.

CHAP. XXXVIII

ments pour en découvrir l'auteur, sans pouvoir en venir à bout.

Les ennemis du parti Choiseul se servoient de ces prétextes, qu'ils faisoient passer pour des tours du Ministre, pour le perdre sans retour dans l'esprit du Roi & l'écarter de la Cour avec ses partisans. Nous allons voir les revolutions qui suivirent l'expulsion du Visir tout-puissant & de ses créatures.



CHAPITRE XXXIX.

Maître du champ de bataille, le Chancelier ne s'occupa plus que de ses projets de destruction. Bientôt on vit partir de ses mains les foudres qui furent frapper la Magistrature & la pulvériser jusqu'aux extrémités les plus reculées du Royaume. Il fit entendre au Roi que c'étoit le vrai moment de *tirer sa couronne du greffe du Parlement*, d'assurer à jamais son autorité, son repos, sa félicité; que pour ce, il ne falloit que tenir ferme, en déployant toute la sévérité de sa justice, & en faisant, s'il le falloit, sauter quelques têtes des plus mutins. CHAP. XXXIX.

Le Parlement avoit repris & interrompu de nouveau le service. Le Chancelier, ne pouvant ébranler le corps entier de la Magistrature, crut tryompher en attaquant séparément les membres. Une belle nuit, tous sont éveillés à la même heure, au nom du Roi. Deux Mousquetaires, gens expéditifs, entrent dans leur chambre, & leur présentent l'ordre de reprendre leurs fonctions, de répondre par écrit à cet ordre, *oui* ou *non*, & de signer ce mot seul sans périphrase, sans adoucissement. Quel despotisme! Quelle tyrannie! Il ne manquoit à Maupeou qu'un Joseph (*); il eut été aussi loin

(*) Ce Capucin, hardi & ambitieux, est l'auteur du

CHAP. XXXIX.

que Richelieu (*). Plusieurs Magistrats, même des plus fermes, intimidés de cette espece de dragonade, partageant l'effroi de leurs femmes, de

projet affreux, qui prive un citoyen de sa liberté, un fils de son pere, une femme de son mari. Ce misérable moine, favori du Cardinal de Richelieu, lui fournit l'arme cruelle dont s'est servi de nos jours l'infâme Duc de la Vrilliere. Ce poignard empoisonné s'appelle en langue Françoise-mitigée, *Lettre-de-cachet*.

(*) Ce Cardinal avoit à Bagneux une maison qui a retenu le nom des *Oubliettes* & qui a été achetée, il y a 20 ans par le fermier général Thoinard dans l'espoir, qu'en la fouillant, il y trouveroit de quoi se dédommager du prix. Nous dirons, en forme, de parenthése, qu'il n'y a personne au monde que sa femme qui puisse disputer avec Thoinard d'avarice. Ce *Plutus* est avec ses trésors, suffisant, fat; en un mot, c'est la *chiasse* des hommes. Thoinard ne fut pas trompé dans ses spéculations: il trouva en effet un puits dont l'ouverture étoit bouchée, dans lequel étoient les ossemens de plus de 40 cadavres, avec les débris de leurs vêtemens, montres, bijoux, argent, &c. Le Cardinal qui avoit pour habitude de tout sacrifier à son ambition, se défaisoit des gens qu'il n'osoit ou ne pouvoit attaquer publiquement, en les comblant de caresses & de marques d'amitié. La derniere preuve étoit de les faire sortir par un escalier dérobé, au milieu duquel étoit une bascule, que ce Ministre avoit l'humanité de lâcher lui-même. L'on tomboit alors dans un puits qui avoit au moins 100 pieds de profondeur. Les premiers qui l'essayerent, furent ceux qui l'avoient creusé. La belle ressource pour M. de Maupeou, s'il l'eut osé tenter, que cet escalier, cette bascule & le puits!

leurs enfans en pleurs, eurent la foiblesse de signer le *oui;* mais rendus à eux-mêmes, & réunis en corps le lendemain, ils le désavouèrent. Ils furent punis de leur désaveu.

La nuit suivante, on réveille encore les Magistrats. Un huissier de la chaîne notifie à chacun d'eux un arrêt du Conseil qui déclare leurs charges confisquées, qui leur défend de faire désormais leurs fonctions & de prendre même la qualité de membres du Parlement. A peine l'huissier est sorti, que des Mousquetaires surviennent & leur apportent des lettres-de-cachet qui les exilent tous dans des lieux différens & très éloignés les uns des autres.

On a sçu que l'arrêt du Conseil avoit été dressé par le Chancelier seul, qu'il avoit suppléé même à la signature du Secretaire d'Etat en la faisant estampiller. Les lettres d'exil étoient signées depuis plus de quinze jours, & le réduit de chaque Magistrat étoit déjà fixé.

Le Chancelier s'étoit amusé à déterrer sur les cartes détaillées de chaque Province les lieux les moins connus, les plus éloignés de toute communication, les plus infames par leur situation, par le manque universel de toute société & des choses les plus nécessaires, pour en faire la demeure des Magistrats, pour leur faire connoître, sans doute, dans toute son étendue, la misere des peuples qu'ils avoient laissé opprimer.

Maupeou s'étoit imaginé qu'il resteroit au moins

CHAP. XXXIX.

de l'ancienne Magistrature *un noyau de Parlement:* c'étoit son expression, il fut trompé; il n'eut pas ce *noyau* sur lequel il comptoit. Il se vit abandonné de ses propres partisans, des magistrats même qui paroissoient être absolument à sa dévotion. Cet abandon mit le Chancelier dans le plus cruel embarras vis-à-vis du Roi, à qui il avoit fait voir tout changement non-seulement possible, mais on ne peut pas plus facile. Le don des charges qui ne s'achêtoient plus, & les gages promis le lui avoient fait croire ainsi.

Le Chancelier étoit homme à ressources. Il vint installer le Conseil pour tenir le Parlement par *interim.* Il ne cherchoit qu'à gagner du tems pour consommer son ouvrage. Messieurs du Conseil étoient en bute aux quolibets, aux sarcasmes, aux épigrammes des persifleurs, aux huées de la populace & des Clercs. Ils n'y purent tenir, & au bout de six mois, le Chancelier ne se vit pas plus avancé que le premier jour. Nouvelle épine aux pieds de Maupeou : il risquoit cette fois d'être écrasé sous les ruines de ses propres fondemens.

Pour former un nouveau simulacre de Parlement, il fut obligé de tendre la main au premier venu qui voudroit venir l'aider à sortir de l'inextricable labyrinthe. Il n'avoit pas à choisir. Il dût déterrer à la hâte tous ceux qu'il crût susceptibles d'être déterminés promptement par l'intérêt & par l'expectative des graces. Faveurs, places dans le Ministere, argent, pensions, belles promesses suivies

de quelques effets, il fit tout servir; il mit tout en œuvre, & n'en rougit pas. La crainte des *revenans*, (c'est ainsi qu'il qualifioit le retour des membres de l'ancien Parlement) ne lui laissoit pas lieu à la réflexion. Il eut dû succomber, s'il eut tardé à réussir. L'appetit d'assëz bons gages, l'espérance de gratifications, lui ouvrirent bien des portes. Dans un instant plus favorable, il eut trouvé de meilleurs Commis & à meilleur marché; mais il étoit nécessaire d'en passer par-là. Enfin par une grace inespérée du Ciel, il trouva moyen de mettre une nouvelle Compagnie sur pied, tellement quellement.

Le Chancelier ne manqua pas de dire à ses nouveaux Officiers qu'ils étoient *inamovibles comme les anciens;* il espéroit ne pas tarder beaucoup à leur ouvrir l'esprit, à leur désiller les yeux & à leur faire comprendre ce que parler veut dire.

Maupeou avoit commencé par créer six Conseils supérieurs à Arras, Blois, Châlons, Clermont, Lion & Poitiers, sous le prétexte spécieux d'accélérer l'expédition des affaires en diminuant l'étendue du ressort du Parlement.

Le Chancelier prit les membres de la nouvelle Magistrature de Paris partout où il pût les trouver. Le Président fut un Berthier de Sauvigny, qui ne savoit pas dire deux; qui étoit au Palais comme une statue de cire, sans pouvoir seulement prononcer l'arrêt que le Greffier lui souffloit tant qu'il pouvoit; qui se laissoit mener par le nez par

CHAP. XXXIX.

une petite *pigriesche* de femme à qui Maupeou avoit été obligé de faire bassement sa Cour & de lui donner 10,000 francs, afin qu'elle déterminât son imbécille de mari.

Au parquet il plaça pour Procureur-Général un polisson de Fleury, roué dans toute la force du terme, rongé de dettes, perdu de débauches, esclave d'une femme avare, qui, à force d'argent, décida son mari à accepter la place qu'elle envisagea moins du côté de l'honorifique, que du côté du lucre immense qu'elle se proposoit d'en retirer.

Pour la formation des bas bancs, le Chancelier avoit ramassé tout ce qu'il avoit pû. Il avoit choisi des membres dans l'ordre des Avocats, dans les Chanoines de l'Eglise de Paris (*), (l'Archevêque eut la bassesse de lui donner son neveu;) pour les gens aspirans au *mortier*, personne n'osoit trop rompre la glace. Un seul, M. de Nicolaï leva hautement le masque. Il laissa là le mousquet & prit le *mortier* [l'honorable *mortier* pour un Nicolaï!] Ce garçon, car nous ignorons s'il a encore une femme, préféra les *mortiers* fourrés de petit gris à ceux que l'on charge avec de la poudre. Le Chancelier compta beaucoup sur son courage

(*) **Il en eut pris dans les Capucins, dans les freres Ignorantins, dans les freres même de St. Crepin (†), s'il n'eut pas eu vergogne.**

(†) *Ce sont des freres de la vénérable manicle, vivant en communauté & faisant de très bons souliers pour un écu de six francs, rüe* Gille-cœur, *à Paris.*

dans cette nouvelle place. Colonel dans la derniere guerre, dégoûté du bruit des armes & de l'odeur de la poudre, il se fit recevoir Avocat en 1762, pour ne pas entrer en campagne, sous prétexte qu'étant l'ainé de sa maison, il devoit posséder la paisible charge de premier Président de la Chambre des Comptes, que son pere avoit cédée de préférence à son cadet. CHAP. XXXIX.

De soixante membres dont étoit composé le Parlement postiche, il y en avoit les deux tiers & plus, qu'un membre d'honneur de l'ancien eut rougi intérieurement d'avoir pour confreres. Ils étoient sans naissance, sans mérite, sans étude des loix, sans connoissance des formes judiciaires, & tels enfin que le hazard les avoit présentés.

Le Chancelier fut plusieurs mois à achever son grand œuvre. Avec le peu de sujets qu'il avoit pu collecter pour l'éréction de la carcasse de son simulacre de Parlement, il fit tenir au Roi un lit de justice, où il n'assista des Princes que les enfans de France & le Comte de la Marche. Le Roi voyant ce dernier, lui dit: " Soyez le bien venu, „ nous n'aurons pas aujourd'hui nos parens." Le Comte de la Marche le savoit d'avance. Les autres Princes du sang, après avoir tenté les derniers efforts pour ramener celui-ci, avoient fait une protestation contre tout ce qui devoit se passer au lit de justice, & avoient encore député chez le Comte, leur Cousin, à minuit, pour le presser d'y adhérer ; mais en vain.

CHAP. XXXIX.

M. le Prince de Conti, voyant la désertion de son fils du parti des Princes, dit à ce sujet : " qu'il „ le savoit bien mauvais fils, mauvais mari, mau- „ vais ami, mais qu'il ne le savoit pas *mauvais* „ *François*.

Dans ce fatal lit de justice furent lus trois Edits. Le premier de cassation de l'ancien Parlement ; le second de cassation de la Cour des Aides ; & le dernier de transformation du Grand Conseil en nouveau Parlement. Le Roi termina la séance par ce petit discours :

" Vous venez d'entendre mes intentions, je veux „ qu'on s'y conforme ; je vous ordonne de commen- „ cer vos fonctions, Lundi ; mon Chancelier ira „ vous installer. Je défends toute délibération „ contraire à mes volontés & toutes représenta- „ tions en faveur de mon ancien Parlement, *car* „ *je ne changerai jamais*." Louis XV prononça ce mot *jamais*, à la vérité un peu *Turc*, avec une force qui fit trembler le nouvel Aréopage.

Nos Seigneurs furent installés : ils monterent sur les fleurs de lys, mais ce ne fut que pour y être foudroyés par les autres Parlemens qui accumuloient sur ces Messieurs des Arrêts méprisans, des qualifications peu honorables, *d'intrus*, de *parjures*, de *violateurs* de leur serment, qui déclaroient d'avance *nuls* tous actes émanés d'eux.

Nos Seigneurs avoient leur bonne part à la dérision, aux bons mots, aux facéties, aux pamphlets. Monseigneur le Chancelier n'y étoit pas

ménagé : il méritoit bien furement d'y participer.

On difoit : " Le Chancelier, fuivant la maxime „ du Cardinal Mazarin, *divifez pour regner*, a „ réparti les membres de l'ancien Parlement dans „ les villages les moins connus de la France, & „ a ajouté à leur exil tout ce qui pouvoit le rendre plus défagréable. Il a dit, depuis leur éloignement, qu'il efpéroit voir leurs confreres des „ autres Parlemens plus dociles & moins arrogans „ dans leurs remontrances.

" En inftallant le nouveau Parlement à la place „ de l'ancien, le Chancelier a fait un difcours qui „ prouve que tous les François font des fots (*), „ qu'il le fait, qu'il en profite, & qu'il y a de „ grands fcélérats en France. Après fon difcours „ le Sr. Ifabeau, garçon-Greffier, a lu trois Edits „ dont l'un tend à perfuader que le Roi a envie „ de payer fes dettes, le fecond frappe de mort „ la Cour des Aides pour avoir ofé lever la main „ fur l'arche (†); le troifieme fubftitue les membres chancellans & furannés du Grand-Confeil „ aux Robins leftes de la vieille Cour. Ces trois „ Edits ont terminé le lit, appellé *de juftice*.

" En plaçant les fouches que le Chancelier dé-

(*) Le difcours du Chancelier eft un tiffu de fophifmes, qui dit à peu près ou fuppofe au moins tout ce que renferme cette analyfe.

(†) On prétendoit que la Cour des Aides n'avoit pas le droit de faire des remontrances.

CHAP. XXXIX.

,, core du nom de membres du Parlement, il leur ,, a fait jurer folemnellement de ne jamais voir, ni ,, de jamais entendre que ce que le Roi voudra. ,, Il leur a fait fentir dans un difcours rempli de ,, fophismes, que quand le Monarque ne liroit pas ,, leurs remontrances, il leur fuffit de les préfen- ,, ter pour remplir leur devoir. Il ajoute que les ,, Magiftrats doivent confulter l'autorité pour ren- ,, dre la juftice, & que le Souverain ne la doit ,, que quand elle s'accorde avec fes intérêts & ,, qu'elle eft de fon goût; il finit par dire, que ,, toutes ces abfurdités font dans le cœur des nou- ,, veaux Parlementaires, & qu'ils doivent perpé- ,, tuer, pour le bonheur du peuple, leur filence ,, & leur aveuglement.

" Le dix-fept Avril, (jour de l'inftallation du Par- ,, lement) le Parlement fit l'enrégiftrement de trois ,, Edits *fans les lire*. L'un arrondit le reffort des ,, tribunaux *Supérieurs*; l'autre *fabrique* des Che- ,, valiers d'honneur pour leur décoration : le troi- ,, fieme *fond* les quatre Avocats-Généraux du Par- ,, lement de Paris pour n'en faire que deux (*).

" Le Parlement de Rouen a fait un arrêté par ,, lequel il déclare tous les Magiftrats, qui ont ,, reçu les charges de judicature qui conftituent ,, le nouveau Parlement, *perfides envers leurs con-*

(*) Le Chancelier n'en pût pas trouver davantage. Ces deux furent un M. Tolozan, perfonnage lourd, peu fpirituel; & un M. Giac, homme de rien, comme fon confrere.

„ *freres ; vendus au Chancelier , traîtres envers* „ *la patrie , parjures envers le Roi même* , aux „ intérêts duquel ils font contraires , en empê-„ chant qu'il ne foit inftruit du bouleverfement „ qu'a opéré le chef de la Magiftrature dans les „ affaires.

“ Les Cours de Toulouſe, Bordeaux & Rouen „ fe font promis de ne jamais fe défunir, pas mê-„ me par lettres-de-cachet qui, felon leur opinion, „ n'ont été inftituées que pour être une grace in-„ famante, & fouftraire aux loix par l'exil ou la „ prifon, les coupables qu'on a voulu ménager. „ Ils s'attendent à la force majeure, mais ne chan-„ geront pas d'avis. Ce qui embarraffe fort le „ Chancelier & fes créatures, dont l'intérêt eft de „ miner par dégrés plutôt que d'exciter une ré-„ volution dont ils feroient les victimes à coup „ fûr.

“ Les politiques raifonnant trouvent une efpece „ d'affinité entre la fuppreffion des Templiers & cel-„ le du Parlement de Paris. Ils furent accufés à faux, „ & on les dépouilla de leurs biens avant de les brû-„ ler. Les deux premiers points font remplis envers „ le Parlement. Le Chancelier s'eft contenté de „ fuppléer l'exil & la prifon au troifieme.

„ M. de Maupeou s'étant fait préfenter le plan „ de la St. Barthelemi pour la fuppreffion des Par-„ lemens, n'a pas jugé à propos de s'en fervir, n'a-„ yant pour l'aider dans l'exécution que le Ma-„ réchal de Richelieu, & le Duc d'Aiguillon, il

CHAP. XXXIX.

„ a préféré d'employer la méthode du Duc de la „ Vrilliere (*), qui en est le diminutif & qui va „ au même but.

“ Un Etat Monarchique selon le Chancelier est „ un Etat où le Prince a droit de vie & de mort „ sur tous ses sujets, où il est propriétaire de tou- „ tes les fortunes de son Royaume, où l'honneur „ est fondé sur des principes arbitraires, ainsi que „ l'équité, qui doit toujours obéir aux intérêts du „ Souverain.

„ Le Roi n'ayant plus besoin de Conseil avec „ M. de Maupeou, s'en est débarrassé au profit „ du public, qui à l'avenir sera jugé malgré lui „ par les créatures de la Cour, ou les Magistrats „ qui ont été perfides à leur compagnie.

“ Lion, Arras, Poitiers, Blois, Clermont, Châ- „ lons ont reçu les tribunaux Supérieurs qui leur „ ont été envoyés par le Roi avec de grands té- „ moignages de reconnoissance. Le peuple (qui „ ne voit pas encore le serpent) est ennivré de cet- „ te nouveauté, qui ne lui coûtera pas d'argent „ pendant six mois, mais on espére avec raison „ que quand l'intérêt de S. M. sera de changer „ d'avis, le peuple rentrera dans les privileges dont „ il a toujours joui de payer lui-même ses juges.

„ On prétend que conseil supérieur signifie, en

(*) La méthode du Duc de la Vrilliere étoit de faire mourir son monde à petit feu, à supposer toutefois que cela ne pressât pas ; si ça pressoit, il s'arrangeoit alors autrement.

„ bon François, *Assemblée mercenaire de gens* „ *vendus*, qui sont toujours la volonté du Prince, quand ils en sont requis. CHAP. XXXIX.

“ Pour avoir une idée nette des Conseils Souverains & des Commissions de la Cour, il faut „ se rappeller la mort du *Comte* d'*Eu* en 1350, „ *d'Enguerrand de Marigny* en 1315 (*), d'*Urbain Grandier*, en 1634 (†), &c. Il faut de-

(*) Ce Marigny avoit pillé les finances, accablé le peuple d'impôts, altéré les Monnoyes, dégradé les forêts du Roi (*Philippe le Bel*) dont il étoit premier Ministre. Il étoit, comme Maupeou, sans pitié, le plus hypocrite, le plus vain, le plus insolent de tous les hommes. Sa fierté irrita les Grands & ses rapines les petits. Il fut condamné au dernier supplice après la mort du Roi. La veille de l'Ascension, avant le point du jour, comme c'étoit alors la coutume, il fut pendu au gibet de Montfaucon qu'il avoit lui-même fait dresser; & *comme maître du Logis*, dit Mezarai, *il eut l'honneur d'être mis au haut bout au dessus de tous les autres voleurs.*

(†) Ce Grandier étoit Curé de Loudun. Il avoit de la figure, de l'esprit, de la galanterie. Il étoit Directeur des Religieuses Urselines de Loudun. Son esprit, ses graces, sa figure avoient fait une forte impression sur ces bonnes filles. Grandier les avoit *chevaucées*. Honteuses de leurs foiblesses, qu'elles disoient être surnaturelles, elles accuserent Grandier de leur avoir soufflé le Diable dans le corps par ses maléfices. La magie étoit alors le crime de ceux qu'on ne pouvoit accuser d'aucun autre crime. Pour perdre plus surement Grandier, on le noircit auprès du Cardinal de Richelieu; le fameux Capucin Joseph lui fit entendre qu'il étoit l'auteur de la

CHAP. XXXIX.

„ mander ensuite le prétexte de la mort du Com-
„ te de Lally, & que ce sont Messieurs Paquier
„ & Chardon (Conseillers du vieux Parlement.)
„ Il n'y a rien qui puisse donner une idée plus
„ claire de cette justice.

On ne ménageoit pas plus la personne du Chancelier que ses dignes opérations. On disoit :

“ Le calme du crime est aussi horrible que le
„ criminel est odieux. M. de Maupeou est con-
„ venu de cette vérité.

“ L'homme qui devient le fléau de l'humanité
„ doit être sacrifié au bon ordre : c'est le vœu de
„ toute la France à l'égard de son Chancelier.

“ Tout Paris est plongé dans la terreur par la
„ découverte, que l'on a faite des amours d'un
„ Sphinx, qui s'est approprié une Comtesse, dont
„ le public jouissoit depuis quinze ans ; on attend
„ dans peu de mois un petit monstre de cette

---

misérable & platte satyre intitulée : *La Cordonnière de Loudun.* Le Cardinal, plus sensible aux libelles que n'auroit du l'être un grand homme, saisit avidemment cette occasion de se défaire du Curé. Grandier fut condamné à être brûlé vif. Ses juges furent deux Commissaires, envoyés par Richelieu. On fit souffrir à Grandier la question la plus cruelle. M. M. de l'Encyclopédie ont jugé sur cet article que le Curé Grandier dévoit être enfermé à Bicêtre, mais non pas être traîné au supplice. Quel jugement porteront-ils du Chancelier Maupeou, dans leur nouvelle édition? *Qu'il doit être surement accroché aux fourches patibulaires de Montfaucon ou d'ailleurs*, n'importe. . . .

„ union. Le Chancelier fera pere de ce petit „ monftre dont doit accoucher la Comteffe.

“ On a averti le public par des affiches répandues dans le monde, qu'avant trois mois, on „ verroit le patron de tous les gibets du Royaume accroché à celui de Montfaucon, le grand „ guichetier (*) de la Couronne enfermé au château royal de Bicêtre, un Maréchal de France (†) fufillé fous les murs de fon pavillon, & „ que certain aiguillon (‡) empoifonné tueroit l'animal qui le porte, enragé de n'avoir pu s'en „ fervir contre un innocent (§). Le Chancelier „ ayant fait promettre mille Louis à qui lui découvriroit l'auteur du placard, a trouvé, le lendemain, une lettre dans fa poche qui lui promet cent mille écus s'il le découvre.

“ P. S. Si les donneurs d'avis tiennent parole, „ on fera frapper une médaille en mémoire de „ leur prophétie.

“ M. de Maupeou, ayant été averti que l'on „ avoit mis dans le coffre de fa voiture quarante livres de poudre; & que la mêche devoit „ être allumée par un de fes laquais, a fait arrêter „ ce malheureux qui devoit être appliqué à la „ queftion, mais on l'a trouvé mort deux heures „ après qu'il a été arrêté. Ce qui intrigue fort

(*) Le Duc de la Vrilliere.

(†) Le Maréchal de Richelieu.

(‡) Le Duc portant ce nom.

(§) M. de la Chalotais.

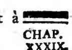
CHAP. XXXIX.

„ le Chancelier, déja très effrayé de fon avantu-
„ re des barrieres (*).

“ Il paroit depuis deux mois au Nord de cette „ ville, une comette fort extraordinaire. L'Abbé „ Meffier affure qu'elle annonce quelque évene- „ ment confidérable: elle repréfente une *perruque* „ *enflammée au deffus d'une fillon noir.* Selon les „ Prophêtes de l'Obfervatoire, c'eft un homme „ de robe qui doit être brûlé avant peu.

„ Maupeou eft le monftre le plus abominable „ que l'enfer ait pû vomir pour le malheur du „ Royaume; l'hypocrite le plus damnable, le fcé- „ lérat le plus déterminé qu'on ait jamais vu au „ monde. — Les Jacques Clément, les Ravaillac, „ les Damien doivent lui céder la premiere place „ dans leurs troupes parricides. Les Vêpres Sici- „ liennes, la Saint-Barthélemi, les triftes journées „ de Fontenai, de Poitiers, d'Azincourt, de Mal- „ plaquet, font des jours heureux pour la nation, „ en comparaifon de celui où le traître a pris naif- „ fance, puifqu'ils n'ont détruit qu'une partie des „ François, & que cet *impie* anéantit jufqu'à leur „ nom. Quel bon citoyen, s'il en refte encore „ quelques-uns, ne brigueroit pas l'honneur de „ forger l'arme, de charger l'arme, de tirer l'ar-

(*) Le Chancelier faillit être affommé à coups de pierres près la porte *de la Conférence* par les écoliers du College des *quatre nations.* Les commis de la barriere le fauverent malheureufement pour la France.


CHAP. XXXIX.

„ me qui vengeroit la patrie, en la délivrant à jamais du scélérat qui l'a perdue!"

Le Chancelier étoit très sensible aux satyres, aux épigrammes, aux libelles. On a prétendu qu'il avoit obéré le fisc de quatorze à quinze millions pour en arrêter le cours, en découvrir & en faire punir les auteurs. Les fameuses *Correspondances* lui firent tourner la tête; il enragea surtout à la lecture de l'immortelle brochure, intitulée *le Maire du Palais*. Cet écrit étoit rempli d'excellentes choses. On y assimiloit Maupeou à Ebroïn, Maire du Palais de Clotaire III & de Thierri I, homme ambitieux, fier, entreprenant, parvenu à ce poste par ses intrigues, son hypocrisie, son avarice, sa perfidie. Tous les gens de bien avoient été les victimes de la tyrannie d'Ebroïn, comme le furent sous Maupeou tous les serviteurs & Magistrats fideles à la patrie. Ebroïn ôtoit les charges, chassoit les Grands de la Cour, pour mettre dans leurs dignités, des ames basses ou sans naissance, livrées à toutes ses volontés. Maupeou n'en a pas moins fait de nos jours. Le tyran Ebroïn fut tué, les uns disent dans son lit, les autres à la sortie de son palais. Et le monstre Maupeou respire encore!

L'auteur du *Maire du Palais*, ne reconnoît dans toute la conduite de l'Ebroïn moderne, dont la premiere base a été la vengeance, que pieges, illusions & violences, à commencer depuis le Monarque jusqu'au dernier de ses sujets. *Il voit tout*,

il craint tout ; il a *raison*, dit-il, *car son crime est grand aux yeux de Dieu & des hommes.*

CHAP. XXXIX.

L'épigraphe de cet écrit hardi mérite d'être connue par quelques traits de ressemblance qu'elle porte de l'ancien Ebroïn avec le moderne. La voici :

ILLIS *diebus extitit miles iniquissimus Ebroïnus.... Huic studium erat ut quoscunque vidisset in saeculi utilitate proficere ; ipsis vel interfectis, aut effugatis, sive sublatis de medio, tales in eorum honore sublevaret, qui aut malitiâ obligati, vel sensus debilitate, aut utilitate aliquâ parentelâ degeneres, non auderent ejus praeceptis impiis reluctare.* D. Bouquet. Histoir. de Fr. Tom. III, pag. 619.

La conclusion n'en est pas moins remarquable. Peut-être, eut-elle touché Louis XV, si elle fut tombée sous ses yeux. Elle est tirée d'un fait arrivé dans l'Empire de la Chine.

« Un chinois justement irrité des vexations des „ Grands, se présenta à l'Empereur, & lui porta „ ses plaintes. Je viens, dit-il, m'offrir au sup- „ plice au quel de pareilles représentations ont „ fait traîner six-cents de mes concitoyens ; & je „ vous avertis de vous préparer à de nouvelles „ exécutions. La Chine possede encore dix-huit „ mille bons patriotes, qui, pour la même cause, „ viendront successivement vous demander le mê- „ me salaire. L'Empereur ne put tenir contre tant „ de fermeté : il accorda à cet homme vertueux „ la récompense qui le flattoit le plus ; la puni-

„ tion des coupables & la suppression des impôts."

Malheureusement ces beaux écrits n'étoient ni signés ni avoués de personne, ne portoient aucune authenticité & annonçoient plutôt la timidité & l'effroi que tout autre sentiment dans leurs auteurs.

On vit circuler une lettre que la noblesse étoit censée avoir écrite aux Princes du Sang, & qui parloit très fortement des droits de la nation, mais elle étoit aussi anonime. Elle fut effectivement envoyée aux Princes & aux Pairs. Elle fut imprimée dans toutes les Gazettes, hors celle de France qui ne parle communément que de la Loterie-Royale, des mariages, des accouchemens, & de ce qui se passe à la Chapelle. Les Princes firent une protestation que le Roi ne prit pas la peine de lire.

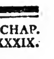
La France étoit dans une léthargie profonde & stupide. Nulle énergie dans les individus ; tous les corps étoient réduits au silence. La nation se laissoit braver impunément par l'auteur de ses maux, & l'on voyoit le premier Prince du sang insulté jusques dans son palais par un ministre, qui n'en étoit ressorti que plus audacieux & plus impudent.

Maupeou avoit détruit, supprimé & recréé les corps ; il avoit démonté & remonté la machine générale de la justice. Louis XV sentit pour la premiere fois la douceur d'être maître, de faire toutes ses volontés sans opposition, sans réclama-

CHAP. XXXIX.

tion, sans remontrances, de ne plus se voir obsédé de robes rouges ou noires, qui depuis cinquante ans le fatiguoient sans interruption. Le Chancelier lui fit recueillir un autre avantage bien plus précieux pour sa maîtresse, pour ses favoris, pour ses Courtisans voraces, qui plus que jamais assailloient le trône. Ce fut de faire enrégistrer tous les Edits bursaux, que pût enfanter le génie fiscal, de les accroître & de les étendre à volonté.

Le fameux Contrôleur-Général Terray avoit chargé l'Etat d'environ 100 millions de remboursement, ou de 5 millions de rentes. Il falloit subvenir à cet accroissement de dépenses; il falloit soudoyer mille suppôts affamés dont se trouvoient composés les tribunaux d'institution moderne. Pour rendre la justice gratuite, on força les tailles dans toutes les Provinces, qui achèterent ainsi fort chérement ce prétendu bienfait. On mit un dixieme sur les rentes perpétuelles, un quinzieme sur les viageres : on doubla, tripla, quadrupla le marc d'or; on créa un centieme denier sur les Offices; on fit payer une seconde fois la noblesse à ceux qui l'avoient acquise; on étendit le sol pour livre jusqu'à huit. Après dix ans de paix, on prorogea indéfinitivement le premier vingtieme, & pour dix ans le second. Il suffisoit de proposer quelques nouveaux moyens de pressurer la nation, pour qu'ils fussent adoptés. On eut le projet de hausser la valeur, & d'altérer le titre des monnoyes; la mèche fut éventée; l'allarme se répandit aus-


CHAP. XXXIX.

aussitôt ; le projet n'eut pas lieu. On porta dans un jour jusqu'à onze Edits Bursaux au Palais ; ce qui fit dire à juste titre dans un écrit du tems que Louis XV avoit mis à lui seul plus d'impôts que ses soixante-cinq prédécesseurs ensemble.

Il n'y avoit plus rien de sacré : non-seulement toutes les propriétés particulieres étoient attaquées, mais on pilloit impunément les dépôts publics. Les capitulations des Provinces étoient violées. La Normandie, réduite à deux Conseils supérieurs, s'étoit vue ravir sans aucune commotion le droit qu'elle avoit d'avoir un Parlement dans la Province. On menaçoit les Etats de Bretagne de les supprimer & ils devenoient souples. La liberté des citoyens n'étoit pas respectée davantage : près de sept cents Magistrats exilés, les prisons regorgeant de captifs, les Princes du sang disgraciés & tenus loin de la Cour ; tel étoit l'état du Royaume, que l'insensibilité générale rendoit plus désespéré, en ne laissant entrevoir aucun remede.

Maupeou tryomphoit, mais il n'étoit pas sans appréhender le caractere & trop bon & trop foible du Monarque. La sévérité qu'il avoit déployée contre les membres prétendus refractaires de son parlement, commençoit à lui paroitre dure. Maupeou s'en apperçut. Il usa pour enflammer le Souverain de l'imputation la plus absurde & la plus abominable.

Du nombre des tableaux à vendre, provenant

CHAP. XXXIX.

du cabinet du Baron de Thiers, étoit le portrait de Charles I, Roi d'Angleterre, à qui son Parlement fit trancher la tête. Interessé à ce que le Monarque ne changeat pas, le Chancelier fit entendre à la favorite que, s'étant déclarés ensemble ouvertement contre les Tribunaux, ils avoient tout à craindre de leur rétablissement: qu'ils ne pouvoient conséquemment employer trop de moyens pour intimider le Roi dans le cas où sa foiblesse le tourneroit à la douceur, & lui donner du courage malgré lui-même.

A la persuasion de Maupeou, la Du Barry achêta à un assez bon prix, comme on le peut croire, ce portrait de Charles I, sous prétexte que c'étoit un portrait de famille (*). Elle le fit placer dans son appartement à côté de celui du Roi. Dans ses momens de foiblesse, la favorite amenoit son pusillanime & trop crédule amant au pied de ce tableau: " Voyez, lui disoit-elle, ce Monarque in-" fortuné: vous connoissez sa mort sinistre: peut-" être votre Parlement se seroit-il prêté à un at-" tentat pareil, si vous n'eussiez arrêté son com-" plot criminel, avant qu'il fut formé au degré

(*) Dans la généalogie bâtie par Maupeou, les Du Barry se trouvent être de la Maison de Stuart. On eut donné, dans le tems, un fier démenti à sa Grandeur, si on eut osé lui faire voir clairement que le Grand-Pere de ces Messieurs étoit vigneron d'un Capitoul de Toulouse.

„ de noirceur & de ſcélérateſſe, auquel il auroit „ pu parvenir."

C'eſt par ces moyens, ou de ſemblables, tous petits plus ou moins, mais multipliés, variés à l'infini, proportionnés aux perſonnes, aux tems aux lieux, aux circonſtances, que le Chancelier parvint à s'arroger avec ſes dignes collegues la portion la plus dangereuſe du pouvoir Souverain, & à ſe rendre imperturbable dans ſon odieux Miniſtere, juſqu'au terme du regne du foible Louis XV.

Les lettres de cachet ſe décernoient, les priſons s'ouvroient, & ſi le ſang ne coula pas ſur les échafauds, c'eſt qu'il ne ſe trouva aucun patriote aſſez ferme pour les mériter. La nation étoit endormie ſur le bord du précipice. Perſonne n'oſoit ſouffler; ou ſi quelque voix ſe faiſoit entendre, c'étoit du ſein des ténébres. On décochoit bien des traits & contre le Monarque, & contre ſa Maîtreſſe & contre ſes miniſtres, mais c'étoient des traits impuiſſans. Les épigrammes, les ſarcasmes alloient leur train à l'ordinaire, mais ſouvent, ils ne parvenoient pas juſqu'à leurs ſuperbes oreilles. Ne ſeroit-ce que pour venger la nation de ſon humiliation, nous ne devons pas les omettre ici.

„ On a publié, diſoit-on, un Monitoire pour „ ſavoir ce que ſont devenus le *ſceptre* & *la main* „ de *juſtice* d'un des plus grands Rois de l'Eu- „ rope. Après des perquiſitions très longues, ils „ ſe ſont trouvés ſur la toilette d'une jolie fem-

CHAP. XXXIX. „ me, appellée Comteſſe, qui s'en ſert pour amu-
„ ſer ſon chat (*).

„ Le Chancelier & le Duc d'Aiguillon ſont tellement maîtres de l'eſprit du Roi, qu'ils ne lui „ ont laiſſé que la liberté de coucher avec ſa maî- „ treſſe, d'aller à la chaſſe, de careſſer ſes chiens, „ & de ſigner des contrats de mariage.

“ On a trouvé, il y a quelque tems, dans l'égoût „ du boulevard, une voiture de *barils* renverſés „ les uns ſur les autres avec trois effigies pendues „ au timon en habits de caractere; l'une étoit en „ ſimarre, l'autre en Abbé, l'autre en manteau „ Ducal. On a fait les perquiſitions les plus at- „ tentives, mais on n'eſt parvenu juſqu'ici qu'à „ connoître quels ſont les pendus.

„ La même nuit, on a trouvé la ſtatue équeſ- „ tre d'un de nos Rois, toute couverte de l'ordu- „ re qui provenoit d'un *baril* dont il étoit coëf- „ fé juſqu'aux épaules; ceux qui ontfait le tour, „ ont choiſi un *baril* dans l'office des amateurs, „ qui deſſervent les aiſances de Paris. — Si ce „ caſque royal avoit été ombragé de tous les pa- „ naches que la comteſſe auroit pu y ajouter, le „ piedeſtal ſe feroit écroulé à coup ſûr.

„ Pour prouver au peuple François qu'un *ba-* „ *ril* eſt bon à quelque choſe, M. de Sartine,

(*) Il eut mieux valu que cela eut été à la lettre, que de voir paſſer le pouvoir entre les mains d'hommes dont le cœur annonçoit ce que l'on devoit craindre de leur eſprit.

„ chargé de veiller à la clarté, sûreté & netteté „ de la Capitale, vient d'ajouter aux reverberes „ & à l'augmentation des espions & du guet, un „ troisieme établissement très-utile aux habitans de „ cette ville, ayant fait disposer des *barils* de „ commodité à tous les coins de rüe; ce qui pré- „ viendra les amendes & les punitions corporelles. „ dont on est menacé à tous les culs-de-sac, & „ chez tous les gens en crédit, qui ont l'inhu- „ manité de défendre au public *de par le Roi* de „ satisfaire aux besoins de la nature. Les Savo- „ yards qui essayent souvent l'utilité de ces *barils*, „ élevent jusqu'au ciel le Magistrat qui les *soula-* „ *ge*, la belle Comtesse qui en a *fait naître le* „ *projet*, & le Roi qui lui a donné ses *Lettres-* „ *patentes*.

„ On a fait le dénombrement des maisons de „ plaisance de Sa Majesté : En comptant *Versail-* „ *les*, la *Bastille*, *Vincennes*, *Bicêtre*, *Marli*, les „ *Iles Ste. Marguerite*, *Compiegne*, *St. Lazare*, „ *Fontainebleau*, *St. Ton*, *Choisy*, *St. Michel*, „ *La Muette*, *St. Venant*, *Armentieres*, *Pon-* „ *torson*, &c. &c. &c. On en compte neuf cent, „ sans les maisons religieuses qui servent de ma- „ gazin pour les menus plaisirs des Ministres. Il „ y en a un très grand nombre dans lesquelles „ on trouve des dépots considérables de gens ven- „ dus ou sacrifiés.

“ On assure que la Bastille & Vincennes sont „ si pleins de monde, qu'il y a des toiles tendues

CHAP. XXXIX.

„ sur les terrasses & le donjon, pour loger les „ soldats qui sont la garde de ces deux Châteaux.

“ On doit commencer dans la plaine des *sa-* „ *blons*, avant la fin du mois, à tracer le plan „ d'une prison nouvelle devenue nécessaire pour „ la desserte de celles de Paris. On vouloit trai- „ ter avec les entrepreneurs du Waux-hall des „ Champs Elysées, mais leurs appartemens se sont „ trouvés trop sombres & trop mal distribués.

“ Les Confesseurs de Paris ont ordre de faire „ le travail avec le Lieutenant de Police, pour „ tout ce qui leur sera confié rélativement aux af- „ faires du Gouvernement. Il y a tous les jours „ des gens emprisonnés par cette porte qui s'ap- „ pelle la porte des sots.

“ Messieurs du nouveau Parlement ayant reçu „ l'ordre de faire informer contre tous ceux qui „ parlent mal de l'administration, se sont rendus à „ Versailles, où ils ont représenté à Sa Majesté „ qu'elle seroit obligée de faire entourer de murs „ toute sa bonne ville de Paris, si elle vouloit „ arrêter le cours des plaintes, libelles, &c. „ Cet avis a été applaudi par le Conseil, & no- „ tamment par le Duc de la Vrilliere qui a de- „ mandé au Roi la place de concierge de cette „ nouvelle prison. Il y aura une promotion de „ *guichetiers* au premier jour. Les caves de l'Ob- „ servatoire, & les carrieres de St. Marcel sont „ destinées à servir de cachots.

“ Il est ordonné de tirer quatre hommes par Com-

„ pagnie de toutes les troupes de France pour faire un corps de Janiſſaires dont le Comte Du Barry ſera premier Aga. Ce corps ſera deſtiné à porter les ordres de Sa Majeſté dans toutes les Provinces du Royaume ; à eſcorter les muets quand ils ſeront chargés d'expéditions ſecretes, &, ſi le cas le requiert, à ſignifier eux-mêmes à coups de bayonnette ceux dont ils ſeront porteurs. On croit que cette voye qui a fait des converſions ſous Louis XIV, ne ſera pas inutile ſous le regne de ſon petit-fils. On réimprime l'hiſtoire des Dragonades, pour l'inſtruction de ce nouveau corps, dans lequel on avancera tous ceux qui ſe diſtingueront par des actions d'éclat. Outre les armes ordinaires de l'Infanterie, cette troupe ſera armée de piſtolets de poche & de poignards.

CHAP. XXXIX.

P. S. " Ce corps pourroit avoir ſon avantage pour le peuple s'il lui prenoit fantaiſie de demander *quatre têtes*, y compris celle de la *Sultane favorite* & du *Grand Viſir François*.

„ Le Duc de la Vrilliere s'eſt fait faire quatre nouvelles mains pour ſigner les lettres-de-cachet qu'il eſt forcé d'expédier tous les jours. La Marquiſe de Langeac (*) vient de prendre en

(*) On a vu ſous le regne de l'infâme Miniſtre la Vrilliere, cette coquine, du nom de *Sabbatin*, dont le mari avoit été ſavetier à Marſeille, devenue Maîtreſſe du *petit-Saint*, tenir bureau ouvert de lettres-de-cachet. Le Chevalier d'Arc étoit l'amant en ſecond de cette gueu-

CHAP. XXXIX.

„ même tems deux Intendans pour faire la traite „ sous la direction du chevalier d'Arc qui passe „ pour le meilleur corsaire de France.

“ On a découvert une ligue faite entre le Chancelier, les Ducs d'Aiguillon & de la Vrilliere „ contre tous ceux des sujets du Roi, qui ont „ plus de bon sens & de probité, on assure positivement que cette ligue est contre tout le Royaume.

“ On a brûlé par la main du Bourreau un livre „ intitulé : *le Rêve d'un honnête homme*, qui promet à trois ou quatre scélérats du Royaume, „ une catastrophe dont il donne les détails. Ce „ livre est dédié au Chancelier, chef de la bande, „ & divisé en quatre Chapitres dont chacun renferme l'histoire d'un grand Seigneur avec la description d'un supplice. Les portraits sont si frappans que les personnages sont effrayés de leur „ ressemblance.

“ L'Académie Françoise a proposé extraordinairement un prix d'éloquence qui sera une médaille d'or de 1200 livres, pour celui qui prouve-

se, dont rien ne pouvoit rassasier l'ambition & l'avarice. D'Arce est bâtard d'un valet de pied de la maison de Penthiévre. Durant le regne de l'infame coquine de Langeac, il tenoit chez lui une liste des personnes qui sollicitoient des Lettres-de-cachet, & qui avoient déja consigné l'argent pour les obtenir. Il est auteur de quelques ouvrages que les gens méchans lui reprochent de n'avoir jamais lus.

„ ra le plus clairement que le Chancelier eſt un „ honnête homme; Mde. Du Barry une femme de „ bien; que le Duc d'Aiguillon eſt innocent & „ que le Duc de la Vrilliere n'eſt pas digne de la „ potence... Si les auteurs n'oſent pas ſe faire „ connoître, on enverra le prix à l'adreſſe qu'ils „ indiqueront.

CHAP. XXXIX

" Le Roi parlant de la diſette de ſes finances au „ Maréchal de Biron, le Maréchal lui propoſa trois „ millions à recevoir ſans aucun frais & dans un „ ſeul jour *aux acclamations de tout le peuple*, „ *qui lui apporteroit ſon argent en foule*. Le Roi „ trouvant le ſecret très important, voulut le ſa- „ voir, & S. M. apprit avec beaucoup d'étonne- „ ment qu'il ne s'agiſſoit que de faire élever trois „ gibets au milieu de la plaine des *ſablons*, & d'y „ accrocher les trois deſtructeurs de la France. En „ prenant un petit écu par perſonne, le Maréchal „ aſſura le Roi que la recette iroit à trois mil- „ lions, *au moins*."

Les amateurs conſervent comme un monument hiſtorique, précieux, une Ode dans le goût des fameuſes *Philippiques*, ſatyre non moins délicate, non moins énergique, ſans doute, intitulée *la Chancelerie*. Comme elle eſt peu connue, elle mérite d'avoir ici ſa place.

LA CHANCELLERIE

ODE.

1.

CHAP. XXXIX.

Ami, la patrie eſt en proye
Aux plus exécrables forfaits!
Quel eſt ce monſtre dont la joye
Inſulte aux malheurs qu'il a faits?
La vertu n'a plus de retraites,
La loi n'eſt plus : ſes interprêtes
Gémiſſent au fond des déſerts :
On connoit le monſtre, on le nomme,
Et l'on ne trouve pas un homme
Qui daigne affranchir l'univers!

2.

Un cri ſoudain perce la nüe;
Du milieu de l'obſcurité,
J'éléve une voix inconnue,
J'oſe chanter la liberté :
Viens m'aider, généreux Scevole,
A tirer un peuple frivole
Du joug où l'on veut le courber.
Je vais à la foudre éternelle,
Montrer la tête criminelle
Sur quoi ſes coups doivent tomber.

3.

Du ſein de la fange profonde

On a vu fortir un mortel;
Il a dit : le deftin du monde
Eft d'être débile ou cruel :
Mon choix eft fait. La barbarie
L'impudence, la flatterie
M'ouvrent les portes de la Cour.
Sacrifions à la fortune
La délicateffe importune;
Je veux opprimer à mon tour.

4.

A peine il obtint une place
Au fanctuaire de Thémis,
Que fon ambitieufe audace
Croit que tout lui devint permis :
Pere vertueux, mais crédule,
D'une intégrité ridicule,
Il va te montrer les abus.
Que fais-tu de ta renommée?
Laiffe cette vaine fumée
A ceux qui n'ont que des vertus.

5.

On méprife toujours un traître,
En jouiffant de fes forfaits,
Vieillard, tu ne gagnes à l'être
Que de l'opprobre & des regrets;
Profcrit de la Magiftrature,
Dans une fyndérefe obfcure
Tu confumeras tes deftins.
Ce fils qui t'a conduit au crime,

CHAP. XXXIX.

Te rend la premiere victime
De ses déteſtables deſſeins.

6.

Enfin, de baſſeſſe en baſſeſſe,
Au rang ſuprême il eſt monté;
Dans la haute ſcélérateſſe
Il va planer en liberté :
Il n'eſt plus de frein qui l'arrête;
Des loix qui demandoient ſa tête,
Le glaive a paſſé dans ſes mains.
Tel un des ſucceſſeurs de Pierre,
Se jouoit avec le tonnerre
Dont il effrayoit les humains.

7.

Peuples, qu'affame l'avarice,
Vous n'avez plus de défenſeurs,
Le Miniſtre de la juſtice
Eſt le chef de vos oppreſſeurs :
Envain, ſous les ſacrés portiques,
Quelques accens patriotiques
S'élevent pour vos intérêts.
Ils n'arrivent pas juſqu'au Prince,
Ou n'obtiennent pour la Province
Que de mépriſables Arrêts.

8.

Pour qui gardez-vous les ſupplices,
Incorruptibles Magiſtrats ?
Eſt-il parmi vous des complices
De ces infâmes attentâts ?
Eh bien, au tyran qui l'accable

Livrez un peuple miſérable
Dont vous êtes l'unique appui;
Viennent les jours de la vengeance,
Il reſtera dans le ſilence
Que vous avez gardé ſur lui.

9

Aux yeux de la France étonnée,
La foudre s'éteint dans vos mains,
Du tonnerre de Salmonée
Vous redoutez les éclats vains:
Songez que ſur la multitude
Quand ſa rapacité prélude,
Il veut eſſayer les dangers.
Votre moleſſe l'encourage,
Il portera ſur vous l'outrage
Que vous ne ſavez pas venger.

10.

Dès long-tems la haine publique
Demandoit le ſang d'un pervers (*),
Né pour l'effroi de l'Armorique
Et le mépris de l'univers:
Auſſi lâche que ſanguinaire,
Il ne livra jamais la guerre
Qu'aux l[illegible] aux mœurs, aux citoyens;
Et pour ſatisfaire ſa rage,
Le fer, le poiſon & l'outrage
Etoient ſes familiers moyens.

(*) Le Duc d'Aiguillon.

CHAP. XXXIX.

11.

Le cri du juſte arrive au trône,
Louis veut être détrompé;
Du menſonge qui l'environne
Le nuage eſt diſſipé :
Déja la ſentence équitable
Vient de proſcrire le coupable,
Du rang de ſes auguſtes Pairs.
Quelque part que ſon œil s'attache,
Il penſe voir agir la hache
Qui doit l'envoyer aux Enfers.

12.

Va, lâche, ceſſe tes allarmes,
Maupeou deviendra ton appui,
Il n'a garde d'offrir des armes
Qu'on pourroit tourner contre lui:
Chargé du public anathême,
Il rédoute plus que toi-même
Ce fanal de la vérité:
Pour t'abandonner aux ſupplices,
Entre tes crimes & ſes vices
Il voit trop de conformité.

13.

Réuniſſez votre vengeance
Contre de communs ennemis
Monſtres, fixez votre puiſſance
Sur la ruine de Thémis :
Par les mains d'une miſérable
Mettez un crêpe impénétrable
Sur les yeux du meilleur des Rois.

Prouvez-lui que son rang suprême
Se réduisoit au diadême,
S'il n'anéantissoit les loix.

14.

Associez-vous ce Ministre (*)
Avorton de l'humanité,
Qui porte dans son air sinistre
Tous les traits de la cruauté :
Si la bassesse de ses brigues,
Ne peut seconder vos intrigues,
Qu'il vous serve au moins de bourreau.
Il en a bien le caractere,
Et, dans son lâche Ministere,
Cet office n'est pas nouveau.

15.

Dans les yeux, dès qu'il peut mal faire,
On voit le sourire malin,
Le sourire de la vipere
Qui vient de lancer son venin.
Oh! modérateur de l'Europe (†),
C'est de la main de ce Cyclope
Que tu recevras ton exil.
Trop supérieur aux manéges,
Pourquoi n'as-tu pas vu les piéges
Du triumvirat le plus vil?

16.

Mais, hélas! ton cœur magnanime
Dans l'exil qui comble leurs vœux,

(*) Le Duc de la Vrilliere.

(†) Le Duc de Choiseul.

CHAP. XXXIX.

Ne voit que le plaisir sublime
D'aller faire ailleurs des heureux.
Constant bienfaiteur de la France,
De sa juste reconnoissance
Recueille maintenant le prix :
Tous les cœurs volent sur ta route.
Pour la premiere fois, sans doute,
La disgrace aura des amis.

17.

Les dignités qui t'abandonnent
N'étoient que de fades respects,
Les hommages qui t'environnent
Ne peuvent plus être suspects :
Privé d'une pompe accessoire,
Désormais tu verras ta gloire
Reluire de ses seuls rayons.
Ainsi l'auteur de la nature,
Sans appareil, sans imposture,
Reçoit nos adorations.

18.

C'en est donc fait! la Monarchie
S'écroule sur les fondements,
De notre premiere anarchie
Maupeou fait renaître les tems :
On verra la patrie entiere
En un horrible cimetiere
Changer ses plus belles cités.
Comble d'horreur!... On va, peut-être,
Arracher des mains de mon maître
Les droits qu'il n'a pas respectés.

19.

O Louis! ô pere fenfible
Des fujets les plus malheureux,
Quel preftige incompréhenfible
A donc pu t'animer contr'eux?
Eft-il forti de ta mémoire
Ce tems où tu plaçois ta gloire
A ne regner que par l'amour?
Veux-tu regner par la furie?
Les jours de notre idolâtrie
Sont-ils difparus fans retour?

20.

Tu n'eus jamais befoin de maîtres
Pour rendre tes peuples heureux:
Veux-tu pulvérifer les traîtres,
Daigne ne voir que par tes yeux;
Honore toi de ton eftime,
De ton ame fimple & fublime
Confulte la fagacité.
La bienfaifance, la droiture,
Voilà la route la plus fûre
Qui conduit à la vérité.

21

A la France défefpérée,
Louis, ne ferme pas les bras.
Regarde Thémis éplorée
Te demander fes Magiftrats:
L'Europe entiere te contemple;
Songe que tu dois un exemple
Au fiécle, à la poftérité!

CHAP. XXXIX.

Onze luſtres d'idolatrie
Valent bien qu'on leur ſacrifie
Le plaiſir d'être redouté.

22.

Et toi que vomit le Tartare
Pour l'infortune des François,
Ta cataſtrophe ſe prépare,
Voici la fin de tes ſuccès.
Vois-tu le trépas qui s'avance?
Déja le cri de la vengeance
Dans ton antre a pu retentir.
Le Ciel que fatiguent tes crimes,
S'apprête à te rendre aux abymes
Dont tu n'aurois pas du ſortir.

23.

Citoyens, qui gardez, peut-être,
Un foible reſte de vertu,
Attendez-vous, pour reparoître,
Que l'ennemi ſoit abattu?
Lorſque la céléſte juſtice
Ordonne tout pour ſon ſupplice,
Qui vous fait reſter en défaut?
C'eſt aux angoiſſes de la roue
Que le Tout-Puiſſant le dévoue,
Volez, dreſſez ſon échaffaut.

24.

Ne croyez pas que ſa puiſſance
Le mette à l'abri du danger;
Dans les annales de la France
Allez apprendre à vous venger.

Pour un péculat moins indigne,
Poyet, par un arrêt insigne,
Des mêmes faisceaux dépouillé,
Expira, lâche mercenaire,
Sous les portes du sanctuaire
Que ses crimes avoient souillé.

25.

Mais déja dans ses yeux livides
On voit que l'arrêt est porté,
On le lit sur ses traits putrides
Que n'orna jamais la santé:
Dès longtems son ame blazée,
Avec le crime aprivoisée,
Méconnoît la voix du remords,
L'horreur dont il porte l'empreinte
Ne peut plus être que la crainte
De la disgrace ou de la mort.

26.

Oui, monstre, Louis t'abandonne,
Et son cœur s'ouvre à nos malheurs;
Il nous chérit, il nous pardonne,
Il veut rentrer dans tous les cœurs.
En vain tu voulus par tes vices,
Sur un Roi qui fit nos délices
Amener la commune horreur.
A toi seul elle est attachée,
Et sera bientôt épanchée
Dans le sang du persécuteur.

27.

Ce fer à tes yeux étincelle,

CHAP. XXXIX.

La balle siffle autour de toi,
Tu n'as pas un ami fidele
Que tu puisses voir sans effroi.
Dans un sommeil rare & pénible,
Dans un repos inaccessible,
Le poison peut finir ton sort.
Contre toi l'Univers conspire;
L'air même, l'air que tu respires
Est, peut-être, un souffle de mort.

28.

ENVOI.

C'est ainsi que traçant la route
Du poignard jusqu'à ton cœur,
Je veux t'abreuver goutte-à-goutte
Du calice de la terreur:
Je brave ta recherche vaine;
Caché sous la publique haine,
J'insulte en paix à tes ennuis.
Et si Louis ne t'extermine,
C'est en te perçant la poitrine
Que je t'apprendrai qui je suis.

* * * *

La Cour Royale est accouchée
De six petits Parlementeaux,
Tous composés de Maquereaux:
Le Diable emporte la couvée!

CHAPITRE XL.

Malgré toutes les plaisanteries, toutes les épigrammes, toutes les satyres, tous les pamphlets qu'on lançoit à foison contre le Chancelier, Sa Grandeur n'en alloit pas moins son train. Ce qui dépitoit & enrageoit le plus ce chef suprême de la Magistrature, c'est que son Parlement de Paris n'avoit ni Avocats, ni Procureurs, ni Plaideurs. On eut craché au nez, si on l'eut osé, de Nos Seigneurs, assis sur les fleurs de lys. Plusieurs eussent bien voulu déserter le tribunal, mais le Chancelier leur avoit fait peur. Il n'avoit pas moins épouvanté les membres de l'ancien Parlement. Il les avoit menacés de leur faire perdre la finance de leurs offices, s'ils n'acquiessoient à son ouvrage, en se faisant liquider. C'étoit bien là toucher aux parties sensibles. CHAP. XL.

La poulle mouillée, M. d'Aligre, qui auroit dû rester le dernier, fut le premier à signer sa démission, à recevoir le remboursement de son brevet de retenue, & à se montrer dans les cercles du Chancelier. La crainte de la Bastille, du mont St. Michel, des îles Marguerites dont Maupeou le menaça, son avarice sordide & le desir de retrouver les plaisirs de Paris furent les puissants mobiles qui déterminerent le chef de l'ancien Parle-

CHAP. XL.

ment. Son exemple entraîna plusieurs de ses confreres, & plusieurs des autres Parlements du Royaume qui se firent honnir de toute la France.

Les Magistrats du premier Parlement étoient en bute plus que les autres à la mauvaise humeur des mécontens. On les gouailloit, on les turlupinoit, *Dam !* faut voir. Les Badauts, gens d'esprit de la Capitale, s'il en est en toute la France, lâchoient leurs bons mots. Ils mangeoient le pain fort cher, buvoient de l'eau très sale à l'ordinaire, payoient double capitation, & cela ne les empêchoit pas de rire.

Ils disoient: " On vient d'avoir à Paris un exem-
„ ple terrible de la justice du nouveau Parlement,
„ qui a fait enlever tous les petits chiens appellés
„ *lexicons*, & les a condamnés par arrêt à être brû-
„ lés en place de Grêve, pour un crime que les
„ bonnes mœurs défendent de relever.

P. S. " Le Parlement a eu raison; car les pe-
„ tits chiens se sont tellement dérangés depuis quel-
„ que tems, qu'on a été obligé de faire une cor-
„ rection générale de toute l'espece.

" On a offert au premier Huissier de l'ancien
„ Parlement la place de premier Président du nou-
„ veau, & il l'a refusée.

" Il paroit un Edit du Roi qui permet aux Huis-
„ siers, malgré la comparaison humiliante de M. de
„ Harlay, de se regarder à l'avenir comme les mem-
„ bres actifs de la nouvelle Cour, &, en cette quali-
„ té, leur donne le droit d'exploiter tout le Royaume.

" Le Bourreau de Paris a été enfermé à Bicê- CHAP. XL.
„ tre pour avoir refusé ses services à un *pendu* de
„ la création du nouveau Parlement, sous prétex-
„ te qu'il ne pouvoit manquer à son ancienne com-
„ pagnie, *sans blesser son honneur*. Sa *délicatesse*, à ce que l'on dit, a fait *rire* les juges, au
„ lieu de les faire *rougir*.

P. S. " Le fait est vrai ; ce qui a fait renaître
„ le proverbe : *Honnête comme le Bourreau*.

" L'Université de Paris, s'étant rendue en corps
„ à Versailles, pour faire des rémontrances sur les
„ malheurs du tems ; le Recteur qui est un hom-
„ me hérissé de *grec* & de *latin*, a rappellé au
„ Roi dans son discours toutes les catastrophes,
„ qui ont suivi les révolutions tant de l'histoire
„ ancienne que de la moderne. Il a poussé l'é-
„ rudition jusqu'à nommer *quarante* Rois, qui
„ ont été aveuglés par des favoris, qui les ont
„ perdus, &c. &c.

" Ce discours éloquent qui étoit divisé en trois
„ parties & subdivisé en cent, s'est terminé par
„ des larmes de la part du Recteur, & un très
„ grand mal de tête de la part du Roi, qui *heureusement* pour la nation a soupé dans les pe-
„ tits appartemens, d'où il est sorti pour aller di-
„ gérer tranquillement cette harangue. Le Chan-
„ celier, a fait administrer le *fouet* à toute la dé-
„ putation pour l'engager à revenir souvent (*).

(*) L'Université comme *fille ainée* du Roi (terme

CHAP. XL.

" Les Parlemens de Douai, Pau, Grenoble, se „ sont conduits si noblement envers le Chance- „ lier, qu'ils seront à l'abri d'être foüettés com- „ me les autres. Les membres de ces Parlemens „ (qui avoient eu la force de se taire & la lache- „ té de s'en glorifier) subiront une réforme par- „ ticuliere dans leurs tribunaux, mais cette réfor- „ me ne sera que momentanée ; ils seront mis à „ la tête des nouveauxP arlemens que l'on va sub- „ stituer aux anciens dans toutes les Villes où il „ y en a d'établis. "

Les *Correspondances*, le *Maire du Palais* étoient enterrés ; les remontrances de la Basoche vinrent éveiller le chat qui dormoit. Cette Basoche dont l'office est de flageller les Clercs Laïs, lorsqu'ils le méritent, s'avisa d'ouvrir la bouche, après trois siécles de silence, & de parler plus fort que tout le monde. Le grand Parlement de Trévoux, honteux de la démarche noble de la Basoche, ne voulut pas démentir son caractere. Il écrivit une lettre au Roi. Cette lettre des Messires de Trévoux &les remontrances des Seigneurs de la Basoche seront transcrites ici mot-à-mot ; elles méritent bien cet honneur.

---

d'usage dans les patentes relatives à l'Université) est en droit de lui faire ses remontrances, & le Roi, comme son pere, a le droit de la faire foüetter,

RE-

REMONTRANCES

DE LA

BASOCHE.

SIRE,

La Bafoche autrefois gouvernée par un Roi, demandoit juftice à vos prédéceffeurs; mais fes droits ayant fait ombrage, le defpotifme naiffant changea fa conftitution, & le chef de la Bafoche fe trouva réduit au nom de Chancelier. CHAP. XL.

Suivant fes titres d'anéantiffement, il avoit le droit de fe dire le Chancelier des Rois; fes fonctions ont été limitées au gouvernement des Clercs-Laïs de votre Royaume.

C'eft en qualité de Chancelier de V. M. qu'il ufe de l'heureufe faculté de vous faire des remontrances: Que ce mot de remontrances ne vous prévienne point.

Le Chancelier de votre Royaume a pu vous faire un fyftême contre celles de vos Cours de Parlements, celles de la Cour des Aides, de la Chambre des Comptes, contre les proteftations des Princes & Pairs, & contre le cri & la réclamation de toute la nation.

Car il eft de l'effence de fes opérations que vous ne fachiez rien, que vous ne parliez que par lui, que vous ne voyiez que par fes yeux, afin

de vous tromper & d'anéantir le droit & l'état de la nation.

CHAP. XL.

Il étoit donc reservé à la Basoche de pénétrer au pied du trône & de se faire entendre du Souverain.

Ecoutez, Sire, la vérité: que votre Basoche puisse placer dans ses fastes, qu'il a existé un Roi qui a sçu par elle la vérité: elle ne peut vous être suspecte; ceux qui vous l'annoncent, n'ayant ni intérêt particulier, ni vengeance personnelle.

Vous êtes né sous une constellation bienfaisante, & vous en avez reçu les impressions.

Abandonné au berceau par ceux qui vous avoient donné la vie, votre éducation a été confiée au Cardinal de Fleury, qui n'a cherché qu'à devenir premier Ministre.

Lui reprocher de ne vous avoir donné aucune connoissance de votre Royaume & de votre peuple, c'est le crime imputé à sa mémoire.

Votre mariage fut un but de politique & vous à nécessité à des écarts; la France le connut & en a rougi : votre parole donnée à Metz, fit renaître la confiance : rendu à la vie & aux vœux de la nation, elle vous déféra le nom de *bien-aimé*.

Vous le portiez, Sire, ce nom; & vous êtes le premier qui l'avez mérité.

Votre confiance placée dans un Général (*),

(*) Le Maréchal de Saxe.

rendit à la France sa splendeur, que les dernieres années de votre Bisaïeul avoient altérée.

Il est mort victime de l'envie; vous l'avez regretté : que le contraste est grand ! vous avez donné votre confiance à une femme (*) qui n'a eu à desirer que le titre de Reine.

Devenue votre Ministre universel, ses premiers travaux opérent l'exil de vos Ministres. Il entre dans ses plans de ternir la gloire de votre Royaume, en faisant perdre des batailles, prendre vos flottes : vos possessions d'outre-mer ont ressenti les effets de sa cupidité.

L'Angleterre se vante aujourd'hui d'avoir acheté leur envahissement. Il lui falloit des hommes qui entrassent dans ses vues. Richelieu est destiné pour Hanovre, Lally pour l'Inde, Conflans pour la Marine. Broglie suit les traces du Prince (†) qui avoit secondé d'Estrées : mais c'étoit trop avoir donné à la nation; on partage son autorité, & on lui donne Soubise pour le contrecarrer, & le tout finit par une paix à jamais honteuse, faite dans un tems où l'on place votre statue.

Au Canada la concussion est prouvée : on établit une commission pour la juger : elle ne trouve point de crime, & le tout se réduit à une compensation.

On ne recherche point un Collet d'Hauteville,

(*) La Marquise de Pompadour.

(†) Le Comte de Clermont, Prince du Sang.

CHAP. 3L.

parcequ'avec de l'or, il a eu le ſecret d'apurer ſon compte; mais 10 à 12 millions qu'il a volés lui ſervent à diſputer une maîtreſſe aux Grands de votre Royaume.

Meurt enfin la Pompadour, avec le brevet de Ducheſſe qui avoit ſuccédé au titre de Marquiſe, & par caprice la femme d'un de vos Fermiers-Généraux.

Elle eſt morte trop tôt pour ſon fidele Lally: il revient des Indes. Le cri eſt univerſel contre lui: on le livre aux loix: il eſt jugé, & ſa tête eſt le prix de ſa trahiſon.

Un Garde du Corps (*), fils d'un cardeur de laine, que ſa bonne contenance auprès des femmes de Cour, fit élever gratuitement au rang de Lieutenant-Général, s'ingére de tyranniſer le Gouvernement du Dauphiné; le Parlement a ſévi contre lui; il n'avoit point de crédit: il eſt mort oublié.

Fitz-James (†) veut ſuivre ſes traces à Toulouſe; vous l'avez ſouſtrait à la punition, en lui ôtant le commandement de la Province.

D'Aiguillon, pour payer le prix des faveurs de ſon maître, fait en Bretagne, ſous ſon nom, concuſſions ſur concuſſions; pour vous diſtraire ſes oncles vous quêtoient des maîtreſſes.

La Chalotais, qui démaſqua vos aſſaſſins, devint l'ennemi du Miniſtre. On ſcelle une com-

---

(*) Du Mesnil.

(†) Le Duc.

miſſion pour le juger, parcequ'il a reclamé contre la Jéſuitique engeance; le Miniſtre unit ſon ire à la vengeance de d'Aiguillon : Calonne & Le Noir, bas valets, ſont les inſtrumens de leur paſſion.

Le ci-devant dévôt Laverdy veut vous appliquer le fruit de ſa concuſſion. Il meut ſa bile, & elle excite celle des Bretons pour les berner.

Des Exemts voiturant en Bretagne des Ecrivains de Paris (*), une lettre fabriquée leur eſt préſentée. Votre ordre leur dicte de l'imputer à votre Procureur-Général : plus de conſcience : 2400 livres deviennent le prix du ſang, & pas un de ces mercenaires n'a rougi d'imiter Judas.

Vous devez à Choiſeul la révocation de mort qu'avoit ſurpris St. Florentin ; mais pourquoi enlever à votre juſtice la tête de d'Aiguillon que l'information rendoit proſcrite ?

Votre Parlement fit alors ſon devoir, la nation l'admira ; mais elle ne lui pardonne pas ſon ſilence ſur les bleds, & ſa facilité à conſentir des impôts :

Réſiſter aux ordres de vos Miniſtres, c'eſt un crime d'Etat. Un Triumvirat vient ſe former, & l'anéantiſſement de votre Parlement eſt arrêté. Richelieu ſe charge de la maîtreſſe ; La Vrilliere des Lettres de cachet, & Maupeou de la calomnie.

Une fille, régiſtrée à la police (†), qui fit ſes premiers eſſais dans les tavernes de Paris, devient

(*) Guillaume, d'Autrep, &c. Mtres. Ecrivains à Paris.

(†) la Comteſſe Du Barry.

CHAP. XL.

dans un inſtant les délices de votre cœur : harnachée du titre de Comteſſe, votre Chancelier lui a bâti une généalogie ; la tige des Maupeou s'y trouve entée.

Vous avez commençé par la nobleſſe ; enſuite vous avez été à la bourgeoiſie, vous finiſſez par la lie du peuple : il eſt eſſentiel pour un Prince de connoître tous les états.

La pucelle de Paris, devenue votre idole, uſurpe votre Gouvernement ; de-là l'exil de Choiſeul, à la honte de la France, pour l'honneur de la quelle il travailloit. Hélas ! Sire, plus de Miniſtres pour vous dire la vérité. Vous ſignez un Edit qui vous prive du titre de *bien-aimé* ; vous annoncez le deſpotiſme ; vous le criez, & vos ſujets, nés libres, vont maintenant devenir eſclaves.

On vous aura fait lire dans Linguet, qu'il eſt avantageux pour le peuple de l'être ; mais il étoit reſervé à l'Avocat de d'Aiguillon d'écrire un ſi horrible paradoxe.

Plus de propriété certaine, la caſſation de votre Parlement eſt le premier acte du deſpotiſme.

Votre Cour des Aides réclame contre les vexations ; elle eſt ſupprimée : vos Princes proteſtent, point de réponſe : vos Pairs proteſtent, motif de diſgrace.

Vous êtes né ſujet & citoyen : le droit d'hérédité vous a appellé au trône, & c'eſt la nation qui l'a établi & conſacré. Rendez donc à la nation ſes droits ; faites taire votre Chancelier : n'é-

écoutez point ses assertions. Donnez audience à vos Princes & Pairs; que votre Parlement ait la faculté de se faire entendre. Rappellez vous le serment fait à votre sacre : que l'univers ne vous trouve point parjure! CHAP. XL.

Vous êtes Monarque, & vous ne devez regner que par les loix. C'est tendre à la tyrannie. Vivez pour vos peuples, & vengez les d'un outrage fait à votre nom.

Votre Bisaïeul, à la fin de sa carriere, fut séduit par une Bulle. Que de maux n'en est-il pas résulté! Aujourd'hui, c'est un Edit qui vous est imputé, qui commence la désolation de la France. Vos peuples sont sans loix & sans Ministres; vos peuples sont sans justice & sans pain. Voilà ce qu'a fait votre Chancelier.

Ne le croyez point, Sire. Il vous dit & vous dira qu'il ne travaille que pour faire rendre la justice promptement & sans frais; mais falloit-il, pour réformer la justice, anéantir ses Ministres? Il y a de l'abus dans l'exercice de la justice; mais redonnez aux loix leur empire & ils cesseront. La France vous bénira; c'est à ce titre que la Normandie a conservé sa clameur.

L'Empire se vante d'avoir un Prince qui veille à l'exécution de la loi; qu'a fait la France pour voir ses loix outragées & leur succéder la volonté arbitraire du Souverain?

Ce n'est pas la nature qui vous a fait Monarque, c'est le hazard de la naissance.

Avez-vous oublié que vous êtes le pere du peuple & son vengeur ? Votre Basoche appelle avec confiance de Louis *séduit*, de Louis *trompé*, à Louis *le bien-aimé*. CHAP. XL.

Reportez à cette époque votre bonheur & celui du peuple; reconnoissez vos erreurs: sortez de l'enforcellement. Mais il n'est plus de Fitz-James (*) pour vous résister & mériter, à ce titre, la reconnoissance intime due à la vertu. Votre Cour ne connoit que l'irréligion, l'appareil & le réel de la volupté : voilà son bien, voilà sa science. L'honnêteté & la probité gémissent sous les Lettres de cachet. La crainte fait des esclaves & des parjures. Votre Basoche ne se reproche point ces crimes. Elle fait pardonner des foiblesses. Mais jamais elle n'a déifié la passion.

Henri IV céda quelquefois à l'erreur, mais toujours il se rendit à la raison. Il sçut se choisir un Ministre & le conserva. Pourquoi ne pas suivre la route qu'il vous a tracée ? Chaque cœur des François est autant d'autels consacrés à sa bonté; vous vous ressemblez; lui par ses bienfaits, vous par votre cœur qui les veut. Une même main vous a frappés. Il fut victime de sa crainte : votre Chancelier vous l'inspire, & vous ne le proscrivez point!

La Vauguyon, dont le mérite est d'écrire à la Vierge, vous sollicite un rappel des Jésuites. Mau-

(*) Evêque de Soissons.

CHAP. XL.

peou que l'intérêt & la correſpondance allêchent, entretient la correſpondance; l'Archevêque bénit leurs démarches; le moment eſt favorable : plus de Parlement, plus de Châtelet: tout a encenſé l'idole; votre Edit eſt devenu la ſeule loi. Reconnoiſſez dans ceci le ſyſtême le plus ſymbolique. Une Bulle fabriquée par eux, devient la ſeule loi de l'Egliſe de France, par l'exil, l'empriſonnement, le déplacement de ſes Miniſtres. Votre Edit ſe fraye la même route. Jettez un coup d'œil ſur ſes ſectateurs, & vous y reconnoîtrez le renégat d'Auvergne (*), qui ne connoît que le chemin de ſon anti-chambre, & veut braver, par ſa baſſeſſe, ſa compagnie qu'il a trahie. Il ne préſente au peuple que l'eſpoir de vous tromper, & le tromper dans une autre place qu'il convoitiſe.

Votre Agent de Police (†), déja le pied au Conſeil, croit trouver dans votre Edit le chemin du Miniſtere. Il jette les fondemens de l'Inquiſition, toujours réprouvée par votre Parlement; il affecte une gravité Eſpagnole, & à l'abri de démarches ſecrettes, il cherche à rendre le peuple dupe de ſa ſupercherie.

Votre Criminaliſte (‡), par exemple, n'eſt cependant criminel que par ignorance & par ambition. Excuſez-le, Sire, il eſt digne de votre indulgence.

(*) Dufour de Villeneuve.

(†) De Sartine.

(‡) Teſtard du Lys.

Pour votre Procureur subalterne (*), représentez-vous la concussion personnifiée. Voilà les Ministres de votre loi ; voilà vos *féaux & amés*. CHAP. XL.

Cependant votre Parlement est proscrit, votre Cour des Aides participe aux mêmes honneurs. L'Avocat, le Procureur, le Greffier, tout est sans état, tout réclame votre justice.

Mais, est-il possible que vous les entendiez du fond de ces petits lieux, où l'on trouve leur proscription, la perte de leur état, & la récompense de leurs travaux ? Rien n'est étonnant sous un regne où l'industrie est un impôt.

Réfléchissez sur la conduite de ceux qui vous entourent ; consultez Nivernois (†), & tout rentrera dans l'ordre. Mais conservez à votre Basoche sa rétribution sur votre domaine, sa promenade à Bondy. Donnez-lui la faculté d'en user avec le retour de votre Parlement.

LETTRE écrite au ROI de FRANCE par le Parlement de TRÉVOUX (‡), le 26 Avril 1771.

SIRE,

S'il est des occasions où des sujets fideles doivent se dévouer à leur Prince, & lui sacrifier tous les

(*) Moreau.

(†) Le Duc de

(‡) Trévoux est la ville capitale de la Principauté de Dombes, & le siege d'un Parlement & d'une Paroisse. Les

CHAP. XL.

faux préjugés de l'honneur, c'est furtout quand des circonftances facheufes dérangent l'équilibre de fa puiffance; & femblent compromettre la dignité de fa perfonne; c'eft dans la fituation équivoque où fe trouve aujourd'hui Votre Majefté envers une nation effrayée & mutinée par *l'indifcrétion de nos Confreres*, que nous oferons, Sire, non-feulement défavouer leur démarche, mais encore vous offrir les armes que nous avons en main, pour les combattre, & les punir de leur attentat.

En effet, quel acte eft plus attentatoire, quelle démarche peut être plus coupable, que celle d'ouvrir les yeux à un peuple *qui ne doit qu'entendre & obéir à la façon* des Turcs; & qui depuis l'époque glorieufe de l'avenement de vos ancêtres, s'eft accoutumé fi volontiers à légitimer dans fon cœur une autorité dans votre Majefté n'eft comptable *qu'à la puiffance fuprême qui la lui* (*) *a transmife?* Etoit-ce à des Parlemens *qui ne tiennent rien que de leur Prince*, qu'il appartenoit d'éclairer cet ordre des citoyens qui ne doit jamais voir au-delà de la volonté à laquelle il obéit? Votre Parlement de Trévoux, Sire, eft

Jéfuites ont rendu cette ville célébre par le dictionnaire des menfonges, & le Journal romanefque qu'ils y ont fait imprimer.

(*) Il paroît un livre nouveau dans lequel on demande aux Rois de France la preuve de leur inftitution divine, en faifant voir le traité qu'a figné le Pere-Eternel avec eux; l'auteur (de cette lettre) les en défie.

compofé bien différemment..... Inftruits de nos devoirs, parce que nous les chériffons, ce fera en nous élevant au deffus de la haine qu'encourera notre Compagnie, que nous couvrirons les cris de la défobéiffance, & des remontrances inutiles dont votre Majefté eft fatiguée depuis fi longtems: ce fera en donnant l'exemple à toute la nation que nous lui montrerons la foumiffion que les fujets doivent à leur Prince, & l'amour dont nos cœurs font pénétrés pour un maître dans les mains duquel nous ne pouvons & ne devons être que des *organes de fa volonté & des inftrumens de fon pouvoir.*

Si l'effor que nous ofons prendre à la honte des Officiers de vos parlemens de Paris, Bordeaux, Rennes &c, ne pouvoit faire rentrer dans leur devoir ces Magiftrats égarés qui méconnoiffent les droits de leur Souverain, & veulent abufer de ceux qui leur ont été accordés; c'eft alors, Sire, que notre zéle éclateroit dans toute fa force, & que nous obferverions au péril de notre vie les fermens que nous avons faits; le vœu d'être fideles & *d'obéir*, eft le feul que nous ayons du faire: il nous prefcrit des devoirs facrés que nous remplirons dans toute leur force, duffent tous les fujets de votre Majefté fecouer le joug de la foumiffion & du refpect, un dévouement *aveugle* dans notre conduite, lui garantira l'exercice le plus févere de fon autorité, lorfqu'elle fera obligée d'y recourir.

CHAP. XL. En remontant à notre institution, nous avons découvert avec la plus douce satisfaction, que tous les tribunaux de votre Royaume *ne sont, & ne peuvent être* qu'une commission *perpétuelle* de Votre Majesté, pour faire respecter sa puissance & exécuter ses ordres. Ce pouvoir étant le votre, Sire, il doit être dirigé comme un hommage, & ne peut devenir, sans crime, un moyen de se soustraire au principe qui l'a créé : le corps de votre Magistrature (*dont nous faisons partie*) ne peut ignorer que c'est du Monarque *seul*, qu'il tire son origine, & que sa consistance & son éclat sont des portions de l'autorité Royale dont ses membres sont revêtus par elle.

Sujets impuissans de la Monarchie, avant notre élevation, quels droits avions-nous sur nos Princes, quand nous reçumes d'eux l'ordre de nous assembler, pour juger les peuples confiés à nos soins ? . . . Quelle autorité étrangere à la leur a pu nous donner le privilege de dicter des devoirs à nos propres fondateurs, d'arborer l'étendart de la revolte, quand ils ne veulent pas nous obéir ? . . . Est-il probable qu'en confiant l'exercice de leur pouvoir, les Rois ayent voulu le fixer, ou le diminuer ? . . . Osera-t-on, *sur tout*, supposer qu'ils se soyent privés du droit précieux de sauver la vie *à un sujet qu'ils aiment*, s'il plait à d'autres sujets de le condamner ? Telle est cependant l'espéce d'autorité qu'ont voulu s'attribuer des Puissances subalternes, auxquelles votre Majesté n'a trans-

mis que la partie la plus foible de ses moindres droits, sans commettre par votre bonté, Sire, les privileges augustes que vous avez reçus de vos peres, & que vous devez conserver à vos enfans.

Si, malgré tous les efforts que fait votre Majesté pour se renfermer dans les bornes de clémence & de bonté qu'elle s'est prescrite, les magistrats qui se sont soulevés persistoient dans leur opiniatreté, que leur sort suive la chûte de nos confreres du Parlement de Paris! Qu'une suppression entiere de tout ce qui ne sera pas de l'avis de votre Chancelier apprenne aux François qu'ils ont un maître, qui, en les châtiant, établira à jamais le tryomphe de sa gloire, & l'honneur du Ministre qu'il a choisi.

Enfin, Sire, si l'exil d'une partie des coupables ne suffisoit pas aux rebelles qui restent dans votre Royaume pour les contenir dans la soumission qu'ils vous doivent; si vos autres Parlemens continuoient encore à résister aux ordres de votre Conseil, & aux projets sublimes & étonnans de vos Ministres, ne balancez pas davantage. Il est tems d'arrêter le mal dans sa source, en déployant l'appareil effrayant de votre justice. Votre Parlement de Trévoux ose offrir à votre Majesté le secours de ses voix pour la délivrer des chefs d'une rébellion qui ne peut être punie trop tôt, ni trop sévérement.

Qui croira dans l'avenir que les volontés les plus sages du Monarque le plus puissant du monde, ayent trouvé des sujets qui, par les loix divines

CHAP. XL.

& humaines doivent lui être aveuglément soumis, qui se qualifiant du titre imposant de peres du peuple, ont osé réfléchir sur des institutions que le Prince seul a droit de revêtir des formes, *qui n'ont été introduites que par lui?*

Qu'auroient fait un jour nos descendans, si l'obstination audacieuse de vos Cours de justice leur eut préparé la dangereuse liberté d'offenser impunément par de nouvelles résistances les représentans d'Henry le Grand, & de son arriere-petit fils; *Monarques chéris dont la ressemblance fait le bonheur du Royaume François, & la gloire de l'humanité?*

A peine un siecle s'est-il écoulé, depuis les fureurs civiles d'une nation, qui tire son bonheur actuel de son esclavage, que celui des Ordres de l'Etat, qui devroit être le plus pacifique, devient, par sa résistance, l'occasion prochaine des plus grands malheurs. Le génie turbulent du Cardinal de Retz, les vapeurs de l'Hôtel de Longueville viennent occuper le temple de la Justice, & l'Aréopage François, dominé par l'esprit des Broussels & des Jolis, cherche à envahir dans la confusion des affaires une considération dont il a besoin pour suppléer aux qualités qui lui manquent. Seroit-ce un avantage pour la France de ne vouloir pas ce qui plait à son maître, surtout quand il se borne à des amusemens paisibles, & à dérober à la haine publique des Courtisans qui lui sont chers? C'est cependant, Sire, à cet acte de votre humanité, que votre Ma-

jesté doit les troubles dont elle est assaillie de toutes parts, c'est l'exil mérité d'un honnête homme, dangereux par sa vertu, & le salut nécessaire d'un Courtisan que la France entiere croit coupable, qui ont porté l'incendie & le flambeau de la révolte dans tous les cœurs. Quelle est la premiere cause de tous ces malheurs, si ce ne sont les Magistrats indiscrets, qui ont osé reclamer d'autres loix que la volonté de leur Souverain?

Que seroit-ce, si votre Majesté changeant d'objet & sortant du cercle voluptueux de ses occupations, imitoit ces hommes furieux qui, en se déchaînant contre toute la terre, ont été le fléau & seront à jamais la honte de l'espece humaine? Vos peuples seroient bien ingrats, Sire, s'ils ne sentoient pas les avantages que votre Majesté leur laisse sur les nations malheureuses qui ont été victimes de la fureur & du brigandage de ces tyrans (que l'on n'a pas rougi d'appeller héros) César, Alexandre, Guillaume d'Angleterre, & l'insensé Charles XII. Semblables à des metéores formidables, ils n'ont paru sur la terre que pour l'ensanglanter & la ravager. Quel contraste avec les inclinations douces & paisibles de votre Majesté? & combien il est indécent à vos peuples de vous en distraire par des lamentations qui ne tendent qu'à vous les reprocher?

On se souviendra toujours avec pitié de ce Contrôleur-Général minutieux, qui après avoir fait pénétrer l'épargne dans les cuisines & dans les écu-

CHAP. XL. ries de votre Majesté, voulut la porter jusque sur sa garde-robe, & prétendit en faire un fond capable de pourvoir aux besoins de votre Etat! L'imagination une fois retrécie dans les petits détails, les plus grands moyens sont anéantis.

Mânes de Chamillard & de Fleury, nous vous attestons!... Venez, antique Eminence, rendre compte à votre maître des suites humiliantes de votre *débilité!*... Venez avouer en rougissant que votre *indolente vieillesse* n'auroit pas du se charger du soin de gouverner un Royaume dont vous avez détendu tous les ressorts.... Cependant, quel tort que vous ayez eu de prendre en mains les rênes de l'Empire François; quelle pesanteur que vous ayez apportée dans vos systêmes d'avarice & d'ignorance, quand vous conçutes le sublime projet de détruire la même marine qui avoit donné des loix à toute l'Europe, convenez que votre plus *lourde faute*, votre plus insigne trait d'*incapacité*, fut de laisser empiéter des *sujets audacieux* sur les droits augustes de votre maître (*), auxquels aucune Puissance sur la terre ne peut rien opposer légitimement.

Mais enfin quels que soient les abus qui se soient glissés dans vos Parlemens, Sire, le corps de la nation s'émeut en vain contre vos décrets, le François subira son destin, il recevra ses fers,

(*) Le Cardinal de Fleury avoit la fureur des très humbles & très respectueuses remontrances qu'il a rendues abusives, en en recevant trop.

quoiqu'en murmurant, & les moteurs de la révolte, en perdant la considération dont ils ont joui, deviendront des sujets isolés, d'autant plus aisés à dompter, qu'ils n'auront plus dans vos Etats le prétexte insidieux du bien public dont ils ne sont déja plus les organes. CHAP. XL.

L'existence ou l'anéantissement de ces ennemis impuissans dépendra bientôt de la bonne volonté de votre Majesté, si leur sort nous est confié. Soyez convaincu, Sire, que si vous avez besoin de notre Ministere pour leur apprendre à connoître vos loix, nos cœurs sont déja prêts à prononcer les arrêts qu'il vous plaira de nous dicter.

Si Beaufort, Bassompiere, Condé, Longueville, & l'orgueilleux Bussi ont appris à la Bastille & à Vincennes ce que c'est qu'un Roi, n'est-il pas un moyen assuré de l'apprendre également à des Magistrats qui l'ignorent?

Richelieu à qui la Monarchie Françoise est redevable de son ascendant sur tous les autres Gouvernements de l'Europe a fait connoître à ses maîtres à quel dégré ils pouvoient se faire respecter. Phélippeaux, d'Aiguillon & le vainqueur de Mahon, héritiers des moyens de l'immortel Cardinal, connoissent trop les foudres dont votre Majesté a armé leurs bras, pour craindre l'orgueil des nouveaux Titans qui s'élévent contr'eux. Soyez assuré, Sire, que votre confiance est bien placée, & que les coups de votre Chancelier, surtout, seront d'autant plus terribles que, n'étant revêtus

d'aucune apparence de justice, & se trouvant portés souvent sous le voile d'une nuit impénétrable, ils effrayeront jusqu'à l'innocence, & la réduiront à se taire. La voye la plus sure de contenir l'humanité, est de la faire frémir.

CHAP. XL.

Pour répondre aux circonstances frappantes dans lesquelles votre Majesté se trouve aujourd'hui envers son peuple, il ne lui falloit pas moins que le digne Ministre à qui elle a si sagement confié le soin de ses finances, & le dépôt des fortunes particulieres de tout son Royaume. Il falloit le *grand*, le *sublime* Terray pour mettre en pratique ces traits hardis de l'homme d'Etat qui prouvent l'élevation du génie, & décident des événemens qu'une crise violente seule a le droit de faire passer.

La possession unique de toutes les fortunes de votre Empire, & l'établissement du systême de propriété si sagement établi à Constantinople par les enfans d'Osman, étoient, Sire, une conséquence nécessaire des actes d'autorité auxquels votre Majesté a été obligée de recourir afin de *cimenter solidement* par ces coups d'éclat des essais Monarchiques, capables de faire envie au despotisme le plus *absolu*.

C'est aux ressources précieuses que vous a procuré si noblement le Contrôleur de vos finances que se rapporteront les événements qui vont illustrer la suite de votre regne, & vous assureront enfin une supériorité constante sur tous les Monarques de l'univers. La confiscation, *surtout*, cet-

te fource de tréfors inépuifables dans un Etat defpotique, va devenir entre les mains de votre incomparable Chancelier, & du grand Miniftre qui le feconde, un jeu d'autant plus affuré qu'ils ont trop de difcernement pour faire tomber leurs décrets en vain, quand ils feront obligés de faire des *exemples*.

Tout François impartial convient que ces excès falutaires étoient le feul moyen de prévenir de plus grands malheurs. C'eft ce que votre augufte ayeul avoit déja fenti en pareil cas... Chacun fait que le prétexte de la Religion, dont il fit ufage, ne fut qu'un voile pour couvrir les confiscations dont il eut befoin, pour faire le bonheur de fes peuples, *aux dépens des fanatiques*. Puiffent celles que votre Majefté vient de faire opérer le même avantage, & faire bientôt oublier les calamités qui en ont été caufe!

C'eft aux François qui partagent aujourd'hui nos fentimens que nous nous joignons pour nous rapprocher du trône de votre Majefté; c'eft fur un Chancelier auffi *grand* que *courageux*... Sur un Miniftre des finances *digne* de *lui*... Sur un autre Miniftre digne des deux premiers... Sur tous les gens enfin qui ont le bonheur de plaire à leur aimable protectrice, la belle Comteffe, que nous ofons compter pour être entendus.

Ce n'eft plus, Sire, le regne de ce *fuperbe* Choifeul qui ofoit vous démontrer que votre gloire étoit féparée de vos plaifirs. Tous les objets

CHAP. XL.

sont aujourd'hui confondus par sa chûte; & votre Majesté, n'ayant plus ce censeur importun, il ne trouvera plus d'obstacle entr'elle & nous pour s'opposer aux effets de notre zele. Daignez vous convaincre, Sire, de sa vivacité, en jettant les yeux sur de fideles sujets, décidés à faire *aveuglément* tout ce qui sera de votre *bon plaisir*, & agréez l'offre de nos fortunes & de nos vies, comme le gage de notre soumission parfaite & du profond respect avec le quel nous avons l'honneur d'être, &c,..!

Les MESSIRES & MAÎTRES composant le GRAND PARLEMENT de Trévoux.



CHAPITRE XLI.

Ce n'étoit pas-là tout: Depuis la retraite des Ducs de Choiseul & de Praslin, restoient trois Ministeres à remplir. Il falloit des créatures dévouées au Grand Visir & à la Sultane *favorite*. Où les chercher? Où les trouver? Où les choisir? Où les prendre? Il y avoit scission entre Maupeou & Terray, les deux plus grands scélérats du Royaume. Terray devoit le Contrôle à Maupeou, comme Maupeou devoit les sceaux à Choiseul. Choiseul étoit loyal & franc. Il fut trompé par le tartuffe Maupeou, comme celui-ci eut dû l'être par l'hypocrite Terray. CHAP. XLI.

Il s'agissoit de nommer le Duc d'Aiguillon aux affaires étrangeres. La Du Barry le poussoit au Ministre de toutes ses forces. Mais le Duc ne trouva pas le raisin assez mur. Son affaire lui avoit suscité trop d'ennemis: cet événement étoit trop récent pour qu'il lui fut prudent d'accepter dans le moment la place à laquelle la favorite avoit engagé le Roi de le nommer.

D'Aiguillon, par une politique bien entendue, resta derriere le rideau attendant un moment plus favorable pour entrer sur la scene. Le Duc avoit assez de sagacité pour concevoir un plan & assez d'adresse pour le mettre à exécution. Il n'ig-

CHAP. XLI.

noroit pas le proverbe, *reculer pour mieux sauter*.

Il étoit du *mieux-mieux* possible (*), avec la Du Barry, mais il appréhendoit les gens qui pouvoient remplir *l'interim* du Ministere. Des gens, avec assez de consistance & avec assez de talens eussent pu supplanter Sa Grace, & envoyer paître avec les vaches la belle Comtesse. Il falloit pourtant laisser épuiser le fiel du public.

Me. Terray sollicitoit le département de la Marine. A la retraite du Duc de Praslin, on lui en avoit confié le portefeuille. Il eut bien voulu le garder : mais le Chancelier n'étoit pas de cet avis. Il n'eut ce portefeuille que provisoirement, c'est-à-dire, pour le remettre aussitôt la nomination faite d'un autre Ministre.

Le Ministere de la guerre n'étoit pas le fait d'un Abbé. Cette nomination eut fait rire tout le monde. L'abbé étoit Contrôleur, & resta Contrôleur jusqu'au moment où il fit frapper les premiers *Louis d'or* de Louis XVI (†).

Pour le département de la guerre, on choisit un

(*) On prétend qu'il a souillé la couche du Roi. Ce n'est pas le devoir d'un historien de pénétrer dans ces ténébreux mysteres. Il faut se taire.

(†) Vingt-quatre heures après que ces *Louis*, portant l'effigie de Louis XVI, furent frappés, l'Abbé Terray fut exilé. En passant le bac à Poissy, pour se rendre à sa terre de la Motte, les bateliers voulurent le noyer, mais il fut sauvé : grace à la Maréchaussée !

Mar-

Marquis de Monteynard. Ce qu'il y a de curieux, c'eſt que ce Marquis étoit au coin de ſon feu, philoſophant avec quelques amis, lorſque le Courier lui apporta la nouvelle inattendue qu'il étoit fait Miniſtre de la guerre. Il monta en chaiſe, ſans faire connoître aux ſpectateurs quelle étoit la nouvelle qui l'obligeoit de partir ſi bruſquement. Ce Monteynard étoit une eſpece de Trapiſte pour le tems de bonne conduite, de mœurs auſteres. Il étoit honnête homme, il avoit de la probité, mais de la *bonne* probité. Il fit de bon tout ce qu'il put faire de bon, parmi un tas de coquins qui faiſoient autant de mal qu'ils pouvoient faire de mal.

Comme tout ne ſe fait dans ce monde que par intérêt, le Prince de Condé avoit eu le ſien dans la nomination du Marquis. Son élevation fut le réſultat d'une intrigue de Cour; mais Monteynard n'y entra pour rien. Voici comme on conte le fait.

A la diſgrace du Duc de Choiſeul, le Comte de Maillebois, militaire très-capable & très-ambitieux, mais qui ſe trouvoit éloigné depuis très-longtems par ſa malheureuſe affaire avec le Maréchal d'Eſtrées, (ce Général l'avoit accuſé de haute trahiſon en 1758) engagea le Prince de Condé à propoſer au Roi pour Miniſtre de la guerre, le Marquis de Monteynard, Lieutenant-Général des armées du Roi, qui avoit eu l'avantage de ſervir ſous les ordres de S. A., dont elle connoiſ-

CHAP. XLI.

soit dès lors, les talens & la probité. Il se flatta par l'honneur de donner à S. M. un homme dévoué à lui, & que tous les militaires verroient à leur tête avec acclamation. L'espoir que le Comte de Maillebois avoit de se réintégrer en fonctions sous un homme avec lequel il étoit déja intimement uni, & qui lui deviendroit plus attaché par les liens de la reconnoissance, étoit le principe secret de cet éloge généreux. Le Prince goûta la proposition du Courtisan. Au jour où le Roi se proposoit de choisir, il se fit apporter l'Almanac Royal; il prit la liste des Officiers-Généraux, à chacun desquels S. M. s'arrêtoit, comme pour demander l'avis de ceux qui l'entouroient : il se trouvoit toujours quelque difficulté. Quand elle en vînt au Marquis de Monteynard, S. A. insista fortement sur celui-ci & sur ses louanges. Personne ne put le contrarier. Le Monarque fut enchanté de se trouver déterminé par un suffrage général. Le Marquis de Monteynard fut désigné.

Le Prince de Condé avoit ses vues. Il y avoit longtems qu'il desiroit qu'on rétablit en sa faveur la charge de Grand-maître de l'artillerie, qui lui auroit valu 400,000 livres de rentes, & il comptoit que le Ministre de la Guerre, étant sa créature, feroit le premier à proposer le rétablissement de cette charge pour lui. Mais le Marquis de Monteynard, soit pour ne point diminuer le revenu ou l'autorité de sa charge, en détachant une si belle portion de son département, soit réellement

en vue du bien de l'Etat, représenta au Roi que le moment où l'état de ses finances exigeoit une diminution sur les fonds de l'extraordinaire de guerre, ne lui paroissoit point celui de faire une dépense aussi considérable, en accordant au Prince de Condé la grace qu'il demandoit. En conséquence l'affaire n'eut pas lieu.

Le Marquis de Monteynard étoit un personnage inepte, borné, peu ambitieux, foible, médiocre dans son métier; il n'avoit ni ce courage, ni ce talent propres pour se maintenir à la Cour, & dans un tems surtout où tout y étoit corrompu & gâté.

Quelque tems après son avenement au Ministere, il fit faire une promotion. Les *promus* furent le lendemain remercier le Ministre. Le Marquis de Monteynard leur dit avec cette bénignité qui est une esquisse fort legere de sa douceur naturelle : *J'ai suivi*, Messieurs, *le travail de M. de Choiseul; vous ne me devez point de reconnoissance. Soyez convaincus que vous n'auriez rien obtenu, si j'avois consulté mon opinion sur votre mérite* (*). Les nouveaux élus pénétrés de cette

(*) De tous les Officiers-Généraux François, qui sont au nombre de plus de 800, il n'y en a pas 80 qui ayent obtenu ce rang par leurs services. Dans tous les pays du monde, les grades militaires sont le prix des talens ou des actions d'éclat; mais il est des corps en France où ces grades viennent comme les cheveux blancs. La Maison du Roi qui ne marche que comme les fameuses

civile reception, lui firent la révérence, & se retirerent en se mordant les pouces.

CHAP. XLI.

Le Marquis de Monteynard avoit le travail minutieux & froid. Le Roi eut beaucoup de peine à s'y faire, accoutumé, comme il l'étoit depuis dix ans, à celui du Duc de Choiseul, qui traitoit tout lestement & savoit amuser son maître au milieu des affaires les plus épineuses. On connoit assez les opérations de ce Ministre, sans qu'il soit besoin de les détailler ici. A son arrivée au Ministere, un des objets de ses soins fut de réduire les dépenses portées à un point excessif par son prédécesseur. Il chercha à rétablir l'ordre & l'émulation parmi les troupes, absolument détruits par le despotisme de l'autre. Il arrêta ou supprima les innovations dangereuses d'un génie inquiet, avide de faire parler de lui & peu délicat sur les moyens. Il introduisit des récompenses nouvelles, propres à conserver un fond de vieux soldats pour former les nouveaux. Il porta un œil scrutateur dans les déprédations énormes & habituelles avant lui. Si ce Ministre s'y est mal pris; s'il n'a pas réussi comme il le desiroit; s'il a commis une iniquité, croyant faire justice, il faut l'attribuer aux surprises faites à sa Religion par des instigateurs contre lesquels un défaut de sagacité trop nécess-

queues à Constantinople, est une pépiniere où un homme ignorant, un homme foible, un homme paralitique peut devenir Officier-Général aussi aisément qu'un brave homme.

faire à la Cour, l'a empêché d'être en garde. Jusqu'à présent, on n'a pu reprocher au Marquis de Monteynard ni infamie ni intrigue. On ne peut surement pas en dire autant de ses décriés Collegues. Ils accumulerent sur leur tête forfait sur forfait. Les honneurs vinrent chercher dans ses foyers le Marquis de Monteynard, & ses indignes confreres chercherent à s'y porter par toute sorte de cabales, de brigues & de noirceurs.

Le Ministere des affaires étrangeres étoit vaquant depuis six mois. Le Duc d'Aiguillon dont le procès étoit presque oublié du public, pressa tellement la favorite, que celle-ci parvint à déterminer le Roi à l'y nommer. Le Duc essuya d'abord des mortifications, & ça devoit être. Un si digne choix de la part du Roi ne pouvoit manquer de remuer la bile des ennemis de l'excommandant de Bretagne. Ils ne manquerent pas d'observer " que la ,, Pairie étoit autrefois en France une dignité, qui ,, n'admettoit point de souillure; mais que, dans ,, cet heureux tems, un Pair pouvoit empoisonner, ruiner une Province, suborner des temoins, ,, gouverner un Royaume, pourvu qu'il eut l'art ,, de faire sa cour & de bien mentir." Un des plus mécontens de l'élevation du Duc au Ministere; annonça sa nomination à cette nouvelle dignité par une lettre, conçue dans le stile le plus mordant possible. La voici :

CHAP. XLI.

COPIE d'une lettre écrite de Paris le 10 Juin 1771.

" Enfin, Monsieur, l'événement prédit depuis si longtems vient d'arriver, mais il a fait une sensation bien contraire à celle que l'on croyoit devoir éprouver. Le Duc d'Aiguillon est sur la *roüe*, & toute la France, qui depuis quatre ans, faisoit des vœux continuels pour obtenir cette grace, vient d'en apprendre la nouvelle avec le plus grand effroi. Vous direz, peut être, que la nation Françoise est bien legere, & qu'elle n'a aucune volonté fixe? Mais vous vous tromperez, c'est au destin seul qu'il faut vous en prendre dans cette occasion; c'est l'aveuglement d'un homme & l'artifice de quelques autres, que vous devez accuser de ce phénomene singulier. La roüe sur laquelle est le Duc, est (le croyrez-vous?) *la roüe de la fortune, au lieu de celle qu'il a méritée* : C'est cette roüe odieuse qui précipite l'innocent, & qui éleve souvent le coupable, s'il a l'adresse de ramper assez bas pour s'y accrocher.

" L'histoire offre des exemples consolans aux malheureux, mais personne à Paris, n'est en état de les goûter; l'abbattement est si général, & la consternation de tout le peuple est si affreuse, qu'on ne pense plus à sortir de cet état. On sait que Néron, après avoir fait poignarder sa mere impunément, fut obligé enfin de demander la mort à genoux; on sait que le Maréchal d'Acre fut assas-

finé (*), que la Sénora Galligai périt dans les supplices qu'elle avoit mérités, &c. &c. &c. On convient que le Ciel quelquefois ne perd pas de vue le coupable, quoiqu'il l'éleve; mais quand sa justice est trop lente, qu'il en coûte cher à l'humanité!

" Maître absolu aujourd'hui de ses juges & du Royaume qui l'a condamné, le bourreau de M. de la Chalotais n'est plus sur le théâtre où le Comte de Horn a expié son forfait. Il faut actuellement une révolution absolue dans le Royaume pour le ramener à ce point d'où il est parti sous nos yeux.

" Les crimes *prouvés* sur lesquels la Pairie, la

(*) D'un coup de pistolet, sur le pont levis du Louvre, le 24 Avril 1617. Son cadavre enterré sans cérémonie, fut exhumé par la populace & traîné par les rues jusqu'au bout du Pont-Neuf. On le pendit par les pieds à l'une des potences qu'il avoit fait dresser pour ceux qui parleroient mal de lui. Après l'avoir traîné à la Grève & en d'autres lieux, on le démembra & on le coupa en mille pieces. Chacun voulut avoir quelque chose du *juif excommunié*. C'étoit le nom que lui donnoit cette populace effrénée. Ses oreilles surtout furent achetées chérement, ses entrailles jettées dans la riviere, ses restes sanglans brûlés sur le Pont-Neuf, devant la statue de Henri IV. Le lendemain on vendit ses cendres sur le pied d'un quart d'écu l'once. La fureur de la vengeance étoit telle qu'un homme lui arracha le cœur, le fit cuire sur les charbons & le mangea publiquement. Le Parlement de Paris procéda contre sa mémoire & condamna sa femme, Léonore Galligai, à perdre la tête.

Magiſtrature entiere, & enfin les Princes du Sang
CHAP. XLI. ont porté leur jugement, ne ſont plus que des actes de juſtice de courage, que l'Europe a tort d'avoir en horreur. Pour ſurcroit d'étonnement, il eſt enjoint à toute la terre, aujourd'hui, de traiter directement avec le même homme dont elle attendoit le ſupplice depuis ſi longtems. Voici le fait hiſtorique de *cette horrible merveille* rendu mot à mot.

“ Jeudi dernier, tous les Miniſtres étrangers ayant été priés à ſouper chez le Duc de Law...... s'y rendirent ſans être inſtruits des raiſons de ce ſouper qu'ils n'ignorerent pas longtems.

“ Le Roi averti que tout le monde étoit aſſemblé parut avec un viſage riant, accompagné de M. le Duc d'Aiguillon, qu'il leur annonça lui-même, en leur apprenant qu'il l'avoit nommé Miniſtre des affaires étrangeres, & qu'ils traiteroient à l'avenir *directement* avec lui *pour tout ce qui ſeroit de ce Département*. L'aſſemblée fut ſi interdite *du plaiſir que lui donna* cette nouvelle, que le Duc ne reçut aucun compliment, & que tout le ſouper ſe paſſa dans le ſilence le plus majeſtueux.

“ Les politiques ſement dans le monde que ce nouveau Miniſtre ſe propoſe de faire ſolliciter les Princes & Pairs de revenir à la Cour, & qu'il eſt décidé à rappeller le Parlement de Paris, à condition qu'il ſera reconnu juridiquement innocent, & qu'il y aura quelques témoins punis pour leur apprendre la marche politique. Mais on ne croit

pas que les Princes & les Magiftrats qui fe font conduits fi dignement, cédent à un homme qu'ils ont condamné, parcequ'il n'a pas fubi fon arrêt, après l'avoir mérité. CHAP. XLI.

" Avant d'arriver à la bénignité que le Duc d'Aiguillon a annoncée dans fon apologie, on s'attend encore à quelques profcriptions de choix, qui s'étendront affez pour cimenter l'autorité de ce nouveau Silla, dont les vertus jailliront enfin des fources de fang qu'il aura ouvertes. Heureux les citoyens, qui, dans cette crife, pourront fe flatter de lui être inconnus, & jouir du privilége précieux de mourir tranquillement fans fes fecours !

" Voilà, Monfieur, ce que vous vouliez favoir : *le facrifice de l'innocent eft confommé*. . . . & les crimes les plus affreux femblent être devenus des titres pour obtenir les graces & les bienfaits d'un maître que la nation aime trop pour ne le pas plaindre.

" Puiffent les deux monftres que l'Europe abhorre, reprendre bientôt l'un contre l'autre l'exercice de leur noirceur & de leur atrocité! Puiffent-ils, après s'être gorgés de fang & de forfaits, après s'être couverts de toutes les fouillures qui peuvent avilir l'humanité, remplir leur deftinée en fe détruifant l'un par l'autre, & délivrer enfin de leur odieufe exiftence l'Empire malheureux qu'ils ont réduit à l'extrémité! Tels font les vœux de toute la France, & en particulier, Monfieur, ceux de votre très humble & très affectionné Serviteur."

CHAP. XLI.

Le Ministere de la Marine restoit à remplir. Le portefeuille, comme nous l'avons déja dit, en avoit été confié à l'Abbé Terray, lors de l'exil du Duc de Praslin. L'Abbé desiroit ardemment de conserver cette dépouille. Mais on en revêtit M. de Boynes, autre roué, non tout-à-fait de la même force, mais approchant de celle des Maupeou, des d'Aiguillon, des Terray.

Cette nomination de de Boynes au Ministere de la Marine, fut l'effet de l'intrigue du Chancelier. Maupeou avoit fait obtenir le Contrôle-Général à l'Abbé dans l'espérance qu'il en seroit secondé dans tous ses projets. Terray n'avoit pas manqué de le promettre; mais il avoit bien résolu en son particulier de n'en rien faire. Devenu Contrôleur, loin de fournir au destructeur de la Magistrature les moyens nécessaires pour consolider la ruine des Parlements & des Choiseuls, ses ennemis, il ne voulut pas même lever les obstacles qui se présentoient contre sa personne.

Nul homme n'étoit plus initié que Terray dans les mysteres de la Magistrature, plus connu au Parlement, plus au fait des caracteres, des esprits & des intrigues de ses anciens confreres. Il ne fut d'aucun secours au Chancelier, ne l'aida d'aucun conseil, lui laissa tout le poids & l'embarras de son entreprise.

Faut pas croire que ce fut par aucune vue de bien public que l'Abbé se conduisit ainsi, ni par amitié ou générosité envers ses confreres, mais il

regardoit comme impossible l'exécution totale des projets du Chancelier. Il esperoit que Maupeou succomberoit sous le fardeau : dès-lors il entrevoyoit qu'il pourroit le remplacer comme chef de la justice, & proposer un nouveau plan tout opposé au sien.

De Boynes vint heureusement au secours du Chancelier ; il lui communiqua ses lumieres, l'aïda dans l'exécution de ses desseins. En reconnoissance, Maupeou prôna au Roi son mérite & ses talens ; il le représenta comme un homme infatigable, d'un sens exquis, d'un jugement solide, l'homme enfin qui convenoit au Ministere (*).

A la recommandation de Maupeou, la marine fut donc donnée à de Boynes. Terray s'emporta un instant, fit mine de vouloir se démettre du Contrôle, mais n'en fit rien, malheureusement.

Le Chancelier avoit beau champ : De Boynes,

(*) Voyez le portrait que nous en avons esquissé dans *le coup d'œil* sur cette histoire, page LXXIV, & suivantes... Les plaisans ne furent pas contens de la nomination de de Boynes au Ministere. Ils dirent méchamment que la marine que l'on avoit trouvée fort mal menée par un roulier (†) ne le seroit pas mieux par un *cheval borgne* (de Boynes) que l'on avoit harnaché pour la conduire.

(†) *M. Rouillé, dont nous avons déja parlé, étoit un Ministre médiocre, ce qui fit dire qu'il n'étoit pas étonnant de voir la Marine mal menée par un* roulier. *C'est l'affabilité de M. de Boynes qui l'a fait comparer à un* cheval borgne.

d'Aiguillon, la Vrilliere étoient ensemble avec lui comme chair & os. Il n'appréhendoit pas le sournois & peu important (*) Bertin; mais il n'osoit gueres rompre en visiere avec Terray; il prit le parti de l'amadoüer par de belles promesses & de le tenir ainsi dans la dépendance.

Tout rioit au Chancelier; il voyoit de jour en jour son cortege grossir, même de ses ennemis. Il avoit éloigné les Princes de la Cour; il les tenoit

(*) M. Bertin avoit été placé au Contrôle, comme nous l'avons dit, lors du renvoi de M. de Silhouette. Appellé au Ministere, on dût créer expressément un département pour ce Secrétaire d'Etat. Il fallut écorner ceux des autres, pour lui faire un lot. On lui donna les fiacres, les lotteries, les petites postes & autres objets de cette espece. Voici comme on en plaisantoit dans un vaudeville satyrique déja cité :

Ne se sentant pas d'aise,
Bertin dit en entrant :
Qu'on me donne une chaise,
Je veux bercer l'enfant!
Je suis Ministre en pied, mais je n'ai rien à faire ;
Et pour occuper mon loisir,
Seigneur, je compte vous offrir
Mon petit Ministere.

Bertin étoit le Ministre intime du Roi. On sait que Louis XV étoit un agioteur ; qu'il prenoit plaisir aux reviremens des différens papiers royaux ; qu'il aimoit à en courir les chances avec ses sujets ; & qu'il en avoit de toutes les especes ; Bertin étoit chargé de ces fonctions. Le Roi lui avoit confié cet intéressant portefeuille.

persévéremment dans la disgrace du Roi. Le mariage du Comte de Provence s'étoit célébré sans eux (*) : Bien grands, sans doute, s'ils eussent

(*) Les satyres, les épigrammes roulerent à ce sujet, comme de coutume. En voici quelques-unes :

" Les Princes du Sang ayant remercié quand le Roi „ les a fait inviter au mariage de M. le Comte de Provence, il leur a été enjoint le lendemain par lettre-de-cachet d'assister à cette cérémonie ; *ce qu'ils n'ont pas fait*. Les Princesses seulement s'y sont rendues „ avec des habits de noces, & la gayeté qu'on porte à „ un enterrement.

" Les Princesses n'ayant pas envie de danser, ont demandé au Roi, immédiatement après le banquet, la „ permission d'aller s'affliger à Paris.

" Les crédits du mariage de M. le Dauphin ayant ruiné tous les brodeurs de Paris, la plus grande partie „ des Seigneurs a paru en gala au mariage de M. le Comte de Provence avec des habits brodés à la *Chanceliere* (†).

„ Il y avoit si bonne compagnie au bal paré qui s'est „ donné à Versailles pour le mariage du Comte de Provence, que le Prince de Soubise y a été volé de sa „ bourse, & plusieurs autres personnes de leurs montres. „ Madame la Princesse de Guemené y a perdu son brasselet au buffet, en recevant un verre de limonade „ d'un homme bien vêtu qui s'empressa de la servir, ce „ qui confirme tout ce que l'on pourra dire de plus fort „ sur l'agilité des gens qui ont été reçus dans ce bal.

(†) *On fait certains galons de nouvelle matiere,*
Mais ils ne sont que pour jours de galas :
On les nomme à la Chanceliere ;
Pourquoi? c'est qu'ils sont faux & ne rougissent pas.

CHAP. XLI.

constamment persisté à se tenir dans leur honorable exil ! mais on les vit bientôt lâchement revenir, séduits par l'appas des graces & des faveurs. Un seul resta inébranlable, ce fut le Prince de Conti. Il n'en fut pas fâché, il n'en fixa que mieux les regards de la nation, & en devint l'idole. Il donna matiere à des couplets où on le peignoit le foüet à la main, châtiant les autres Princes dégradés, avilis, le jouet du Chancelier & les suppôts du despotisme.

Le Prince de Condé étoit revenu à la Cour, & avoit fait ses excuses au Roi par l'entremise du Comte de la Marche. Ce fait est consigné dans un Noël qui courut alors. Voici le couplet :

La Marche a le cœur loyal,
Condé sut le reconnoître,
Et servi par son égal,
Il va droit à son maître.
Ce moyen est en général
Le plus digne peut-être.

Comme le Comte de la Marche avoit toujours favorisé le parti de Maupeou, celui-ci croyoit que le Prince de Condé l'embrasseroit aussi.

Le Duc d'Orléans étoit rentré dans les bonnes graces du Roi pas l'entremise du Duc d'Aiguillon. Aussi, en apostrophant ce Prince dans le même Noël, on disoit :

Vous avez fort noblement
Combiné la démarche,
En refusant constamment
Le Comte de la Marche :
D'Aiguillon vous a bien infiniment
Fourni cette autre marche.
Mais au fond l'honneur n'est rien,
Il n'en faut tenir compte,
Hé ! que vous fait le moyen ?
Si vous n'en avez la honte :
Allez, d'Aiguillon vous dira bien
Comment on la surmonte.

La nation étoit au cri. On mouroit de faim dans les Provinces : les travaux étoient suspendus dans la Capitale ; l'image de l'indigence se présentoit d'un bout du Royaume à l'autre, & le Contrôleur-Général faisoit faire banqueroute (*)

(*) Cette opération du Contrôleur des Finances du Royaume prêta, on s'y attend bien, aussi fort à la satyre que celles de son confrere le Chancelier. On dit :

" Il va paroître des lettres de rescision contre toutes " les dettes de l'Etat ; le Ministre reclamant, sous pré- " texte que le Royaume est en enfance, les privileges " de la minorité.

" L'Abbé Terray dont le grand art est de pêcher en " eau trouble, vient de prouver qu'il est l'homme de " toute la France le plus propre à dégraisser le Ro- " yaume.

" Le camp de Compiegne sera cette année, compo- " sé de 50,000 hommes sur l'avis qui a été donné au

CHAP. XLI.

au Roi. La réduction des intérêts avoit annonçé aux malheureux, à qui il restoit encore quelque argent, celle des capitaux. Tandis que tous les états étoient dans la consternation; que la misere poignoit la classe la plus indigente du peuple; tous les *roués* étaloient un luxe, faisoient parade d'une prodigalité effroyable.

Un Du Barry arrivoit de Spa: On lui reprochoit qu'il avoit tiré sur le Banquier de la Cour: il se recrie qu'il n'a encore touché que *deux millions trois-cents mille livres.*

Ce Du Barry (le beau frere) portait l'insolence au comble. Il entretenoit une fille qui avoit pris le nom postiche de *de Murat*. Il la maria à un Chevalier de St. Louis qui, par une circonstance singuliere, portoit ce nom, & auquel il fit une pension de deux mille écus, pour conserver sa maîtresse, qu'il qualifia par dessus cela du nom

---

„ Contrôleur-Général que tous les huissiers du Royaume „ s'étoient ligués pour arrêter le Roi comme *banqueroutier.*

" On apprend qu'il est un Royaume en Europe dans „ lequel il est permis à tous les débiteurs de faire „ banqueroute à leurs créanciers, à l'exemple du Souverain.

" On vient d'ériger une nouvelle Cour sous le nom „ de Cour de conscience, à la tête de laquelle seront „ le Duc d'Aiguillon, le Chancelier, M. de Boynes. „ Cette Cour est destinée à examiner les fortunes des „ financiers que l'Abbé Terray n'a pas dégraissés, &c. „ &c. &c.

de Marquise. Ce Du Barry affichoit ainsi un scandale affreux, &, peu après, il poussa l'indécence jusqu'à tenir publiquement avec sa maîtresse l'enfant d'une gueuse, nommée la Beauvoisin. Le batême se fit à Montmartre près de Paris avec le plus grand appareil. Il y avoit douze carosses de suite, & comme la paroisse est l'endroit le plus élevé du lieu, le Curé eut la complaisance de descendre à une petite Chapelle, où se fit la cérémonie. Les cadeaux, les dragées, &c, coûterent en effet 24 à 25,000 livres à ce Du Barry, qui se chargea en outre de faire 1200 livres de pension au petit bâtard, son filleul.

Qui eut osé trouver à redire à cela? Le Banquier de la Cour, dans ses comptes, prenoit pour argent comptant les *mandats* du comte. L'Abbé Terray eut été écarté s'il eut dit le moindre mot; le Chancelier étoit soutenu par la favorite; celle-ci devoit son nom & sa fortune au Comte: il étoit naturel que ce Du Barry profitat de son bon destin. Il en usoit en maître.

Un jour, il fut au Comité des fermes demander pour un sieur Desaint, son ami, la direction de Paris, vacante par l'élevation d'un sieur de la Peiriere au grade de Fermier-Général. Le Comité lui représenta qu'il s'y étoit pris trop tard; que cette place étoit déja donnée à un sieur Chomel, & qu'il n'étoit pas possible de déplacer un homme installé, ou de le faire retrograder. Le Comte insista, disant: "qu'il „ ne se feroit pas donné la peine de venir trouver

CHAP. XLI.

„ ces Meſſieurs, ſi ç'eut été pour une choſe ordinaire. „ On fit de nouvelles difficultés, & il parla plus haut, demandant inſolemment : “ ſi l'on „ ne ſavoit pas que c'étoit lui qui avoit eu l'hon„ neur de donner une maîtreſſe au Roi; qui avoit „ fait le Duc d'Aiguillon, Miniſtre des affaires „ étrangeres; & de Boynes, Miniſtre de la Mari„ ne; qui ſoutenoit le Chancelier, le Contrôleur„ Général, &c? & ajoutant qu'on eut en conſé„ quence à y prendre garde, & à ne pas lui donner „ d'humeur. ” Ce propos, ſans exemple, étourdit tellement les Fermiers-Généraux qu'ils n'oſerent repliquer, & firent tout ce qu'il exigeoit.

Ce *roué* s'étoit vanté tout haut dans Paris de cette eſclandre. Les Fermiers-Généraux furent ſe plaindre à la favorite qui lui conſeilla amicalement de ne plus ſe donner de pareils airs, ſous peine d'encourir ſon indignation; d'aller paſſer quelques mois dans ſon Marquiſat de l'Iſle pour y apprendre à tourner ſa langue ſept fois dans la bouche, avant de parler.

Ce Marquiſat qui étoit un don du Roi, valoit 100,000 livres de rentes. Le roué ſe vantoit, à ce moment, d'en être à ſon cinquieme million (*). Tout le monde murmuroit, & la belle Comteſſe

(*) Un jour, il perdit ſur ſa parole, au-delà de l'argent qu'il avoit, 7000 Louis. Comme on paroiſſoit le plaindre : “ Eh! mes amis, dit-il, que cela ne vous in„ quiette pas, FREROT payera tout. “ C'eſt ainſi qu'il nommoit Louis XV.

avoit assez de raison pour convenir que l'on n'avoit pas tort.

D'un autre côté, le frere du *roué*, mari de la Sultane, (un sac à vin, un pourceau se vautrant le jour & la nuit dans les plus sales débauches) s'avisoit de jouer mille Louis sur une carte. Le Roi lui avoit accordé 60,000 livres de rentes dans le Duché de Roquelaure, à condition qu'il ne mettroit plus les pieds dans la Capitale, & qu'on n'entendroit plus parler de lui. Ce n'étoit pas assez: c'étoit chaque jour de nouvelles demandes.

La Comtesse à son tour puisoit à son gré au trésor. Elle en étoit, pour sa part, au dix-huitieme million, non compris les cadeaux particuliers que lui avoit fait son royal amant. Le Chancelier faisoit une dépense énorme pour completter ses Parlements, solder ses espions, & le Duc d'Aiguillon pour se faire des créatures dans les Cours étrangeres où il étoit vu de mauvais œil. Quelles ressources à trouver pour que le Royaume ne fut pas aux abois!

Louis XV en étoit au degré le plus haut d'abandon & de mépris de la part de son peuple; sa maîtresse & ses Ministres au dernier période d'exécration & de haine. Ils le savoient bien surement, & n'en poursuivoient pas moins leur chemin, les uns par une voye, les autres par une autre.

La Comtesse Du Barry cherchoit, autant qu'elle pouvoit, à étourdir chaque jour le Roi par de nouvelles orgies, afin de maintenir son empire. Le

CHAP. XLI.

Roi, à son tour, se noyoit dans la crapule & les voluptés pour oublier plus aisément les maux de l'Etat. Les Ministres ne vivoient que politiquement ensemble; ils ne s'occupoient qu'à se détruire réciproquement. Rien de plus curieux que de voir les trames que ceux-ci ourdissoient, auprès de la Comtesse, les uns contre les autres pour se perdre mutuellement.

" Le Chancelier est un hypocrite, un fourbe, „ écrivoit le Duc d'Aiguillon à la favorite. Il „ indispose contre vous la famille Royale : vous „ êtes perdue sans ressource si vous ne me secon- „ dez pour le culbuter. Tachez de persuader le „ Roi du vice de sa besogne : représentez lui la „ haine qu'ont pour lui tous les Princes, les Pairs „ & le public. De mon côté, je saisirai toutes „ les occasions de lui nuire; j'épierai si bien sa „ conduite, & je lui tendrai tant de pieges, que „ je ne doute pas qu'il ne nous donne bientôt des „ armes contre lui."

L'Abbé Terray agissoit de concert pour faire sauter le Chancelier; il le dépouilloit insensiblement de ses créatures, & frappoit sur tout ce qui l'entouroit. Il avoit déja fait supprimer, par un Arrêt du Conseil, une commission d'Inspecteur des Domaines que le Chancelier avoit obtenue pour le Brun, son confident & son Secrétaire.

L'humeur du Chancelier contre le Duc & l'Abbé, le fit éclater de maniere que personne ne put douter de la mésintelligence qui les divisoit; il cher-

choit à faire tomber sur eux tout l'odieux de la révolution qu'il avoit opérée. Quand on alloit lui demander la liberté ou le rappel de quelques exilés, il paroissoit prendre la plus grande part à leur sort, & il assuroit que son avis étoit qu'on levat les lettres-de-cachet; enfin il disoit qu'il falloit attribuer les malheurs dont on se plaignoit à l'Abbé Terray, *ce Mandrin qui mettroit volontiers le pistolet sur la gorge pour accroître les finances;* & au Duc d'Aiguillon, *le Despote qui voudroit tout tuer & tout manger.*

Voyant qu'il lui étoit impossible de pouvoir se rapprocher d'eux & de la favorite, il essaya de se concilier la famille Royale. Il lui fallut pour cela prendre les dehors d'un honnête homme, & quelquefois agir en conséquence. Il soutint assez bien ce rôle, quoiqu'il lui fut étranger, & il poussa l'hypocrisie jusqu'à faire le dévôt pour se ménager un accès près de Madame *Louise* (*). Enfin il déclama contre la corruption de tous ceux qui rampoient bassement sous une femme, sans honneur & sans mœurs, &, par ses tracasseries continuelles, il parvint à aigrir plus que jamais les enfans du Roi contre la favorite & ceux qui l'entouroient. Les choses furent poussées au point que le Roi, touché de leur mépris, s'écria douloureusement: "Je le vois bien: mes enfans ne m'aiment plus!" Il n'avoit pas tout-à-fait tort: la favorite avoit

(*) Voyez au sujet de cette Princesse, *Coup-d'œil* sur cette histoire, page LXXXVI.

CHAP. XLI.

eu l'imprudence de se permettre des plaisanteries sur la prétendue impuissance du Dauphin : On les lui rapporta. Furieux, le Prince se transporta à l'instant chez elle, où il lui fit sentir de la façon la plus vive qu'il ne lui appartenoit pas de s'égayger, ainsi sur son compte ; & comme on parloit du Vicomte Du Barry, pour lequel Madame Du Barry, sa tante, sollicitoit la place de premier Ecuyer, M. le Dauphin lui dit : " Si votre neveu „ a cette place, qu'il ne s'approche pas de moi ; „ je lui donnerois de ma botte sur la joue." Mde. la Comtesse fut si fâchée de cette scene qu'elle se renferma chez elle toute la journée & ne voulut voir personne.

La du Barry n'avoit pas été plus reservée au sujet de la Dauphine. Elle eut un jour l'indignité de tenir contre cette Princesse un propos infâme. „ Prenez garde, dit-elle au Roi, que cette „ *rousse* ne se fasse trousser dans quelque coin."

La Dauphine chercha à s'en venger par une espieglerie, digne de son âge & de sa gayeté.

Elle sçut que la favorite avoit commandé à un Jouaillier un bec de diamans très beau. Avertie du jour où l'artiste devoit l'apporter, elle ordonne qu'on le guette, & qu'on le fasse entrer chez elle avant qu'il aille chez la Sultane. On exécuta ses ordres exactement, & lorsqu'elle le vit, elle lui proposa de lui faire un bec de diamans très riche & très élégant. Le Jouaillier lui demande si elle le veut pareil à celui qu'il apporte, & c'est

où la Dauphine l'attendoit. Elle voit ce bijou, le prend, se le fait ajuster par ses Dames, trouve qu'il lui va très-bien, & déclare qu'elle veut le garder. Le Marchand est intrigué. La Princesse s'en apperçoit & en veut savoir la raison. Il l'avoue. Madame la Dauphine le rassure, & lui répond qu'elle prend la chose sur elle. Ensuite, elle va avec son bec de diamans chez le Roi, & lui demande comment il le trouve? Il en vante le goût & la richesse, & ensuite elle lui conte le tour qu'elle joue à la Du Barry. Le Roi l'approuve, en rit beaucoup, & va lui-même en plaisanter sa maîtresse.

La Comtesse ne parloit pas plus respectueusement du Roi même. Un jour que S. M. s'amusoit à faire du café dans l'appartement de sa favorite, celle-ci qui, de son lit, voyoit le café se répandre, lui dit: "Eh! la France, prend donc gar- „ de, ton café f.. t le camp!"

Le sceptre de Louis XV, tour-à-tour le jouet de l'amour, de l'ambition, de l'avarice, étoit devenu entre les mains de la Comtesse la marotte de la folie. Quelle extravagance en effet que de voir la Sultane sortir toute nue de son lit, se faire donner une de ses pantoufles (*) par le Nonce du Pape, & la seconde par le Grand-Aumônier, & les deux Prélats s'estimer trop dédommagés de ce

(*) Le fait est vrai. Il se passa en présence du Roi & de Le Pot, Notaire, qui en plaisanta publiquement dans Paris.

CHAP. XLI.

vil & ridicule emploi, en jettant un coup d'œil fugitif fur les charmes fecrets d'une pareille beauté! Quel comique indécent encore de voir une Marquife de Rozen, Dame pour accompagner Madame la Comteffe de Provence, foüettée par les femmes de la favorite, & fous fes yeux.

Cette Mde. de Rozen, jeune & très jolie, s'étoit intimement liée avec la Du Barry qui l'avoit prife en amitié. Mais d'après les reproches que lui fit la Comteffe de Provence, au fujet de fes affiduités auprès de la favorite, elle rompit tout-à-coup avec elle, ou du moins fe refroidit confidérablement. L'autre fut fenfible à ce changement, & en témoigna fon humeur au Roi, qui dit en plaifantant, que Mde. de Rozen étoit un enfant à qui il falloit donner le foüet. Mais Mde. Du Barry prend le propos à la lettre, invite le lendemain Mde. de Rozen à venir déjeuner chez elle, & la fait entrer dans fon boudoir, où étoient quatre femmes de chambre, qui s'en emparerent & la foüetterent d'importance. Le Roi à qui elle alla fe plaindre, ne put rien dire à Mde. Du Barry qui lui rappella que c'étoit par fon ordre. Quoiqu'il en foit, la réconciliation s'en fit par l'entremife du Duc d'Aiguillon.

Quelle abjection de la part de Louis XV d'acquiefcer à tous les caprices, à tous les rats qui paffoient par la tête de fa folle maîtreffe! Qui dans la France & dans les autres pays ne connoît l'hiftoire de Zamore, Gentil-homme caudataire de la belle

le Comtesse? On sait que c'étoit un petit Negre que la Sultane aimoit beaucoup. Les familiarités que les caresses de sa maîtresse le mettoient dans le cas de prendre avec elle, avoient fait dire à quelques méchans qu'il lui servoit à plus d'un usage. Quoiqu'il en soit, ce Negre amusoit souvent le Roi, qui, pour plaire à sa maîtresse, étoit assez complaisant pour folâtrer avec lui. La favorite profite d'un moment de gayeté pour lui dire qu'il devoit accorder quelque grace au Négrillon, en faveur du plaisir qu'il lui avoit donné : "Va, ré„ pondit le Monarque, je le crée Gouverneur du „ château & pavillon de Lucienne, avec 600 li„ vres d'appointemens."

Sa Majesté en fit aussitôt expédier le brevet, &, ce qui amusa le plus la Du Barry, ce fut la nécessité où se trouva le Chancelier d'y apposer le sceau. Elle profita de son retard à remplir cette formalité, pour faire sentir toute l'humeur qu'elle avoit contre lui.

La Sultane écrivit le lendemain matin, de bonne heure, au Chancelier ce plaisant billet :

" Quoi, Monsieur (*), le Brevet de Zamore „ n'est pas encore scellé depuis hier qu'il est dans „ vos bureaux? Cette *jolie* négligence est-elle un „ effet du zele dont vous faites parade pour le „ service du Roi? Je vous aurois cru plus em-

(*) Plus de *Cousin* : le *Cousinage* étoit parti : La Du Barry avoit démasqué son homme.

CHAP. XLI.

„ pressé à saisir les occasions de faire votre cour „ à votre maître. Je compte que cette affaire se„ ra terminée, ce soir, sans quoi vous m'obligerez „ d'en porter mes plaintes au Roi. COMTESSE „ DU BARRY.

La Comtesse jouoit les Ministres & les Ministres jouoient la Comtesse. Quelle plaisanterie, par exemple, que celle d'une cassation de Mariage de la Sultane favorite avec le Comte Guillaume Du Barry, dont l'avoient bercée le Duc d'Aiguillon, le Chancelier, l'Abbé Terray tour-à-tour, pour l'installer sur le demi-trône d'une Reine!

" J'ai raisonné, ce matin, avec le Duc d'Aiguil„ lon, écrivoit Maupeou à la favorite, sur le pro„ jet de votre mariage avec le Roi : nous n'avons „ pas *du tout* trouvé la chose impossible. Vous „ savez que nous avons l'exemple d'un mariage „ pareil entre Louis XIV & Madame de Mainte„ non; les circonstances vous sont assurément plus „ favorables qu'elles ne l'étoient à cette Dame, „ qui n'avoit point sur son amant un ascendant aussi „ fort que celui que vous avez sur le Roi. Ou„ tre cela, Louis XIV avoit un caractere extre„ mement fier, même assez dur : celui de son suc„ cesseur est, au contraire, facile jusqu'à la timi„ dité, & très facile à subjuguer. Soyez bien as„ surée, *ma belle Cousine*, que je ne resterai pas „ oisif sur cet article. Mais il est essentiel que „ vous me secondiez dans mes projets de tout „ votre pouvoir."

“ J'ai déja eu, écrivoit le Duc d'Aiguillon, une „ entrevue avec le Nonce du Pape au sujet de la „ dispense que vous desirez obtenir, & il m'a pro- „ mis de vous servir dans cette affaire. Mais il „ est essentiel que vous signiez le mémoire que „ vous trouverez ci-joint. Je le remettrai au Non- „ ce, qui se chargera de le présenter lui-même au „ Pape. De mon côté, j'engagerai le Cardinal „ de Bernis à en solliciter vivement le succès.”

Voici en abrégé ce que contenoit ce Mémoire, trop long pour être rapporté en entier.

“ Madame Du Barry représente à sa Sainteté „ que peu au fait des regles canoniques, elle n'a- „ voit sçu que depuis la célébration de son ma- „ riage avec le Comte Guillaume Du Barry, qu'il „ fut défendu d'épouser le frere d'un homme avec „ qui on a vécu. Elle avoue avec toute la dou- „ leur d'une *ame répentante*, qu'elle avoit eu des „ foiblesses pour le Comte Jean Du Barry, fre- „ re de son mari; qu'elle a été heureusement pré- „ venue à tems de *l'inceste* qu'elle alloit commet- „ tre, & que sa *conscience*, *éclairée* alors, ne lui „ avoit pas permis d'habiter avec son *nouvel* époux: „ qu'ainsi le crime n'est point encore *commis*; & „ elle supplie Sa Sainteté de vouloir bien la *re- „ lever* d'une *alliance* aussi *scandaleuse*.”

Au reste, ce projet de mariage avec le Roi n'étoit qu'un leurre que le Chancelier & le Duc d'Aiguillon donnoient à la Du Barry, afin qu'elle s'intéressât toujours pour eux auprès du Monarque,

CHAP. XLI.

& qu'elle leur fit obtenir tout ce qu'ils desiroient. Ils connoissoient toute la chimere de ce projet, mais une affaire de cette importance ne pouvoit se terminer promptement : c'est tout ce qu'ils demandoient.

Le motif sur lequel on appuyoit cette séparation de la Comtesse Du Barry avec son mari est assez plaisant. On sait qu'en pareil cas il faut des preuves que le Mari a maltraité sa femme. Cette circonstance ne pouvoit avoir lieu ici : Il avoit donc fallu trouver un autre grief. On avoit dit au Comte Guillaume de traiter la Comtesse d'*infame* en présence de quelques personnes. Celles-ci déposerent le fait, & cela suffit pour faire la séparation. Mais les choses en resterent là.

La Sultane n'étoit pas sans inquiétude. L'âge du Roi & les plaisirs immodérés aux quels il étoit accoutumé depuis longtems, lui rendoient le changement nécessaire. La Du Barry ne pouvoit se flatter que ses charmes, ses attraits pourroient toujours fixer un amant inconstant & usé.

Le Monarque avoit plusieurs fois parlé avec amitié à Mde. la Princesse de Lamballe, & il affecta d'en exalter un jour les graces devant Sa Maîtresse, qui lui en fit des reproches & se plaignit des bruits qu'il laissoit courir sur son dessein d'épouser cette Princesse. Le Roi piqué de ce reproche, lui dit avec humeur : " Madame, je pour„ rois plus mal faire." La Du Barry sentit la morsure & éclata en gémissemens. Le Roi, ennuyé de cette scene, s'en alla.

La Comteſſe fit part de ſon chagrin à l'Abbé Terrai qui, en *ſincere* ami, lui conſeilla de ſe modéler ſur la Marquiſe de Pompadour, de ſe prêter comme cette défunte Sultane, au goût changeant du Monarque; d'être ſa *Maquerelle*, de lui fournir de jour à autre quelque perſonne jeune & aimable qui put fixer le cœur libertin du Sultan. CHAP. XLI.

L'Abbé avoit ſes vues. Son projet étoit de faire d'une de ſes bâtardes (*) la maîtreſſe du Roi & de ſupplanter la Du Barry. Mais ſon projet échoua, & ſi Louis XV a gouté de ce morceau friand, ce n'a pu être qu'en paſſant. Il conſerva toujours le même attachement pour ſa favorite.

Si le Roi ne tâta pas de la Damerval, il tâta à coup ſûr de la Raucoux. Cette courtiſane après

(*) La Damerval eſt une bâtarde de l'Abbé & de la Clercy, ſa premiere Maîtreſſe. Il la maria à l'âge de douze ans au Sr. Damerval, frere de la La Garde, ſa ſeconde maîtreſſe. C'étoit un homme âgé, ſans fortune, incapable de profiter du crédit de ſon beau-pere, fou, mal propre, agreſte, dur, en un mot une eſpece d'ogre. Il déplut ſi fort à ſa femme que l'on croit que le mariage n'a jamais été conſommé, ou qu'il ne l'a été qu'autant qu'il étoit néceſſaire pour préparer les voyes à l'Abbé Terray, accoutumé depuis longtems à une beſogne trop aiſée, pour en aimer une auſſi pénible. La Damerval fut bientôt ſouſtraite à ſon mari & ſe réunit à ſa belle ſœur, qui la logea avec elle au Contrôle-Général, & qui, convaincue de la néceſſité de prévenir les dégoûts phyſiques de ſon amant, préféra d'être la ſurintendante de ſes plaiſirs.

CHAP. XLI.

avoir joué devant Sa Maj. le rôle de *Didon*, entra dans le boudoir attenant ſa loge, où elle étoit ſeule avec ſa maîtreſſe. Le Roi ſe livra aux mouvemens de la chair avec ce nouvel objet, qui ſortit comblé des bienfaits du maître & de la favorite. Cette Raucoux, Actrice de la Comédie Françoiſe, étoit ſi renommée pour ſes impudicités qu'on l'appelloit dans les curioſités de la foire (*), *la grande Louve*, ou la *Laye des bois*.

La Du Barry fut un inſtant ſur le point d'être ſupplantée par une Madame *Pater*, Hollandoiſe, qui avoit fait dix ans auparavant beaucoup de bruit dans Paris. Cette *Pater* avoit pris, on ne ſait pourquoi, le titre de Baronne de Neukerque. Elle eſt aujourd'hui comme une vieille colonne Dorique, Ionique ou Corinthienne, aux trois quarts & de demi enterrée, & dont il ne reſte à découvert que le chapiteau; encore faut-il des curieux pour aller dénicher ces débris dans leur obſcurité. Cette Dame vit effectivement dans une ſi profonde retraite, qu'elle eſt tout au plus connue de ceux de ſon palier.

L'anecdote eſt très vraie, mais l'intrigue n'eut pas de ſuite. La *Pater* étoit müe par le Duc de Duras. La Du Barry fut inſtruite de l'affaire avant le dénouement : elle en fit ſes reproches à ce pre-

(*) Facétie qui a couru dans le tems de la foire *St. Germain*, où ſous prétexte d'animaux rares qu'on y voyoit, on avoit déſigné certaines Courtiſannes connues par des vices caractériſés.

mier Gentil-homme de la Chambre, en lui disant : CHAP. XLI.
„ que non-seulement il avoit présenté la *Pater* à
„ Sa Majesté, mais même qu'il avoit tenu la bou-
„ gie ; qu'en conséquence, elle le prioit de ne jamais
„ plus remettre les pieds chés elle. "

Quelque tems après, cette *Pater* fut reproduite sur la scene. On cassa son mariage suivant le *rit Protestant* pour pouvoir la faire épouser au Roi. Et c'étoit le Duc d'Aiguillon qui étoit l'agent en Cour de Versailles. Le Chancelier découvrit la mêche à la favorite en lui produisant une missive du Duc à la *Pater*, par la quelle Sa Grace lui traçoit un plan de conduite à suivre pour vaincre tous les obstacles, & obtenir que le Roi se liat à elle par un mariage secret. La Du Barry, instruite à fond de l'intrigue, tonna contre le Duc.
„ Quoi, écrivoit-elle, c'est à vous qu'il faut que
„ je fasse les reproches les plus sanglans! vous,
„ que j'ai *sauvé de la main du bourreau* ! Vous
„ dont j'ai eu la *foiblesse d'écouter la passion* !
„ Vous que j'ai comblé de biens, d'honneurs,
„ de dignités! Vous qui devriez baiser les traces
„ de mes pas, vous avez l'indignité de me trom-
„ per, & vous présentez vous-même au Roi une
„ femme pour supplanter votre bienfaitrice! Je le
„ sais, j'en ai la preuve écrite de votre main, &
„ je ne puis encore me le persuader, tant ce trait
„ me paroit inouï ! Le monstre qui, du fond de
„ son antre me déchire & me calomnie à Londres.
„ (l'Auteur des Anecdotes) est un Dieu en com-

CHAP. XLI.

„ paraiſon de vous. Le déſeſpoir, la fureur s'emparent de mon ame ! Je ne brûle que de l'ardeur „ de la vengeance.... Je ſuis ſi troublée dans „ ce moment que je ne ſais encore quelles armes employer. Dans l'excès de ma colere, je „ vais voler chez le Roi, lui avouer *votre crime* & *le mien*, lui montrer votre lettre (*) à „ la Baronne de Neukerque, & le ſupplier de „ nous punir tous deux. *Je vous pourſuivrai juſqu'aux Enfers ; & s'il eſt des furies pour les monſtres, je vous livrerai à leur rage.* Enfin, „ imaginez tout ce dont une femme outragée peut „ être capable, je l'employerai." &c.

Le Duc d'Aiguillon ſentant les ſuites terribles que pouvoit avoir la colere de la Du Barry, courut chez elle, ſe jetta à ſes pieds, avoua ſes torts dont il ne pouvoit diſconvenir, s'en excuſa le mieux qu'il put, & fut encore aſſez heureux pour cal-

(*) Cette lettre eſt tout-à-fait curieuſe. Le Duc d'Aiguillon place le Roi dans la claſſe de ces vieux libertins, (ce ſont ſes termes) qui ſur leurs vieux jours deviennent dévots, s'allarment facilement, & ont quelquefois des inquiétudes & des ſcrupules ſur leſquels ils ont beſoin qu'on les tranquilliſe. Il endoctrine en conſéquence la nouvelle Meſſaline, afin qu'elle ait ſoin de calquer ſon ame ſur celle du Monarque, de feindre les mêmes craintes, les mêmes remords;... il n'oublie pas de lui recommander de ne pas être d'abord trop complaiſante ; la raiſon qu'il en donné, c'eſt *qu'une jouiſſance obtenue trop facilement peut dans un Prince épuiſé par la débauche affoiblir le goût même le plus vif.*

mer celle qu'il avoit si cruellement offensée. Enfin il obtint son pardon, en promettant d'abandonner Mde. de Neukerque, & de ne plus se mêler de ses affaires. Il tint effectivement parole. CHAP. XLI.

La Du Barry touchoit au terme de sa faveur, & Louis XV marchoit à grands pas vers la tombe. Terminons ces deux épisodes de la vie du Monarque & celui du regne de la belle Comtesse.



CHAPITRE XLII.

CHAP. XLII.

Louis XV étoit toujours le même; c'eſt-à-dire, qu'il reſtoit toujours plongé dans la crapule & dans les voluptés. Malgré la miſere des peuples & les calamités publiques, ſa maîtreſſe alloit tellement croiſſant en prodigalités & en déprédations, qu'elle eut en peu d'années englouti le Royaume, ſi la mort du Sultan n'y eut mis un terme.

Le Roi étoit toujours ſourd aux clameurs de la nation, aux repréſentations mêmes des Princes de ſon ſang qui avoient eu la baſſeſſe de fléchir le genou devant l'idole & de ſe rapprocher de la Cour.

Les vœux de toute la France étoient pour le retour des Parlemens; & Louis XV ne vouloit pas en entendre parler.

Le Duc d'Orléans avoit projetté un plan (*) pour porter aux pieds du trône la juſtification de la Magiſtrature entiere du Royaume. Il en avoit écrit à la favorite afin de l'engager à contribuer à une révolution, deſirée par tous les bons citoyens.

(*) Ce plan devoit être admirable; car d'après les propres termes de S. A. *il devoit ſatisfaire tout le monde, ſans faire aucun mécontent*, un ſeul excepté, le Seigneur Chancelier.

Par la négligence d'une des femmes de la Sultane, on eut la mal-adresse de lui remettre la lettre de Son Altesse devant le Roi. Le Roi, curieux de voir, sans doute, si ce n'étoit pas un *billet doux*, exigea que sa Maîtresse lui montrat la lettre. Le Roi lit, & fut de la plus mauvaise humeur après avoir lu : SIGNÉ LOUIS P. DUC D'ORLÉANS, & *plus bas* BOURGEOIS DE BOYNES. Quelle surprise ! On demande une entrevue : D'abord S. M. ordonne de la refuser ; mais ensuite, après avoir gardé un assez long silence, il dit : " toute ré-,, flexion faite, ma chere amie, donnez rendez-,, vous pour demain au Duc d'Orléans ; je m'y ,, trouverai sans être vu, & me placerai de façon ,, à entendre ce qu'il a à vous dire. Ne l'en pre-,, venez pas au moins, & répondez-lui sur le ,, champ."

CHAP. XLII.

Le Roi, après avoir entendu, le lendemain, le discours du Duc d'Orléans, se montra, témoigna son indignation, & le menaça même de sa disgrace, s'il vouloit persister à agiter de pareilles matieres. Le Duc lui repondit : " que cette disgrace ,, seroit surement un très grand malheur, mais qu'il ,, la subiroit avec constance pour la défense du ,, public qu'il ne pouvoit abandonner." Heureusement que la Du Barry eut l'avantage de pouvoir raccommoder sur le champ ce Prince avec le Monarque.

Pour entendre ceci, faut savoir que le Duc d'Orléans avoit chargé M. de Boynes de rédiger

CHAP. XLII.

un mémoire sur le retour des Parlemens, qui devoit nécessairement entraîner l'exil de M. de Maupeou, dont M. de Boynes desiroit la place. Il étoit plus que tout autre au fait de cette besogne, puisqu'il avoit travaillé avec le Chancelier à la ruine de la Magistrature. Le mémoire fait, ils s'étoient rendus tous les deux secrettement chez la Du Barry, & lui avoient proposé de solliciter le Roi pour l'exécution d'un projet qui rendroit, disoient-ils, tout le monde content.

La favorite, en frappant sur la bedaine de son Altesse, lui dit avec son terme d'amitié ordinaire : GROS PERE, vous savez que je ne me mêle pas „ des affaires d'Etat."

Le Duc d'Orléans avoit insisté, & s'étoit mis presque aux genoux de la Comtesse, qui consentit enfin à entendre la lecture du mémoire. Le Roi survint alors, & le Duc d'Orléans arracha dans l'instant le mémoire des mains du Ministre pour le mettre dans sa poche. Mais S. M. remarquant de l'altération sur le visage de sa maîtresse, voulut en savoir la cause, & elle lui avoua tout ce qui venoit de se passer: sur quoi le Roi dit au Duc d'Orléans : " Mon cousin, si vous voulez que „ nous restions bons amis, ne vous mêlez pas de „ cette négociation." Puis s'adressant au Ministre : " & vous, M. de Boynes, je suis surpris de vous „ trouver ici; ce n'est pas votre place : sortez."— " Pour vous, ma bonne amie, dit-il à la Du Bar„ ry, je vous sais bon gré de votre résistance; je

„ vois bien que vous ne trempez pour rien dans „ le complot."

CHAP. XLII.

Le plus fâché dans cette affaire fut le Miniſtre. Le mécontentement que le Roi marqua à de Boynes, la maniere bruſque dont il le congédia, lui cauſerent les plus grandes allarmes. La Du Barry eut bien de la peine à engager S. M. à lui rendre ſes bontés. Le Roi étoit ſi content de n'être plus aſſailli par des robes noires, & d'être débarraſſé de leurs remontrances, qu'il ne pouvoit être plus indigné que d'apprendre qu'on s'intéreſſat à leur rappel.

De tous les Miniſtres du Roi, le Marquis de Monteynard étoit le ſeul honnête-homme: auſſi les autres coquins & tous les roüés de leur clique s'étudioient-ils à menager & à accélerer ſa chûte. Il n'étoit pas en place qu'on parloit déja de le renvoyer. On a été ſurpris que ce Miniſtre ait tenu ſi longtems. " Il faudra bien qu'il ſuccombe, dit „ un jour le Roi, il n'y a que moi qui le ſou„ tienne."

La favorite ne contribua pas peu à en dégouter Louis XV. Le Marquis étoit devenu odieux à la Sultane.

Un jour, ayant été chez l'Abbé Terray lui demander des fonds pour ſon département, & celuici ayant répondu ſechement qu'il n'y en avoit pas; le Marquis lui répliqua en termes durs qu'il étoit étonné qu'il n'eut pas de fonds pour le ſervice du Roi, tandis qu'on en prodiguoit tant pour des Putains & des Maquereaux.

CHAP. XLII.

Le repos fut rendu à la Du Barry, & celle-ci jura la perte du Miniſtre. La favorite avoit reçu du Marquis une autre mortification. Elle lui avoit demandé le Régiment de Beaufremont, Dragons, pour le Sr. Dangé d'Orçai, neveu du fermier Général du même nom. Le Miniſtre refuſa de le donner à ce parvenu (*), & le donna au Prince de Lambeſc.

La Du Barry tourmenta ſi bien ſon auguſte amant que le Marquis de Monteynard fut ſacrifié. Le Duc d'Aiguillon fut nommé auſſitôt après Miniſtre de la guerre.

La Comteſſe avoit pris ſur l'eſprit de Louis XV un aſcendant, tel que n'en avoient jamais eu celles qui l'avoient précédée. Elle en profita pour l'établiſſement des *roués* dont elle portoit le nom. Elle maria le Vicomte Du Barry, fils du Comte Jean avec qui elle avoit vecu, avec une Demoiſſelle de Tournon. Cette Demoiſelle étoit une fille de qualité de Normandie, agée de dix-ſept ans, très belle & alliée à tout ce qu'il y a de plus grand à la Cour : mais elle n'étoit pas riche. Elle étoit parente du Prince de Soubiſe : ce fut lui qui eut la baſſeſſe de propoſer ce mariage. Le Prince de Condé, comme gendre du Prince de Soubiſe,

(*) On prétend que le pere de ce Dangé a été laquais; d'autres lui donnent une naiſſance plus relevée, & le font fils d'un tonnelier. L'oncle a été Commis de M. d'Argenſon le pere, alors Lieutenant de police, puis Garde des Sceaux.

fe trouvoit mêlé dans la négociation; il eut la bassesse plus grande encore de mettre des condi- tions à ce mariage, de solliciter des graces par le canal de la favorite, à raison qu'un Du Barry devoit épouser une personne dont il étoit allié.

CHAP. XLII.

Pour prix de son aveu, le Prince de Condé exigeoit que le Roi lui accordat l'entrée de son Conseil, qu'il lui achêtat son Hôtel & qu'il lui donnat seulement 1500,000 livres pour payer ses dettes. Quelle ignominie! Quelles demandes pour un Prince du sang des Bourbons! On supposa, dans le tems, au Prince, des vues plus ignominieuses encore: celles, par exemple, de chercher à supplanter la favorite, & de lui substituer Mlle. de Tournon, sa parente, dans la flatteuse perspective de devenir tout puissant & de se trouver à la tête de l'administration du Royaume.

Le Prince de Condé est très ambitieux, & en même tems très bas & très rampant. Il ne rougissoit pas de supplier la favorite de lui faire dire l'heure & le moment où il pourroit avoir l'honneur de lui présenter son *respectueux* hommage. Un jour, S. A. oublia la *respectueuse* supplique: la Comtesse pour faire rentrer le Prince dans son devoir, le fit attendre assez longtems avant de recevoir sa visite. La Du Barry lui en vouloit de ce qu'il avoit fait son raccommodement par la voye du Comte de la Marche (aussi vil que son cousin le Prince de Condé) que dirigeoit le Chancelier; & ses souplesses continuelles sembloient inviter la

CHAP. XLII.

favorite à redoubler d'impertinence avec lui. Pourtant, on accorda au Prince une partie de ses demandes & le Mariage se fit.

Combien plus grand qu'un Prince de Condé se montra un Sr. Yon ! Avant qu'il eut été question de marier le Vicomte Du Barry avec Mlle. de Tournon, il avoit été arrêté de lui donner une Mlle. de St. André, fille naturelle du Roi. Elle étoit au couvent de la Présentation à Paris. Sa Majesté étoit déterminée à la lui accorder; elle fit venir le Sr. Yon, homme de confiance, chargé de veiller à l'éducation de cette jeune personne & à la manutention de son bien. Celui-ci eut le courage de lui faire les plus fortes représentations pour l'éloigner de ce projet: le Roi se rendit à ses raisons, & maria sa fille au Marquis de la Tour-du Pin-la Chorce.

Un Chevalier Du Barry (frere du Comte) fut encore marié à une Demoiselle du Fumel, fille du Gouverneur du Château-Trompette à Bordeaux. Il fallut intriguer encore. Cette Mlle. du Fumel étoit fille unique. La famille du Fumel s'opposoit à ce que le *roué* Chevalier portat le nom & les armes de la Demoiselle. La famille suscitoit ces difficultés pour gagner du tems & faire manquer l'affaire. Il étoit important qu'elle réussit: le parti n'étoit pas mauvais. La favorite joua de queüe & de tête pour engager le Roi à s'en mêler, & à en presser la conclusion.

Le Roi s'en mêla effectivement. Il donna en

dot 500,000 livres au Chevalier du Barry pour dégager de toute dette des biens fonds de 60,000 livres de rentes, que le pere de Mlle. du Fumel donnoit à sa fille en mariage. On donna encore au marié la survivance du Gouvernement du Château-Trompette qu'avoit M. du Fumel. Le Chevalier se fit alors nommer le Marquis Du Barry.

Ce n'étoit pas assez d'accorder des graces aux mariés; les parens de ces mariés en reclamoient de leur côté, à raison des nouvelles alliances. Le grand *roué* Du Barry avoit touché dix mille Louis, lors du mariage de son fils avec Mlle. de Tournon. Le mariage consommé, on lui en donna encore vingt mille pour payer des dettes de jeu. Il ne lui en étoit rien resté. Au mariage de son frere, le Chevalier, avec Mlle. du Fumel, au moins fallut-il qu'on lui en donnat encore autant, comme présent de noces.

D'un autre côté, Guillaume le Comte, ou le Comte Guillaume, époux de la Comtesse, faisoit ses farces. Il s'étoit avisé de vouloir jouer un rôle dans les émeutes qu'il y eut à Toulouse à l'occasion de la charté du Pain. Un jour où la fermentation du peuple étoit très grande, il le harangua, & s'ingéra de donner des paroles au nom du Roi & de capituler avec les mutins. Le Parlement trouva cela mauvais : il y eut des voix pour le décreter; mais la faveur prévalut. On se contenta d'envoyer à la Cour un mémoire de ce qui s'étoit passé.

CHAP. XLI.

Le Comte se rendit à Paris sans attendre qu'il y fut mandé : il donna pour raison de son retour une histoire qu'il avoit en effet fabriquée. Il disoit avoir reçu un brûlot, dans lequel on lui marquoit de faire déposer 50,000 livres (petite somme) à un endroit indiqué ; que n'ayant d'abord tenu aucun compte de cette menace, on lui avoit envoyé des injonctions plus pressantes & plus caractérisées ; ce qui l'avoit empêché de rester à Toulouse.

Le Comte Guillaume arrivé à Paris, se logea dans un Hôtel garni. Il écrivit à sa Dame & respectable épouse qui lui répondit que " toute sa „ belle histoire lui paroissoit un conte pour excu- „ ser son retour, malgré les promesses qu'il avoit „ faites, & les ordres du Roi qu'il avoit reçus de „ ne plus revenir." La Comtesse, son épouse, voulut bien fermer les yeux sur cette indiscrette démarche, sous la condition qu'elle eut soin de faire notifier à son respectable époux, qu'on n'entendroit plus parler de lui.

Le même soir, le Comte Guillaume écrivit à sa femme, " qu'il a eu la bêtise de perdre mille „ Louis au jeu, contre le Marquis de Chabrillant „ qui s'étoit vanté d'avoir attrappé une chaude- „ pisse avec sa digne compagne ; qu'il a été trou- „ ver son frere pour lui demander de l'argent : „ mais qu'il a eu l'impertinence de l'envoyer faire „ f..... lui disant qu'il devoit se contenter de sa „ pension de 60,000 livres, & ajoutant qu'il

„ avoit de son côté assez de dettes à payer sans se „ mêler des siennes." —— C'étoit bien vilain de la part du Comte Du Barry de refuser à son frere, Guillaume, mille Louis, lui qui en jettoit autant qu'il vouloit par les fenêtres.

CHAP. XLII.

Le Comte Guillaume observe à sa digne Comtesse " que les dettes du jeu sont des dettes d'honneur : qu'en conséquence, elle doit lui faire avoir „ sur le champ cette somme, sans quoi il n'osera „ plus se montrer." Aux yeux de Guilleaume, mille Louis étoient une misere. Il promet à sa digne & respectable épouse qu'il ne jouera plus si gros jeu, & qu'il tâchera au contraire de gagner pour ne plus l'importuner.

La prudente Comtesse envoye au Comte Guillaume mille Louis pour sa dette du jeu, & autant pour s'en retourner, afin que Guillaume ne la deshonore pas. La Comtesse lui observe que sa conduite à Paris est des plus méprisables, & qu'elle avoit appris que tout le monde se fout... de lui hautement; qu'elle lui enjoint de ne pas rester plus de huit jours, sinon qu'il la forcera à n'avoir plus aucunement ménagement : qu'il prenne garde à lui! —— Le Comte Guillaume disparoit comme un éclair avec ses mille Louis; mais il se remontre au bout de huit jours, pour faire cesser, disoit-il, le bruit que l'on avoit fait courir malicieusement de sa mort. La Comtesse, indignée de sa résurrection, va trouver sur le champ *l'exécuteur de la haute justice*, & lui fait signer une lettre-de-

CHAP. XLII.

cachet qui exile fon *cochon* (c'étoit fes termes) de mari pour le refte de fes jours. On n'en a plus entendu parler depuis.

Les chofes alloient *couci-couci*. Le Roi étoit depuis quelque tems très froid envers fa maîtreffe, au point que, dans un accès d'humeur, il fit décommander un caroffe magnifique qu'elle avoit ordonné pour la revue, où elle ne fe trouva point. La favorite étoit dans des tranfes mortelles. Le Roi étoit indifpofé depuis deux jours; il avoit fait coucher La Martiniere, fon premier Chirurgien, dans fa chambre. La Comteffe rédoutoit furieufement les réflexions de cet Efculape : les fuites que pouvoient avoir fes confeils la faifoient frémir.

Un jour, le Roi témoignant à La Martiniere fes inquiétudes fur le délabrement de fa fanté, lui dit: « je vois bien que je ne fuis plus jeune, il faudra „ que j'en raye." — « SIRE, lui répondit La „ Martiniere, vous feriez bien mieux de dételer „ tout-à-fait." Peu après, la fanté du Roi fe rétablit & fon refroidiffement envers la favorite fe diffippa entierement.

Sur fon lit de rofes, la Sultane ne laiffoit pas de reffentir par fois quelques petites épines, quelques petites croix, quelques petites mortifications.

Il avoit été queftion d'une réconciliation entre la Comteffe & la Famille Royale. La Du Barry étoit vue, comme on le fait, de mauvais œil par le Dauphin, la Dauphine & les Princeffes. La Com-

teſſe de Narbonne, Dame d'atours de Madame Adélaïde, dans la vue de parvenir à la faveur (*) qui lui avoit été promiſe, avoit déterminé la Princeſſe ſa Maîtreſſe, & Mesdames, à manger avec la Du Barry & à la recevoir déſormais avec des égards & de la bienveillance. Le Comte & la Comteſſe de Provence s'étoient rendus à cet accord : On y avoit même engagé la Dauphine, lorſque le Dauphin par un refus formel, rompit cette réconciliation. Il déclara que lui perſonellement étoit diſpoſé à donner en tout tems au Roi les marques de ſa tendreſſe, de ſon reſpect & de ſa ſoumiſſion; mais qu'il étoit de ſon intérêt, ainſi que de ſon devoir, plus encore de ſon attachement à la Dauphine, de ne laiſſer approcher d'elle aucun ſcandale.

Au voyage de Compiegne, il avoit été encore queſtion de préſenter la Vicomteſſe Du Barry (Mlle. de Tournon); la préſentation devoit s'en faire par la Comteſſe favorite. L'uſage eſt qu'après avoir été chez le Roi, on aille chez le Dauphin. Ce Prince étoit dans l'embraſure d'une fenêtre, à cauſer avec un Courtiſan, & à jouer de l'épinette ſur les vitres. L'huiſſier de la Chambre fait l'annonce : le Dauphin tourne la tête, regarde les deux femmes, continue ſa converſation & ſon

(*) Pour engager Mde. de Narbonne à négocier un accommodement, on lui avoit fait eſpérer de faire ſon mari Duc, & de lui accorder des graces pécuniaires très conſidérables.

geste. On ne put pas le tirer de-là; il n'y eut point d'accollade (*), & les deux Dames furent obligées de ressortir comme elles étoient entrées.

La Comtesse se plaignit au Roi de la malhonnêteté de ce *grand garçon*, *mal élevé*, (c'est-ainsi qu'elle caractérisoit le Dauphin, Louis XVI, aujourd'hui;) il n'en fut pas autre chose.

Le Roi avoit promis à sa maîtresse que ce seroit elle qui nommeroit à toutes les places de la Maison du Comte d'Artois qu'on formoit alors; mais elle essuya encore à ce sujet quelques petites humiliations.

La favorite étoit encore plus matée, d'un autre côté, par les chansons, les épigrammes, les caricatures, les nouvelles apocriphes qui circuloient sur son compte à la Cour & à la ville.

« On a chargé, disoit-on, l'historiographe du „ *portier* des *Chartreux* de donner dans le même „ style, l'histoire de Mde. la Comtesse Du Barry „ sous le titre de *Mémoires propres à scandaliser* „ *le public*.

„ Les filles de Paris ont présenté tant de pla„ cets à Mde. Du Barry contre le Lieutenant de „ Police, qu'il lui est défendu actuellement de „ mettre le pied dans aucun Bord...

„ P. S. Il y a beaucoup de ces filles, qui ont „ vécu dans la plus intime familiarité avec la

(*) L'étiquette est que les Princes baisent à la joue la Dame présentée.

„ Comteſſe qui leur a fait accorder toutes les gra-
„ ces, qu'elle auroit voulu obtenir elle-même au-
„ trefois.

„ Madame la Comteſſe Du Barry vient d'inſti-
„ tuer un nouvel ordre de *Ste. Nicole* (*) : les
„ conditions pour les femmes ſeront très rigoureu-
„ ſes : il faudra avoir vécu avec dix perſonnes
„ différentes, au moins, & prouver qu'on a été
„ trois fois en quarantaine, pour être admiſes.
„ Les hommes ſeront diſpenſés par la Comteſſe de
„ faire des preuves : elle s'eſt réſervée la grande
„ maîtriſe. Les marques de l'Ordre ſeront un
„ *concombre brodé ſur la poitrine avec deux ex-*
„ *croiſſances de chair bien marquées.* Quoique
„ Mde. Du Barry aſſure qu'elle ne nommera Che-
„ valier que ceux qui ont eu l'honneur d'être bien
„ avec elle, on croit que cet Ordre ſera plus nom-
„ breux que celui de St. Louis."

Dans le même tems, un Chevalier de Morande, réfugié en Angleterre, eut l'impertinence de lâcher dans le public un ouvrage intitulé : *Mémoires ſecrets d'une femme publique, ou eſſais ſur les avantures de la Comteſſe* Du Barry *depuis ſon berceau juſqu'au lit d'honneur.* Cet enragé détailloit dans toutes leurs circonſtances les paſſe-tems les plus ſecrets de la favorite avec ſon royal amant; la po-

(*) Il n'y a perſonne à la halle, qui n'apprenne ce qu'étoit *Ste. Nicole*, par un proverbe qui ſert de comparaiſon aux femmes, qui ſe l'adreſſent.

CHAP. XLII.

litique & l'adresse avec lesquelles elle avoit sçu éloigner ou tromper ses *argus*, pour se dédommager de l'épuisement du Sultan avec son bon ami le Duc d'Aiguillon, & à son défaut, avec le petit Zamore qui lui avoit servi à mettre en pratique le traité de l'Aretin, & même à renchérir encore, sur l'esprit inventif de cet Italien.

La Comtesse Du Barry & le Duc d'Aiguillon se désespérerent à la lecture de l'exécrable libelle. Dans l'accès de leur colere, ils résolurent de détacher quelques *mouches* en Angleterre pour en enlever l'auteur infernal, (c'est ainsi qu'ils le caractérisoient) qui les menaçoit de la publication d'une brochure plus exécrable encore.

Le Duc d'Aiguillon envoya à Londres un Bellanger, un de ces avanturiers qui risquent tout, parcequ'ils n'ont rien à perdre, & connu dans tous les tripots pour tenir la banque au Pharaon. Il avoit pour associés des suppôts de police. Cet intriguant chercha à se lier avec Morande, pour tâcher de se saisir de lui par adresse, & le transférer ensuite en France; mais Bellanger fut trop heureux de trouver l'occasion la plus prompte de repasser en France avec ses Collegues. Morande les avoit démasqués, & sonna le tocsin contre eux. Il les dénonça comme espions à la populace Angloise : les mouches se cacherent la nuit dans une taverne, & s'évaderent le lendemain de leur mieux possible.

On détacha pour le même objet un Préaudau de

de Chémilly, Tréforier des Maréchauffées, fous le prétexte d'aller acheter des chevaux en Angleterre. Il étoit chargé d'offrir du manufcrit abominable dont on menaçoit la Du Barry, de la publication, 40, 000 livres; mais cette négociation ne réuffit pas. —— Enfin, le grand Caron de Beaumarchais s'en chargea, & en vint à bout à force d'argent. Il donna à Morande 50, 000 livres comptant, & lui affura de la part du Gouvernement François, fous le cautionnement d'un Banquier de Londres, une penfion de 200 livres *fterling*, dont moitié réverfible après fa mort fur la tête de fa femme. CHAP. XLII.

Ce n'étoit pas affez d'avoir jetté un os à un chien affamé ou enragé, qui fe trouvoit en pays étranger, pour empêcher les autres de geuler. On en vit parmi les nationaux qui n'avoient ni faim ni rage, & qui ne laifferent pas d'aboyer & de mordre.

On vit paroître une *Epître à Margot*, affez gentille. Cette Epître n'ayant point été imprimée, nous la tranfcrirons ici avec la réponfe à icelle, du léger M. Dorat.

EPITRE

à

MARGOT.

CHAP. XLII.

Pourquoi craindrois-je de le dire?
C'eſt MARGOT qui fixe mon goût :
Oui, MARGOT : cela vous fait rire....
Que fait le nom? la choſe eſt tout.
Je ſais que ſon humble naiſſance
N'offre point à l'orgueil flatté,
La chimérique jouïſſance
Dont s'enivre la vanité;
Que née au ſein de l'indigence,
Jamais un éclat faſtueux,
Sous le voile de l'opulence
N'a pu dérober ſes ayeux;
Que ſans eſprit, ſans connoiſſance,
A ſes diſcours faſtidieux
Succéde un ſtupide ſilence :
Mais, MARGOT a de ſi beaux yeux,
Qu'un ſeul de ſes regards vaut mieux
Que fortune, eſprit & naiſſance.
Quoi! dans ce monde ſingulier,
Triſte joüet d'une chimère,
Pour apprendre qui doit me plaire,
Irai-je conſulter d'Hoſier?
Non, l'aimable enfant de Cythère
Craint peu de ſes méſallier.

CHAP. XLII.

Souvent par l'amoureux myſtere,
Ce Dieu, dans ſes gouts roturiers,
Donne le pas à la bergere,
En depit des ſeize quartiers.
Et qui ſait ce qu'à ma maîtreſſe
Garde l'avenir incertain?
MARGOT encor dans ſa jeuneſſe
N'eſt qu'à ſa premiere foibleſſe,
Laiſſez-la devenir *Câtin;*
Bientôt, peut-être, le deſtin
La fera Marquiſe ou Comteſſe.
Joli minois, cœur libertin,
Font bien des titres de nobleſſe.
MARGOT eſt pauvre, j'en conviens;
Qu'a-t-elle beſoin de richeſſe?
Doux appas, & vive tendreſſe,
Ne font-ce pas d'aſſez grands biens?
Ne ſait-on pas que toute belle
Porte ſon tréſor avec elle?
Doux tréſor, objet des deſirs
De l'étourdi, comme du ſage,
Où la nature, d'âge en âge,
A ſu conſerver nos plaiſirs.
Des autres biens qu'a-t-elle à faire?
Source de peine & d'embarras,
Qui veut en jouir, les altére,
Qui les garde, n'en jouit pas.
De ſon tems faire un bon uſage,
Voilà la richeſſe du ſage,
Et celle dont MARGOT fait cas.

CHAP. XLII.

MARGOT, en menagére habille,
Mêlant l'agréable à l'utile,
Peut aisément suffire à tout.
Le travail est fort de son goût;
Toute la journée elle file,
Et toute la nuit elle.... coud.
Ainsi, malgré l'erreur commune,
MARGOT me prouve, chaque jour,
Que, sans naissance & sans fortune,
On peut être heureux en amour.
Reste l'esprit : j'entends d'avance
Nos beaux diseurs, Docteurs subtils
Se recrier : Quoi! diront-ils :
Point d'esprit! Quelle jouissance!
Que deviendront les doux propos,
Les bons contes, les jeux de mots,
Dont un amant, avec adresse,
Se sert auprès de sa maîtresse,
Pour charmer l'ennui du repos!
Si l'on est réduit à se taire,
Quand tout est fait, que peut-on faire?
Ah! les beaux esprits ne sont pas
Grands docteurs dans cette science.
Mais voyez le bel embarras,
Quand tout est fait, on recommence.
Et même, sans recommençer,
Il est un plaisir plus facile,
Et que l'on goûte sans penser.
C'est le sommeil, repos utile
Et pour les sens & pour le cœur,

Et préférable à la langueur.
De cette tendresse importune
Qui, n'abondant qu'en beaux discours,
Jure cent fois d'aimer toujours,
Et ne le pense jamais une.
O! toi, dont je porte les fers,
Doux objet d'un tendre délire,
Le tems que j'employe à t'écrire,
Est, sans doute, un tems que je perds.
Jamais tu ne liras ces vers,
MARGOT, car tu ne sais pas lire.
Mais pardonne un ancien travers:
De penser la triste habitude
M'obséde encore, malgré moi,
Et je fais mon unique étude,
Au moins de ne penser qu'à toi.
A mes côtés viens prendre place,
Le plaisir attend ton retour.
Viens; & je troque, dans ce jour,
Les lauriers ingrats du Parnasse
Contre les myrthes de l'amour.

L'ingénieux M. Dorat est réellement l'auteur de cette Epître. Il craignit la Bastille, & fit une réfutation qui ne valoit pas l'original. La voici:

AUX BIEN INTENTIONNÉS QUI M'ATTRIBUENT D'ÊTRE L'AUTEUR DE L'EPÎTRE À MARGOT.

A MARGOT l'on me fait écrire!
Fort bien, mes honnêtes amis!

CHAP. XLII.

Je le vois, vous aimez à rire,
Et cela doit être permis;
Mais sous le voile heureux des ris,
Est caché le trait qui déchire:
Et, m'imputer de tels écrits,
C'est rafiner sur la satyre.
Autrefois, trop gaiement, dit-on,
Dans mes scandaleux opuscules,
J'ai chanté Rosire & Clairon;
Alors j'avois peu de scrupules:
J'ai grondé sur un autre ton
Le Philosophique jargon,
Et nos amours-propres crédules,
Se heurtant dans leur tourbillon,
Et tous nos charmans ridicules
Dans ce siécle de la raison.
J'ai même au gré de ma folie,
D'encens présenté quelques grains
A d'assez profanes lutins,
Connoissant l'emploi de la vie,
Et presque bonne compagnie,
A force de goûts libertins.
J'ai narré leurs historiettes
Dans les annales des boudoirs;
J'ai consigné leurs amourettes;
J'ai conté, dans des vers bien noirs,
Les jolies tours de nos coquettes;
J'ai peint plus d'un illustre sot,
Tout fier du succès des toillettes;
Mais le vilain nom de MARGOT

Ne fut jamais sur mes tablettes.
Sans doute, aux immenses atours,
De quelque Altesse doüairiere,
Ainsi que Bernard, on préfére
L'étroit corset, les jupons courts
D'une agile & simple bergere,
Croissant sous l'aile des amours,
N'ayant pour dot que l'art de plaire,
Et la fraicheur de ses beaux jours :
Mais de MARGOT que peut-on faire?
Par qui ce nom fut-il cité?
Dans quel bosquet de Cythère
Sera-t-il jamais répété ?
Loin de moi les goûts qu'il faut taire :
Je veux pouvoir avec fierté
Avouer celle qui m'est chere,
L'offrir en Déesse à la terre,
Dresser un trône à sa beauté,
Et semer de fleurs la fougere,
Où lui sourit la volupté.....
Mais, dis-tu, MARGOT est divine,
L'amour même arrangea ses traits :
Eh! nomme la Flore ou Clorine,
Puis nous croirons à tes portraits.
Pourquoi flétris-tu ses attraits
En persiflant son origine?
Du Législateur de Paphos
Apprens, apprens cet art suprême
D'alléger encor ses pinceaux;

CHAP. XLII.

Quand on veut peindre ce qu'on aime.
Que dis-je ? ris de mes leçons;
Applaudis-toi de ton délire;
Ta maîtreſſe ne ſait pas lire,
C'eſt un bonheur pour tes chanſons.
Quoiqu'il en ſoit, bel anonime,
Ta roturiere Déité,
Malgré tes chants & ton eſtime,
Flatte fort peu ma vanité:
Jouis en paix de ta victoire;
Heureux amant, garde ton lot,
De grand cœur je te rends ta gloire,
Tes vers, ta muſe & ta MARGOT.

Ce n'étoit pas tout: le Clergé voyant Louis XV plongé dans le peché, enfonçé dans l'abyme d'iniquité, chercha au moins par frîme à l'en retirer. Quel moyen! la politique de la Prétaille n'en imagina pas de plus efficace que de perſuader à la favorite de rendre à l'Etat, ſon Roi, & à la Religion un Chrétien & un Protecteur.

L'Archevêque de Paris toujours dévoré de zele pour la maiſon du Seigneur & le ſalut de ſes ouailles, ſe chargea de ſermoner la Sultane. Il devoit être bien venu auprès d'elle!

Il lui écrivit conſéquemment une épître, non dans le ſtyle de celle à MARGOT, mais dans un ſtile, tenant moitié de l'Apôtre, moitié du Courtiſan.

“ C'eſt un devoir de mon Miniſtere, diſoit le „ vénérable Prélat, d'éclairer (éclairer eſt bien dit, „ quand on a une bonne lumiere, pour empêcher „ que ceux qu'on éclaire, ne ſe caſſent pas le „ cou) les perſonnes confiées à mon zele & d'em- „ ployer tous les moyens que peut inſpirer une „ charité reglée par la prudence, (pourquoi pas „ auſſi par la politique?) pour ramener dans le „ chemin de la vérité ceux qui ſe ſont égarés. Vous „ ne pouvez pas croire, Madame, que j'ignore „ *ſeul* un *ſcandale* qui n'eſt malheureuſement que „ trop *public*. Si les égaremens d'un particulier „ me paroiſſent affligeants, jugez quelle doit être „ ma douleur en ſongeant à ceux dans leſquels „ vous *entraînez* (ce mot eſt bien fort, il ne de- „ voit pas faire rire la Du Barry) un Prince re- „ commandable à tant d'égards par les qualités les „ plus éminentes. Votre tryomphe aux yeux du „ monde eſt, ſans doute, bien flatteur; je con- „ viens même qu'il eſt peu de perſonnes d'une ver- „ tu aſſez ſolide pour n'en être pas éblouies, & „ d'un courage aſſez héroïque pour y renoncer vo- „ lontairement. Mais dois-je penſer, Madame, „ que cet effort ſublime ſoit au deſſus de vos for- „ ces? Si votre attachement pour le Roi étoit ſin- „ cere, (ici une injure : qui a jamais douté que „ la Du Barry ne fut ſincérement attachée à ſon „ royal amant) ne lui en donneriez-vous pas une „ preuve bien éclatante, en employant votre *aſcen-*

CHAP. XLII.

„ *dant* sur lui à le *remettre* dans la *voye* du sa-
„ lut (voici de l'Apôtre) & l'y encourageant par
„ votre exemple? (voici du Courtisan.) Pourriez-
„ vous regarder comme un *exil humiliant* une
„ *retraite volontaire*, qui, en vous *réconciliant*
„ avec le Ciel, vous feroit *jouir de tous les plai-*
„ *sirs* les plus *purs* que l'on puisse goûter ici bas,
„ de la paix avec vous-même & de l'estime de
„ tous les gens de bien? Quelle que soit la cor-
„ ruption du tourbillon dont vous étes environ-
„ née, je ne puis croire, Madame, qu'il ait pu
„ étouffer totalement tout sentiment de Religion
„ dans votre cœur. *Descendez*-y un instant; &
„ si vous n'étes pas *sourde* à la voix qui doit s'y
„ faire entendre, je ne doute pas que bientôt mes
„ vœux ne soyent remplis; & que je ne puisse
„ proposer pour modele à son peuple (quelle flat-
„ terie!) un Roi qui ne peut douter de mon res-
„ pect & de mon attachement à sa personne.

Je suis, &c.

✠ CH. DE BEAUMONT.

La favorite étoit hors des gonds : on va en ju-
ger par sa réponse :

Monseigneur,

“ Je vois avec plaisir (pas tout-à-fait) votre at-
„ tachement pour le Roi; mais malgré ce que vous

„ me dites, je crois le mien auſſi réel. Il eſt vrai „ que je le lui prouve d'une maniere différente, „ & peut-être plus propre à le perſuader (c'eſt „ ſûr.) Je n'aurois jamais imaginé (La Du Barry a raiſon) que vous vous fuſſiez adreſſé à moi „ pour opérer la *révolution* que vous deſirez. Votre zele *Apoſtolique* mériteroit, ſans doute, les „ plus grands éloges, *s'il n'y entroit aucun motif humain :* mais je ſuis d'autant mieux fondée à ne le pas croire tout-à-fait déſintéreſſé, „ que je ſuis INSTRUITE du PROJET que vous avez „ de MARIER (*) le Roi avec une ARCHIDUCHESSE ; & je ſais que ſi cette alliance réuſſiſſoit par „ votre entremiſe, elle vous procureroit ſûrement „ les plus grands avantages. Si je n'ai pas encore le courage néceſſaire pour ſéconder vos pieuſes intentions ; je vous avouerai du moins, „ Mgneur, que votre lettre a fait une forte impreſſion ſur moi ; quoiqu'ayent pu m'en dire „ quelques perſonnes auxquelles je l'ai communiquée. Pour raſſurer ma conſcience allarmée, „ & me perſuader que je ne ſuis pas auſſi criminelle que je crains de l'être, on veut me faire „ croire que mes fautes les plus *graves* n'auroient „ été que des *peccadilles*, ſi j'avois, comme vous, „ Mgneur, l'avantage d'être dirigée par un de ces „ Théologiens ſublimes (les Jéſuites, qui, *par le*

(*) Le bruit en courut en effet dans le tems.

CHAP. XLII.

„ *moyen d'une certaine direction d'intention*, ont „ ſçu vous faire *pécher le plus joliment du mon-* „ *de* avec Madame de Moiran, ſans que pour ce- „ la votre *ame Apoſtolique participat en rien aux* „ *ſouillures du corps*. Enfin, Monſeigneur, quoi- „ qu'il s'en faille de beaucoup que j'aye compris „ tout ce qu'on m'a dit à ce ſujet, j'ai cependant „ cru y appercevoir qu'il eſt, pour entrer dans la „ *voye* du *ſalut*, un moyen plus facile & plus „ conforme à ma foibleſſe que celui que vous me „ propoſez. Si cela eſt, vous m'obligerez beau- „ coup de vouloir bien m'en faire part, & vous „ me verrez m'occuper ſérieuſement de ma *con-* „ *verſion*."

Les perſonnes à qui la favorite Comteſſe dit avoir communiqué la lettre de l'Archevêque, ſont apparemment celles qui lui ont fourni les matériaux pour ſa réponſe. On doit être très convaincu qu'il ne s'eſt jamais rien paſſé que d'honnête dans la liaiſon intime qui a effectivement exiſté entre l'Archevêque & la de Moiran, Supérieure de la Salpétriere. Il eſt vrai que le monde eſt bien méchant, & qu'il en a jugé différemment. Mais quand il auroit eu raiſon, il y a ſi longtems qu'on auroit du l'oublier! La lettre de ſa Grandeur ne méritoit pas ſûrement une réponſe auſſi piquante. Le ſaint homme d'Archevêque en fut fort affligé. Mais auſſi, pourquoi ne ſe taiſoit-il pas? Pouvoit-il ſe promettre de faire revenir un vieux pécheur?

Pouvoit-il se flatter qu'une Courtisanne perdue de débauches, noyée dans les voluptés & la crapule, chercheroit à en retirer son royal amant par un principe de Religion, ou par le noble motif de le rendre à lui-même & à l'Etat? Hélas! Que le Saint homme Christophe connoissoit mal le cœur, & du Sultan & de sa favorite! CHAP. XLII.

Cependant Louis XV approchoit de son terme. Depuis la mort du Marquis de Chauvelin, celle du Maréchal d'Armentieres, ses compagnons de débauche, le Roi étoit d'une mélancolie effrayante. Un maudit sermon prêché devant lui, le Jeudi-Saint, avoit porté le remords dans son cœur, & le Monarque n'étoit plus lui-même.

L'anecdote du Sermon est curieuse. L'Abbé de Beauvais, d'une naissance obscure, avoit résolu de faire fortune pendant sa station, d'avoir un Evêché, ou d'être mis à la Bastille. Il prit à cet effet une route très extraordinaire; il osa tonner en chaire contre la vie scandaleuse de Louis XV; il caractérisa spécialement sa passion pour la Du Barry, dans une peinture énergique des mœurs de Salomon, dont la comparaison étoit sensible. — „ Ce monarque, disoit-il, rassasié de voluptés, „ las d'avoir épuisé, pour réveiller ses sens flétris, „ tous les genres de plaisirs qui entourent le trône, finit par en chercher d'une espece nouvelle dans les *vils restes de la corruption publique.* "

CHAP. XLII.

Madame Du Barry se reconnut trop bien dans ce portrait pour n'en être pas piquée. Elle écrivit le soir même cette lettre à l'audacieux Prédicateur :

“ Vous venez, M. l'Abbé, de prêcher avec une „ *insolence extrême*. Au lieu d'employer dans votre sermon la *douceur*, la *charité*, la *modération*, vous avez eu la *hardiesse* de *noircir* la „ vie de *notre* Monarque aux yeux de son peuple; vous n'avez *attaqué* que *lui*, quoiqu'il „ fut le *seul* que vous deviez *ménager*, & dont „ vous deviez en quelque sorte *excuser* les *foiblesses* devant ses sujets. *Ce n'est point*, croyez-moi, la *charité Chrétienne qui vous a inspiré; c'est* „ l'ambition & le *desir de vous élever qui ont été* „ *les seuls mobiles de votre conduite*. A la place „ de S. M. je vous exilerois dans quelque village éloigné, pour y apprendre à être plus *circonspect*, & à ne plus chercher à *soulever* les „ peuples contre les Princes que Dieu leur a donnés pour les gouverner. Je ne sais ce qu'elle „ fera, mais vous avez trop compté sur sa *bonté*. „ Vous ne vous attendiez pas à recevoir de *moi* „ des *regles* pour vous *conduire*, puisées dans „ le *Christianisme* & la *Morale* : mais pour votre *bien*, tâchez d'en faire votre *profit*. Voilà „ mon *sermon*; je souhaite qu'il puisse vous être „ utile.”

La favorite chercha par toutes voyes possibles

à indiſpoſer le Roi contre l'hardi Prédicateur. Mais Louis XV étoit bon, il ne ſe facha pas, il l'excuſa même, en diſant qu'il avoit fait ſon métier. CHAP. XLII.

On raconte qu'un jour, où cet Abbé avoit parlé avec véhémence contre les vieillards vicieux qui conſervent au milieu des glaces de l'âge des feux impurs de la concupiſcence, S. M. après le ſermon, apoſtrophant le Maréchal de Richelieu, lui dit : " Eh bien, Richelieu, il me ſemble que „ le Prédicateur a jetté bien des pierres dans votre jardin. — Oui, SIRE, répondit le Maréchal, il les a jettées ſi fortement, qu'il en eſt réjailli juſques dans le parc de Verſailles."

Cet Abbé obtint ce qu'il deſiroit. L'Evêché de Senez étoit vacant; il y fut nommé au grand regret du plus grand nombre des Prélats. Fils d'un Chapelier, & apprentif Chapelier lui-même, l'Abbé, quoique diſtingué par un mérite éminent, eut du ſe croire inhabile (*) à l'Epiſcopat. Son front, ſa hardieſſe, ſon impudence firent ſa fortune.

Cependant approchoit l'inſtant où Louis XV alloit être frappé de la faulx du trépas. S. M. étoit d'un chagrin mortel, manifeſtoit une mélancolie

(*) Pour être Evêque en France, il faut preſque faire ſes preuves, ainſi que pour être Chevalier de Malte. Qu'on juge quels abus il en doit réſulter! Quelle ignorance, quelle ineptie, que de vices cachés ſous la mitre!

CHAP. XLII.

indicible. Les pervers résolurent de l'en tirer par quelque orgie vive, capable de la distraire & de lui rappeller le goût du plaisir. On tint en conséquence un comité chez la maîtresse du Monarque, & un voyage à Trianon fut proposé.

Ce fut ce malheureux voyage qui précipita la mort du Roi. Il avoit vu avec admiration & concupiscence la fille d'un meunier. La favorite crut qu'en lui fournissant le moyen de satisfaire ses desirs, on réussiroit peut-être à dissiper sa mélancolie, à rétablir la tranquillité dans son esprit, au moins à lui rendre un peu de gayeté. En conséquence, on fit venir cette jeune fille qu'on ne pût engager à partager la couche du Monarque *blasé* qu'en l'intimidant par des menaces & en lui donnant l'espérance d'une grande fortune. S. M. n'auroit pu jouir complétement du plaisir qu'on lui avoit préparé, si on ne l'eut aidé par des confortatifs violens. Cette jouissance leur fut funeste à tous deux : l'enfant étoit déja malade de la petite vérole sans qu'elle le sçut, & les symptômes de cette maladie se déclarerent chez elle, le lendemain, de la maniere la plus violente, au point qu'elle mourut le troisieme jour. Le venin s'étant communiqué au Roi, il se trouva incommodé, sans qu'on pût prévoir encore quel étoit le genre de la maladie.

Louis XV s'alita dès le lendemain. Autre comité. Le premier projet des conseillers de la fa-

vorite fut de retenir le Roi à Trianon & de le circonvenir ; mais La Martiniere, profitant de l'ascendant que lui donnoit la foiblesse du Monarque, le détermina à retourner à Versailles. On le ramena en robe de chambre. CHAP. XLII.

On s'apperçut bientôt que S. M. avoit bien décidemment la petite vérole. On avoit eu soin d'écarter la faculté. La favorite avoit eu le talent d'inspirer au Roi de la confiance dans son Médecin, Bordeu; c'est lui qui le soignoit en chef, avec le Médecin Monnier, ami du premier.

On voulut d'abord administrer le Roi; la Du Barry avoit le plus grand intérêt que cela ne fut pas. Bordeu, son protégé, s'y opposa fortement, disant que cet appareil devenoit funeste aux trois quarts des malades.

L'Etat du Roi ne paroissoit pas encore dangereux, surtout parce que le Monarque n'en paroissoit pas affecté. La Du Barry ne quittoit pas un instant le chevet de son lit. On rapporte que Louis XV, luxurieux jusque dans son lit de mort, ignorant encore son état, caressoit encore quelquefois sa maîtresse, faisoit passer ses mains blanches & delicates sur ses boutons purulens, baisoit sa gorge, & se livroit aux autres impudicités que lui permettoit sa foiblesse.

Cependant le mal empiroit, & le cinquieme jour le coup fut porté. On avoit avoué au Roi qu'il avoit la petite vérole; il s'en frappa : il dit " je

CHAP. XLII.

„ n'ai point envie qu'on me faſſe renouveller ici „ la ſcene de Metz ; qu'on diſe à Mde. la Ducheſ- „ ſe d'Aiguillon qu'elle me fera plaiſir d'emmener „ chez elle la Comteſſe du Barry. "

La maîtreſſe partie, on adminiſtra Louis XV, qui, avant de recevoir le viatique, déclara par l'organe de ſon Grand-Aumonier, *qu'il étoit fâché d'avoir donné du ſcandale à ſes ſujets, qu'il ne vouloit vivre déſormais que pour le ſoutien de la religion & le bonheur de ſes peuples.*

Les paroles d'un mourant ne doivent pas inquiéter : Ils ſont tous les mêmes, juſqu'à ce qu'ils ſoient revenus en ſanté. Auſſi la favorite ſe flatta-t-elle que ſi le Roi avoit ce bonheur, ſa ſituation ne changeroit pas.

Il y eut un moment de mieux. La Comteſſe étoit à Ruelle chez la Ducheſſe d'Aiguillon. Les viſites ſe ſuccéderent ſans interruption pendant tout un jour. Le lendemain, la favorite en reçut à peine deux. Elle en augura mal : elle fut encore plus frappée, lorſqu'après avoir fait demander à l'Abbé Terray 300,000 livres, l'Abbé éluda de la ſatisfaire. Si le Roi en étoit revenu, la Comteſſe ſe promettoit bien d'avoir raiſon de cette impertinence.

Mais ç'en étoit fait, le Roi mourut. A l'inſtant toute la Cour partit de Verſailles & ſe rendit à Choiſy. Il ne reſta auprès du cadavre que les gens néceſſaires au ſervice. On ne remplit au-

eune des formalités d'usage. Au bout de deux fois vingt-quatre heures, on transporta avec une très mesquine suite le royal cadavre dans un carosse de chasse. Les méchans dirent alors " que „ l'escorte avoit fait courir la mort du même train „ qu'il les avoit menés si souvent durant sa vie."

On raconte à ce sujet deux bons mots, l'un d'un ivrogne & l'autre de l'Abbé de Ste. Genevieve.

L'ivrogne étoit dans un cabaret; on vouloit le faire sortir. Pour s'en débarrasser, on lui dit que le convoi de Louis XV alloit passer; on ne vouloit plus lui donner à boire. " Comment, s'écria-t-il, ce bougre-là nous a fait mourir de faim „ pendant sa vie, & il nous feroit encore mourir de soif à sa mort ?"

L'autre bon mot, celui de l'Abbé, est, que ce Religieux se trouvant plaisanté sur le peu de vertu de la Sainte dont on avoit découvert la chasse, répondit: " Eh! de quoi vous plaignez-vous, Messieurs, est-ce qu'il n'est pas mort?"

Le Prince de Conti étoit à l'Eglise, où il ne se trouvoit pas souvent; il assistoit comme les autres aux prieres de quarante heures, à la Paroisse du Temple, lorsqu'on vint lui annoncer la mort de Louis XV. Oubliant à l'instant le lieu où il étoit & la décence qu'il exigeoit, il donna ordre de renfermer le Saint-Sacrement dans le tabernacle, comme pour reprocher à Dieu l'inutilité des prieres

CHAP. XLII.

qu'on lui adreſſoit, au grand ſcandale du peuple qui ſe retira ſans bénédiction.

Perſonne au monde ne juſtifia jamais mieux que Louis XV l'axiome : TELLE VIE, TELLE MORT.

FIN.



